

ÉLABORATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'OISANS

01. Rapport de présentation



SCoT approuvé le :

INTRODUCTION.....	5
Chapitre 1 : Le SCoT, nouvel outil de planification urbaine.....	5
1. Évolution législative	5
2. Les objectifs poursuivis par le SCoT	6
3. L'évaluation environnementale	7
4. Le contenu du SCoT	8
Chapitre 2 : Rappel de la procédure.....	9
PARTIE 1 : Diagnostic territorial	10
Chapitre 1 : Contexte géographique, administratif et règlementaire	10
1. Contexte géographique et accessibilité	10
2. Contexte administratif	11
3. Contexte règlementaire territorial.....	14
Chapitre 2 : Les dynamiques sociales sur le territoire	33
1. Évolution de la population	33
2. La structure de la population	39
3. Taille et composition des ménages.....	41
4. Revenus des ménages de la CCO	43
5. Ancienneté des ménages sur le territoire.....	44
6. Formation et population active	46
Chapitre 3 : Habitat et Logement.....	48
1. Caractéristiques du parc de logement	48
2. Statut d'occupation	52
3. Les logements locatifs sociaux.....	53
4. Évolution de la construction de logements.....	55
5. Le marché immobilier	58
Chapitre 4 : Économie locale.....	62
1. Caractéristiques du territoire.....	62
2. Profil socio-économique	67
3. Synthèse du diagnostic économique – Synthèse AFOM	77
4. Métabolisme économique du territoire	78
5. Synthèses AFOM.....	93
Chapitre 5 : Tourisme.....	94
1. Analyse de l'offre touristique.....	94
2. Analyse de la structuration et de la gouvernance en place	128
3. Analyse de la demande et de la fréquentation touristique.....	130
4. Analyse marketing et commerciale.....	142

5. Analyse prospective de l’Oisans.....	145
Chapitre 6 : Diagnostic agricole.....	163
1. Portrait de l’agriculture du territoire	163
2. La pression foncière : indicateurs et conséquences	183
3. Le phénomène de déprise agricole : indicateurs et conséquences	192
4. Quelques éléments d’analyse de la pression de prédation	199
5. Synthèse AFOM	200
6. Diagnostic alimentaire	201
Chapitre 7 : Diagnostic sylvicole.....	218
1. Identification de la ressource forestière « exploitable ».....	218
2. Forêt privée / Forêt “publique”	222
3. Analyse de la structure des parcelles boisés de la forêt privée	223
4. Analyse de la structure des parcelles boisés de la forêt privée	224
5. Analyse de la sensibilité des boisements aux dépérissements	225
6. Ressource forestière et usagers du sol	226
7. Synthèse AFOM	227
Chapitre 8 : Les mobilités.....	228
1. Les enquêtes Ménages Déplacements	228
2. Les services de mobilités existants au sein et depuis/vers la CCO	230
3. Les infrastructures existantes au sein et depuis/vers la CCO.....	234
4. Gouvernance des transports et de la mobilité.....	254
5. Synthèse de la mobilité du territoire pour le futur SCoT	255
PARTIE 2 : ÉTAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT.....	257
Chapitre 1 : Milieu Physique	257
1. Le Climat	257
2. Relief et géologie	258
3. Hydrographie	261
4. Occupation du sol	263
5. Analyse AFOM – milieu physique.....	268
Chapitre 2 : Paysages et patrimoine culturel	269
1. Des paysages de montagne	269
2. Repères historiques pour la construction du paysage	271
3. Valeurs paysagères et patrimoniales	272
4. Unités paysagères.....	281
5. Analyse AFOM – paysage et patrimoine culturel.....	288
Chapitre 3 : Milieux naturels et biodiversité	289
1. État des Lieux.....	289
2. Les outils de connaissance et de protection	290

3.	Les habitats naturels, la faune et la flore	306
4.	Trame Verte et Bleue et continuités écologiques	329
5.	Analyse AFOM – milieu naturel.....	335
Chapitre 4 : Ressources naturelles		336
1.	La ressource en eau	336
2.	La ressource du sous-sol et du sol	344
3.	Les sols.....	346
4.	Analyse AFOM – Ressources naturelles	347
Chapitre 5 : L'énergie et les GES		348
1.	Consommations d'énergie et émissions de Gaz à effet de serre	348
3.	Potentiel de réduction d'énergie et des émissions de GES.....	375
2.	Production d'énergie renouvelable	377
3.	Qualité de l'air	380
4.	Séquestration carbone.....	385
5.	Adaptation au changement climatique.....	394
6.	Analyse AFOM.....	409
Chapitre 6 : Les risques		410
1.	Les risques naturels	410
2.	Les risques technologiques.....	424
3.	Analyse AFOM – Risques naturels et technologiques	427
Chapitre 7 : Pollutions et nuisances		428
1.	Qualité de l'air	428
2.	Nuisances sonores	430
3.	Pollution lumineuse	430
4.	Sites et sols pollués.....	432
5.	Déchets.....	433
6.	Assainissement	438
7.	Analyse AFOM – Pollutions et nuisances	441
ANNEXES.....		442

INTRODUCTION

Chapitre 1 : Le SCoT, nouvel outil de planification urbaine

1. Évolution législative

Les SCoT ont été successivement remaniés et renforcés dans leur rôle par les différentes évolutions législatives.

Suite à l'habilitation législative introduite par la loi Elan, l'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT a été publiée au JO du 18 juin 2020. Elle adapte l'objet, le périmètre et le contenu du SCoT afin de tirer les conséquences de la création du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), et du transfert de la compétence en matière de PLU aux EPCI à fiscalité propre.

Les principales nouveautés portent sur :

- L'incitation à un périmètre proche du bassin d'emploi ou de mobilité
- La possibilité pour l'établissement porteur de SCoT d'associer d'autres organismes à l'élaboration du SCoT
- Le recentrage du SCOT sur le projet politique stratégique : le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) est remplacé par le PAS : projet d'aménagement stratégique, qui co-existe avec le document d'orientation et d'objectifs (DOO), les éléments constituant le rapport de présentation étant placés, quant à eux, en annexe,
- Le regroupement des champs thématiques du DOO du SCOT autour de 3 grands thèmes : développement économique, agricole et commerce / logement, mobilités, équipements et services / transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles.
- La possibilité pour le SCOT de valoir plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
- La possibilité de contenir un programme d'actions pour préparer la mise en œuvre du schéma

Date	Loi	Objectifs
1985	Loi Montagne	Préservation des espaces naturels et agricoles et l'identité des communes de montagne
2000	Loi SRU : solidarité et renouvellement urbains	POS à PLU Création des SCoT
2010	Loi engagement national pour l'environnement (ENE)	Limitation de la consommation d'espace Protection des espaces naturels
2010	Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche	Protection des terres agricoles Création de la CDCEA
2014	Loi ALUR : accès au logement et à un urbanisme rénové	Suppression des POS en 2017 Inconstructibilité en zone agricole et naturelle Bilan de la consommation de l'espace

2014	Loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt (LAAF)	« Assouplissement » de l'inconstructibilité en zone naturelle et agricole, création de la CDPENAF
2014	Loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (ACTPE)	Possibilité pour le SCoT de disposer d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)
2015	Loi Macron	Construction d'annexes dans les zones agricoles ou naturelles
2016	Loi Biodiversité	Introduction de la séquence « éviter-réduire-compenser » concernant les milieux naturels
2016	Loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (loi Montagne acte 2)	Simplification du régime des unités touristiques nouvelles (UTN) Encouragement de la réorientation de la construction vers la réhabilitation de l'immobilier de loisir
2018	La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)	Précise notamment les dates de prise en compte de la consommation d'espace pour l'élaboration des SCoT et des PLU et inscrit la lutte contre l'étalement urbain dans les principes généraux fondant le droit de l'urbanisme Précise les règles applicables aux STECAL Complète les autorisations en zones agricoles et naturelles Obligation pour le SCoT de disposer d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)
2020	Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP)	Evaluation environnementale obligatoire pour les élaborations et révisions générales de PLU
2021	Loi Climat et Résilience	Objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050

Tableau des lois cadres au niveau national

2. Les objectifs poursuivis par le SCoT

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000, dont le périmètre et le contenu a été revu par ordonnance du 17 juin 2020, afin d'être adapté aux enjeux contemporains.

Le périmètre du SCoT est en effet aujourd'hui à l'échelle d'une aire urbaine, d'un grand bassin de vie ou d'un bassin d'emploi, cette inflexion vers le bassin d'emploi est ainsi affichée clairement dans le SCoT rénové, ainsi que la prise en compte du bassin de mobilité. Il est piloté par un syndicat mixte, un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), un pôle métropolitain, un parc naturel régional, ou un EPCI.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable :

- Principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;

- Principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques, et de lutte contre l'étalement urbain.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique, etc.

3. L'évaluation environnementale

Conformément aux articles L. 104-1 et suivants du Code de l'urbanisme :

« Font l'objet d'une évaluation environnementale, dans les conditions prévues par la directive 2001/42/ CE du Parlement européen et du Conseil, du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, ainsi que ses annexes et par le présent chapitre :

- 1° *Les directives territoriales d'aménagement et de développement durables ;*
- 2° *Le schéma directeur de la région d'Ile-de-France ;*
- 3° *Les schémas de cohérence territoriale ;*
- 3° bis *Les plans locaux d'urbanisme ;*
- 4° *Les prescriptions particulières de massif prévues à l'article L. 122-26 ;*
- 5° *Les schémas d'aménagement régionaux des régions d'outre-mer prévus à l'article L. 4433-7 du code général des collectivités territoriales ;*
- 6° *Le plan d'aménagement et de développement durable de Corse prévu à l'article L. 4424-9 du code général des collectivités territoriales. »*

Par ailleurs, l'article R104-11 du code de l'urbanisme vient préciser :

« I. Les plans locaux d'urbanisme font l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion :

- 1° *De leur élaboration ;*
- 2° *De leur révision :*
 - a) *Lorsqu'elle permet la réalisation de travaux, aménagements, ouvrages ou installations susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000 ;*
 - b) *Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou la commune décide de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;*
 - c) *Dans tous les autres cas où une révision est requise en application de l'article L. 153-31, sous réserve des dispositions du II.*

II. Par dérogation aux dispositions du c du 2° du I, les plans locaux d'urbanisme font l'objet, à l'occasion de leur révision, d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas réalisé dans les conditions définies aux articles R. 104-33 à R. 104-37, s'il est établi que cette révision est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement au regard des critères de l'annexe II de la directive 2001/42/ CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, lorsque :

- 1° *L'incidence de la révision porte sur une ou plusieurs aires comprises dans le territoire couvert par le plan local d'urbanisme concerné, pour une superficie totale inférieure ou égale à un millième (1 ‰) de ce territoire, dans la limite de cinq hectares (5 ha) ;*
- 2° *L'incidence de la révision porte sur une ou plusieurs aires comprises dans le territoire couvert par le plan local d'urbanisme intercommunal concerné, pour une superficie totale inférieure ou égale à un dix-millième (0,1 ‰) de ce territoire, dans la limite de cinq hectares (5 ha). »*

Etant donné qu'il s'agit d'une procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial, le document devra faire l'objet d'une évaluation environnementale.

4. Le contenu du SCoT

Suite à la publication de l'ordonnance de modernisation des SCoT, le document se compose depuis avril 2021 de deux parties principales, plus des annexes, au lieu de trois auparavant, jouant chacune un rôle dans l'élaboration de cette vision stratégique d'un territoire. Sa composition est la suivante :

1. Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui remplace désormais le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Il permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à l'horizon de 20 ans. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

2. Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui définit des orientations localisées et parfois chiffrées autour de 3 grands thèmes : développement économique, agricole et commerce / logement, mobilités, équipements et services / transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles. Le DOO fixe des orientations applicables aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale, au travers de son document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL).

3. Des annexes, dans lesquelles sont repris les principaux chapitres de l'ancien rapport de présentation : le diagnostic, l'évaluation environnementale, ...

Autres nouveautés :

- La possibilité pour le SCOT de valoir plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
- La possibilité de contenir un programme d'actions pour préparer la mise en œuvre du schéma

Chapitre 2 : Rappel de la procédure

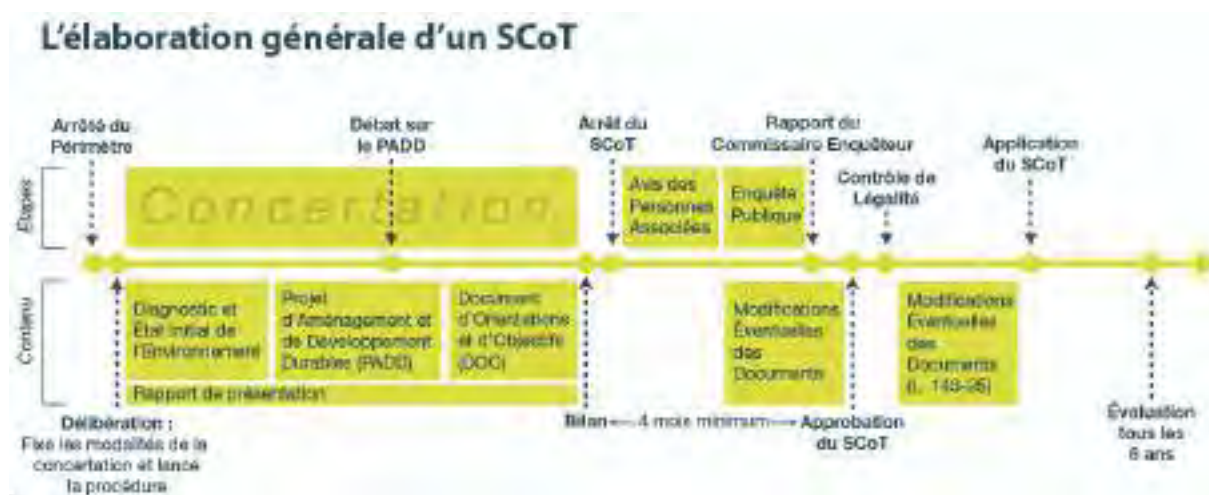
L'initiative appartient aux élus des structures intercommunales compétentes dès la recherche du périmètre, publié ensuite par le préfet. Les élus sont responsables de l'élaboration du document, l'approuvent par délibération de l'établissement public compétent, en assurent le suivi et décident de sa mise en révision.

Au début de l'élaboration du SCoT, les élus délibèrent sur les modalités de concertation associant les habitants pendant toute la durée de la procédure. Les représentants de l'État, du conseil régional, du conseil départemental, et des chambres consulaires sont notamment associés à cette élaboration.

La durée d'élaboration d'un SCoT varie généralement entre 3 et 5 ans.

L'obligation d'une évaluation du SCoT, au plus tard 6 ans après son approbation, implique une organisation adaptée : pilotage partenarial, observatoire, indicateurs de suivi...

Le SCoT peut être révisé dans des conditions semblables à son élaboration. Il peut également être modifié, après enquête publique, si la modification ne porte pas sur les dispositions importantes du projet.



Les étapes générales d'un SCoT

Source : www.sybarval.fr

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Chapitre 1 : Contexte géographique, administratif et réglementaire

1. Contexte géographique et accessibilité

La communauté de communes de l'Oisans (CCO) se situe dans le massif de l'Oisans au sud-est de Grenoble, le point culminant de ce massif est le Pic Blanc avec une altitude de 3 330 mètres et le territoire de l'intercommunalité est traversé par la Romanche. La CCO s'étend sur 874 km² et comprend 19 communes membres :

- Allemond
- Auris
- Besse
- Clavans-en-Haut-Oisans
- Huez
- La Garde
- Le Bourg d'Oisans
- Le Freney-d'Oisans
- Les Deux Alpes
- Livet-et-Gavet
- Mizoën
- Ornon
- Oulles
- Oz
- Saint-Christophe-en-Oisans
- Vaujany
- Villard-Notre-Dame
- Villard-Reculas
- Villard-Reymond

Dont 10 communes sont membres du Parc National des Écrins.

La ville centre est Le Bourg d'Oisans avec un peu plus de 3 000 habitants, elle se situe en vallée. L'intercommunalité possède sur son territoire six stations de renommée nationale : L'Alpe d'Huez, Les Deux Alpes, Vaujany, Oz-en-Oisans, Auris-en-Oisans et Villard-Reculas.

Si la population permanente est d'environ 11 000 habitants, lors des périodes hivernales il peut y avoir jusqu'à 100 000 personnes sur le territoire.

L'intercommunalité est traversée par la D1091 qui permet de relier le territoire à Grenoble à une cinquantaine de kilomètres vers le nord-ouest mais également Briançon à une soixantaine de kilomètres en direction du sud-est. Cependant, le territoire n'est pas desservi par le train, l'autoroute et le train les plus proches se situent dans l'aire urbaine de Grenoble.

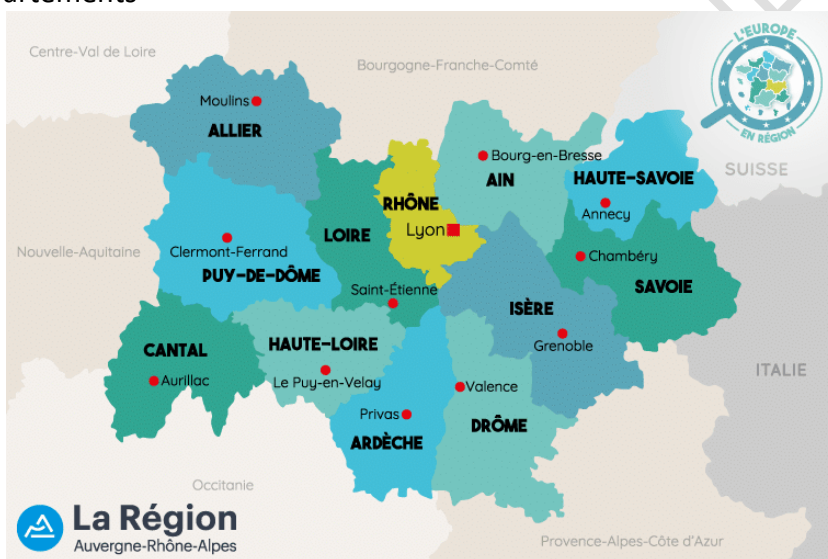
2. Contexte administratif

2.1. La région Auvergne-Rhône-Alpes

La région Auvergne-Rhône-Alpes est une région du centre-est de la France, dont le chef-lieu est Lyon. Elle a été créée par la réforme territoriale de 2015, à la suite de la fusion des anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes. D'une superficie de 69 711 km², elle compte 8 043 000 d'habitants en 2019, soit environ 12% de la population de France Métropolitaine. La région Auvergne-Rhône Alpes est la deuxième région la plus peuplée de France après l'Île de France.

Elle est constituée de 12 départements

- Ain (01)
- Allier (03)
- Ardèche (07)
- Cantal (15)
- Drôme (26)
- Isère (38)
- Loire (42)
- Haute-Loire (43)
- Puy-de-Dôme (63)
- Rhône (69)
- Savoie (73)
- Haute-Savoie (74)



Carte de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Source : Région Auvergne Rhône-Alpes

Les compétences spécifiques de la région déterminées par la loi sont les suivantes :

- La construction, la réhabilitation, l'entretien et le fonctionnement, l'accueil, la maintenance et la restauration scolaire dans les lycées ;
- La formation professionnelle, y compris les formations des travailleurs sociaux, des infirmières et des infirmiers, l'apprentissage ;
- Le développement économique ;
- Le transport régional des voyageurs ;
- L'aménagement du territoire.

Concernant l'aménagement du territoire, la région a notamment à charge l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

2.2. Le département de l'Isère

Le département de l'Isère s'étend sur 7 431 km² et compte 1 263 563 habitants en 2018. Département de montagne, majoritairement rural, son chef-lieu est Grenoble.

Les compétences du conseil départemental sont les suivantes :

Les compétences obligatoires du Département sont :

- L'action sanitaire et sociale (protection de la mère et de l'enfant, revenu de solidarité active, allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap...);
- La gestion et la construction des collèges ;
- La culture (valorisation du patrimoine, gestion des musées départementaux...);
- Les déplacements (transports interurbains et scolaires) ;
- La gestion durable du territoire (aménagement touristique, gestion de l'eau ...);
- La gestion des routes (équipements, voirie, pistes cyclables ...);
- La sécurité incendie (financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours/SDIS).

Les autres compétences que le Département a choisi d'exercer :

- Le soutien à l'entretien et la construction d'écoles maternelles et primaires ;
- La protection et valorisation des espaces naturels sensibles (ENS) ;
- Le développement économique dans l'industrie, la recherche, le commerce et l'agriculture ;
- L'aménagement du territoire et la réduction des fractures territoriales ;
- Le soutien au sport et au tourisme.

2.3. La communauté de communes de l'Oisans (CCO)

Territoire de haute montagne, l'Oisans est historiquement un territoire agricole qui s'est par la suite développé grâce à l'industrialisation et à son potentiel en matière de production d'énergie à travers la houille blanche et les nombreuses centrales hydroélectriques. Le tourisme est aujourd'hui un des principaux moteurs de l'économie avec la présence de stations de renommée internationale : L'Alpe d'Huez et les Deux Alpes.



Périmètre de la communauté de commune de l'Oisans

Source : <http://www.ccoisans.fr>

La communauté de commune de l'Oisans compte 19 communes accueillant près de 10 747 habitants en 2017. Le siège de l'intercommunalité se situe au Bourg-d'Oisans.

Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace (SCOT) ;
- Actions de développement économique (Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, ...) ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Gestion des milieux aquatiques et des protections contre les inondations.

Les compétences optionnelles :

- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Création et gestion des maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Les autres compétences :

- Action de soutien aux acteurs locaux dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la santé, du sport et de la culture dès l'instant que leur action concerne la totalité du territoire communautaire ;
- Aménagement, gestion et entretien de la Maison Médicale de l'Oisans ;
- Aménagement, gestion et entretien des abattoirs ;
- Aménagement et entretien des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR – Oisans Sentiers) ;
- Renouvellement d'équipements de diffusion et poteaux télévision ;
- Contractualisation avec la Région et le Département en matière de développement du territoire ;
- Acquisitions foncières, aménagement et accès des nouveaux collèges de l'Oisans ;
- Réseaux et services locaux de communications électroniques

3. Contexte règlementaire territorial

3.1. *Les documents supra-communaux*

En application des articles L. 131-1 et L.131-2 (Modifié par Ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 – art.1) du Code de l'urbanisme, le schéma de cohérence territorial de l'Oisans doit donc être compatible avec :

- Les dispositions particulières aux **zones de montagne** ;
- Les règles générales du fascicule du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (**SRADDET**) de la **région Auvergne-Rhône-Alpes** ;
- Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**) **Rhône Méditerranée** ;
- Les objectifs de protection définis par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SAGE**) **Drac Romanche** ;
- Les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par le **plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée** ainsi qu'avec les orientations fondamentales et dispositions de ce plan ;
- Les objectifs de protection et les orientations de la **charte du Parc National des Écrins** ;
- Le **schéma régional des carrières** d'Auvergne-Rhône-Alpes

En effet les autres documents de rang supérieur ne concernent pas le SCoT de l'Oisans ou ne sont pas encore approuvés :

- Le schéma directeur de la région d'Île-de-France prévu à l'article L.123-1 (non concerné) ;

- Les schémas d'aménagement régional de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion prévus à l'article L.4433-7 du code général des collectivités territoriales (non concerné) ;
- Le plan d'aménagement et de développement durable de Corse prévu à l'article L.4424-9 du code général des collectivités territoriales (non concerné) ;
- Les chartes des parcs naturels régionaux prévues à l'article L.333-1 du code de l'environnement, sauf avec les orientations et les mesures de la charte qui seraient territorialement contraires au schéma régional et d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (non concerné) ;
- Les dispositions particulières aux zones de bruit des aéroports prévues à l'article L.112-4 (non concerné) ;
- Les objectifs et dispositions des documents stratégiques de façade ou de bassin maritime prévus à l'article L.219-1 du code de l'environnement (non concerné) ;
- Le schéma départemental d'orientation minière en Guyane prévu à l'article L.621-1 du code minier (non concerné) ;
- Le schéma régional de cohérence écologique prévu à l'article L.371-3 du code de l'environnement (Les SRCE des ex-Régions Auvergne et Rhône-Alpes ont été abrogés par arrêté du préfet de Région du 10 avril 2020 ; le SRADDET se substituent à eux) ;
- Le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement prévu à l'article L.302-13 du code de la construction et de l'habitation (non existant) ;
- Le plan de mobilité d'Île-de-France prévu à l'article L.1214-9 du code des transports (non concerné) ;
- Les directives de protection et de mise en valeur des paysages prévues à l'article L.350-1 du code de l'environnement (non concerné) ;
- Le plan climat-air-énergie territorial de l'Oisans (pas de procédure en cours).

Il doit également prendre en compte :

- Les objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (**SRADDET**) de la région **AURA** prévus à l'article L.4251-3 du code général des collectivités territoriales ;
- Les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics (non concerné).

3.2. La Loi Montagne n°85-30 du 9 janvier 1985

La loi Montagne n° 85-30 du 9 janvier 1985 reconnaît la spécificité des zones de montagne et les difficultés des conditions de vie. Le texte vise à établir un équilibre entre le développement et la protection de la montagne afin de :

- Faciliter l'exercice de nouvelles responsabilités par les collectivités et les organisations montagnardes dans la définition et la mise en œuvre de la politique de la montagne et des politiques de massifs ;

- Engager l'économie de la montagne dans des politiques de qualité, de maîtrise de filière, de développement de la valeur ajoutée et rechercher toutes les possibilités de diversification ;
- Participer à la protection des espaces naturels et des paysages et promouvoir le patrimoine culturel ainsi que la réhabilitation du bâti existant ;
- Assurer une meilleure maîtrise de la gestion et de l'utilisation de l'espace montagnard par les populations et collectivités de montagne ;
- Réévaluer le niveau des services en montagne, assurer leur pérennité et leur proximité par une généralisation de la contractualisation des obligations.

En France, la loi Montagne définit les zones de montagne comme étant des communes ou parties de communes où l'utilisation de l'espace implique des investissements onéreux dus :

- Soit à des conditions climatiques très difficiles en raison l'altitude ;
- Soit à la présence, à une altitude moindre, dans la majeure partie du territoire, de fortes pentes, telles, que la mécanisation ne soit pas possible ou nécessite l'utilisation d'un matériel très onéreux ;
- À la combinaison de ces deux facteurs.

Chaque zone est délimitée par un arrêté ministériel. La loi reconnaît 7 massifs en France : Jura, Vosges, Alpes du Nord, Alpes du Sud, Corse, Massif central et Pyrénées. Différents dispositifs de la loi Montagne participent à la protection du patrimoine naturel et culturel :

- En définissant une spécificité naturelle et culturelle propre à chaque massif et en la valorisant ;
- En maîtrisant l'urbanisme : construction en continuité ou en hameau nouveau intégré, non-constructibilité dans certains cas ;
- En maîtrisant et en contrôlant le développement touristique grâce à la création d'UTN (Unité Touristique Nouvelle).

L'intercommunalité est ainsi soumise à la loi Montagne sur l'intégralité de son territoire. Les principes d'application de la loi Montagne sur la commune sont les suivants :

- La préservation des terres nécessaires aux activités agricoles, pastorales et forestières ;
- La préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ;
- L'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages et hameaux.

En cas d'étude démontrant la compatibilité de l'urbanisation avec les grands objectifs de protection (agriculture, paysage, milieux naturels et risques), une exception à la règle de continuité peut être admise.

3.3. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Le schéma régional d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le conseil régional lors de sa session des 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020.

Il intègre et se substitue aux documents suivants :

- Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;

- Le schéma régional climat air énergie (SRCAE) ;
- Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) ;
- La planification régionale de l'intermodalité (PRI) ;
- La planification régionale des infrastructures de transport (PRIT) ;
- La Stratégie de cohérence pour l'aménagement numérique (SCORAN).

Le SRADDET est composé de :

- Un rapport consacré aux objectifs du schéma illustrés par une carte synthétique ;
- Un fascicule regroupant les règles générales organisé en chapitres thématiques ;
- Des documents annexes :
 - Le rapport sur les incidences environnementales établi dans le cadre de l'évaluation environnementale du schéma ;
 - L'état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets dans la région et la prospective de l'évolution tendancielle des quantités de déchets produites sur le territoire ;
 - Le diagnostic du territoire régional, la présentation des continuités écologiques retenues pour constituer la trame verte et bleue régionale, le plan d'action stratégique et l'atlas cartographique prévus par les articles R. 371-26 à R. 371-29 du code de l'environnement (schémas régionaux de cohérence écologique) ;
 - Tout autre document, analyse, évaluation et autres éléments utilisés pour élaborer le schéma que la région estime nécessaire de présenter à titre indicatif.

3.3.1. Les objectifs du SRADDET

Le SRADDET définit **10 objectifs stratégiques** regroupés en **4 objectifs généraux**. Les objectifs définis par le SRADDET sont les suivants :

- **Objectif général 1 : Construire une région qui n'oublie personne**

- Objectif stratégique 1 : Garantir, dans un contexte de changement climatique, un cadre de vie de qualité pour tous

- 1.1. Redynamiser les centres bourgs, les centres villes et les quartiers en difficulté ;
- 1.2. Répondre à la diversité et à l'évolution des besoins des habitants en matière d'habitat ;
- 1.3. Consolider la cohérence entre urbanisme et déplacements ;
- 1.4. Concilier le développement des offres et des réseaux de transport avec la qualité environnementale ;
- 1.5. Réduire les émissions des polluants les plus significatifs et poursuivre celle des émissions de gaz à effet de serre aux horizons 2030 et 2050 ;
- 1.6. Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières ;
- 1.7. Valoriser la richesse et la diversité des paysages, patrimoines et espaces naturels remarquables et ordinaires de la région ;
- 1.8. Rechercher l'équilibre entre les espaces artificialisés et les espaces naturels, agricoles et forestiers dans et autour des espaces urbanisés ;

1.9. Développer une approche transversale pour lutter contre les effets du changement climatique.

- Objectif stratégique 2 : Offrir l'accès aux principaux services sur tous les territoires

2.1. Couvrir 100 % du territoire en Très Haut Débit (THD) et diviser par deux les zones blanches de téléphonie mobile ;

2.2. Agir pour le maintien et le développement des services de proximité sur tous les territoires de la région ;

2.3. Répondre aux besoins de mobilité en diversifiant les offres et services en fonction des spécificités des personnes et des territoires ;

2.4. Simplifier et faciliter le parcours des voyageurs et la circulation des marchandises ;

2.5. Renforcer l'attractivité, la performance et la fiabilité des services de transports publics ;

2.6. Renforcer la sécurité des déplacements pour tous les modes ;

2.7. Renforcer la sûreté pour les voyageurs dans les transports collectifs et dans les lieux d'attente ;

2.8. Développer une offre de santé de premier recours adaptée aux besoins des territoires (infrastructures, attraction des professionnels de santé) ;

2.9. Accompagner la réhabilitation énergétique des logements privés et publics et améliorer leur qualité environnementale.

- **Objectif général 2 : Développer la région par l'attractivité et les spécificités de ses territoires**

- Objectif stratégique 3 : Promouvoir des modèles de développement locaux fondés sur les potentiels et les ressources

3.1. Privilégier le recyclage du foncier à la consommation de nouveaux espaces ;

3.2. Anticiper à l'échelle des SCoT la mobilisation de fonciers de compensation à fort potentiel environnemental ;

3.3. Préserver et valoriser les potentiels fonciers pour assurer une activité agricole et sylvicole viable, soucieuse de la qualité des sols, de la biodiversité et résiliente face aux impacts du changement climatique ;

3.4. Faire de l'image de chaque territoire un facteur d'attractivité ;

3.5. Soutenir spécifiquement le développement des territoires et projets à enjeux d'échelle régionale ;

3.6. Limiter le développement de surfaces commerciales en périphérie des villes en priorisant leurs implantations en centre-ville et en favorisant la densification des surfaces commerciales existantes ;

3.7. Augmenter de 54 % à l'horizon 2030 la production d'énergie renouvelable en accompagnant les projets de production d'énergie renouvelable et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire, et porter cet effort à + 100 % à l'horizon 2050 ;

3.8. Réduire la consommation énergétique de la région de 23 % par habitant à l'horizon 2030 et porter cet effort à -38 % à l'horizon 2050 ;

3.9. Préserver les espaces et le bon fonctionnement des grands cours d'eau de la région.

- Objectif stratégique 4 : Faire une priorité des territoires en fragilité

4.1. Désenclaver les territoires ruraux et de montagne par des infrastructures de transport et des services de mobilité adaptés ;

4.2. Faire de la résorption de la vacance locative résidentielle et touristique une priorité avant d'engager la production d'une offre supplémentaire ;

4.3. Accompagner les collectivités à mieux prévenir et à s'adapter aux risques naturels très présents dans la région ;

4.4. Préserver les pollinisateurs tant en termes de biodiversité qu'en termes de filière apicole ;

4.5. Préserver la ressource en eau pour limiter les conflits d'usage et garantir le bon fonctionnement des écosystèmes notamment en montagne et dans le sud de la région.

- Objectif stratégique 5 : Interconnecter les territoires et développer leur complémentarité

5.1. Promouvoir une organisation multipolaire qui renforce les complémentarités des territoires et qui favorise les fonctionnements de proximité à l'échelle locale ;

5.2. Identifier les itinéraires d'intérêt régional pour un maillage cohérent et complémentaire des infrastructures de transport tous modes ;

5.3. Veiller à la cohérence des aménagements pour la connexion des offres et services de mobilité au sein des pôles d'échanges ;

5.4. Veiller à une performance adaptée des infrastructures de transport en réponse au besoin d'échanges entre les territoires ;

5.5. Inciter à la complémentarité des grands équipements portuaires et d'intermodalité fret ;

5.6. Inciter à la complémentarité des grands équipements aéroportuaires ;

- **Objectif général 3 : Inscrire le développement régional dans les dynamiques interrégionales, transfrontalières et européennes**

- Objectif stratégique 6 : Développer les échanges nationaux source de plus-values pour la région

6.1. Développer des programmes de coopérations interrégionales dans les domaines de la mobilité, de l'environnement et de l'aménagement ;

6.2. Soutenir les grands projets de liaisons supra régionales (infrastructures, équipements, services) renforçant les échanges est-ouest et nord-sud ;

6.3. Exploiter le potentiel des fleuves dans une logique interrégionale.

- Objectif stratégique 7 : Valoriser les dynamiques européennes et transfrontalières et maîtriser leurs impacts sur le territoire régional

7.1. Renforcer les échanges transfrontaliers ;

7.2. Renforcer la mobilité durable à l'échelle du Grand Genève ;

7.3. Développer et renforcer une vision commune de l'aménagement du territoire du Genevois français afin de permettre des échanges équilibrés et des coopérations constructives au sein du Grand Genève et du territoire lémanique ;

7.4. Valoriser le corridor Rhône-Saône et renforcer la performance des ports pour les échanges intercontinentaux et l'ouverture maritime de la région ;

7.5. Faire une priorité du maintien de la biodiversité alpine, en préservant et restaurant les continuités écologiques à l'échelle des Alpes occidentales, en lien avec la Région Sud PACA et les régions italiennes (Val d'Aoste, Ligurie, Piémont).

- **Objectif général 4 : Innover pour réussir les transitions (transformations) et mutations**

- Objectif stratégique 8 : Faire de la Région un acteur des processus de transition des territoires ;

8.1. Animer, encourager ou accompagner les processus innovants des territoires ;

- 8.2. Accompagner les collectivités dans leur PCAET et dans le développement des solutions alternatives, la sensibilisation du public et la mobilisation des professionnels pour amplifier les changements (comportement, production, ingénierie, etc.)
- 8.3. Faire d’Auvergne-Rhône-Alpes une région leader sur la prévention et la gestion des déchets ;
- 8.4. Assurer une transition équilibrée entre les territoires et la juste répartition d’infrastructures de gestion des déchets ;
- 8.5. Faire d’Auvergne-Rhône-Alpes la région de l’économie circulaire
- 8.6. Affirmer le rôle de chef de file climat, énergie, qualité de l’air déchets et biodiversité de la Région ;
- 8.7. Accompagner les mutations des territoires en matière de mobilité
- Objectif stratégique 9 : Préparer les territoires aux grandes mutations dans les domaines de la mobilité, de l’énergie, du climat et des usages, en tenant compte des évolutions sociodémographiques et sociétales ;
- 9.1. Accompagner l’autoconsommation d’énergie renouvelable et les solutions de stockage d’énergie ;
- 9.2. Mobiliser les citoyens et acteurs sur le changement climatique et l’érosion de la biodiversité en soutenant et diffusant les bonnes pratiques ;
- 9.3. Développer le vecteur énergétique et la filière hydrogène tant en termes de stockage d’énergie que de mobilité ;
- 9.4. Expérimenter, déployer et promouvoir les innovations technologiques, organisationnelles et les initiatives privées et publiques pour la mobilité
- Objectif stratégique 10 : Développer une relation innovante avec les territoires et les acteurs locaux
- 10.1. Permettre les coopérations interrégionales voire internationales pour développer un réseau de bornes d’avitaillement en énergies alternatives pour les transports
- 10.2. Encourager des initiatives de coopération entre les acteurs de l’aménagement, de la mobilité et de l’environnement à l’échelle des bassins de vie
- 10.3. Encourager de nouvelles formes de mutualisation de l’ingénierie territoriale
- 10.4. Repenser le positionnement de la Région comme acteur facilitant l’action des acteurs locaux
- Le SCoT doit prendre en compte ces objectifs.

3.3.2. Le fascicule des règles

Le fascicule des règles est composé de **43 règles**, regroupées selon les thèmes suivants :

- Aménagement du territoire et de la montagne ;
- Infrastructures de transport, d’intermodalité et de développement des transports ;
- Climat, air, énergie ;
- Protection et restauration de la biodiversité ;
- Prévention et gestion des déchets ;
- Risques naturels ;

La première règle indique que « dans une volonté de subsidiarité permettant de prendre en compte les spécificités locales, les SCoT, les PLU(i), les chartes de PNR et d’une façon générale

tous les documents devant s'inscrire en compatibilité avec le fascicule des règles, devront décliner quantitativement, dans la limite de leurs compétences, à l'échelle de leur périmètre, et en cohérence avec ceux voisins, l'ensemble des objectifs du SRADDET ».

Les 43 règles sont les suivantes :

1. Règle générale sur la subsidiarité SRADDET / SCoT
2. Renforcement de l'armature territoriale
3. Objectif de production de logements et cohérence avec l'armature définie dans les SCoT
4. Gestion économe et approche intégrée de la ressource foncière
5. Densification et optimisation du foncier économique existant
6. Encadrement de l'urbanisme commercial
7. Préservation du foncier agricole et forestier
8. Préservation de la ressource en eau
9. Développement des projets à enjeux structurants pour le développement régional
10. Coordination et cohérence des services de transport à l'échelle des bassins de mobilité
11. Cohérence des documents de planification des déplacements ou de la mobilité à l'échelle d'un ressort territorial, au sein d'un même bassin de mobilité
12. Contribution à une information multimodale voyageurs fiable et réactive et en temps réel
13. Interopérabilité des supports de distribution des titres de transport
14. Identification du Réseau Routier d'Intérêt Régional
15. Coordination pour l'aménagement et l'accès aux pôles d'échanges d'intérêt régional
16. Préservation du foncier des pôles d'échanges d'intérêt régional
17. Cohérence des équipements des Pôles d'échanges d'intérêt régional
18. Préservation du foncier embranché fer et/ou bord à voie d'eau pour la logistique et le transport de marchandises
19. Intégration des fonctions logistiques aux opérations d'aménagements et de projets immobiliers
20. Cohérence des politiques de stationnement et d'équipements des abords des pôles d'échanges
21. Cohérence des règles de circulation des véhicules de livraison dans les bassins de vie
22. Préservation des emprises des voies ferrées et priorité de réemploi à des fins de transports collectifs
23. Performance énergétique des projets d'aménagements
24. Trajectoire neutralité carbone
25. Performance énergétique des bâtiments neufs
26. Rénovation énergétique des bâtiments
27. Développement des réseaux énergétiques
28. Production d'énergie renouvelable dans les zones d'activités économiques et commerciales
29. Développement des énergies renouvelables
30. Développement maîtrisé de l'énergie éolienne
31. Diminution des GES

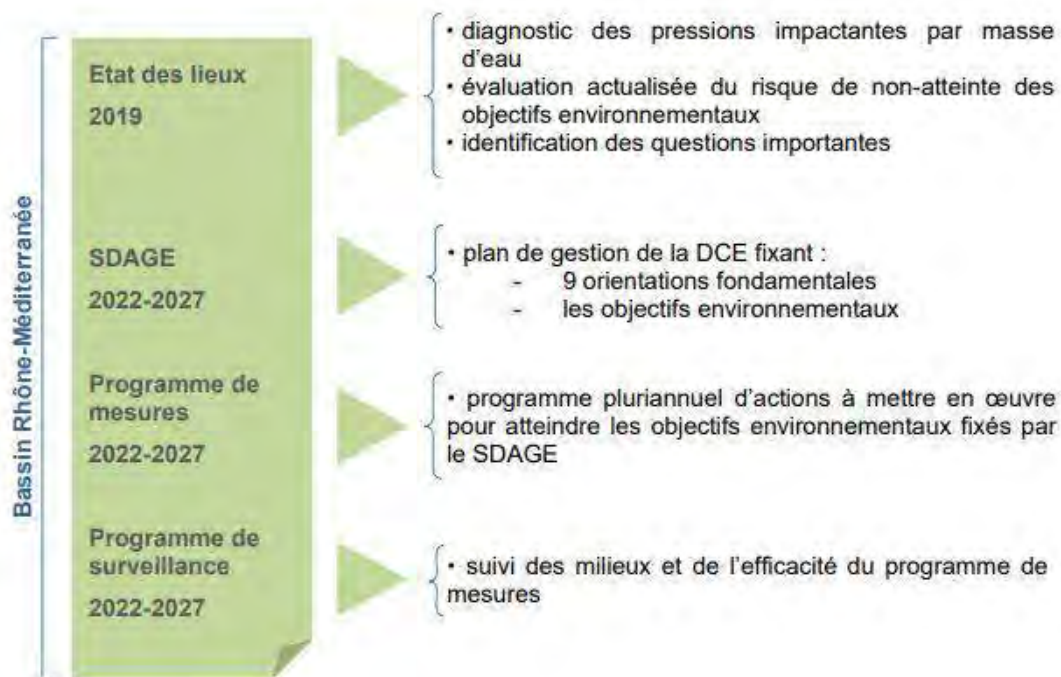
32. Diminution des émissions de polluants dans l'atmosphère
33. Réduction de l'exposition de la population aux polluants atmosphériques
34. Développement de la mobilité décarbonée
35. Préservation des continuités écologiques
36. Préservation des réservoirs de biodiversité
37. Préservation des corridors écologiques
38. Préservation de la trame bleue
39. Préservation des milieux agricoles et forestiers supports de biodiversité
40. Préservation de la biodiversité ordinaire
41. Amélioration de la perméabilité écologique des réseaux de transport
42. Respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets
43. Réduction de la vulnérabilité des territoires vis-à-vis des risques naturels

Le SCoT doit être compatible avec les règles du fascicule.

3.4. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée

L'intercommunalité de l'Oisans est concernée par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022-2027 adopté par le comité du bassin le 18 mars 2022. Son schéma de cohérence territoriale, ainsi que les programmes envisagés sur son territoire doivent être compatibles avec ce dernier.

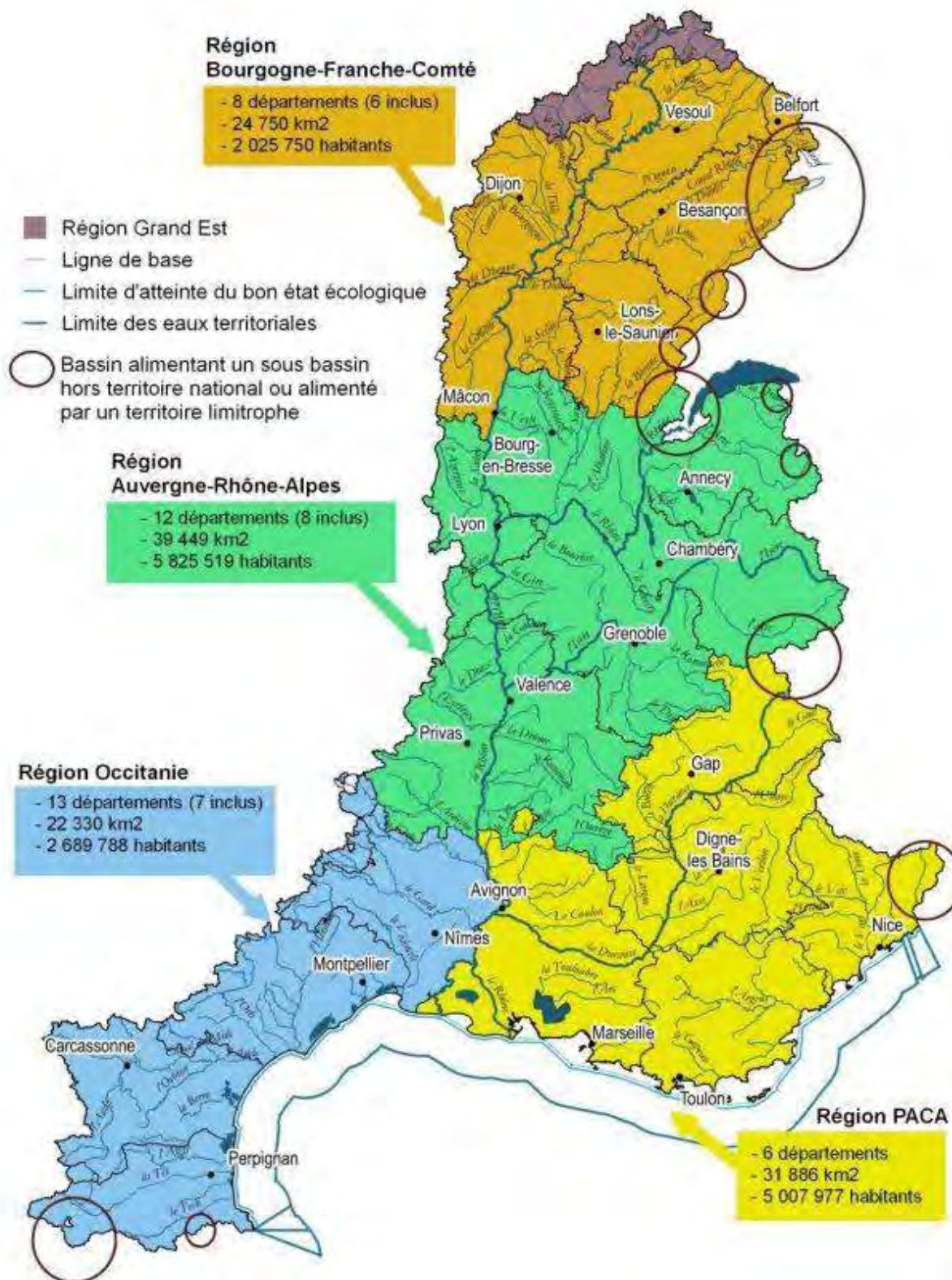
En adoptant le 23 octobre 2000 la directive cadre sur l'eau (DCE), l'Union européenne s'est engagée à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification élaboré à l'échelle de chaque grand bassin hydrogéographique français. Il constitue un outil de gestion prospective et de cohérence qui définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau à leur échelle, les objectifs de quantité et de qualité des eaux conformément à la directive cadre sur l'eau ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre. Révisé tous les 6 ans, le SDAGE est un document réglementaire opposable à l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements publics, dont les décisions et les programmes doivent lui être compatibles.



Mise en œuvre du SDAGE

Source : SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021

Entré en vigueur depuis mars 2022, le SDAGE 2022 du bassin Rhône-Méditerranée est constitué de l'ensemble des bassins versants des cours d'eau s'écoulant vers la Méditerranée et du littoral méditerranéen. Il couvre, en tout ou partie, 5 régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est) et 29 départements. Il s'étend sur 121 600 km², soit près de 23 % de la superficie du territoire national. Les ressources en eau sont relativement abondantes comparées à l'ensemble des ressources hydriques de la France (réseau hydrographique dense et morphologie fluviale variée, richesse exceptionnelle en plans d'eau, forte présence de zones humides riches et diversifiées, glaciers alpins, grande diversité des types de masses d'eau souterraine). Cependant, de grandes disparités existent dans la disponibilité des ressources selon les contextes géologiques et climatiques.



Caractéristiques générales du bassin Rhône-Méditerranée en 2018
 Source : SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021

Le schéma de cohérence territoriale se doit de respecter les **8 orientations fondamentales** pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques édictées par le SDAGE :

0. S'adapter aux effets du changement climatique.
1. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.

2. Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradations milieux aquatiques.
3. Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau.
4. Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux.
5. Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.
6. Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides.
7. Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
8. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Les documents d'urbanisme devront permettre d'atteindre les objectifs environnementaux exprimés par le SDAGE :

- L'atteinte du bon état des masses d'eau ;
- L'atteinte des objectifs des zones protégées ;
- La réduction des émissions de substances dangereuses ;
- Les objectifs de la Directive Cadre stratégie pour le milieu marin.

Le territoire de l'Oisans appartient au sous-bassin versant « Romanche – ID_09_07 » du bassin « Isère Drôme ». Ce sous-bassin versant est repéré dans le programme de mesures du SDAGE 2022-2027 comme un territoire qui subit 4 pressions significatives sur ses masses d'eau superficielle, une mesure est identifiée pour chaque pression significative afin d'en réduire significativement l'impact :

Romanche - ID_09_07	
Pression dont l'impact est à réduire significativement	Objectifs environnementaux visés
Pollutions par les nutriments agricoles	
ACR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bil, surface en herbe, assolements, maîtrise fertilisants)	ZPN
Altération du régime hydrologique	
RES0303 Mettre en place les modalités de passage de la ressource en eau	BE
Altération de la morphologie	
MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	BE
MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	BE
MIA0701 Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel	BE
Altération de la continuité écologique	
MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	BE
MIA0204 Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	BE
MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	BE

Pressions et mesures relatives aux eaux du bassin versant de la Romanche
Sources : SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 – mesures territorialisées.

Le territoire est également concerné par la masse d'eau souterraine « Alluvions de la Romanche vallée d'Oisans, Eau d'Olle et Romanche aval », à fort enjeu pour la satisfaction des besoins d'alimentation en eau potable, au sein de laquelle les zones de sauvegarde devront être identifiées.

3.5. Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Drac-Romanche

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification qui fixe, à un niveau local, des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il doit être compatible avec le SDAGE. Le périmètre et le délai dans lequel il est développé sont déterminés par le SDAGE, à défaut, ils sont arrêtés par le ou les préfets, le cas échéant sur proposition des collectivités territoriales intéressées. Le SAGE est établi par une commission locale de l'eau représentant les divers acteurs du territoire, soumis à enquête publique et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée juridique : le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers et les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau.

Le SCoT de l'Oisans doit être compatible avec les objectifs de protection définis dans le SAGE Drac Romanche.

Ce dernier a été révisé récemment : le SAGE révisé a été voté le 10 décembre 2018 par la commission locale de l'eau (CLE). Aujourd'hui, le SAGE Drac Romanche est approuvé par arrêté inter-préfectoral en décembre 2018 (Isère), janvier 2019 (Hautes-Alpes) et février 2019 (Savoie).

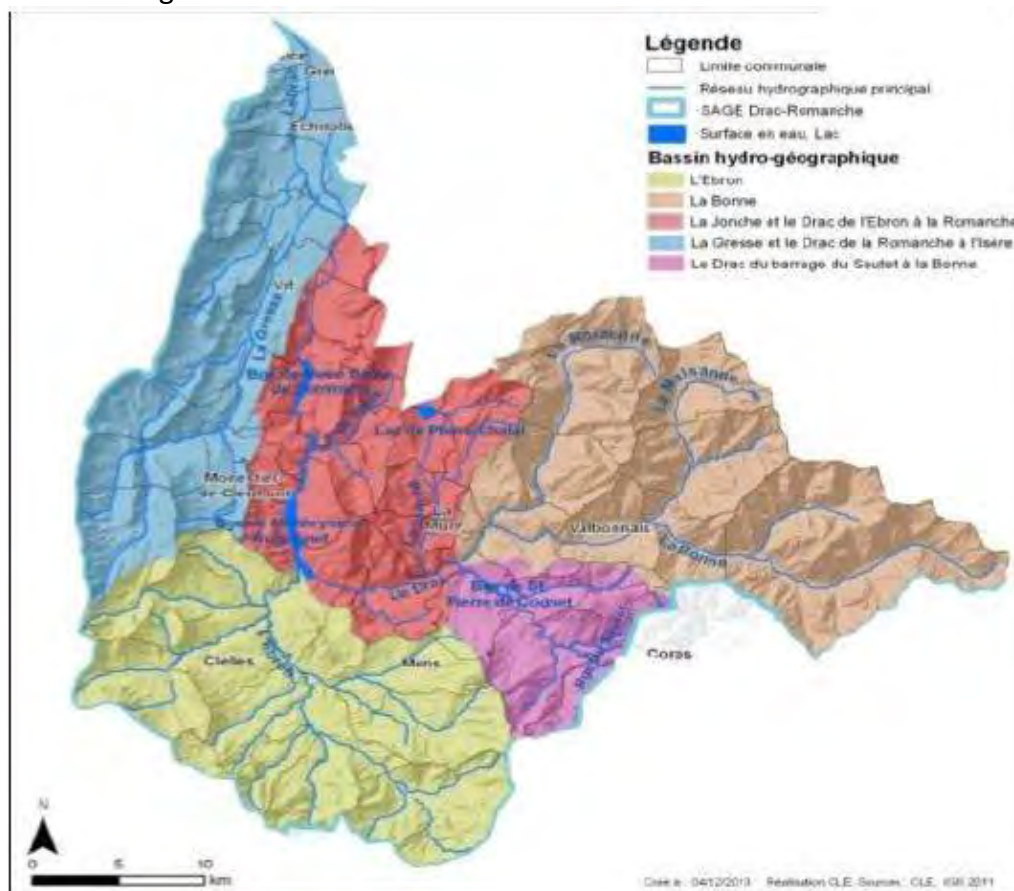


Périmètre du SAGE Drac Romanche

Source : drac-romanche-sage.com

Couvrant une superficie de près de 2 575 km², le SAGE Drac Romanche couvre les principales vallées du Drac et de la Romanche. Il couvre 117 communes, dont 113 dans le département

de l'Isère, 2 dans les Hautes-Alpes et 2 en Savoie, réparties en 5 sous-bassins : la Jonche et le Drac de l'Ebron à la Romanche, la Gresse et le Drac de la Romanche à l'Isère, l'Ebron, la Bonne, et le Drac du barrage du Sautet à la Bonne.



Les bassins hydrogéographiques du SAGE Drac Romanche
Source : SAGE Drac Romanche

Concernant le SAGE révisé, la CLE a souhaité poursuivre son travail dans le prolongement du premier SAGE, voté en 2007. **7 enjeux** ont été définis, et portent sur :

1. La qualité de l'eau
2. Le partage de l'eau – la quantité
3. La ressource en eau potable
4. La préservation des milieux et l'organisation de la fréquentation
5. La prévention des inondations et des risques de crues
6. La gestion locale de l'eau : entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
7. L'adaptation au changement climatique

Des orientations stratégiques ont été définies en fonction de chaque enjeu :

1. La qualité de l'eau

Orientation 1 : Suivre la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines

Orientation 2 : Traiter les rejets domestiques sur l'ensemble du bassin versant

Orientation 3 : Lutter contre les pollutions par des substances dangereuses

Orientation 4 : Limiter les perturbations de la qualité de l'eau dues à divers usages

Orientation 5 : Gérer les eaux pluviales en milieu urbain en secteurs sensibles

2. Le partage de l'eau – la quantité

Orientation 6 : Concilier l'usage de l'hydroélectricité avec les autres usages et les objectifs de quantité

Orientation 7 : Concilier l'activité économique, touristique et sociale avec les objectifs de quantité et de qualité du milieu

3. La ressource en eau potable

Orientation 8 : Garantir la pérennité de la qualité et de la quantité des ressources patrimoniales

Orientation 9 : Aboutir à une gestion équilibrée de la ressource notamment en améliorant la coordination des acteurs de l'eau

Orientation 10 : Garantir et sécuriser la distribution d'une eau potable de qualité

4. La préservation des milieux et l'organisation de la fréquentation

Orientation 11 : Préserver et mieux gérer les milieux aquatiques

Orientation 12 : Améliorer le potentiel écologique et piscicole du Drac, de la Romanche et de leurs affluents

Orientation 13 : Améliorer la gestion du transport solide

Orientation 14 : Organiser la fréquentation des rivières

5. La prévention des inondations et des risques de crues

Orientation 15 : Renforcer la prévention, protéger et agir contre les inondations en Drac et en Romanche

6. La gestion locale de l'eau : entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

Orientation 16 : Assurer l'animation et la coordination du SAGE

Orientation 17 : Veiller au respect du SAGE

7. L'adaptation au changement climatique

Orientation 18 : Définir une politique d'adaptation du bassin versant au changement climatique

Le SAGE Drac-Romanche comprend aussi un règlement opposable, avec un rapport de conformité, qui comprend 4 articles :

1. Prévenir les pollutions lors des travaux de forages au titre du code minier et d'exploitation de mines
2. Prévenir les pollutions lors de la production de neige de culture
3. Réserver les secteurs vulnérables des nappes de la plaine de l'Oisans et de l'Eau d'Olle au seul usage AEP
4. Interdire la dégradation des zones humides prioritaires du SAGE

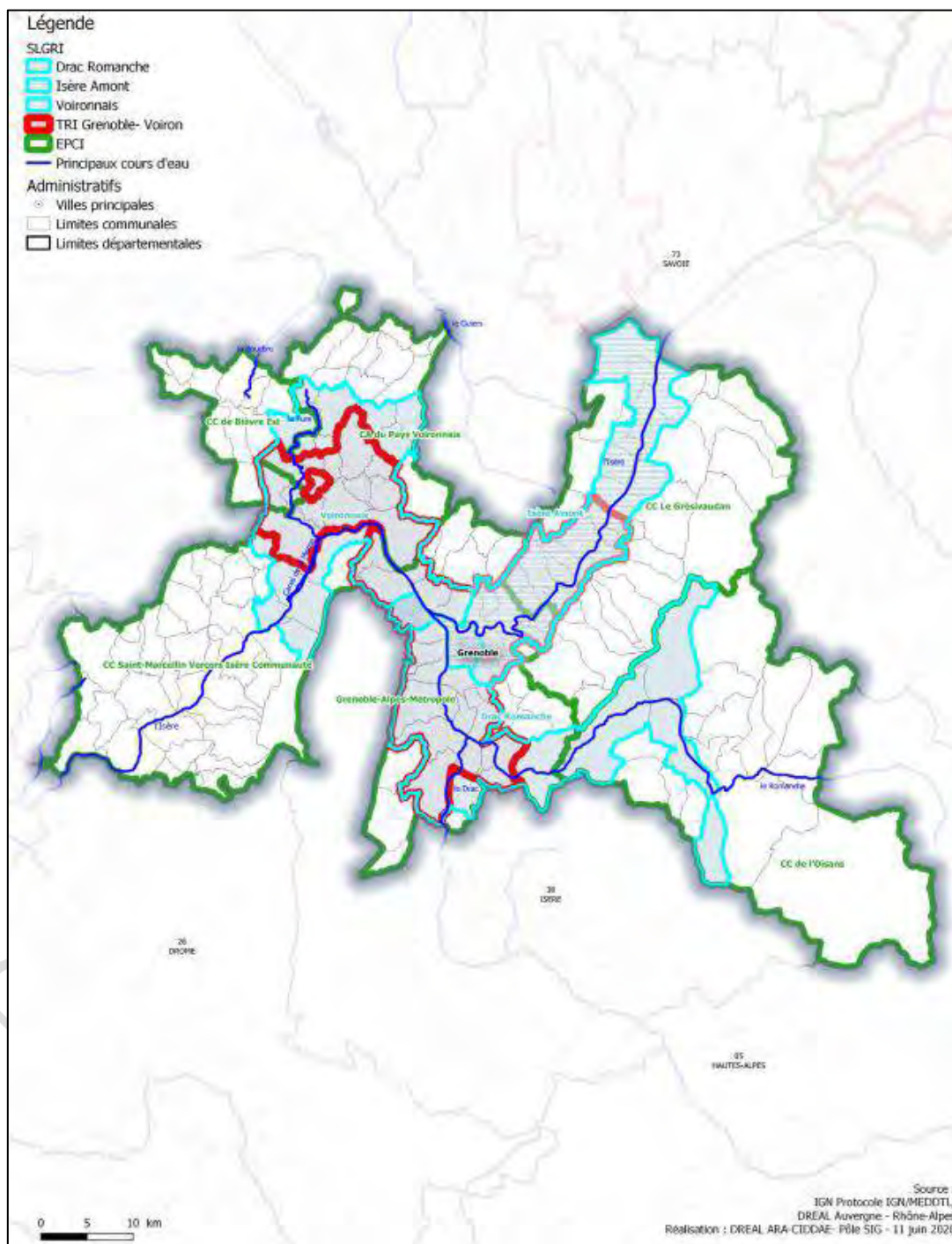
3.6. Le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée

Le Préfet coordonnateur de bassin a arrêté le 3 mars 2022 le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée. Celui-ci est valide sur la période 2022-2027.

Les cinq grands objectifs de ce document sont les suivants :

1. Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation.
2. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.
3. Améliorer la résilience des territoires exposés.
4. Organiser les acteurs et les compétences.
5. Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

La stratégie locale du TRI (territoire à risque inondation) de Grenoble-Voirion a été déclinée dans 3 « sous » stratégies d’axe (Isère amont, Drac Romanche et Voironnais), sur lesquelles des documents d’engagements ont été co-signés entre l’État et les collectivités territoriales. Celui formalisant les engagements sur le territoire de la SLGRI « Drac Romanche » a été signé par le préfet de l’Isère, les présidents de Grenoble Alpes Métropole et de la Communauté de communes de l’Oisans, du Département, du Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l’Isère (SYMBHI) et de la CLE Drac Romanche.



Territorialisation des stratégies locales de gestion des risques d’inondation (SLGRI) du Drac et de la Romanche, de l’Isère Amont, du Voironnais

Source : « Plan de gestion des risques d’inondation 2022-2027 » - Bassin Rhône-Méditerranée – Stratégie nationale de gestion des risques d’inondation – VOLUME 2 (www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr)

3.7. La Charte du Parc National des Écrins

Adoptée en avril 2006, une nouvelle loi renforce la place des élus et des acteurs locaux dans la vie des parcs nationaux. Grande nouveauté, elle prévoit l'écriture d'une charte soumise à l'adhésion des communes.

Un niveau d'engagement minimal est établi, notamment par la réglementation du cœur, dénominateur commun à tous les parcs nationaux. Les spécificités locales sont de l'initiative de chaque conseil d'administration.

Dans les Ecrins, la charte est le fruit d'un travail concerté, en construction directe avec les acteurs du territoire via des commissions et un conseil économique, social et culturel (plus de 600 réunions de concertation de mai 2008 à l'automne 2011).

Elle définit, pour 15 ans, la politique et le partenariat du Parc national avec les collectivités territoriales et l'État.

Les 59 communes de l'aire optimale d'adhésion, pressenties pour faire partie du Parc national ont été sollicitées pour adhérer librement à la charte. 53 d'entre elles ont délibéré en faveur de ce projet de territoire.

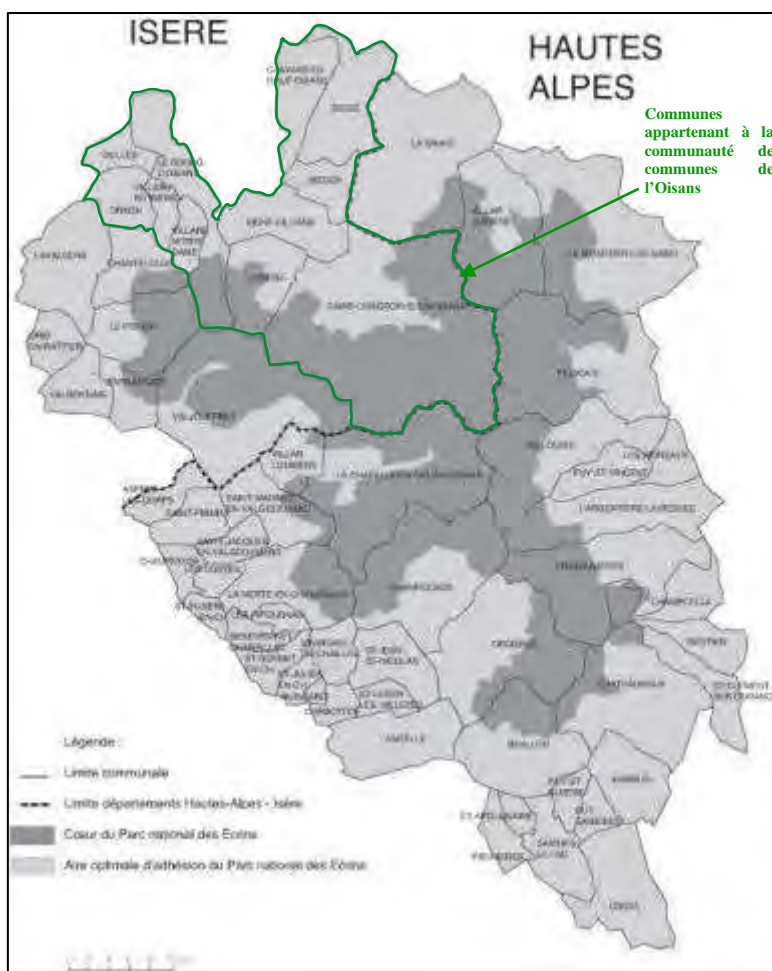
La charte donne les grandes orientations du projet de développement durable qui engage les communes, acteurs du territoire et le Parc national.

Ce partenariat repose sur quatre axes :

- **Pour un espace de culture vivante et partagée** : connaissance et partage d'informations sur le territoire ; appui aux actions culturelles, à l'éducation pour l'environnement, à la culture montagne ; prise en compte de l'environnement dans les projets
- **Pour un cadre de vie de qualité** : cet axe traite notamment de la valorisation et préservation des ressources naturelles et du patrimoine bâti ; de la circulation motorisée dans les espaces naturels ; de l'éco-responsabilité y compris en matière énergétique.
- **Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire** : les orientations concernent ici les pratiques agricoles, la gestion des alpages (appui à la mise en place de mesures agro-environnementales), le soutien à la filière bois-forêt, la préservation de la ressource en eau, des milieux naturels et des espèces, le maintien des paysages remarquables.
- **Pour l'accueil du public et la découverte du territoire** : cet axe développe plus particulièrement la question de l'offre touristique et du partenariat avec les stations touristiques.

Des objectifs spécifiques pour le cœur : à la différence de l'aire d'adhésion, le cœur est un espace réglementé où l'établissement a une mission de protection et de gestion conservatoire.

- Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance
- Préserver le patrimoine culturel du cœur
- Préserver et requalifier les éléments du patrimoine construit du cœur
- Faire du cœur un espace d'éco-responsabilité (notamment pour les refuges, la fréquentation, les pratiques sportives)



Le territoire du Parc National des Écrins
 Source : www.ecrins-parcnational.fr

On compte dix communes de l'intercommunalité faisant partie de l'aire optimale d'adhésion du parc national des Écrins (Oulles, Ornon, Le Bourg-d'Oisans, Villard-Reymond, Villard-Notre-Dame, Les Deux Alpes, Clavans-en-Haut-Oisans, Besse, Mizoën, Saint-Christophe-en-Oisans) dont trois se situent au cœur du Parc national des Écrins (Le Bourg d'Oisans, Venosc (une des communes anciennes formant les Deux Alpes aujourd'hui) et Saint-Christophe-en-Oisans).

3.8. Schéma régional des carrières d'Auvergne-Rhône-Alpes

Le schéma régional des carrières (SRC) de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé le 08 décembre 2021. Élaboré en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, le schéma régional des carrières fixe les orientations et mesures permettant de gérer durablement cette ressource essentielle. Il s'adresse pour les 12 prochaines années aux carriers et aux collectivités compétentes en urbanisme.

Les trois objectifs du SRC sont :

- Approvisionner durablement la région en matériaux et substances de carrières, en soutien aux politiques publiques d'accès au logement et à la relance des filières industrielles françaises ;
- Viser l'excellence en matière de performance environnementale, en exigeant des projets de carrières exemplaires sur la réduction des nuisances et des impacts ;

- Ancrer dans les stratégies territoriales de planification la gestion des ressources en matériaux, en particulier par la compatibilité des schémas de cohérence territoriale avec le schéma.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Chapitre 2 : Les dynamiques sociales sur le territoire

L'analyse démographique de l'intercommunalité de l'Oisans est fondée sur les résultats des recensements de l'INSEE depuis 1968. En date d'élaboration du diagnostic, les données les plus récentes publiées par l'INSEE portent sur l'année 2019.

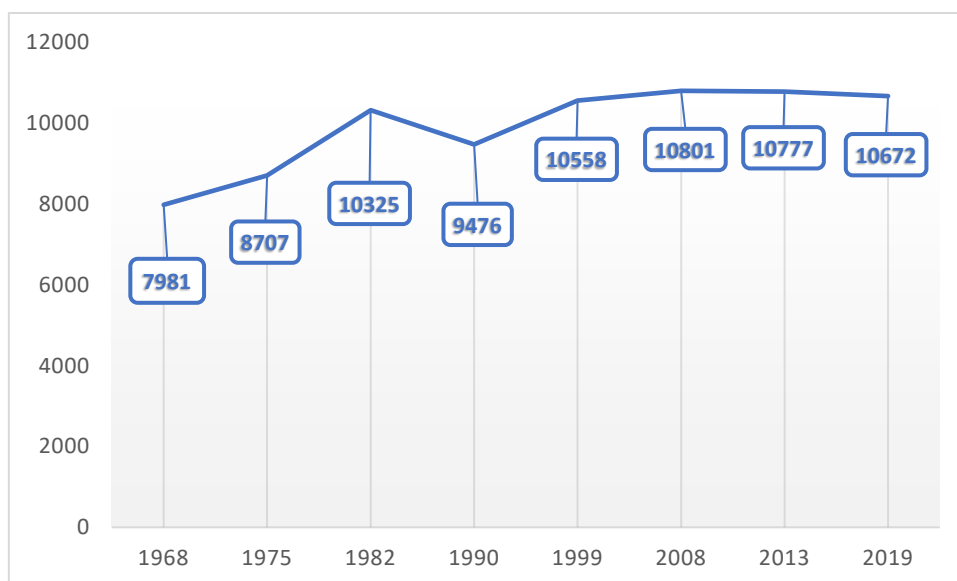
1. Évolution de la population

La communauté de communes de l'Oisans comptabilise 10 672 habitants en 2019. La commune « centre » de cette intercommunalité est Le Bourg d'Oisans avec 3 286 habitants. L'intercommunalité compte surtout de très petites communes puisque 14 des 19 communes comptent moins de 500 habitants.



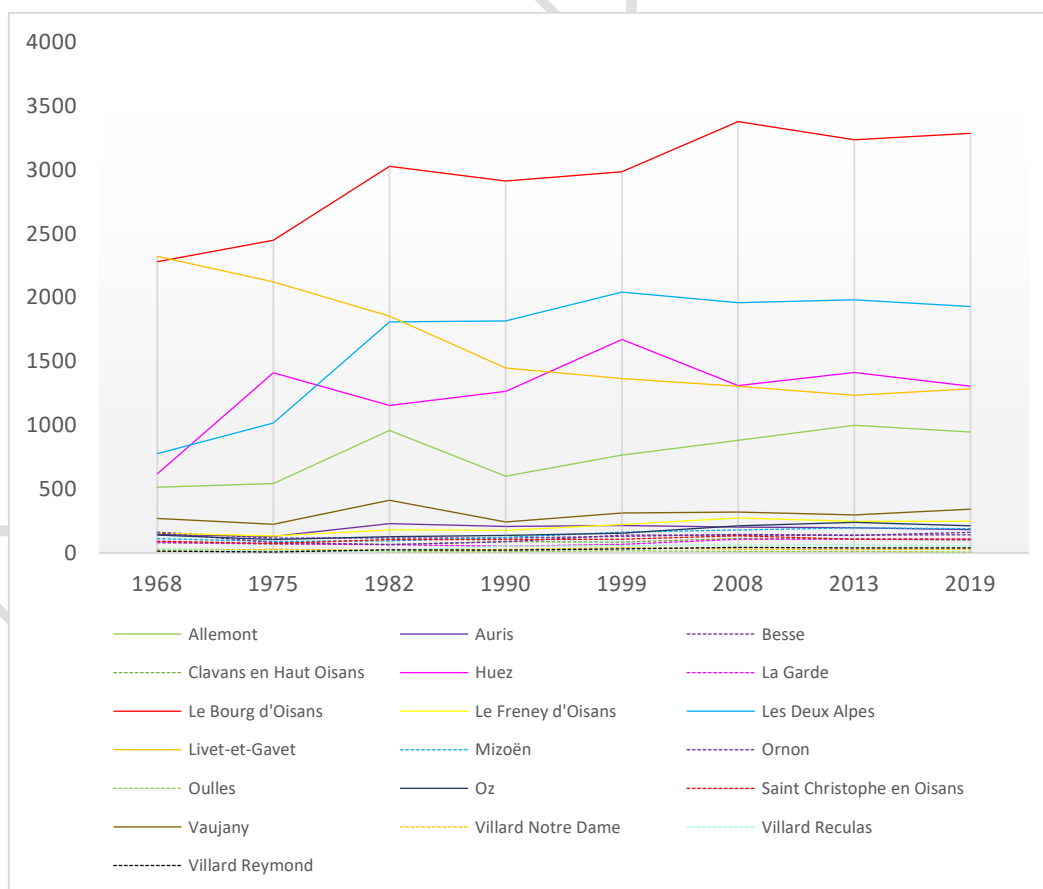
Répartition de la population au sein de la communauté de communes en 2019

Sources : Insee



Évolution de l'ensemble de la population de l'intercommunalité de l'Oisans entre 1968 et 2019
Sources : Insee

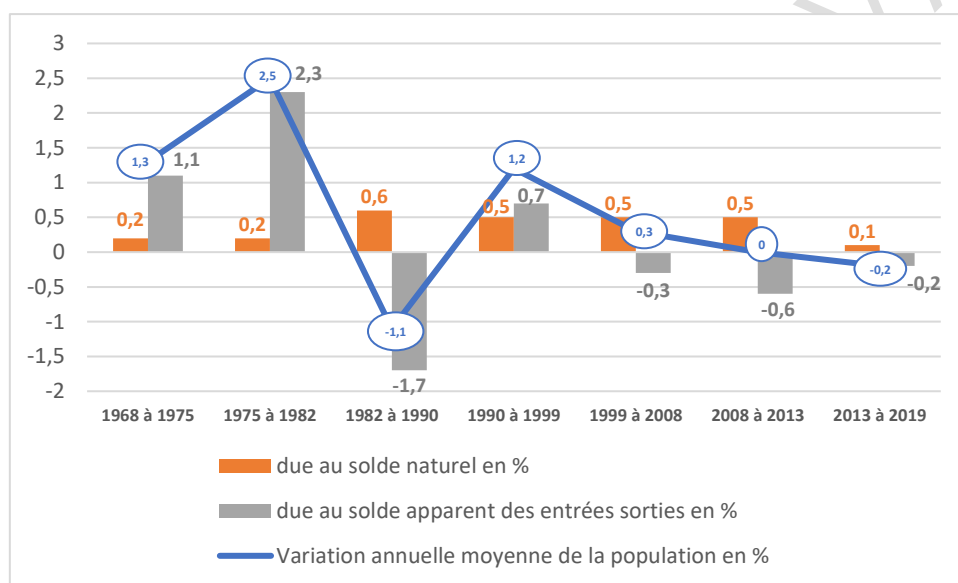
Entre 1968 et 1982, l'intercommunalité a connu une croissance exponentielle de sa population, puis cette dernière a diminué avant de repartir à la hausse, et depuis 1999 la population a stagné. Depuis 1968 l'intercommunalité a gagné 25% de croissance démographique soit une augmentation de 2 691 habitants.



Évolution de la population par communes de l'intercommunalité de l'Oisans entre 1968 et 2019
Sources : Insee

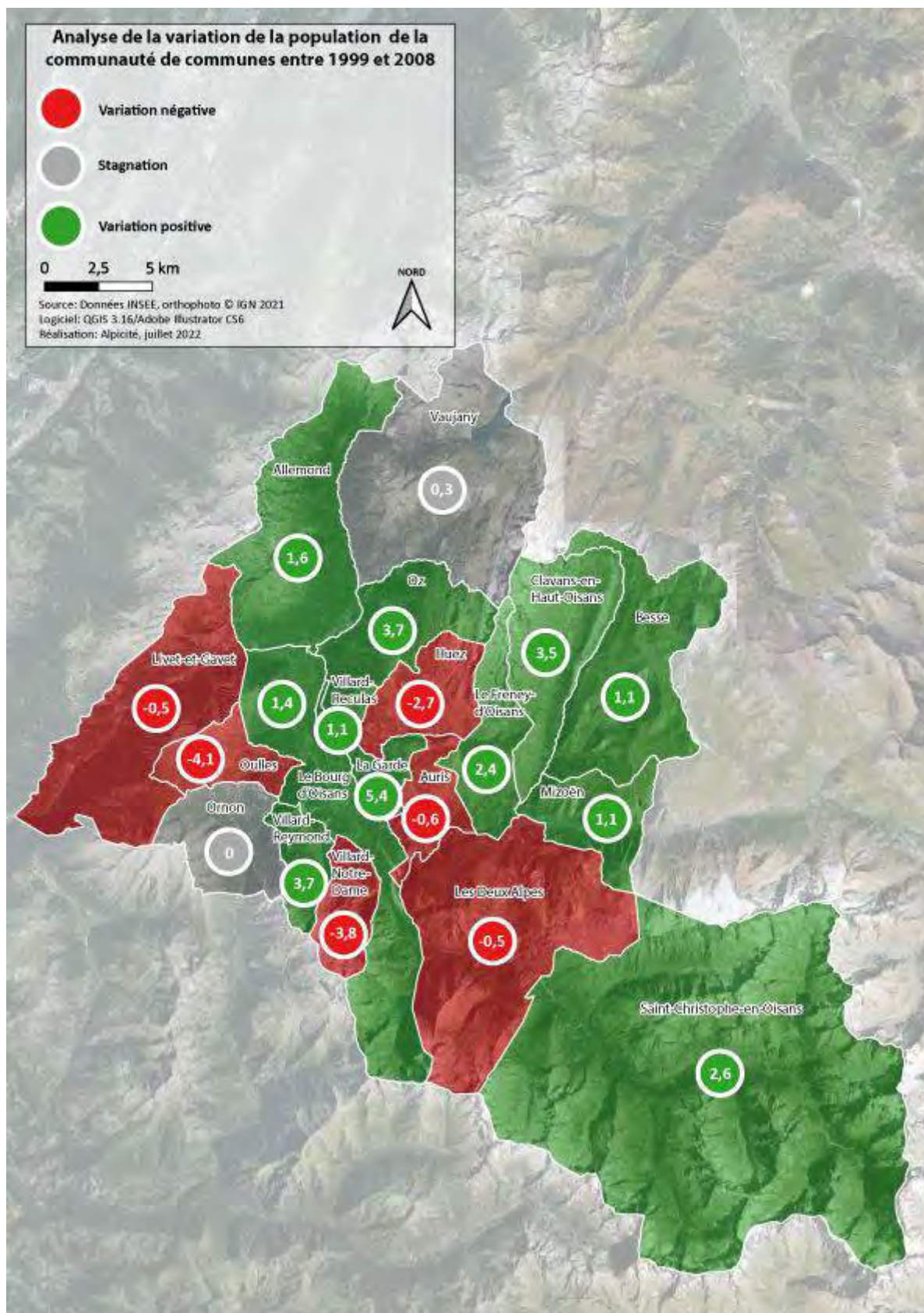
L'augmentation de la population entre 1968 et 1982 est très largement impulsée par les communes du Bourg d'Oisans et des Deux Alpes. Cette augmentation aux Deux Alpes s'explique par de grandes évolutions de la station et l'ampleur de sa renommée. En effet, dès les années 1960, les Deux Alpes développe un programme d'actions touristiques (événements, animations, manifestations sportives, etc.), puis en 1972 une télécabine relie les Deux Alpes à un glacier et permet de développer le ski d'été, en 1980 la capacité d'accueil est de 22 000 lits ce qui en fait une station à dimension internationale. Quant à Bourg d'Oisans, sa croissance démographique est due à la construction du barrage hydroélectrique de Grand'Maison dans la vallée de l'Eau d'Olle.

Entre 1982 et 1990, une diminution de la population s'explique par de nombreuses fermetures d'usines dans la vallée de l'Oisans, et ce n'est qu'une décennie plus tard que les stations offrant de très nombreuses perspectives d'emplois ont permis de retrouver un gain de population.

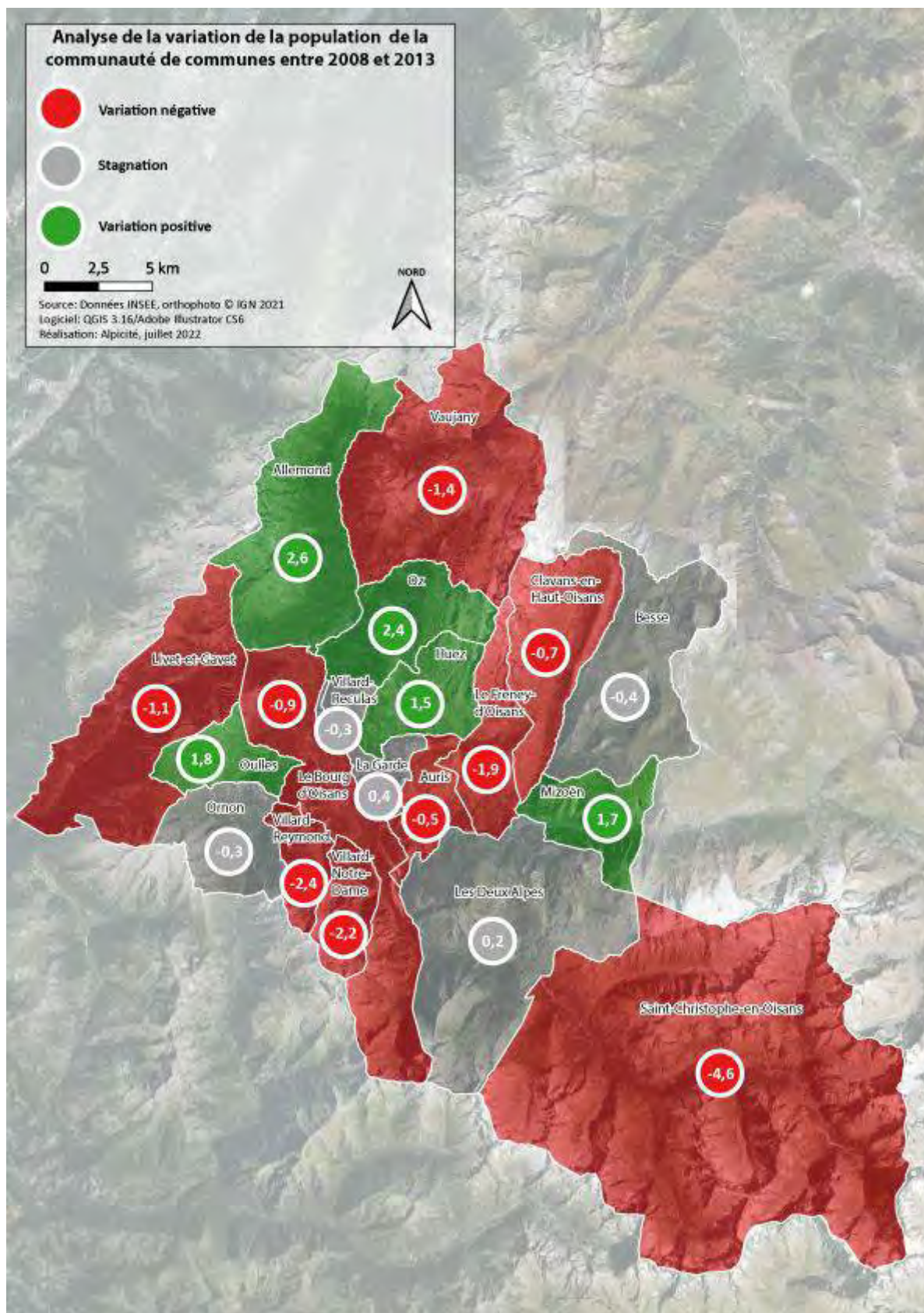


Évolution de la population par communes de l'intercommunalité de l'Oisans entre 1968 et 2019
Sources : Insee

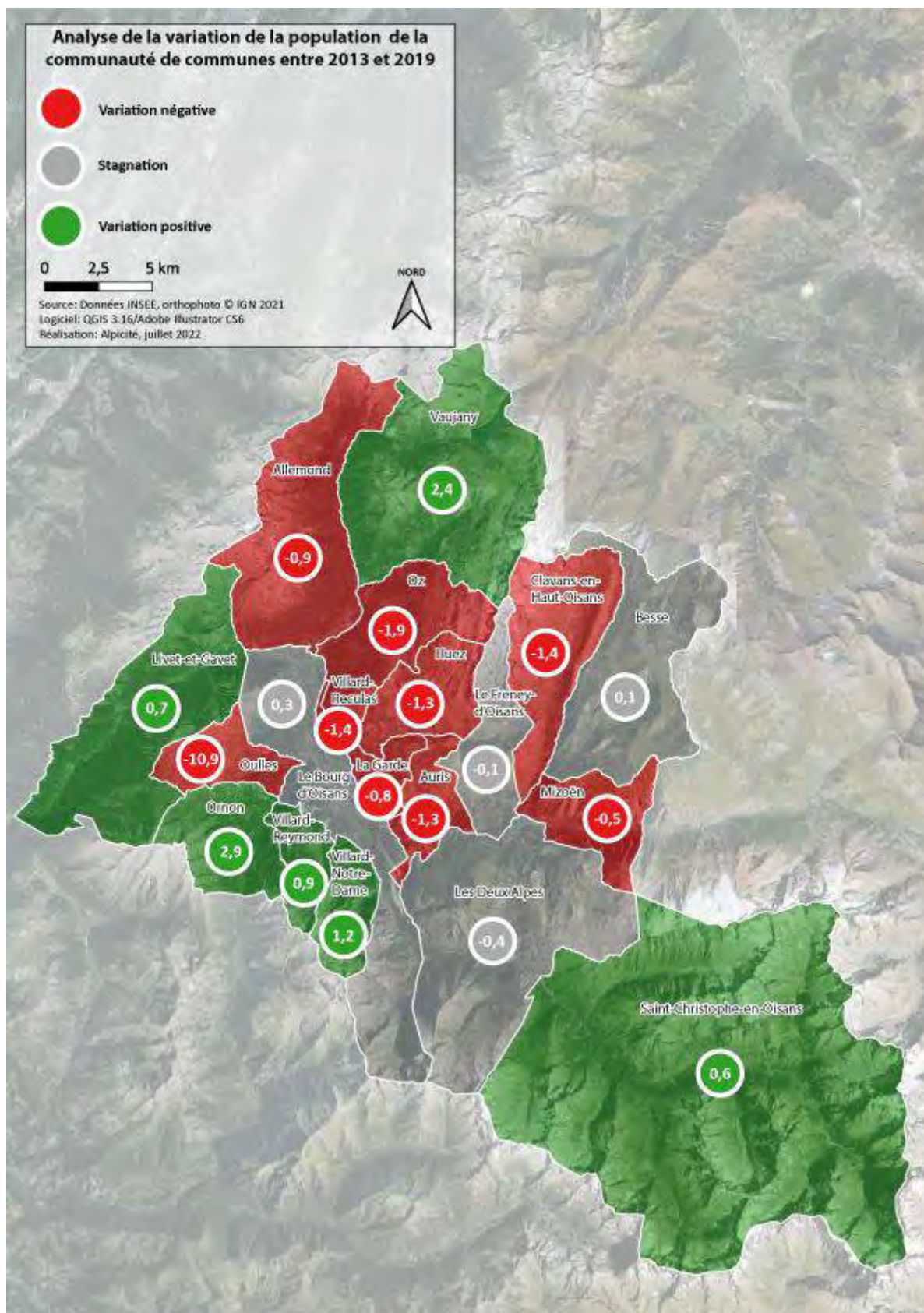
Le solde naturel étant stable, la variation de la population s'explique principalement par le solde migratoire.



Variation de la population à l'échelle de la communauté de communes de l'Oisans entre 1999 et 2008
Sources : Insee



Variation de la population à l'échelle de la communauté de communes de l'Oisans entre 2008 et 2013
 Sources : Insee

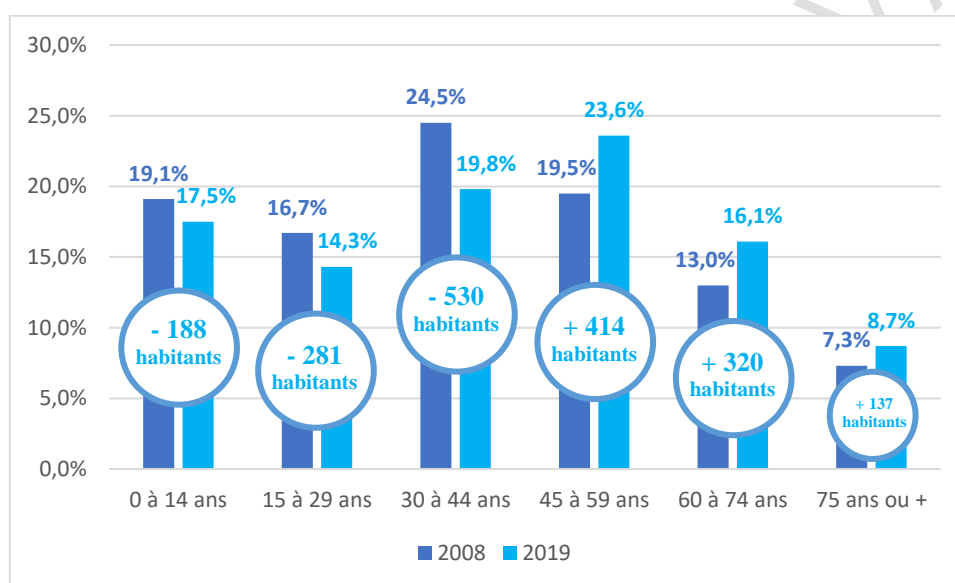


Variation de la population à l'échelle de la communauté de communes de l'Oisans entre 2013 et 2019
Sources : Insee

Sur la période 1999 et 2008, le territoire connaît une variation positive de la population et gagne 243 habitants, alors que la période 2008 à 2013 se traduit par une légère baisse de la population avec une perte de 24 habitants. Cette tendance à la diminution de la population se confirme sur la période 2013 à 2019 avec une baisse de 105 habitants.

2. La structure de la population

Entre 2008 et 2019, l'intercommunalité connaît une augmentation de la part des 45/59 ans, des 60/74 ans et des 75 ans et plus, alors qu'au contraire la part des 0/14 ans, des 15/29 ans et des 30/44 ans ont diminué. On constate une difficulté pour le territoire d'attirer et de maintenir durablement de jeunes familles. De nombreux étudiants et de jeunes actifs vont préférer se rendre dans des territoires où il existe de plus nombreuses opportunités professionnelles.

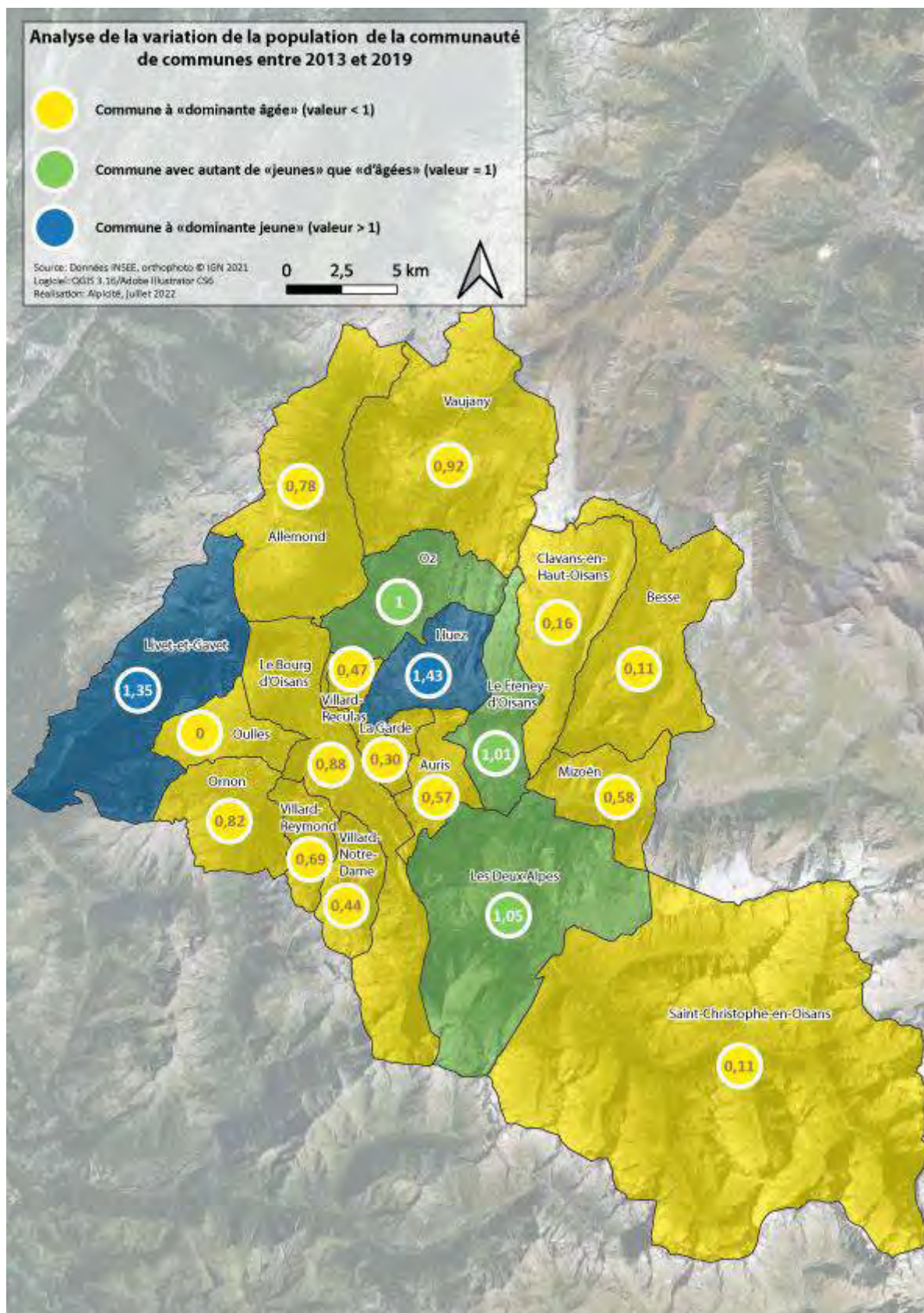


Comparaison de la répartition de la population de la communauté de communes de l'Oisans par grandes tranches d'âges entre 2008 et 2019

Sources : Insee

Lorsque que l'on analyse commune par commune, on remarque que toutes les communes connaissent une baisse de la jeunesse et des jeunes actifs. Seul le village de Villard-Reymond a vu sa population « jeune » augmenter, la commune comptabilise 40 habitants en 2019 et l'accueil d'une ou deux familles a pu renverser la tendance.

L'indice de jeunesse, qui est le rapport des moins de 20 ans sur les plus de 60 ans, est assez élevé pour une intercommunalité rurale de montagne puisqu'il est de 0,91, c'est-à-dire que l'on a presque autant de personnes de moins de 20 ans que de personnes de plus de 60 ans. Si la majorité des communes connaissent un fort vieillissement de la population, certaines communes attirent encore une population assez jeune, c'est le cas d'Huez et de Livet-et-Gavet. D'autres communes ont su préserver cet équilibre, c'est le cas d'Oz, des Deux Alpes et du Freney d'Oisans.



Indice de jeunesse des communes de l'intercommunalité de l'Oisans en 2019

Sources : Insee

A RETENIR

LES ATOUTS

Un territoire qui a connu une période de croissance démographique entre 1968 et 1982.

Des communes à « dominante jeune ».

LES FAIBLESSES

Une population qui entame son processus de vieillissement, en lien avec la baisse des naissances et des entrées sur la commune.

Un territoire en perte de dynamique démographique malgré des atouts majeurs sur le territoire : les stations.

Diminution de la part de la jeunesse et des jeunes familles sur le territoire.

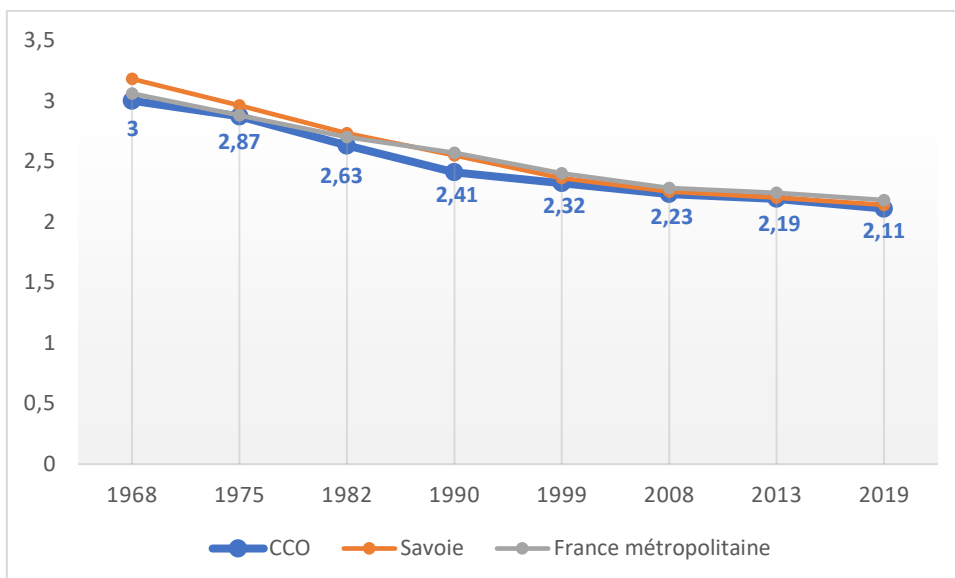


Les enjeux de demain...

- Le maintien de la population pour la vitalité communale.
- L'accueil d'une population jeune et familiale porteuse de la dynamique démographique.

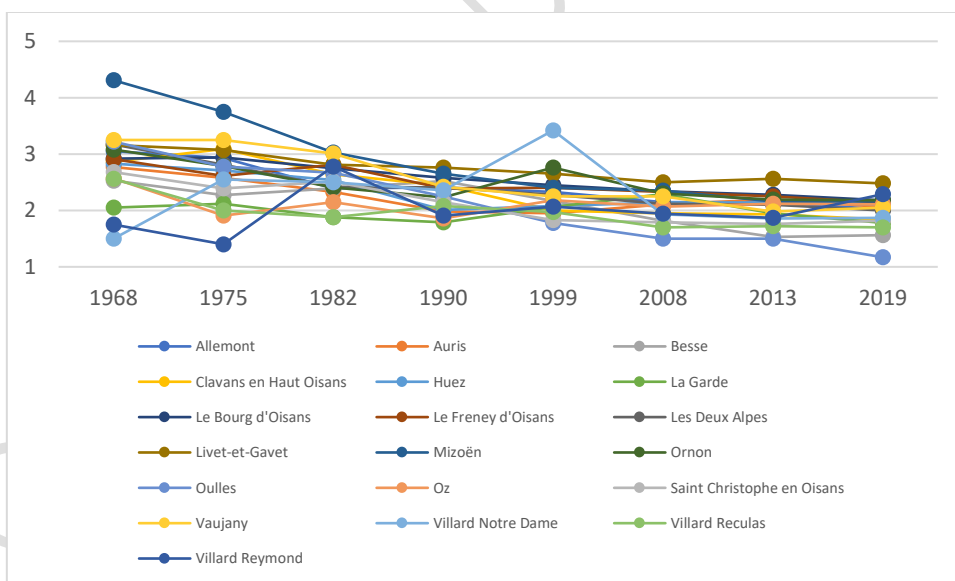
3. Taille et composition des ménages

La taille moyenne des ménages diminue progressivement en France depuis plusieurs décennies : entre 1968 et 2019, passant de 3,1 occupants par résidence principale en moyenne à 2,2. Cette diminution s'explique d'une part, par un vieillissement de la population, qui s'observe à l'échelle nationale, mais également dans l'ensemble de l'Union européenne, et d'autre part par une évolution des modes de vie. En effet, on constate que les familles nombreuses sont de moins en moins fréquentes, la mise en ménage des couples est plus tardive et les unions sont plus fragiles entraînant des ménages monoparentaux plus nombreux. De plus, l'augmentation du niveau de vie et la capacité du parc de logements (même s'il existe des inégalités dans la répartition) favorisent ces changements. De plus, le vieillissement de population entraîne un phénomène de veuvage qui se traduit par le fait que beaucoup de personnes âgées vivent seules et explique environ la moitié de l'augmentation du nombre de personnes vivant seules entre 1999 et 2013 (*Source : « Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits », Fabienne DAGUET, division Enquêtes et études démographiques, INSEE, 28/08/2017*).



Analyse comparative de l'évolution de la taille des ménages entre 1968 et 2018
Sources : Insee

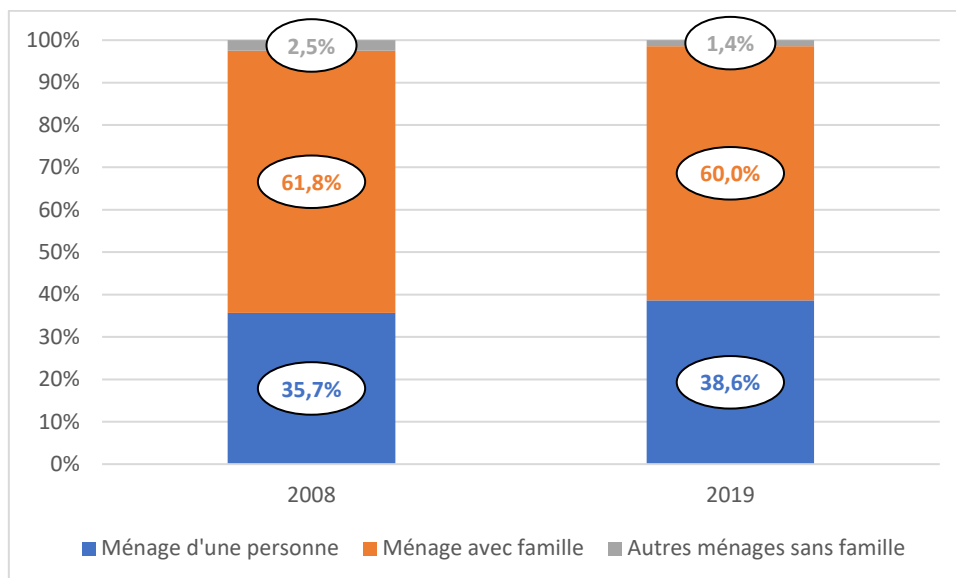
Cette tendance nationale s'observe également à l'échelle locale, puisque sur la communauté de communes la taille moyenne des ménages passe de 3 occupants en 1968 à 2,1 occupants en 2018.



Évolution de la taille des ménages entre 1968 et 2018 des communes de la CCO
Sources : Insee

D'une manière générale, on remarque que la diminution de la taille moyenne des ménages est un phénomène connu dans toutes les communes de l'intercommunalité.

En ce qui concerne la typologie des ménages, on constate une dominance des ménages avec familles, mais cette part diminue contrairement à la part des ménages d'une personne, qui elle tend à augmenter. Les ménages d'une personne concernent principalement des femmes seules.



Évolution de la typologie des ménages sur le territoire de la CCO entre 2008 et 2019

Sources : Insee

Concernant les ménages avec familles, en 2008 les couples avec enfants sont les plus nombreux mais en 2019 ce sont les couples sans enfants qui sont les plus nombreux. Quant à la part des familles monoparentales, elle tend à augmenter. Ces observations sont également vraies à l'échelle du département de l'Isère et celle de la France métropolitaine.

4. Revenus des ménages de la CCO

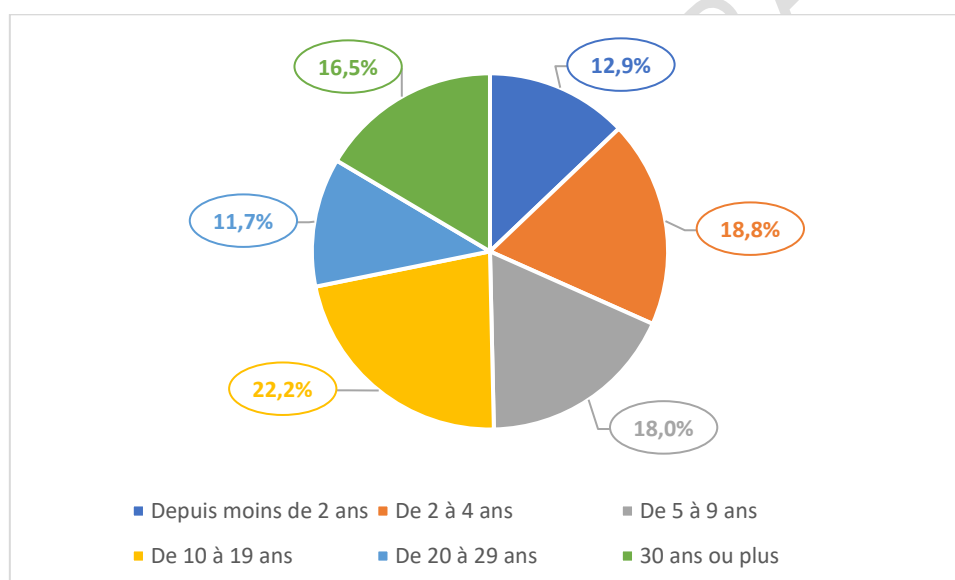
D'après les données de l'IRCOM sur les revenus de 2020 et de l'Insee :

	Foyers fiscaux	Dont foyers fiscaux imposés	Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux imposés	Revenu annuel médian par unité de consommation en 2019
Allemond	630	345	12 040	23 810 €
Auris	106	53	1 817	22 490 €
Besse	60	29	778	-
Clavans-en-Haut-Oisans	35	n.c	n.c	-
Huez	868	471	21 997	23 460 €
La Garde	54	26	1 168	-
Le Bourg d'Oisans	2 072	989	35 655	22 070 €
Le Freney d'Oisans	146	73	2 341	20 320 €
Les Deux Alpes	1 342	640	26 038	21 850 €
Livet-et-Gavet	684	245	7 816	20 040 €
Mizoën	115	52	1 890	21 250 €
Ornon	90	54	2 063	24 500 €
Oulles	11	n.c	n.c	-
Oz	136	79	2 928	22 790 €

Saint-Christophe-en-Oisans	29	17	519	-
Vaujany	201	109	3 983	23 120 €
Villard-Notre-Dame	14	n.c	n.c	-
Villard-Reclus	34	21	1 022	-
Villard-Reymond	16	n.c	n.c	-
CCO				22 070 €
Isère	724 540	357 611	15 443 394	23 030 €

5. Ancienneté des ménages sur le territoire

Sur le territoire de la CCO, il existe un turn-over important des ménages, puisque 49,7% des ménages ont emménagé il y a moins de 10 ans.



Ancienneté d'emménagement des ménages en 2018

Sources : Insee

Il est évident que les stations sont des « plus-values » pour le territoire car ils permettent un développement de l'emploi (notamment saisonnier), des équipements plus diversifiés, une amélioration à l'accès aux réseaux, elles permettent également de développer une certaine notoriété du territoire.

A RETENIR

LES ATOUTS

Un turn-over des ménages qui montre un certain renouvellement de la population et une certaine attractivité.



LES FAIBLESSES

Desserrement des ménages qui crée un besoin plus important en logement.
Un turn-over qui montre qu'une partie de la population ne s'installe pas durablement.

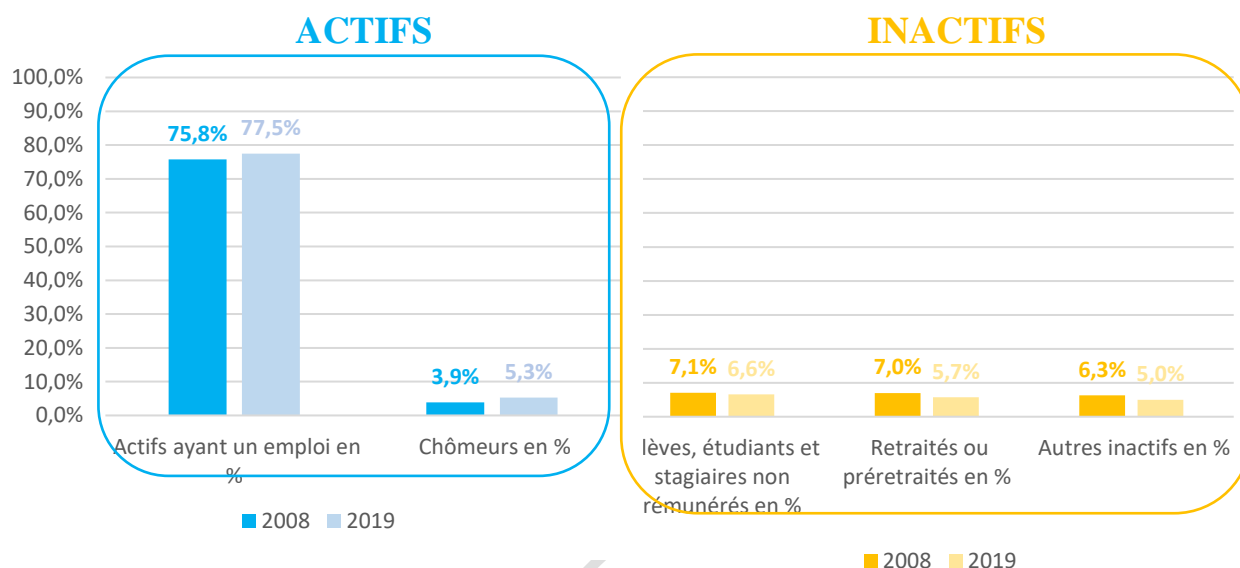


Les enjeux de demain...

- Le maintien d'une population variée est primordial.
- Permettre l'installation de familles sur le territoire, source de dynamisme communal.

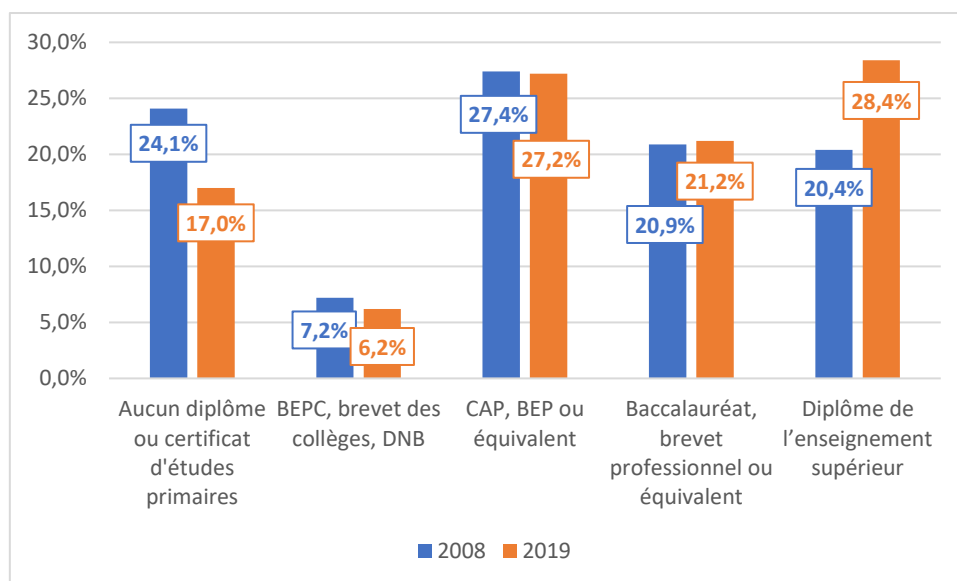
6. Formation et population active

Entre 2008 et 2019, la part des actifs a légèrement augmentée passant de 79,7% à 82,8%, cette augmentation est répartie entre les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Quant aux inactifs, leur part est passé de 20,3% en 2008 à 17,2% en 2019. Ce constat qui est celui de la diminution des inactifs et l'augmentation des actifs est également vrai aux échelles du département de l'Isère et de la France métropolitaine.



Répartition de la population entre 15 et 64 ans par type d'activité dans la CCO
Sources : Insee

Parmi la population non scolarisée de 15 ans et plus de la CCO, on remarque que la population est de plus en plus diplômée. Si la population titulaire d'un CAP/BEP ou d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel tend à stagner, celle ayant un diplôme de l'enseignement supérieur a fortement augmenté avec +8 points entre 2008 et 2019. Quant à la population n'ayant aucun diplôme, elle a fortement diminué soit de moins de 7,1 points. À l'échelle de l'Isère cette tendance à l'augmentation d'une population plus qualifiée est également une réalité, cependant, on observe une augmentation de la population titulaire d'un CAP ou d'un BEP, ce qui n'est pas le cas dans la CCO.



Répartition de la population non scolarisée de 15 ans ou plus par diplôme le plus élevé
Sources : Insee

Chapitre 3 : Habitat et Logement

1. Caractéristiques du parc de logement

En 2019, l'intercommunalité compte 22 371 logements pour 10 672 habitants. Parmi ces logements, 21,4% sont des résidences principales, 74,1% sont des résidences secondaires et 4,1% sont des logements vacants.

Dès 1968, le parc de logements augmente de façon continue, passant d'un parc de logements à une dominance de résidences principales à une dominance de logements secondaires et occasionnels à partir de 1975. Ce phénomène est largement amplifié par les communes possédant des stations ou des accès aux stations. En effet, les communes motrices du développement des logements secondaires et occasionnels sont : Les 2 Alpes, Huez, Auris, Vaujany, Villard-Reculas et Oz-en-Oisans.

Les 2 Alpes présente une courbe exponentielle des logements secondaires dès 1968, certainement impulsée par le développement d'un programme d'actions touristiques permettant l'organisation de manifestations sportives et de mise en place d'animations.

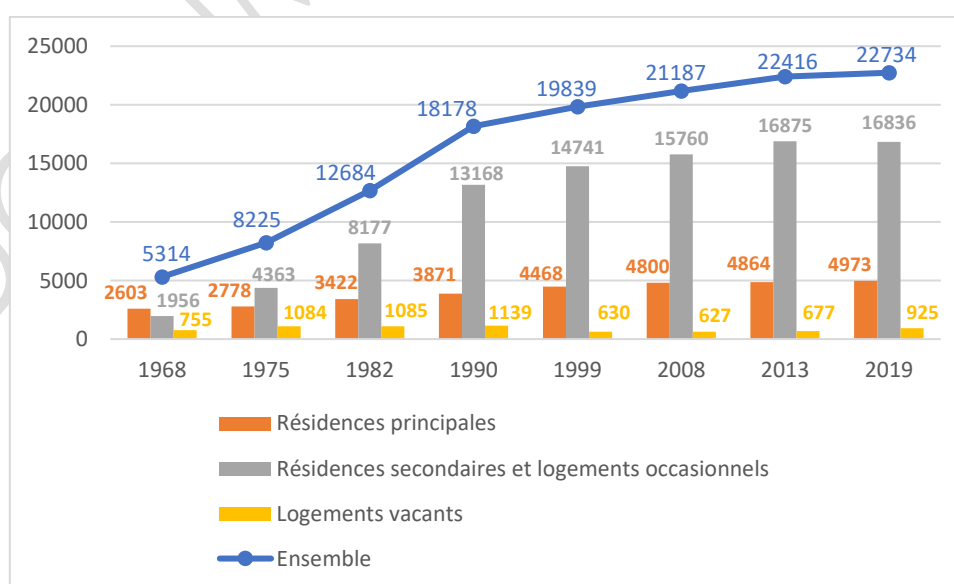
Huez développe sa station dès les années 20, mais c'est en 1968 que la station commence à avoir une renommée internationale avec la mise en place d'une piste de bobsleigh pour les jeux olympiques d'hiver de 1968, à partir de ce moment le nombre de logements secondaires augmente considérablement. La création de nouveaux quartiers comme celui de l'Éclore dans les années 80 a permis également un regain de logements secondaires sur la commune.

À Auris, les logements secondaires se développent à partir des années 70, période où le premier téléski est mis en place et où le domaine est relié à celui de l'Alpe d'Huez.

À Vaujany, les logements secondaires se développent en même temps que la construction du barrage de Grand Maison, c'est-à-dire dans les années 70 et 80. L'activité ski ne se développe que dans les années 90, et conforte la construction de logements secondaires.

Villard-Reculas développe son tourisme d'hiver dès les années 80, période où les logements secondaires se développent sur la commune.

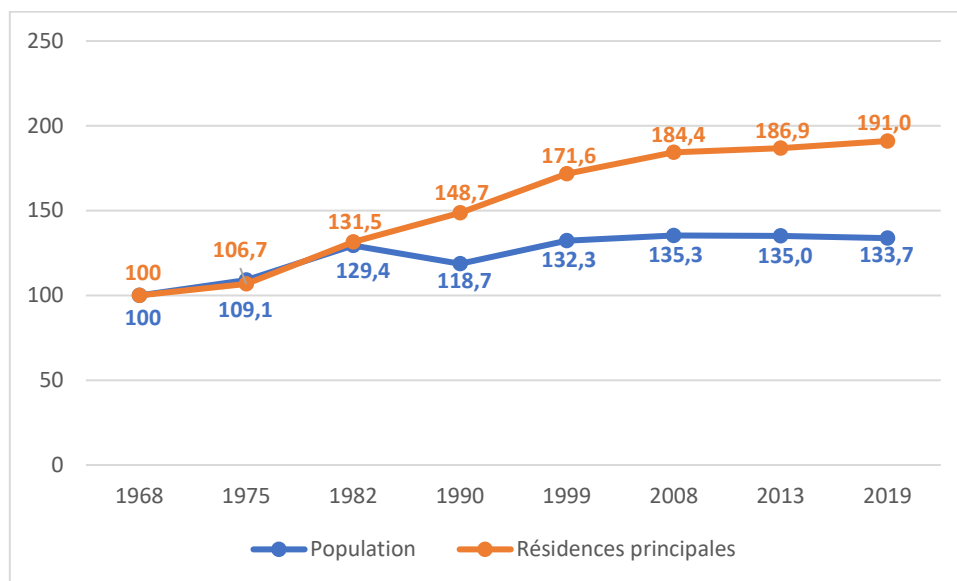
Et enfin, Oz a sa station en 1988 et cette nouvelle activité s'accompagne de la croissance de logements secondaires.



Évolution du nombre de logements par catégorie entre 1968 et 2018

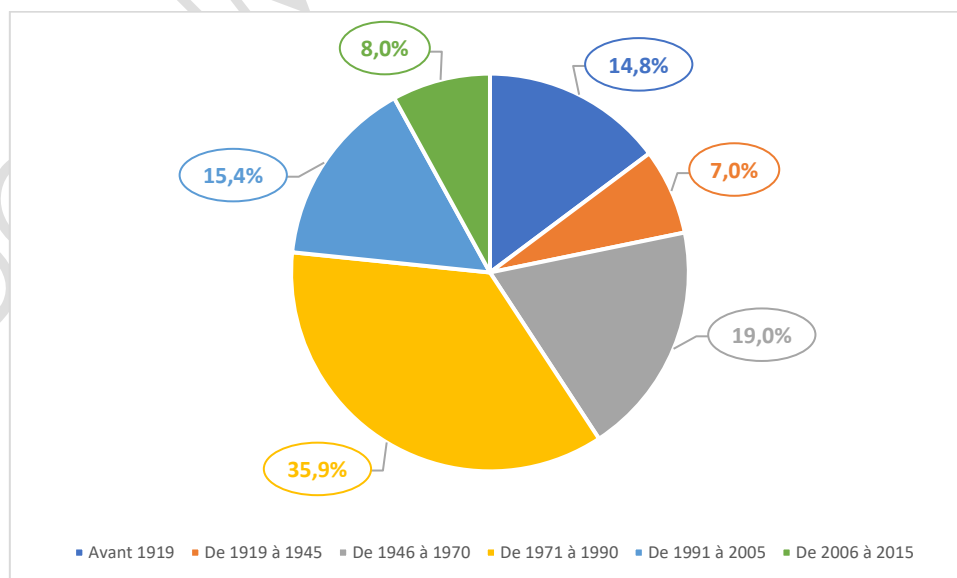
Sources : Insee

Le phénomène du desserrement des ménages c'est-à-dire la diminution de la taille des ménages, est visible sur le territoire de la CCO puisque la croissance du parc de résidences principales est plus importante que celle de la population.



Évolution de la population et des résidences principales entre 1968 et 2018 (base 100)
Sources : Insee

Dans l'intercommunalité de l'Oisans, les logements sont répartis de façon assez similaire qu'aux échelles du département de l'Isère ou de la France métropolitaine. La part des logements construits entre 1971 et 1990 est légèrement plus élevée sur le territoire de l'intercommunalité, en lien avec la croissance démographique et à l'essor du tourisme d'hiver à l'échelle locale.

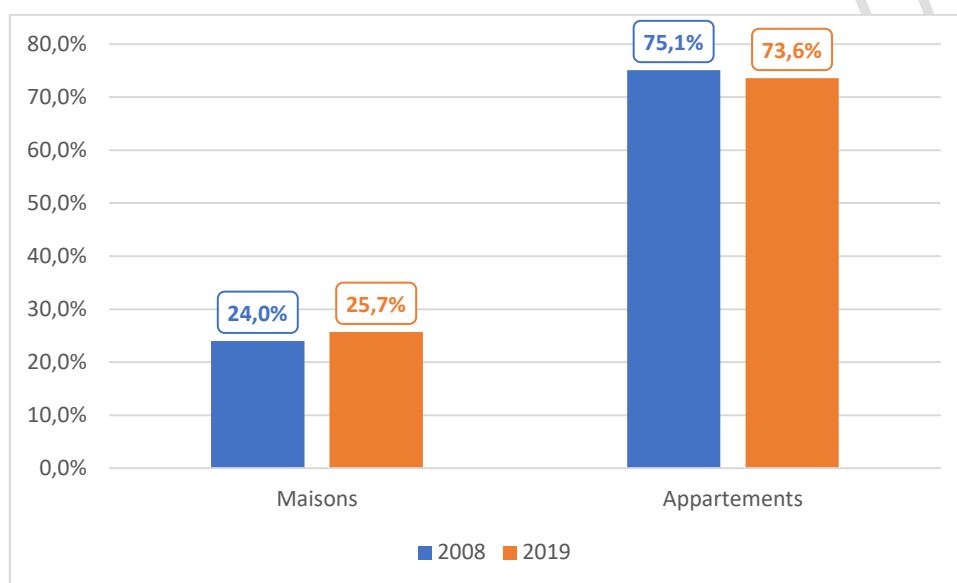


Résidences principales en 2019 selon la période d'achèvement
Source : Insee

On observe deux types de profils dans l'intercommunalité :

- Les villages ayant un parc de logement vieillissant (une prédominance des logements construits avant 1970) : Clavans-en-Haut-Oisans, La Garde, Livet-et-Gavet, Ornon, Oulles, Saint-Christophe-en-Oisans, Villard-Notre-Dame, Villard-Reymond.
- Les villes et villages ayant un parc de logement assez récent en lien avec l'essor du tourisme d'hiver (une prédominance des logements construits après 1970) : Allemond, Auris, Besse, Huez, Le Bourg d'Oisans, Le Freney-d'Oisans, Les Deux Alpes, Mizoën, Oz, Vaujany, Villard-Reclus.

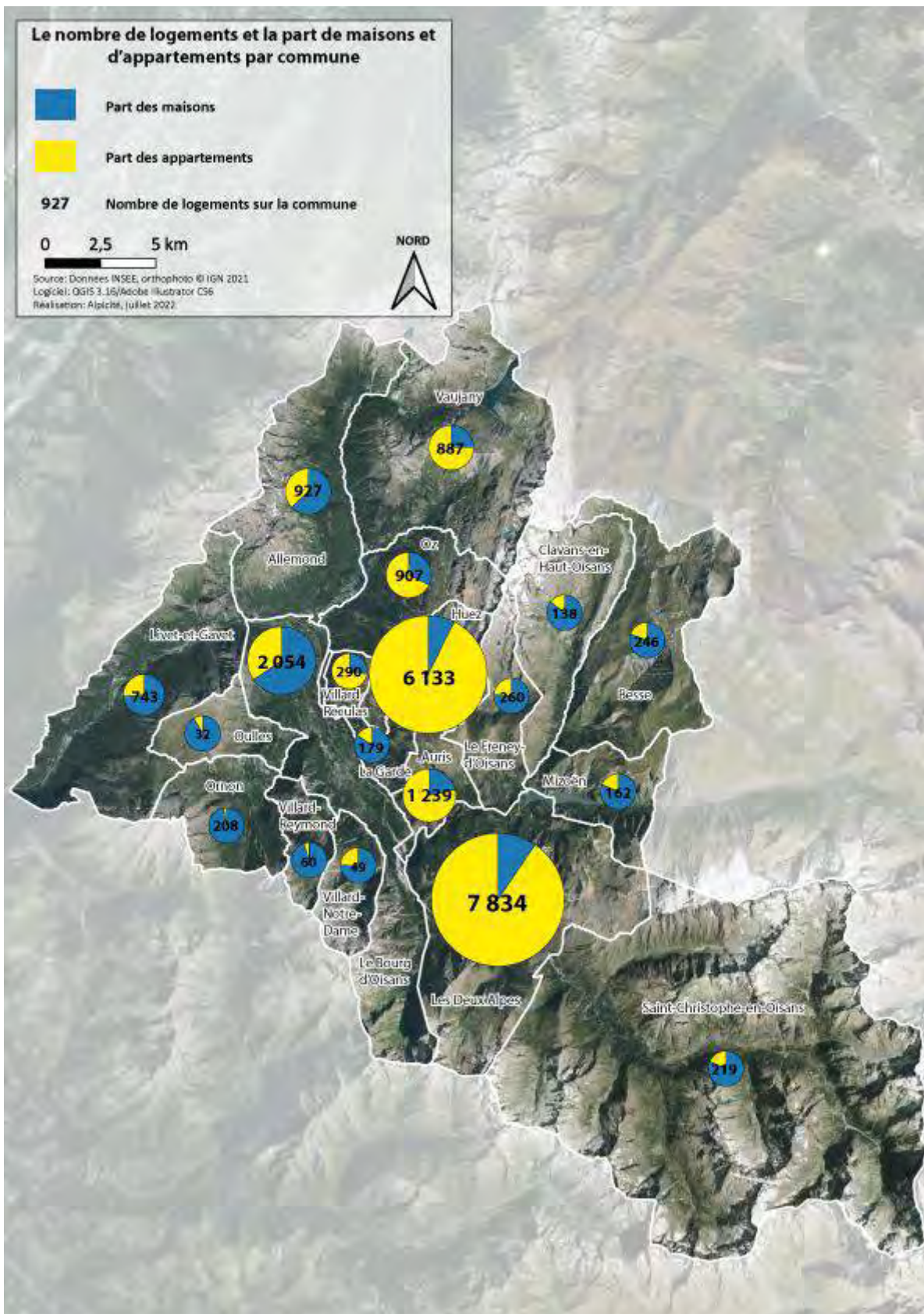
Le parc de logement de la CCO est composé majoritairement d'appartements, puisqu'en 2019, on compte 73,6% d'appartements et seulement 25,7% de maisons.



Typologie des logements dans la CCO

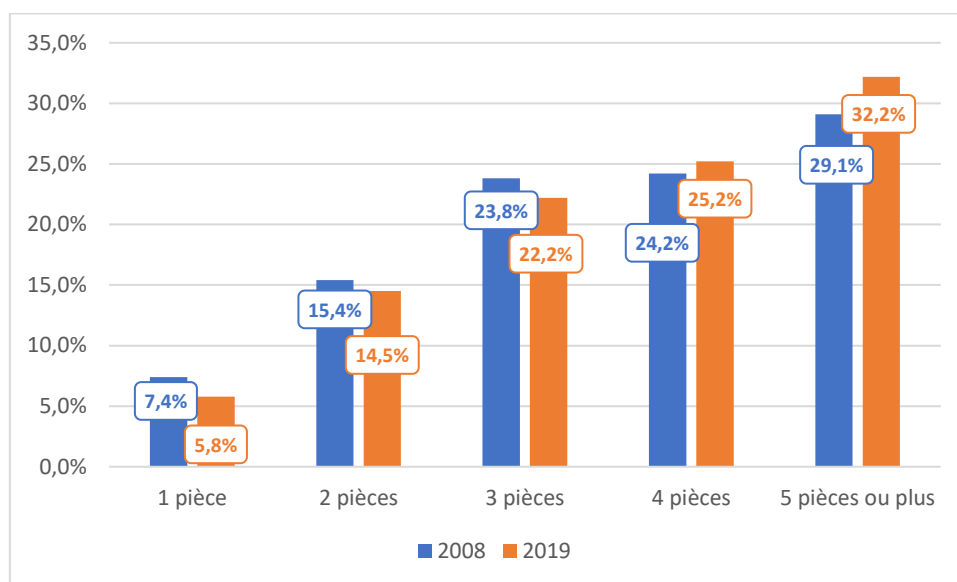
Source : Insee

Si on compare les communes entre elles, on remarque que ce sont dans les « communes stations » que les appartements sont majoritaires soit dans les communes de Huez, les Deux Alpes, Auris et Oz. Par exemple, à Huez on compte 93% d'appartements et 7% de maisons et ce ratio est de 89% pour les appartements et 11% de maisons aux Deux Alpes. Alors que les maisons sont majoritaires dans les communes moins touristiques. Les communes possédant le plus de logements sont Huez et Les Deux Alpes.



Répartition des logements par communes de la CCO en 2019
Source : Insee

Les résidences principales présentes sur la CCO ont en moyenne 3,9 pièces, soit une moyenne de 4,6 pièces pour les maisons et une moyenne de 2,9 pièces pour les appartements. Ce sont 57,4% de l'ensemble des résidences principales qui ont 4 pièces et plus en 2019. Durant la dernière décennie, entre 2008 et 2019, on constate une diminution de résidence principale de petite taille (1, 2 ou 3 pièces) soit -4,1% alors que les logements de grande taille ont augmenté (4 pièces et plus) soit +4,1%. Ainsi, le déséquilibre entre les logements de petites tailles et ceux de grandes tailles, ne favorise pas le parcours résidentiel au sein de l'intercommunalité.

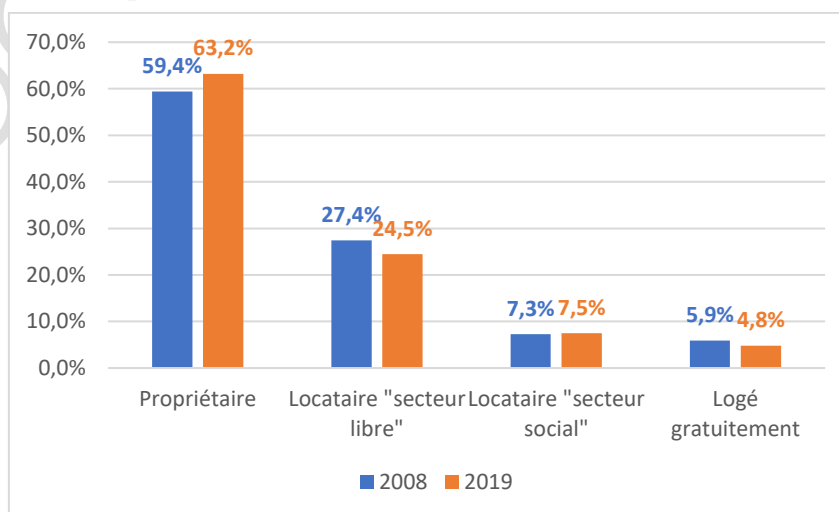


Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces

Source : Insee

2. Statut d'occupation

Le nombre de propriétaire a augmenté de 3,8% entre 2008 et 2019 tandis que le nombre de locataires a diminué de 2,9%. Cette augmentation du nombre de propriétaire malgré l'inflation du prix du logement témoigne tout de même d'une augmentation du niveau de vie.



Évolution des résidences principales selon le statut d'occupation entre 2008 et 2019

Source : Insee

La CCO présente plus de propriétaires que de locataires pour les résidences principales. En effet, la part des propriétaires concerne 63,2% des résidences principales et la part des locataires est de 32%, dont 24,5% dans le secteur libre et 7,5% dans le secteur social (ex. HLM).

3. Les logements locatifs sociaux

Au sein de la CCO, aucune commune n'a une population supérieure à 3 500 habitants. Par conséquent, aucune commune n'est concernée par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui impose un minimum de 20% de logements sociaux sur son territoire communal. Ainsi, on compte 504 logements sociaux dans l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2021, et ce sont 61 logements qui ont été attribués lors de l'année 2021. Au 31 décembre 2021, on compte 98 demandes de logement en attente.

La gestion des logements sociaux est répartie par quatre bailleurs : 30,6% sont gérés par OPAC DE L'ISERE, 18,4% par SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SA HLM PLURALIS, 14,7% par S.A. DAUPHINOISE POUR L'HABITAT SDH et 18,4% par S.E.M. CONSTRUCT DEPT DE L'AIN.

Les logements locatifs sont répartis comme suit dans les communes : (d'après les données issues du site web www.demande-logement-social.gouv.fr – site visité le 20/07/2022)

▪ Allemond

Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2021	Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2021	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021
T1	6	1	2
T2	6	2	-
T3	21	2	4
T4	13	1	-
T5 et plus	-	-	-
Intitulé de l'organisme			
	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2021	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021	
OPAC DE L'ISERE	42	6	
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SA HLM PLURALIS	4	-	

▪ Huez

Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2021	Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2021	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021
T1	114	7	5
T2	10	8	1
T3	33	10	2
T4	24	2	4
T5 et plus	2	1	1
Intitulé de l'organisme			
	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2021	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021	
S.E.M CONSTRUCT DEPT DE L'AIN	183	13	

▪ Le Bourg d'Oisans

Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2021	Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2021	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021
T1	7	3	1
T2	26	4	2
T3	46	10	5
T4	35	3	7

T5 et plus	34	4	3
Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2021	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021	
OPAC DE L'ISERE	73	11	
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SA HLM PLURALIS	68	6	
S.A. DAUPHINOISE POUR L'HABITAT SDH	7	1	

- Villard-Reculas

Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2021	Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2021	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021
T1	4	1	2
T2	2	-	-
T3	2	-	-
T4	-	-	-
T5 et plus	-	-	-
Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2021	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021	
S.A. DAUPHINOISE POUR L'HABITAT SDH	8	3	

- Le Freney-d'Oisans

Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2021	Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2021	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021
T1	2	-	-
T2	5	1	1
T3	10	1	3
T4	5	-	2
T5 et plus	3	-	-
Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2021	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021	
S.A. DAUPHINOISE POUR L'HABITAT SDH	25	6	

- Les Deux Alpes

Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2021	Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2021	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021
T1	5	3	1
T2	9	9	1
T3	20	15	9
T4	4	5	5
T5 et plus	1	1	1
Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2021	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021	
OPAC DE L'ISERE	33	4	
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SA HLM PLURALIS	6	3	

- Livet-et-Gavet

Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2021	Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2021	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021
T1	2	-	1
T2	19	3	3
T3	31	2	7
T4	5	-	-

T5 et plus	-	-	-
Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2021	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021	
S.A. DAUPHINOISE POUR L'HABITAT SDH	42	9	
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES SA HLM PLURALIS	15	2	

- Mizoën

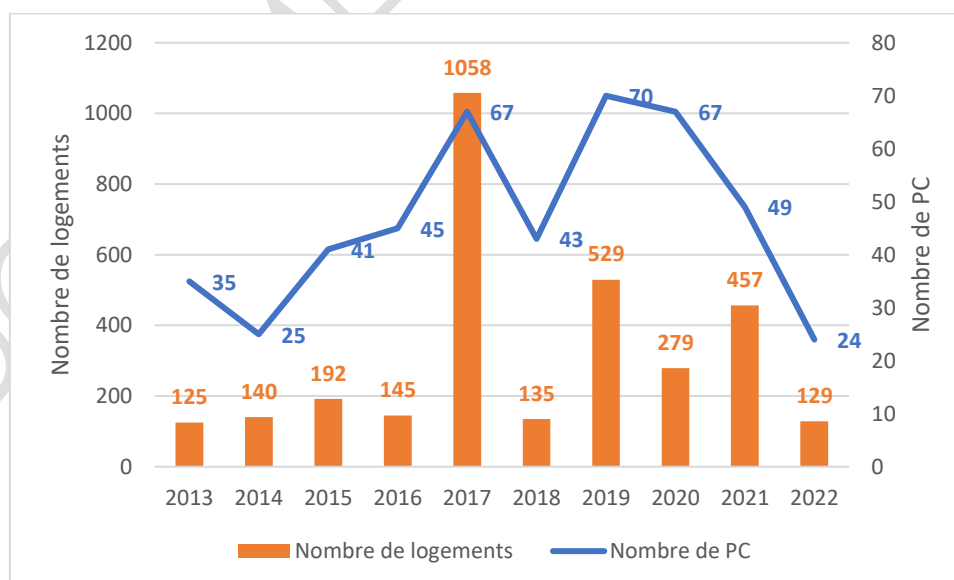
Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2021	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021	
OPAC DE L'ISERE	6	-	

Les logements sociaux recensés sur le territoire de la CCO correspondent à 11,5% du parc de résidences principales en 2019.

4. Évolution de la construction de logements

D'après les données disponibles sur le site de l'État concernant les permis de construire destinés à la création de logements (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr), la création de logement est continue sur le territoire. On observe un pic de logements créés en 2017. Sur l'ensemble des années de 2013 à 2022, on compte 466 permis de construire qui ont permis la construction de 3 189 logements au sein de la CCO.

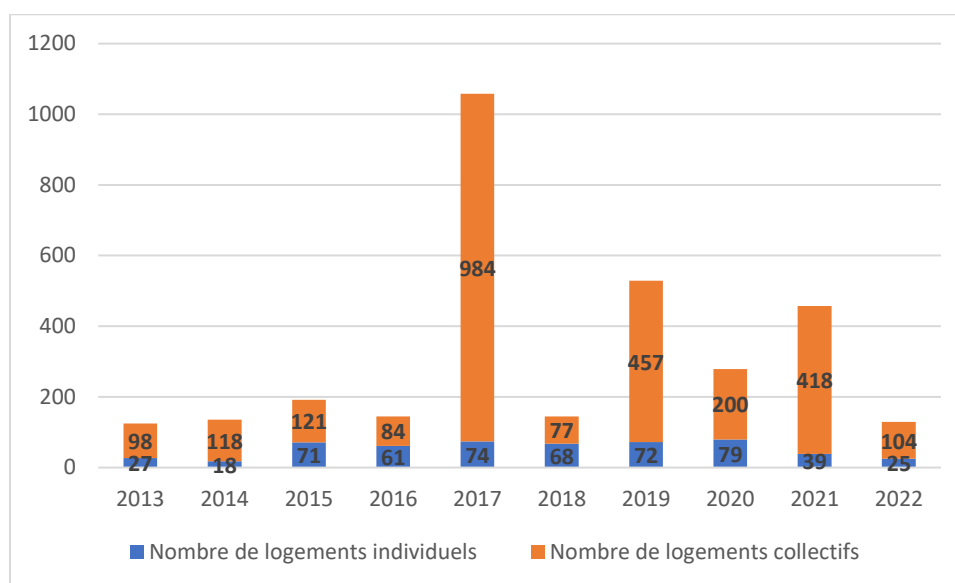
Pour information : les données présentées ci-dessous portent quelques biais, puisque pour l'année 2022 seuls les PC datant d'avant juin 2022 ont été pris en compte. De plus, quatre permis de Besse ne présentent aucune date, ces permis concernent tous la création d'un logement individuel.



Évolution de la création de logements sur la CCO entre 2013 et 2022

Source : Données et études statistiques, Liste des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme, www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

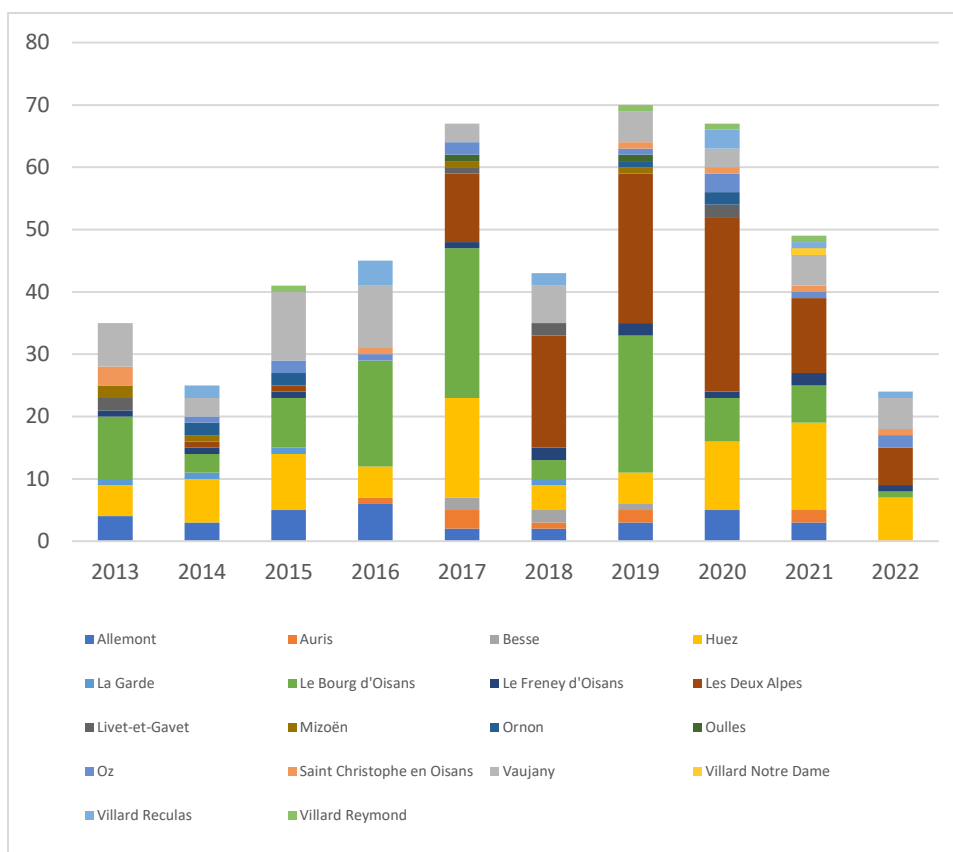
La création de logements collectifs est beaucoup plus importante que celle des logements individuels, sur l'ensemble des années de 2013 à 2022, ce sont 534 logements individuels qui ont été créés et 2 661 logements collectifs.



Évolution par type de logement sur la CCO entre 2013 et 2022

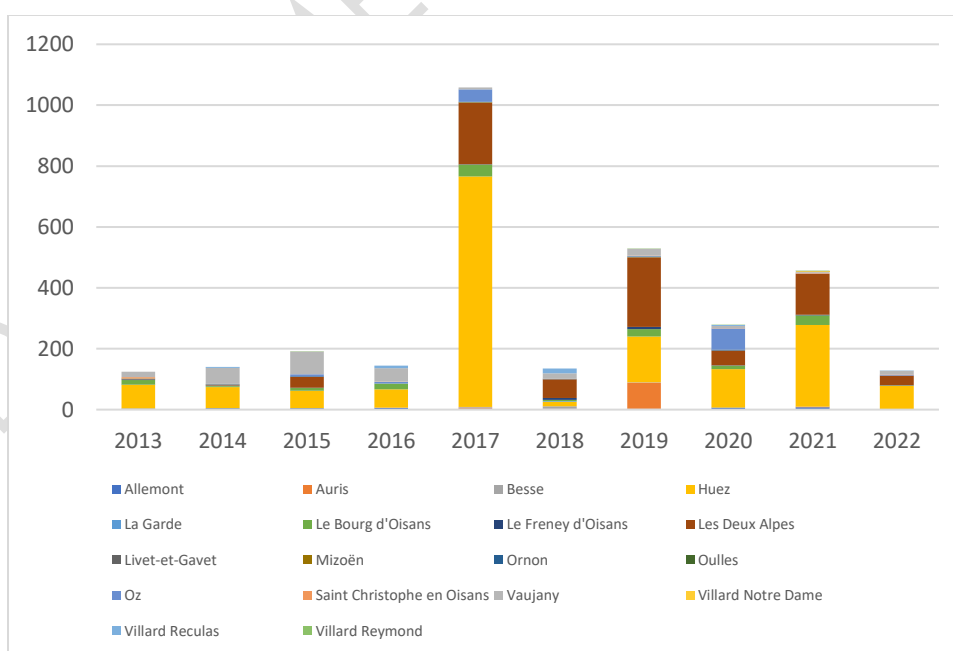
Source : Données et études statistiques, Liste des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme, www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

D'après les deux graphiques suivants, les communes ayant créé le plus de logements sont les « communes-stations », on retrouve en première position Huez avec la création de 1 658 logements entre 2013 et 2022, en deuxième position Les Deux Alpes avec 742 logements, en troisième position Vaujany avec 259 logements, en troisième position Le Bourg d'Oisans avec 156 logements et enfin en cinquième position Oz avec 129 logements qui ont été créés entre 2013 et 2022. Le pic de création de logements en 2017 concerne massivement l'Alpe d'Huez qui a pour ambition le maintien de la population permanente et l'accueil de nouveaux ménages sur la commune, lors de la demande d'autorisation d'UTN en 2016, la commune projetait la création de 1 283 lits permanents sur les secteurs des Ponsoinières, des Passeaux et de l'Écluse Ouest.



Évolution du nombre de PC par commune créant des logements entre 2013 et 2022

Source : Données et études statistiques, Liste des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme, www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

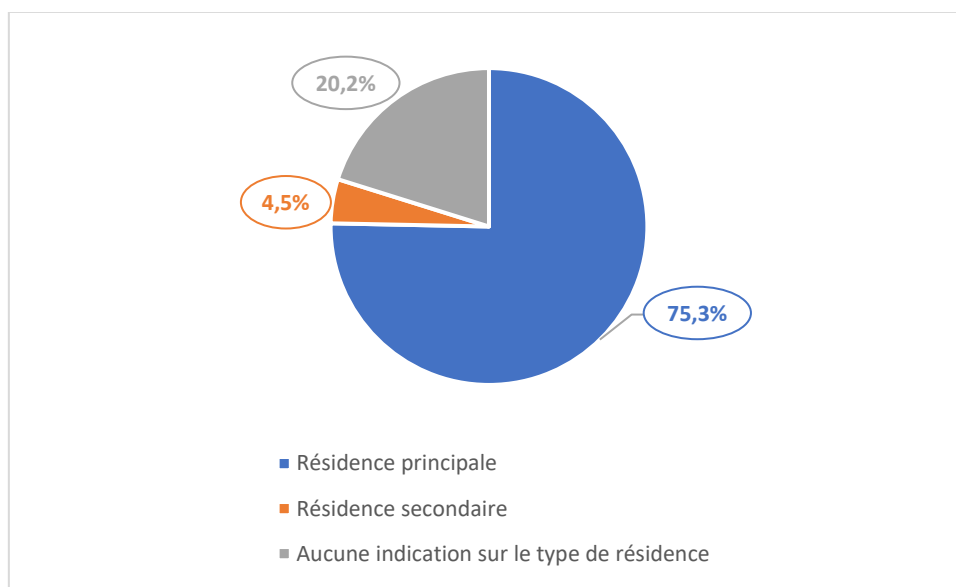


Évolution du nombre de logements créés par commune entre 2013 et 2022

Source : Données et études statistiques, Liste des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme, www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

La plupart des permis de construire créant des logements sur la période 2013 à 2022 concernent principalement la construction de résidences principales, elles représentent 75,3%. Quant aux résidences secondaires, elles ne concernent que 4,5% des permis de construire, mais 20,2% des permis de construire ne possèdent aucune indication sur le type de résidence.

À noter : un permis de construire peut comprendre la création d'un ou plusieurs logements.

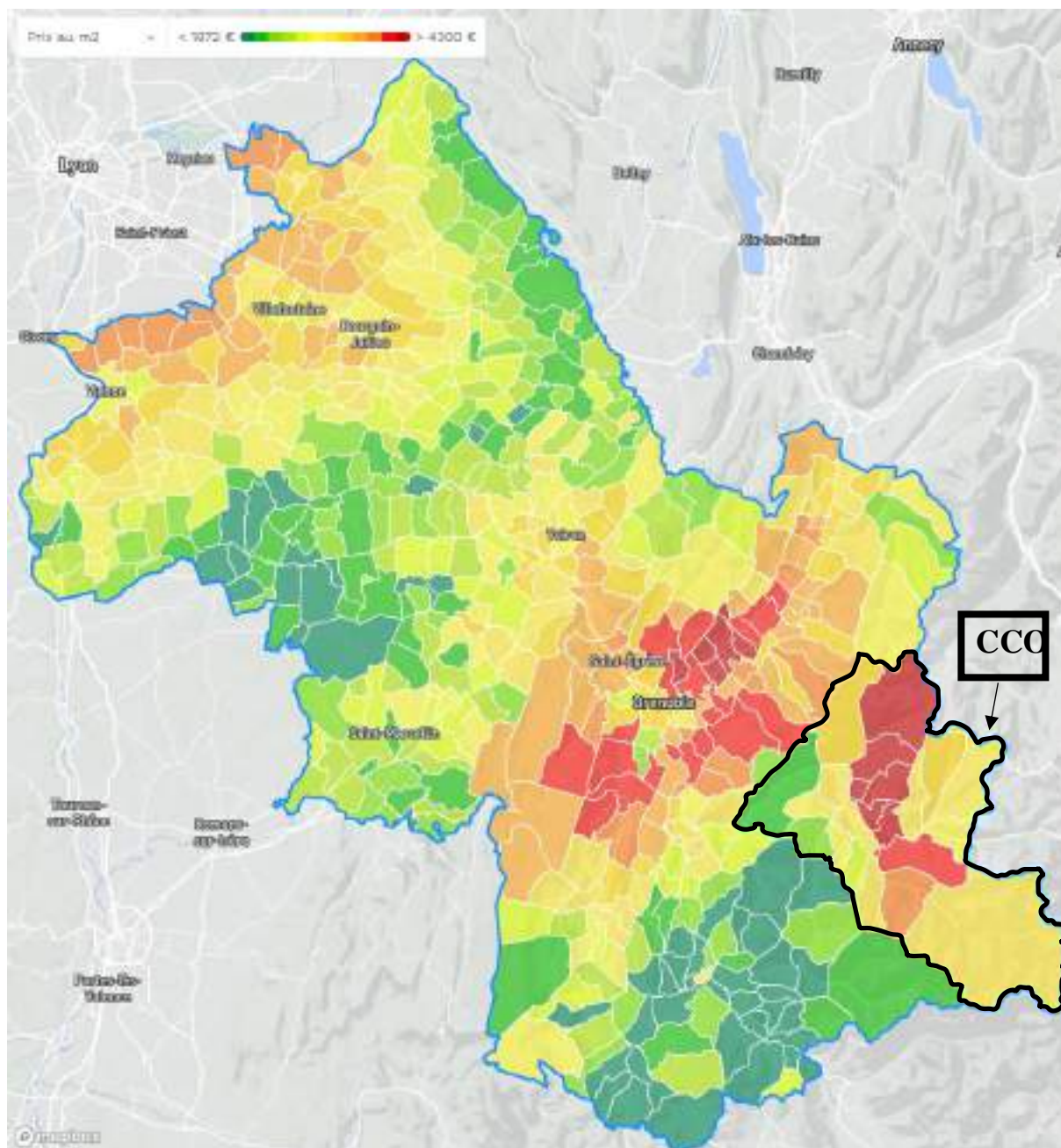


Répartition des PC par type de résidence dans la CO entre 2013 et 2022

Source : Données et études statistiques, Liste des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme, www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

5. Le marché immobilier

D'après les données disponibles sur le site www.meilleursagents.com, les prix de l'immobilier dans la CCO semble appartenir à la frange haute des prix de l'Isère. La présence de stations sur son territoire a eu pour conséquence de faire augmenter le prix des biens, ce qui peut générer des difficultés pour accueillir ou maintenir une population permanente.



Capture d'écran de l'estimation des prix de l'immobilier en Isère

Source : www.meilleursagents.com

Ainsi, le site de « meilleurs agents » estime les prix de l'immobilier comme suit :

Pour information : Les prix sont calculés par Meilleurs Agents sur la base des données de transaction communiquées par des agences partenaires, d'annonces immobilières et de données éco-socio-démographiques.

	Appartement (prix m ² moyen)	Maison (prix m ² moyen)
HUEZ	6 081 €	8 286 €
VILLARD-RECLAS	5 741 €	7 859 €
VAUJANY	5 329 €	5 134 €
LA GARDE	5 263 €	4 768 €

OZ	5 044 €	4 976 €
AURIS	4 577 €	4 302 €
LES DEUX ALPES	Mont-de-Lans : 3 507 € Venosc : 3 367 €	Mont-de-Lans : 4 436 € Venosc : 3 360 €
LE FRENEY-D'OISANS	4 107 €	2 253 €
CLAVANS-EN-HAUT-OISANS	3 185 €	2 829 €
SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS	3 305 €	2 362 €
ALLEMOND	2 314 €	3 144 €
MIZOËN	3 049 €	2 221 €
LE BOURG-D'OISANS	2 301 €	2 818 €
BESSE	2 077 €	2 849 €
VILLARD-REYMOND	-	2 444 €
VILLARD-NOTRE-DAME	-	2 271 €
OULLES	2 011 €	2 527 €
ORNON	2 085 €	2 031 €
LIVET-ET-GAVET	1 830 €	1 921 €
CCO	3 621 €	3 640 €
ISÈRE	2 582 €	2 827 €

En tête des communes ayant les biens les plus chers, sont celles ayant des stations sur leur territoire communal. Ainsi, la commune d'Huez serait la commune la plus « chère » de l'intercommunalité. On observe une opposition de versant, le versant adret (exposé sud-ouest) où se situe l'ensemble des stations présentes des biens beaucoup plus onéreux, alors que le versant ubac (exposé nord-est) ne possède pas d'infrastructures touristiques majeurs et présente des biens bien moins onéreux.

A RETENIR

LES ATOUTS

Une dynamique continue de la construction de logement, dont une part importante de résidence principale
Une part non négligeable de logements sociaux permettant de fixer de la population

LES FAIBLESSES

Des prix de l'immobilier élevés pour les communes-stations de la CCO, limitant l'installation de population modeste



Les enjeux de demain...

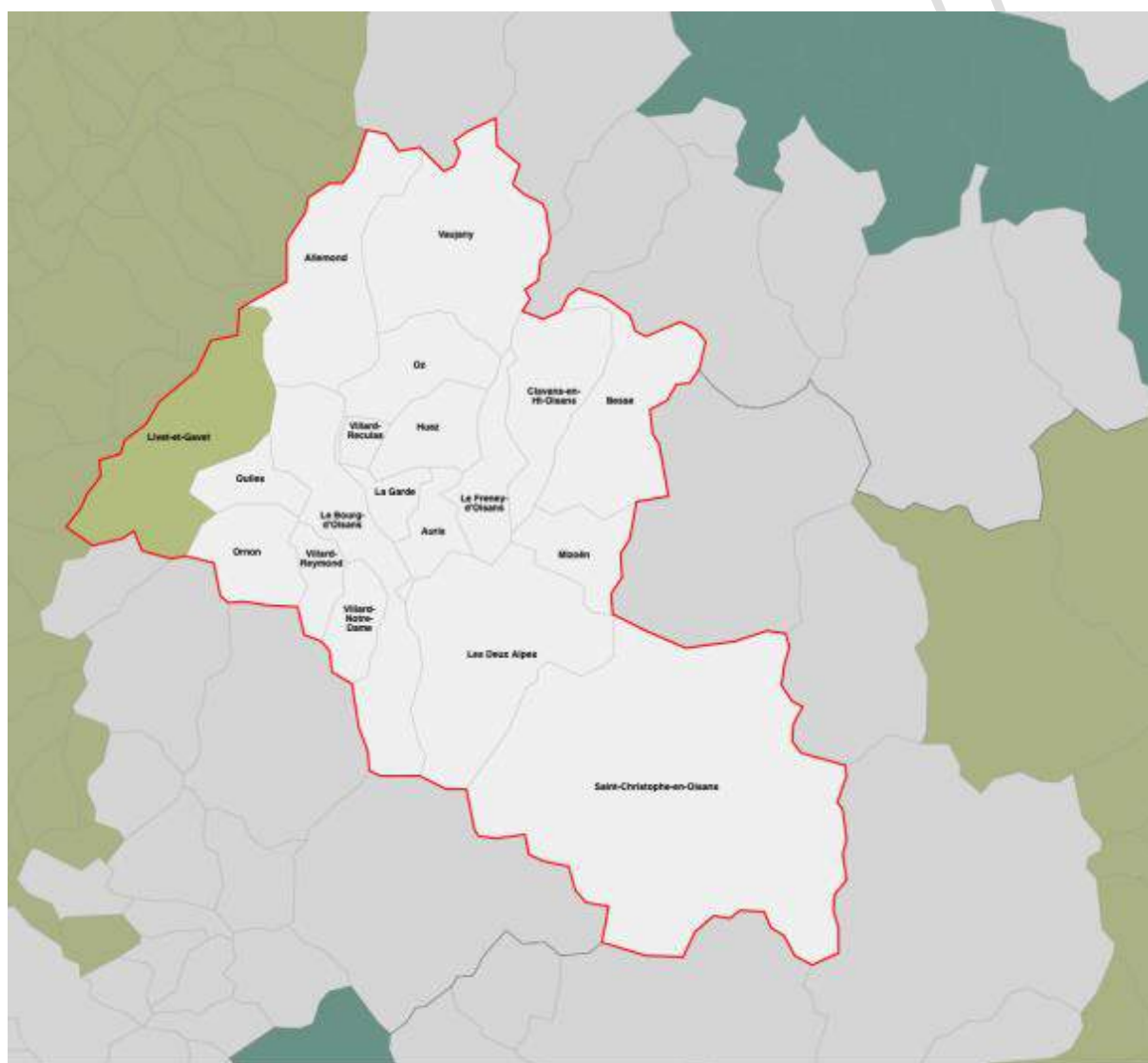
- Diversification du parc de logements dans le parcours résidentiel
- Favoriser l'accueil et le maintien d'une population permanente

Chapitre 4 : Économie locale

1. Caractéristiques du territoire

1.1. *Caractéristiques et influences*

Lorsque l'on se penche sur les différents zonages d'étude et notamment sur les aires d'attraction des villes (2020), on s'aperçoit que le territoire n'est sous l'influence d'aucun pôle voisin, à l'exception de la commune de Livet-et-Gavet (Grenoble). L'enclavement de l'Oisans est donc une réalité qui se traduit notamment par un moindre accès aux équipements, toutes gammes comprises (cf. diapos suivantes), et de faibles interactions pendulaires avec les territoires voisins.



Périmètre des aires d'attraction des villes 2020

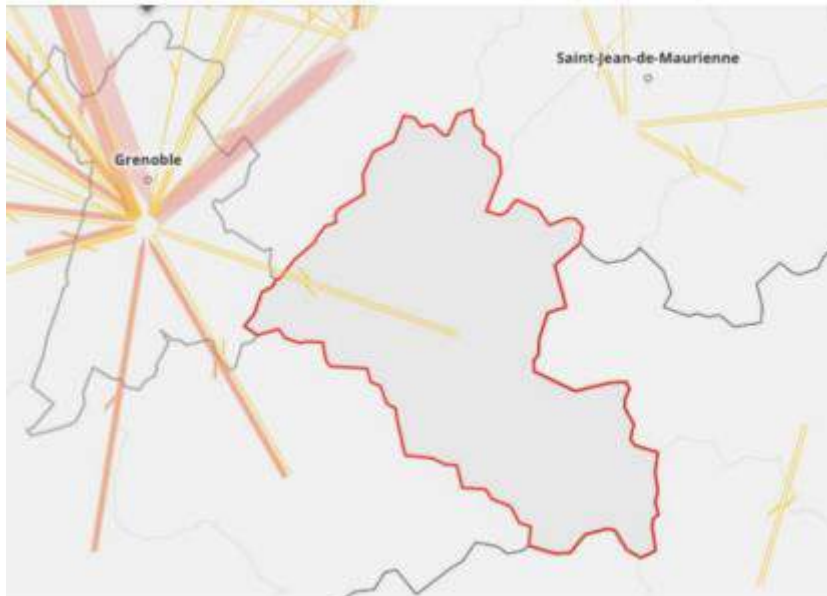
Source : Insee, 2020, COG2020

En consolidé les principaux flux pendulaires identifiés¹ entre la CCO et les autres EPCI retracent des mobilités domicile-travail vers/depuis la Métro :

- CCO vers Métro : 653
- Métro vers CCO : 399

À ceux-ci s'ajoutent des flux domicile-étude :

- CCO vers Métro : 465
- Métro vers CCO : 0



Carte des principaux flux pendulaires entre la CCO et les autres EPCI

Source : INSEE – RP 2017

Commune	Type de commune (code)	Type de commune (description)	Population (2017)	Distance (km)	Direction	Flux (2017)
Allevard	15.18	Commune rurale sans influence des villes	218	10	vers métro	1
Alpe d'Huez	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	4
Arbin	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	0
Le Bourg-d'Oisans	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	1
Châtelain	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	0
Le Grand-Évian	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	0
La Grande	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	0
Nant	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	1
Le Vieux-Buisson	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	1
Méribail	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	0
Le Tour-du-Pin	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	1
Dévolain	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	4
Collet	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	0
Le	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	4
Saint-Christophe-en-Val	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	1
Allevard	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	4
Arbin	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	0
Le Grand-Évian	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	0
Le Vieux-Buisson	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	0
Le Tour-du-Pin	15.18	Commune rurale sans influence des villes	104	30	vers métro	0

Tableau des caractéristiques des communes

¹ Seuls les flux supérieurs à 200 sont comptabilisés

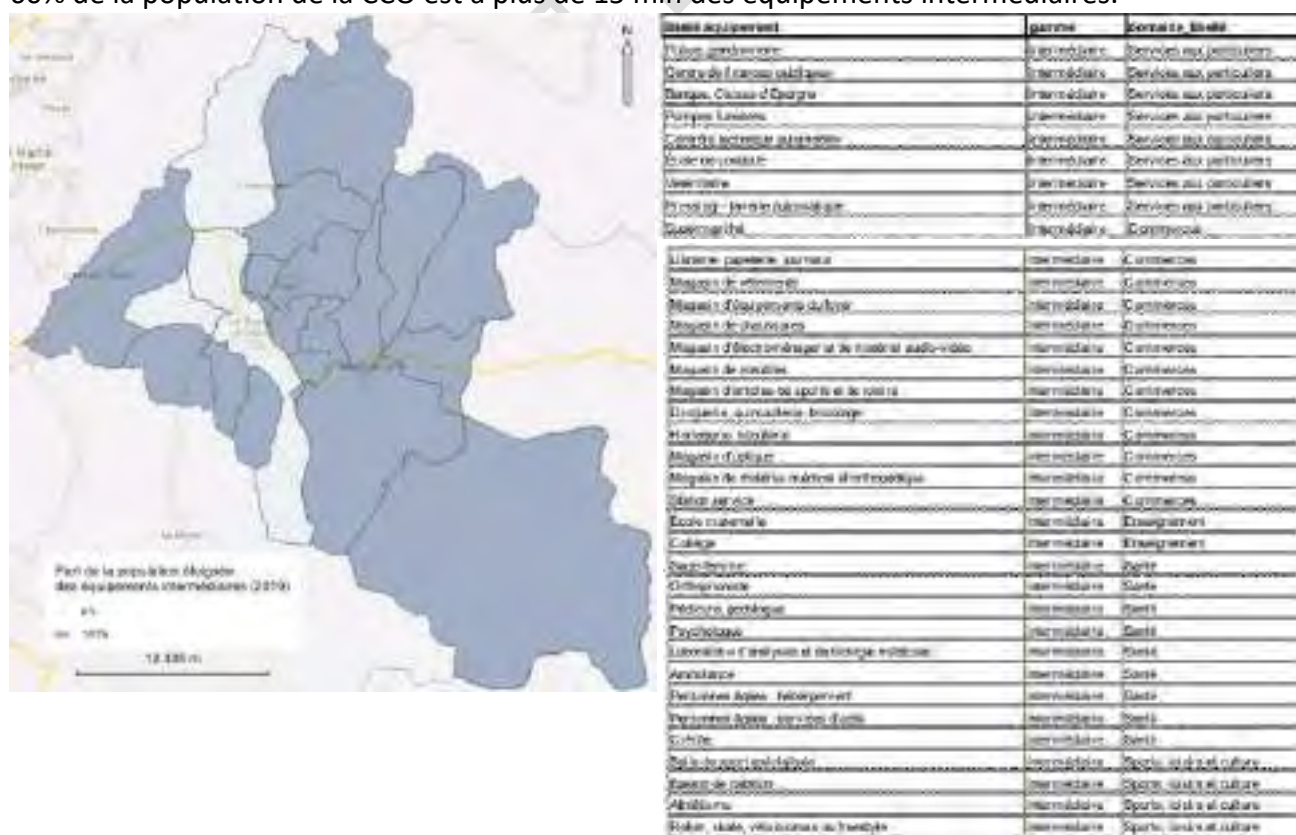
1.2. Accès aux équipements et couverture numérique

28% de la population de la CCO est à plus de 7 minutes des équipements de proximité.



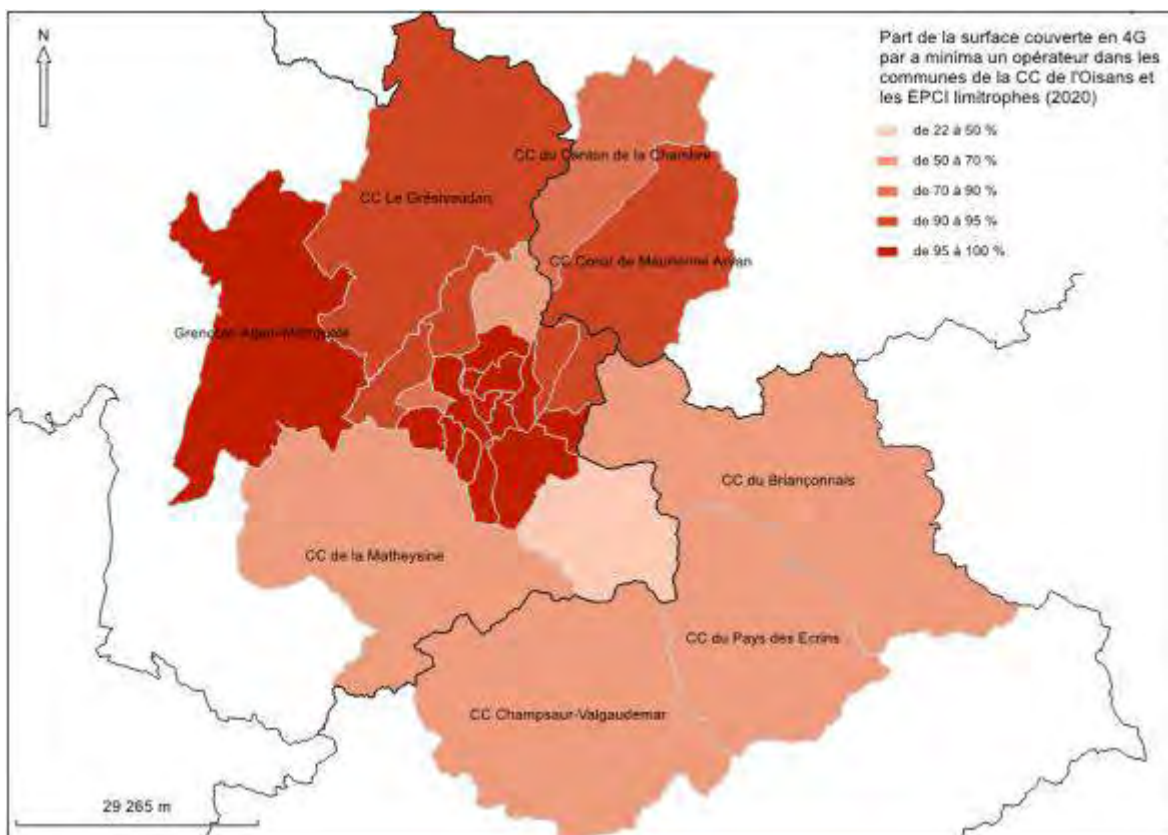
Part de la population éloignée des équipements de proximité
Source : INSEE 2019/Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

60% de la population de la CCO est à plus de 15 min des équipements intermédiaires.



Part de la population éloignée des équipements intermédiaires
Source : INSEE 2019/Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Enfin, ce sont 31% des locaux sur la CCO qui sont actuellement éligibles à la fibre optique, tandis que la part moyenne en Isère est de 52% et 55% en région. Dans le détail 9 communes sur 19 affichent un taux à 0%.



Carte de la part de la surface couverte en 4G par a minima un opérateur dans la CC de l'Oisans et les EPCI limitrophes

Source : Arcep 2017 et 2020/Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Commune	Part de la surface couverte en 4G par a minima un opérateur (2017)	Part de la surface couverte en 4G par a minima un opérateur (2020)	Part de la surface couverte en 4G par a minima un opérateur (2017)	Part de la surface couverte en 4G par a minima un opérateur (2020)	Part de la surface couverte en 4G par a minima un opérateur (2017)	Part de la surface couverte en 4G par a minima un opérateur (2020)
Abrebières	91,3	91,4	100	100	0	0
Alpe	100	100	100	100	100	100
Alpe	94,7	100	100	100	100	100
Le Bourg-d'Oisans	50,0	41	100	100	0	0
Canton de Haut-Oisans	91,0	0	100	100	100	100
Le Frenay-d'Oisans	100	0	100	100	100	100
La Lèze	100	94,9	100	100	100	100
Mulo	100	90	100	100	0	100
Combe-d'Oisans	91,9	75,7	0	100	100	100
Morim	100	0	100	100	100	100
Le Désert	97,7	98,6	100	100	0	100
Orsère	100	100	100	100	100	100
Orsère	71,1	71,0	100	100	0	0
Est	100,4	100,4	100	100	0	100
Le Désert	22,2	0	100	100	100	100
Valgaudemar	55,5	98,4	100	100	100	100
Valgaudemar	99,4	0	100	100	100	100
Valgaudemar	90,0	0	100	100	100	100
Valgaudemar	100	0	100	100	100	100
CC de l'Oisans	0	30,3	100	100	0	100
CC Le Grésivaudan	40,2	40,4	0,4	0,4	0,1	0,1
CC de la Matheysine	55,0	78,7	10,4	10,4	0,7	0,7
Communauté de Communes de la Matheysine	76,7	79,4	0	0	0,0	0,0
CC Champagnac-Valgaudemar	0,7	0	0,1	0,1	0,0	0,0
CC du Col de Maunouri Arvan	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0
CC du Briançonnais	10,7	10	10,2	10,2	0,0	0,0
CC du Pays des Ecrins	11,2	0	10,5	10,5	0,0	0,0
CC du Canton de la Chambave	74,1	0	0	0	0,0	0,0
Isère	51,3	52	2,0	2,0	0	0
Nouvelle-Aquitaine	44,0	44,0	3,3	3,3	0,0	0,0

2. Profil socio-économique

2.1. Modèle de développement

Le développement des territoires dépend de 2 mécanismes :

1. leur capacité à capter du revenu à l'extérieur de leurs « frontières » (« la Base » ou « revenus basiques ») – cf. schéma / temps 1.
2. et celle à redistribuer ces revenus basiques dans leur économie locale sous la forme de dépenses de consommation – cf. schéma / temps 2.

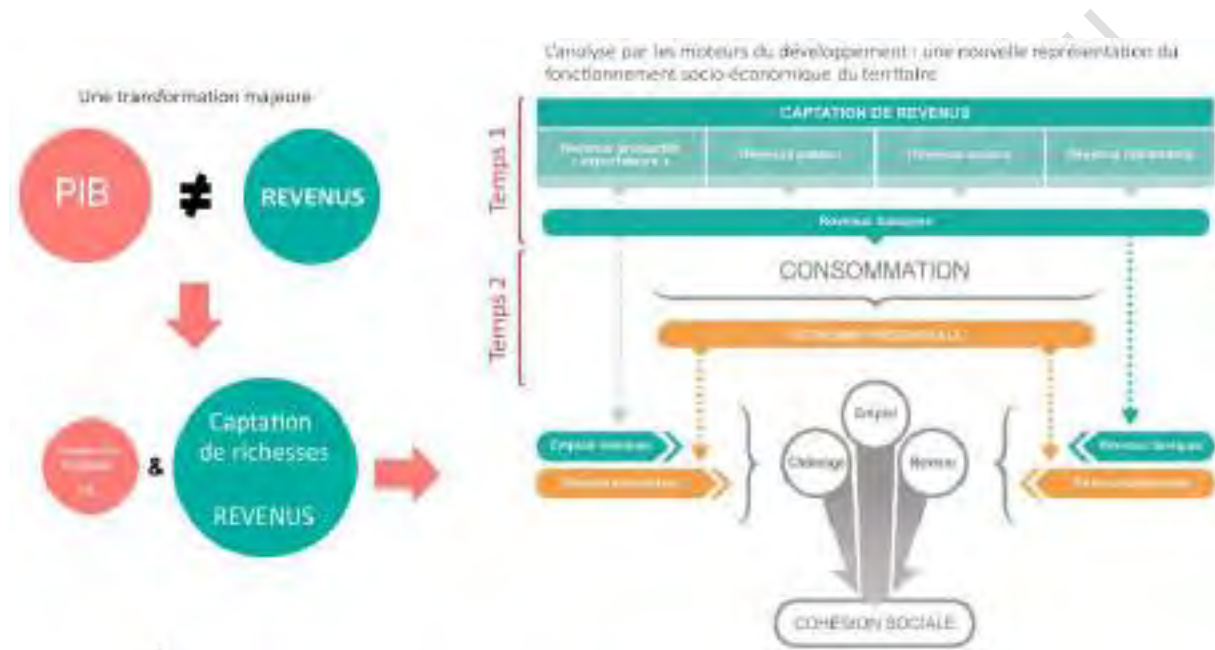


Schéma du modèle de développement
Source : Olivier PORTIER - OPC

Ce que dit l'INSEE

Les activités :

- Les activités **présentielles** : elles désignent l'ensemble des activités essentiellement destinées à servir les besoins des populations locales permanentes et des touristes (commerce et réparation automobile, commerces de détail et réparations, bâtiment, transports ferroviaires, routiers, de voyageurs, agences de voyages, activités financières, immobilières, services aux particuliers, éducation, santé, action sociale et administration) ;
 - *On parle aussi de : sphère présentielle (Insee) ; économie domestique (Davezies) ; économie de proximité (Région Auvergne-Rhône-Alpes)*
- Les activités **non présentielles** : elles sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Les revenus :

- Les revenus de la base productive se composent des salaires, bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux et agricoles des actifs qui travaillent dans des

secteurs d'activité «exportateurs», c'est-à-dire qui ont pour vocation de produire des biens et des services vendus à l'extérieur du territoire.

- Les revenus de la base publique se composent des salaires des actifs résidant sur le territoire et travaillant dans la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière.
- Les revenus de la base sociale (hors pensions de retraite qui sont intégrées dans la Base résidentielle) se composent des prestations sociales (ou transferts sociaux). Sont comptabilisés dans notre approche les transferts versés en espèces et en nature à des individus ou à des familles.
- Les revenus de la base résidentielle se composent des pensions de retraite, des dépenses touristiques marchandes et non marchandes (liées à la présence de résidents secondaires), des revenus des capitaux mobiliers et fonciers liés à la présence de leurs titulaires sur le territoire et des revenus dont bénéficient les actifs qui résident sur le territoire mais travaillent ailleurs (appelés revenus « dortoirs »).

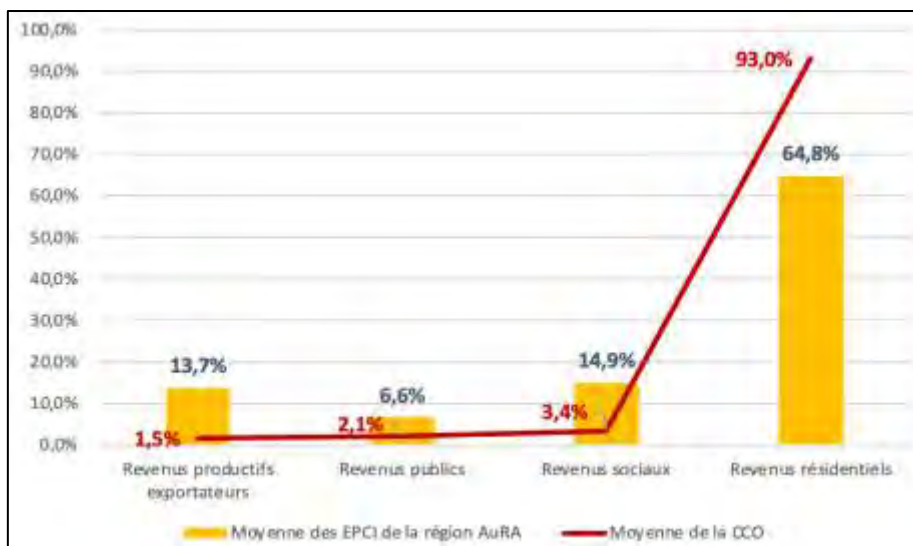
Base productive	Base publique	Base sociale	Base résidentielle
<p>Composition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Salaires des actifs exportateurs Revenus des professions et commissions Revenus des professions Revenus des professions libérales Revenus des professions Revenus des professions <p>Fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Multiplicateur économique <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le territoire est caractérisé par une forte attractivité des actifs et des activités de production et de services Compétitivité et innovation Attractivité 	<p>Composition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Salaires des fonctionnaires de l'Etat Salaires des fonctionnaires territoriaux Salaires des fonctionnaires hospitaliers <p>Fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assure la stabilité économique et sociale <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Attractivité des actifs et des activités de production et de services Compétitivité et innovation 	<p>Composition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Allocations chômage Revenus sociaux diversifiés (pensions, rentes, etc.) Revenus sociaux diversifiés <p>Fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaborer une politique sociale Rechercher l'équilibre des territoires Attractivité <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Attractivité des actifs et des activités de production et de services Compétitivité et innovation 	<p>Composition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pensions de retraite Revenus des capitaux mobiliers Revenus des capitaux fonciers Revenus des capitaux fonciers Revenus des capitaux fonciers <p>Fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Facteur d'attractivité Attractivité des territoires <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Attractivité des actifs et des activités de production et de services Compétitivité et innovation
Dépend de la capacité productive des territoires	Ne dépend pas de la capacité productive des territoires	Ne dépend pas de la capacité productive des territoires	Dépend du niveau d'attractivité des territoires

Tableau de la décomposition détaillée des moteurs du développement d'un territoire

Source : Olivier PORTIER - OPC

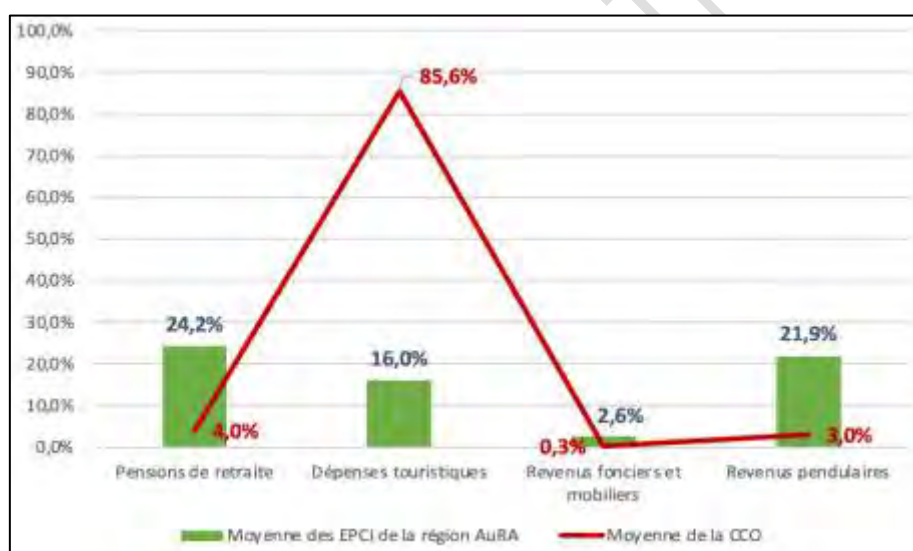
Le modèle de développement de la CC de l'Oisans comparé à la moyenne des EPCI de la région est très caractéristique. On observe spontanément le signe d'une hyper spécialisation résidentielle et notamment touristique. On confirme également le phénomène d'enclavement eu-égard à la faiblesse des revenus pendulaires.

Sur la base de cette analyse la part des revenus résidentiels captés issus des dépenses touristiques (86%) interpelle aussi bien par son effet structurant sur le modèle de développement territorial que sur les fragilités éventuelles qu'elle induit. En effet les contreparties sont multiples : d'abord les revenus productifs exportateurs sont relativement anecdotiques (10 fois moins que la moyenne régionale) ; ensuite l'amortisseur public-social apparaît très faible (4 fois moins que la moyenne en consolidé). Dans le contexte sanitaire actuel ce dernier point accroît d'autant plus l'exposition du territoire aux effets de la crise. Enfin les revenus issus des pensions de retraites, principal levier de captation de la plupart des territoires en région et en France est lui aussi sous-dimensionné. En résumé, si le territoire devait se retrouver durablement privé de ses revenus touristiques, il risquerait de se retrouver exsangue.



Carte des poids des différents types de revenus captés (en% de l'ensemble des revenus captés)

Source : OPC – Argo&Siloe 2017 (sur la base de données 2014)



Carte des poids des différents types de revenus résidentiels captés (en% de l'ensemble des revenus captés)

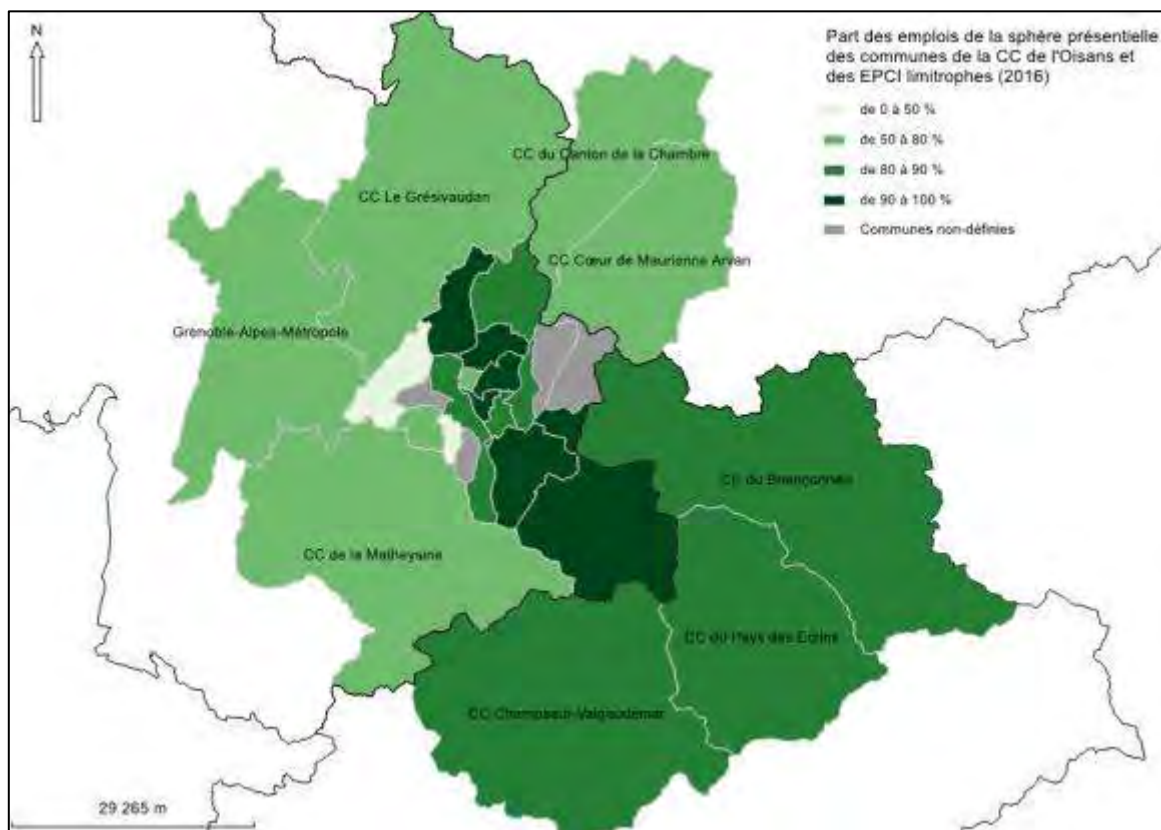
Source : OPC – Argo&Siloe 2017 (sur la base de données 2014)

La résidentialisation de l'économie locale se confirme dans la structure des emplois locaux. Ainsi la CC de l'Oisans se démarque fortement de ses voisines par le poids particulièrement appuyé des emplois de la sphère présentielle (plus de 87% en 2016). Cette caractéristique vérifiée sur l'essentiel des communes qui la composent est relativement stable depuis le tournant des années 1990, après 2 décennies de nette progression (moins de 69% d'emplois présentiels en 1975).

Cette spécialisation est bien évidemment à rapprocher du caractère très touristique de l'économie locale, le territoire capitalisant 30% des capacités touristiques du département de l'Isère avec près de 90 000 lits marchands et non marchands.

Bien entendu la présence de cette quasi mono-industrie n'est pas sans poser questions sur la soutenabilité du modèle de développement de la CCO.

Enfin, le pendant de cette résidentialisation est le risque de recul des emplois productifs (13% en 2016 sur la CCO contre 38% en moyenne en Isère et 36% en région).



Carte de la part des emplois de la sphère présentielle des communes
 Source : OPC – Argo&Siloe 2017 (sur la base de données 2014)

2.2. Démographie des entreprises

La CC de l'Oisans se distingue par une densité économique (nb d'entreprises/habitant) particulièrement marquée, près de 3 fois supérieure aux valeurs de référence.

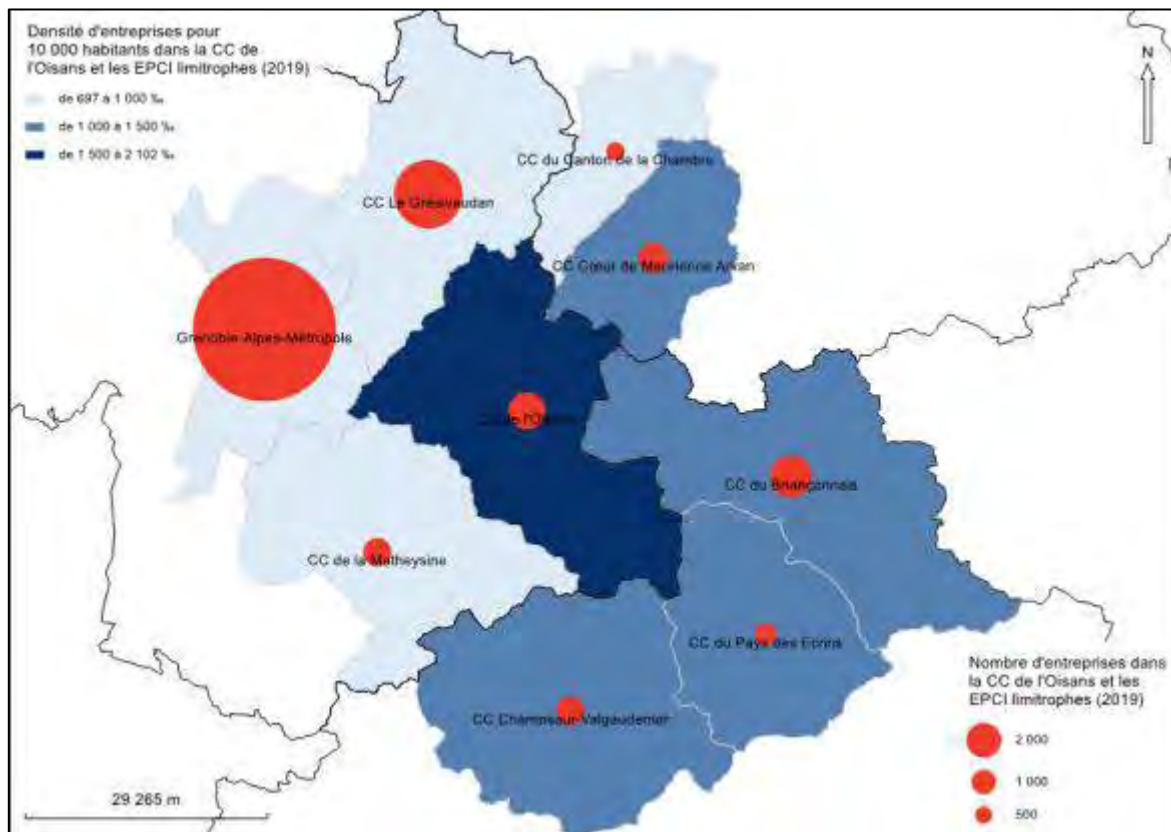
Il s'agit d'une caractéristique qu'elle partage, bien que plus marquée ici, avec la plupart des EPCI de sa frange Est.

Avec 2249 entreprises actives fin 2019 (pour 2782 établissements), le tissu économique de la CC de l'Oisans demeure néanmoins très inférieur en taille à celui des principaux EPCI limitrophes côté Isérois.

Au sein de la CC de l'Oisans, les entreprises sont concentrées sur 3 polarités principales (76% du stock à elles seules) :

- Les Deux Alpes (755 entreprises) : principalement partagées entre commerce/transport/hébergement/restauration (36%) d'une part, et administration publique/enseignement/santé/action sociale (33%), d'autre part ;

- Huez (610 entreprises) : avec une proportion inversée entre administration publique/enseignement/santé/action sociale (44%), et commerce/transport/hébergement/restauration (32%)
- Le Bourg d’Oisans (353 entreprises) : dont le tissu est davantage équilibré, bien que tiré là aussi par les activités de commerce/transport/hébergement/restauration (29%).



Carte de la part des emplois de la sphère présentielle des communes
 Source : OPC – Argo&Siloe 2017 (sur la base de données 2014)

Outre sa densité, le tissu économique de la CC de l’Oisans se caractérise par sa composition essentiellement faite de TPE, dont 70% d’établissements non-employeurs (soit 5 points de plus que les moyennes de comparaison).

Sur le plan sectoriel, la CC de l’Oisans affiche assez logiquement une prédominance et une surreprésentation des activités de commerce, transports, hébergement et restauration. Un signe supplémentaire de son hyper-spécialisation touristique.

À l’inverse les activités industrielles sont nettement sous-représentées, de même que le BTP et les principales activités de services aux entreprises.

Autre fait marquant, la CC de l’Oisans affiche un taux deux fois supérieur aux territoires de référence pour ce qui est de l’administration publique, l’enseignement, la santé et l’action sociale. Cela pourrait s’expliquer par une volonté de contrebalancer l’enclavement du territoire, cependant cela contraste avec l’éloignement généralisé aux différentes gammes d’équipements.

suffisamment vite le tissu d'entreprises local. En effet le taux de création (nb de créations/stock d'entreprises) est presque 2 fois plus faible sur la CC de l'Oisans (9%) qu'en Isère ou en région (17% dans les deux cas).

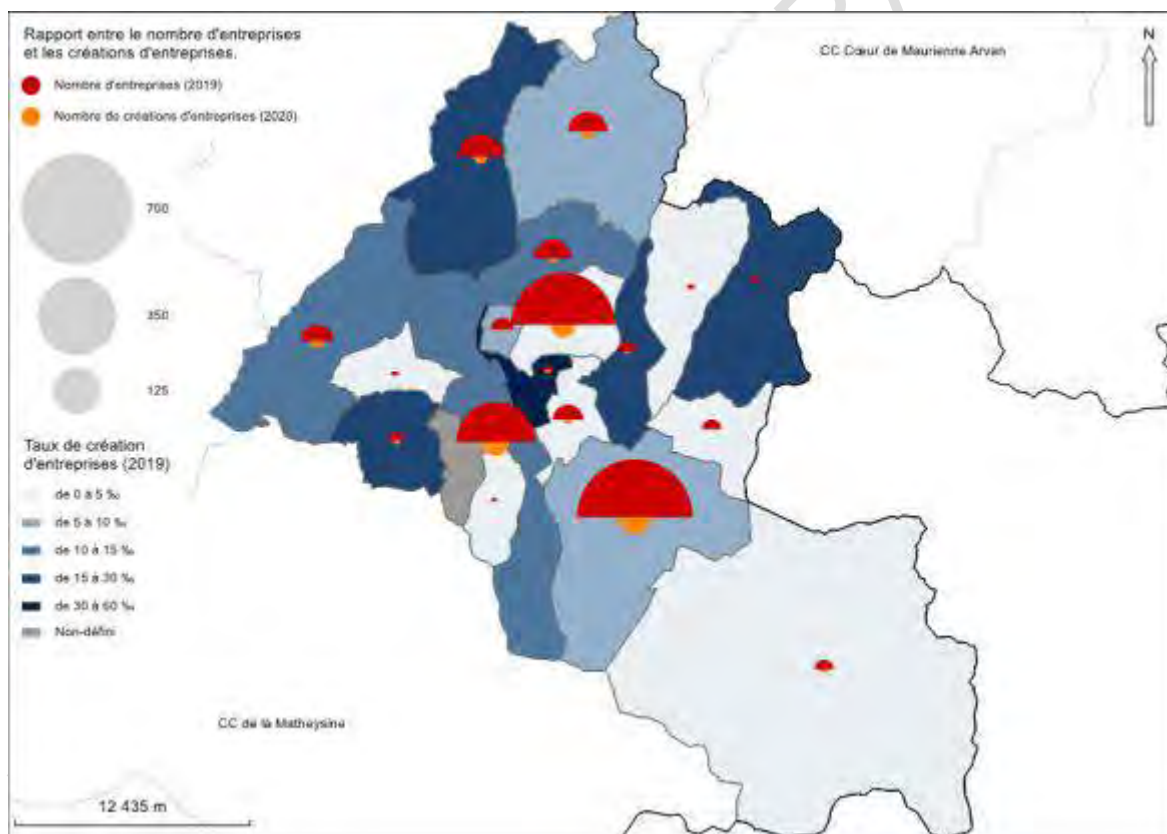
Avec 203 créations d'entreprises en 2020 et une progression observée de cette dynamique (191 créations en 2019), le tissu économique de la CC de l'Oisans voit donc l'écart se creuser avec la plupart des EPCI limitrophes.

Au sein de la CC de l'Oisans, les créations d'entreprises sont à nouveau concentrées sur 3 polarités (71% de la CC de l'Oisans) :

- Les Deux Alpes : 64 créations, soit un taux de création de 9%
- Le Bourg d'Oisans : 44 créations, soit un taux de création de 13%
- Huez : 36 créations, soit un taux de création de 6%.

À noter que 3 communes apparaissent comme des pôles secondaires en la matière (cumulant 17% des créations de la CC de l'Oisans) :

- Livet-et-Gavet : 12 créations, soit un taux de création de 20%
- Vaujany : 11 créations, soit un taux de création de 13%
- Allemond : 11 créations, soit un taux de création de 10%.



Carte du renouvellement du tissu d'entreprises dans la CC de l'Oisans
Source : INSEE 2019 et 2020/Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Secteur	Nbre d'entreprises en 2019	Evolution 2018-2019	Dynamique entrepreneuriale en 2019	Evolution 2018-2019	Evolution de l'ETI A 100% en 2019				Evolution 2018-2019	Evolution 2018-2019	Evolution 2018-2019	Evolution 2018-2019	Evolution 2018-2019	Evolution 2018-2019	Evolution 2018-2019
					Evolution 2018-2019	Evolution 2018-2019	Evolution 2018-2019	Evolution 2018-2019							
Tous secteurs	1 000	1,4	10,1	1,4	717	7,7	7,7	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Industrie - Construction	1 000	2,0	10,1	2,0	717	7,7	7,7	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Commerce	300	0,2	-0,2	0,2	217	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Services	600	1,2	10,1	1,2	433	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Administration	100	0,1	10,1	0,1	71	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Transport	50	0,1	10,1	0,1	35	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Immobilier	50	0,1	10,1	0,1	35	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Education	50	0,1	10,1	0,1	35	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Santé	50	0,1	10,1	0,1	35	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres services	50	0,1	10,1	0,1	35	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Tableau de la démographie des entreprises en 2019

Sur le plan sectoriel la dynamique entrepreneuriale du territoire diffère assez significativement de la composition du tissu d'entreprises.

Les secteurs dont le renouvellement est accéléré par les créations :

- Industrie - Construction - Information et communication
- Activités financières et assurance
- Activités scientifiques et techniques, activités de service admin.
- Autres activités de services²

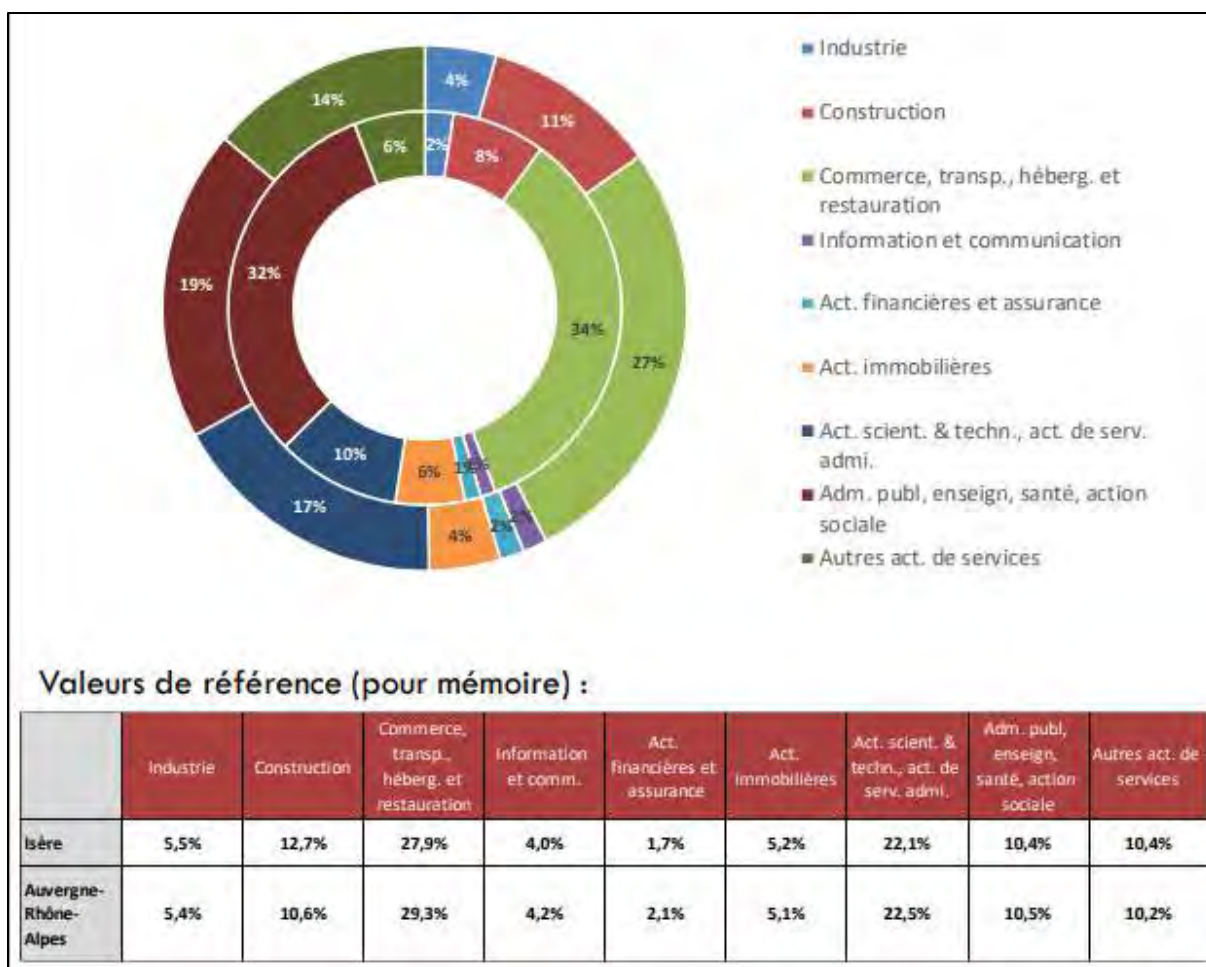
Les secteurs dont le renouvellement n'est pas assuré par les créations :

- Commerce, transport, hébergement et restauration
- Activités immobilières
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale³

Globalement ce mouvement contribue à compenser (lentement) l'hyperspécialisation touristique de l'économie locale.

² Ces activités connaissent une dynamique de création plus prononcée encore que les moyennes de référence.

³ Ces activités connaissent pourtant une dynamique de création plus prononcée encore que les moyennes de référence.



Graphique et tableau de la comparaison sectorielle entre créations (cercle extérieur) et le stock d'entreprises (cercle intérieur) sur la CCO

Source : INSEE

2.3. Emploi

La CC de l'Oisans totalise près de 5900 emplois au lieu de travail dont 77% d'emplois salariés (contre 86 à 87% sur les territoires de référence).

L'emploi sur la CCO a connu une progression annuelle de 0,24% entre 2012 et 2017 (0,11% pour l'emploi salarié). Une exception tandis que la plupart des EPCI voisins ont perdu des emplois (y.c emplois salariés) sur la même période.

Grâce à ce vivier la CC de l'Oisans affiche un Indice de Concentration de l'Emploi (nb d'emplois / actif résidant) très favorable (111) et nettement supérieur aux données de comparaison (92 en Isère et 96 en région). Cette information est à mettre en perspective avec la faiblesse des flux pendulaires avec les bassins voisins.

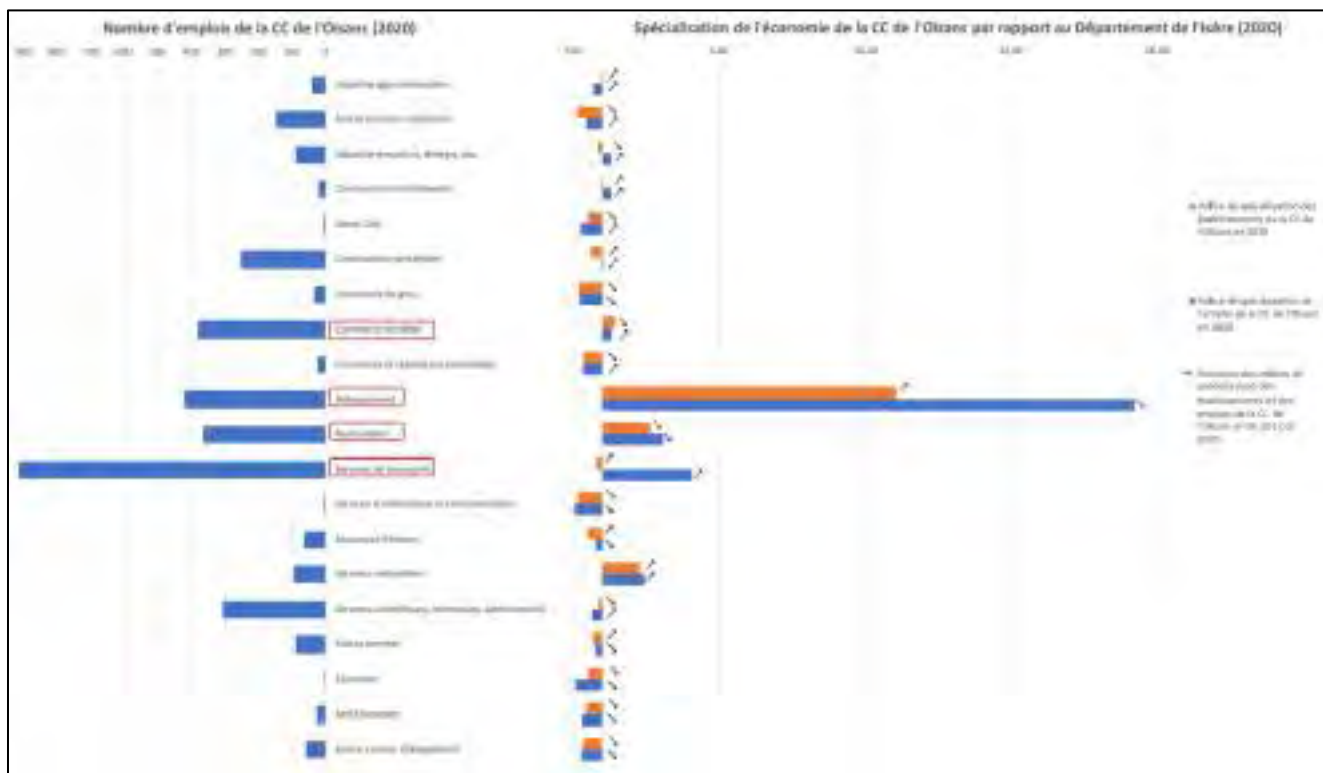
On vérifie cette bonne dynamique dans le taux d'emploi de 15-64 ans (76%), 10 points au-dessus des valeurs de référence et surpassant l'ensemble des EPCI limitrophes.

Ces données très favorables ne doivent toutefois pas occulter des signes de fragilité :

- une surreprésentation de l'emploi précaire (4 salariés sur 10 en moyenne ; plus de 5/10 en station) à rapprocher du caractère saisonnier de la locomotive touristique
- une inégalité d'accès à l'emploi entre hommes et femmes (écart de 5% du taux d'emploi).

On observe deux types de spécialisation : selon le nombre d'établissements et selon le nombre d'emplois salariés.

La spécialisation est particulièrement significative quand on cumule les deux typologies et que le secteur d'activité représente un volume d'emplois conséquent sur le territoire d'analyse.



Graphique du nombre d'emploi de la CCO par domaine d'activité et la spécialisation de l'économie de la CCO par rapport au département de l'Isère

3. Synthèse du diagnostic économique – Synthèse AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activité touristique, véritable moteur du développement de croissance économique du territoire ▪ Modèle de développement qui démontre une bonne capacité à capter des revenus grâce au levier du tourisme ▪ Dynamique économique forte, portée par la locomotive du tourisme => entreprises, créations, emplois ; mais un effet trompe l'œil dû à la pluriactivité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enclavement physique et ses conséquences multiples (isolement socio-économique, éloignement de certains équipements, ...) ▪ Couverture numérique faible et/ou inégale ▪ Manque de dynamique démographique, notamment manque d'attractivité résidentielle ▪ Renouvellement trop lent du tissu économique ▪ Tissu économique attentiste ▪ Apparente précarité de l'emploi (à relativiser au regard de la pluriactivité) ▪ Dépendance majeure à une mono-industrie (tourisme)

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Aux portes de la Métropole, des opportunités économiques sous réserve d'une relation structurée et d'une volonté des acteurs socio-économiques Des signes (timides) de diversification économique dans la dynamique entrepreneuriale 	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'amortisseur public-social Risque de vacance résidentielle croissante en cas de ralentissement de l'économie touristique Recul des capacités productives

4. Métabolisme économique du territoire

4.1. *Analyse du métabolisme économique de la CCO : objectif et méthode*

Objectif : proposer une nouvelle vision de l'économie locale

Favoriser une relance par le circuit économique régional suppose de **mieux appréhender le fonctionnement de l'économie des territoires** : liens d'interdépendance entre secteurs d'activités, liens entre la production et la consommation finale, liens entre le territoire et l'extérieur (importations et exportations avec le reste du pays et l'étranger), contenu en emplois des flux économiques, ainsi que leur empreinte environnementale (matières, carbone, eau, biodiversité, etc.).

Méthode : présentation de l'outil d'analyse entrées-sorties Local Shift

Afin de mieux cerner les enjeux et opportunités du métabolisme économique des territoires, UTOPIES a développé une approche renouvelée des diagnostics économiques visant à **décliner le principe des « tables entrées-sorties » (TES) de la comptabilité nationale à l'échelle de n'importe quel territoire** (communes, intercommunalités, aires urbaines, départements, régions, etc.). Le modèle LOCAL SHIFT® développé par UTOPIES permet d'apporter des éclairages statistiques souvent non disponibles à l'échelle locale : production, exportations, importations, échanges au sein du circuit économique local – en distinguant 29 secteurs et 380 sous-secteurs, dont les administrations publiques et les ménages. Couplé à des bases de données entrées-sorties environnementales (EXIOBASE, BEA, GBS...), LOCAL SHIFT permet également d'évaluer l'empreinte environnementale de chaque flux économiques : empreintes matières, carbone, eau, terres, biodiversité).

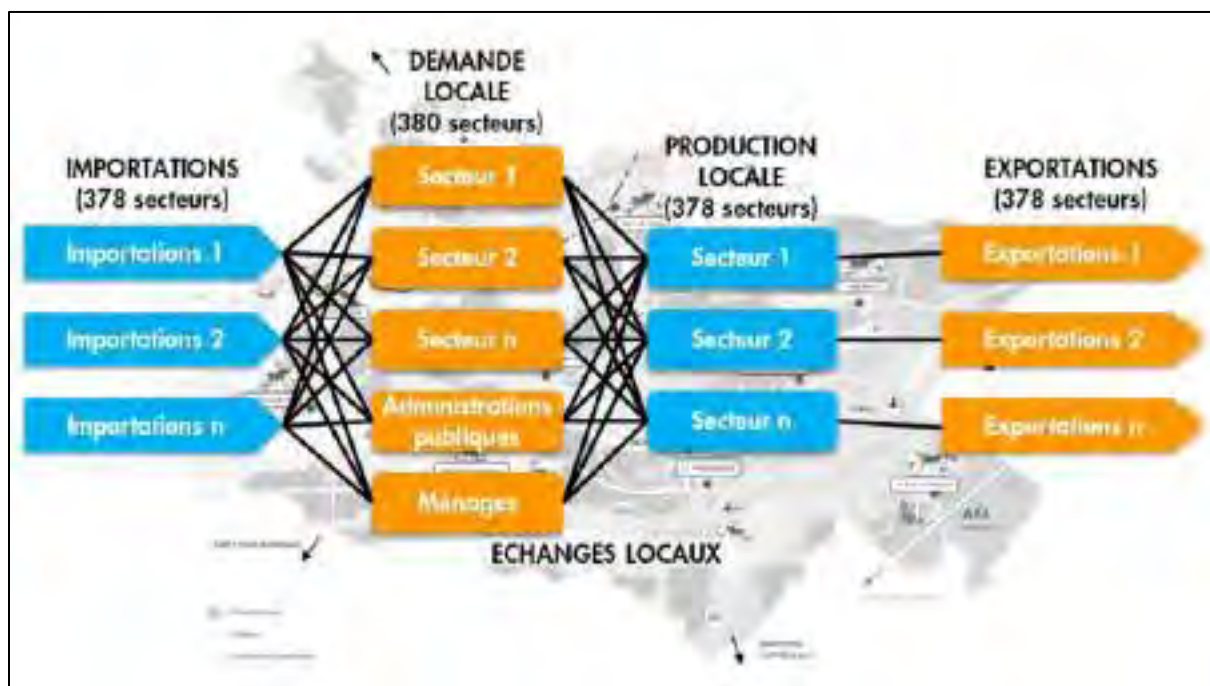


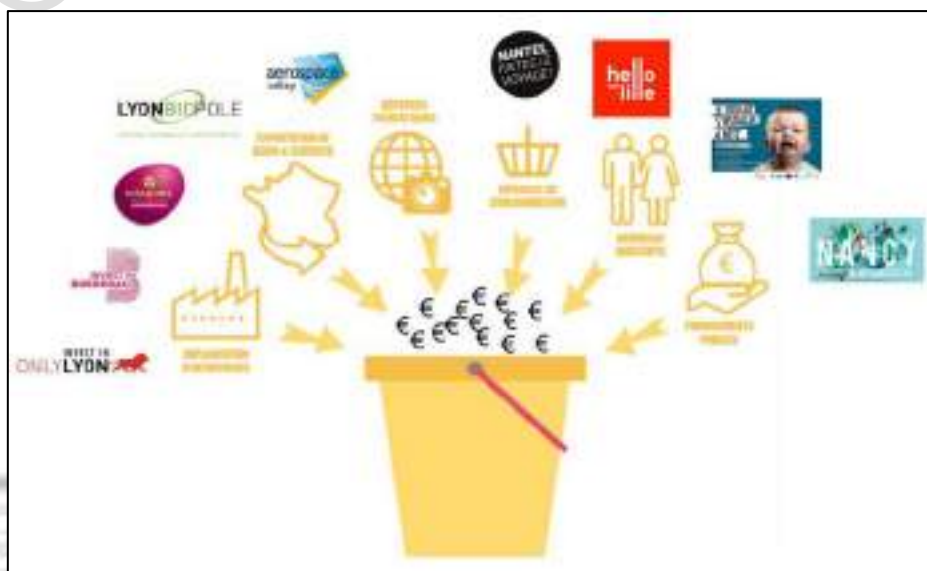
Schéma analytique du métabolisme de l'économie locale

4.2. Un modèle de développement économique donnant la priorité à la « captation de richesses »

Qu'elle que soit l'échelle territoriale, le développement économique reste avant tout appréhendé comme la capacité à « capter des richesses » à l'extérieur du territoire : en soutenant la compétitivité des entreprises sur les marchés extérieurs (exportations), en attirant de nouvelles entreprises et des investisseurs, en attirant des touristes, etc.

Injecter du « carburant » supplémentaire apparaît ainsi comme le meilleur moyen de dynamiser l'économie locale et donc comme le premier enjeu des politiques économiques. Toutefois, ces efforts laissent souvent dans l'angle mort un autre enjeu pourtant crucial pour la prospérité du territoire :

Dans quelle mesure les richesses qui entrent sur le territoire irriguent-elles réellement l'économie locale, au bénéfice de toutes ses parties-prenantes (entreprises, habitants, collectivités, etc.) ?



4.3. Le développement économique dépend aussi de l'effet multiplicateur local

Lance-billes (captation de richesses)

Les efforts en matière de captation de richesses permettent de faire entrer le maximum de billes (euros) dans le territoire.

Ricochets (effet multiplicateur)

Les billes (richesses) qui entrent sur le territoire peuvent se propager par effet ricochet au sein du circuit économique local, à travers les échanges entre les acteurs économiques. Plus les entreprises s'approvisionnent et répondent aux besoins du territoire, plus les habitants se tournent vers l'offre locale, plus les acteurs publics s'appuient sur les fournisseurs de proximité, et plus les richesses circulent et se démultiplient localement.

Fuites (évasion de la demande)

Cet effet multiplicateur n'est pas automatique puisque, comme dans le jeu de flipper, les billes peuvent s'échapper aussi vite qu'elles sont rentrées. Chaque fois que la demande locale s'évade du territoire, l'effet multiplicateur est stoppé.



Le développement économique c'est comme jouer au flipper !

4.4. Différentes fuites possibles dans le circuit économique local

La demande locale peut s'échapper à différents niveaux du circuit économique local :

- Les entreprises peuvent réaliser tout ou partie de leurs achats auprès de fournisseur-prestataires extérieurs au territoire.
- Idem pour les acteurs publics.
- Les ménages peuvent consommer dans des commerces et services hors du territoire, par exemple via le e-commerce.

Ces échanges font partie de la vie économique. Toutefois, certains territoires peuvent être très performants pour capter des richesses mais nettement moins pour les faire circuler localement parce qu'ils laissent s'échapper une large partie de la demande locale. Cela soulève un enjeu de développement économique :

Comment réduire l'évasion de la demande locale pour renforcer l'effet multiplicateur local ?

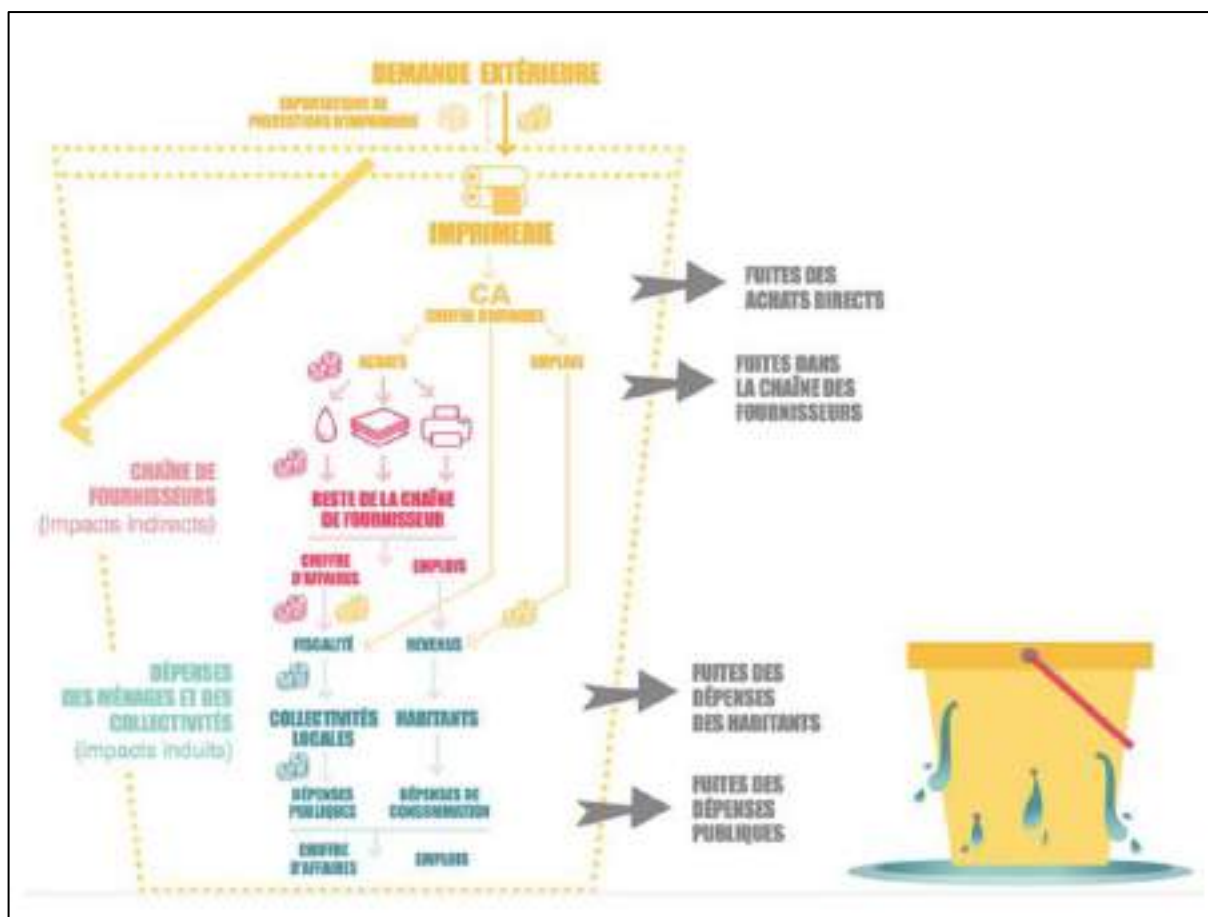


Schéma des diverses fuites possibles dans le circuit économique local

4.5. Quelle captation des richesses ?

La **production (ensemble des biens et services, marchands et non marchands)** de l'économie du territoire est estimée à près d'1 milliard d'euros pour l'année 2020. Les $\frac{3}{4}$ de cette production est **exportée** vers le reste de la France et l'étranger (**751 M€**).

Si l'on rapporte le montant des exportations au nombre d'emplois du territoire, on constate qu'1 emploi génère en moyenne **114 000€** d'exportation.

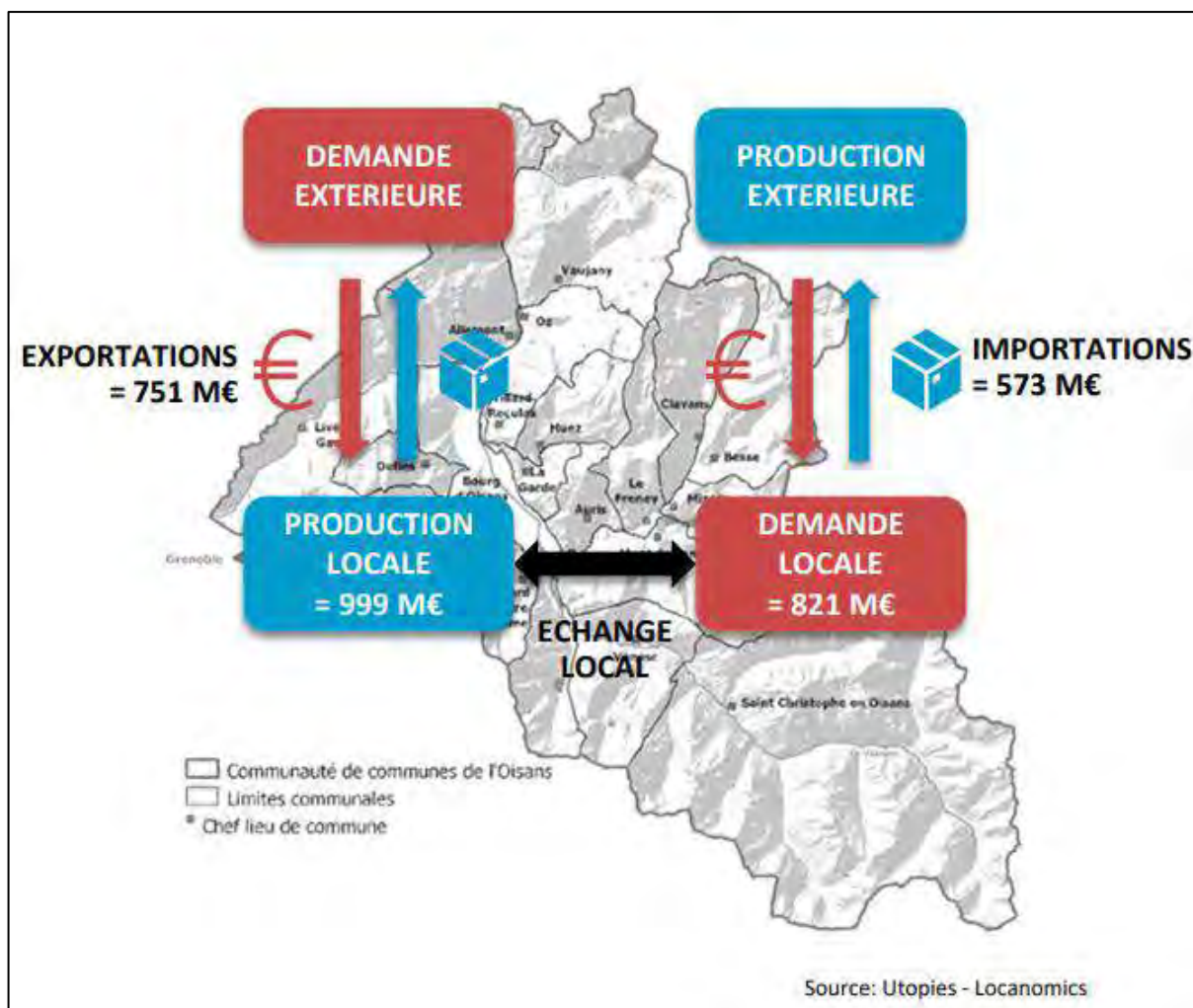


Schéma des captations des richesses au sein de la CCO
Sources : Utopies – Locanomics

4.6. Quelle captation de richesses et quel effet multiplicateur local ?

L'identification et l'accompagnement des principales activités « exportatrices » du territoire constituent une préoccupation incontournable des politiques économiques locales.

De ce point de vue, plusieurs secteurs exportateurs témoignent du **caractère touristique du territoire** :

- **Hôtellerie-restauration**
- **Transports-logistique** (qui comprend notamment l'activité de remontées mécaniques).
- **Activités immobilières**

À noter également, la contribution des activités liées à la **métallurgie** et aux **services support aux entreprises** (agences de travail temporaire, nettoyage, sécurité, location d'équipements à usage professionnel...).



Graphique des secteurs exportateurs les plus importants dans la CCO

4.7. Quel effet multiplicateur local ?

L'autre partie de la production locale est tournée vers la **demande locale**, c'est-à-dire l'ensemble des biens et services consommés chaque année par les acteurs économiques du territoire (ménages, entreprises, acteurs publics, etc.).

L'effet multiplicateur local se déploie à travers ces échanges locaux. Il est calculé pour chaque secteur d'activités composant le tissu économique local : lorsque tel secteur génère 1 € de production et 1 emploi en direct, combien en génère-t-il en plus à travers sa chaîne de fournisseurs locaux (impacts indirects) et via les dépenses de consommation des salariés ou les dépenses publiques permises par les impôts et taxes versés (impacts induits) ? **A partir de ces multiplicateurs sectoriels, il est possible de calculer l'effet multiplicateur local moyen du territoire** (en pondérant le poids du secteur dans l'économie locale en fonction de sa production en euros).

En moyenne, **lorsqu'un secteur d'activité du territoire produit 100 € de CA, il génère 38€ de production supplémentaire dans le reste de l'économie locale** à travers ses impacts indirects et induits, soit un effet multiplicateur de 1,38 (138/100).

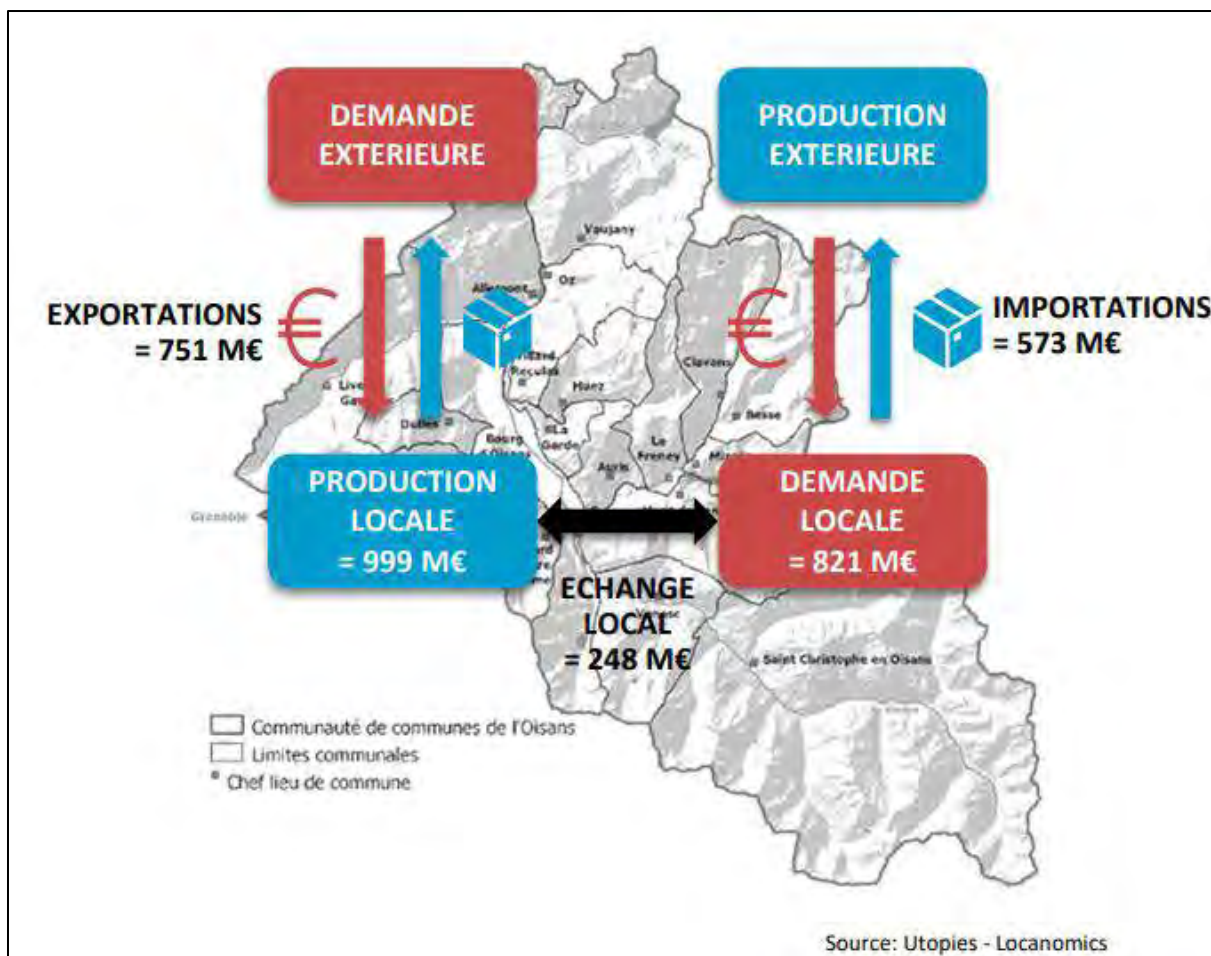


Schéma des captations des richesses au sein de la CCO

Sources : Utopies – Locanomics

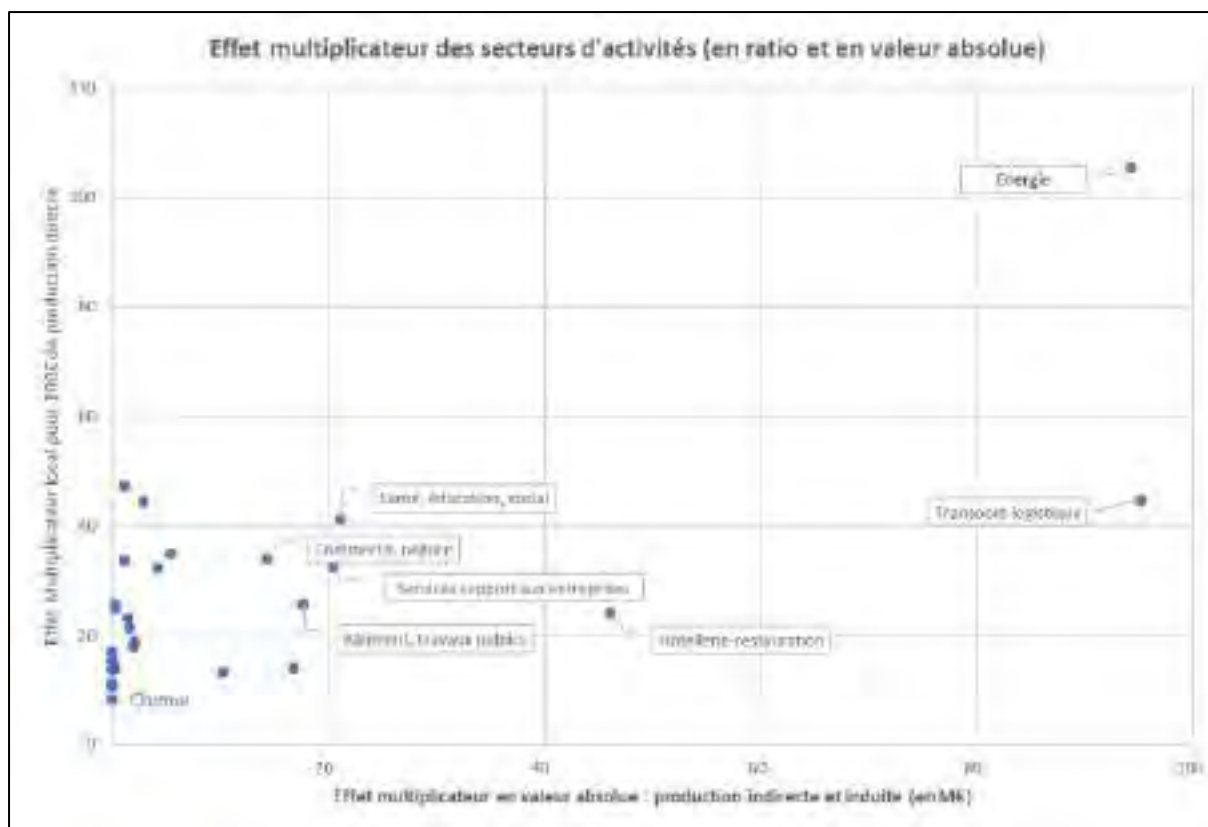
Identifier les secteurs d'activités présentant l'effet multiplicateur local le plus important est aussi important que mettre en évidence ceux qui contribuent le plus aux exportations du territoire.

Le graphique ci-dessus permet de répondre à deux questions :

- Pour 100€ de production directe, quels secteurs présentent la capacité à démultiplier la production la plus élevée ? (axe vertical) ;
- Quels secteurs génèrent les retombées locales les plus importantes en valeur absolue ? (axe horizontal).

Plusieurs secteurs présentent des performances supérieures à la moyenne pour ces deux indicateurs :

- **L'énergie et le transport-logistique** (qui comprend l'activité de remontées mécaniques) se démarquent par un effet moteur particulièrement plus élevé que les autres secteurs.
- Un groupe de secteurs présente également des performances plus fortes : Hôtellerie-restauration, Santé-éducation-social, Services support aux entreprises, BTP, Commerce-négoce.



Graphique de l'effet multiplicateur des secteurs d'activités

Sources : Utopies – Locanomics

4.8. Quelle évansion de la demande locale ?

Estimée à 821 millions d'euros, la demande du territoire de la CC Oisans se compose pour près des 3/4 de la **demande professionnelle (610 M€)**, qui inclut les consommations intermédiaires et les dépenses d'investissement. La demande des ménages (**210 M€**) n'est donc pas la première composante de la demande locale.

Or on constate que **70% de la demande s'évade du territoire**, soit environ **573 M€** qui ne contribuent pas à l'effet multiplicateur local. La satisfaction de la demande locale repose ainsi en large partie sur des **flux d'importations** de biens et de services provenant du reste de la France ou de l'étranger.

La majeure partie des importations provient du reste de la France (77%), le reste provenant de l'étranger (23%). Ces **importations provenant de l'étranger** (et en particulier de pays hors-UE) soulèvent potentiellement davantage de risques d'approvisionnement (volatilité des prix, vulnérabilités des chaînes de valeur aux chocs, raréfaction des ressources, etc.) que les importations provenant du reste du pays.

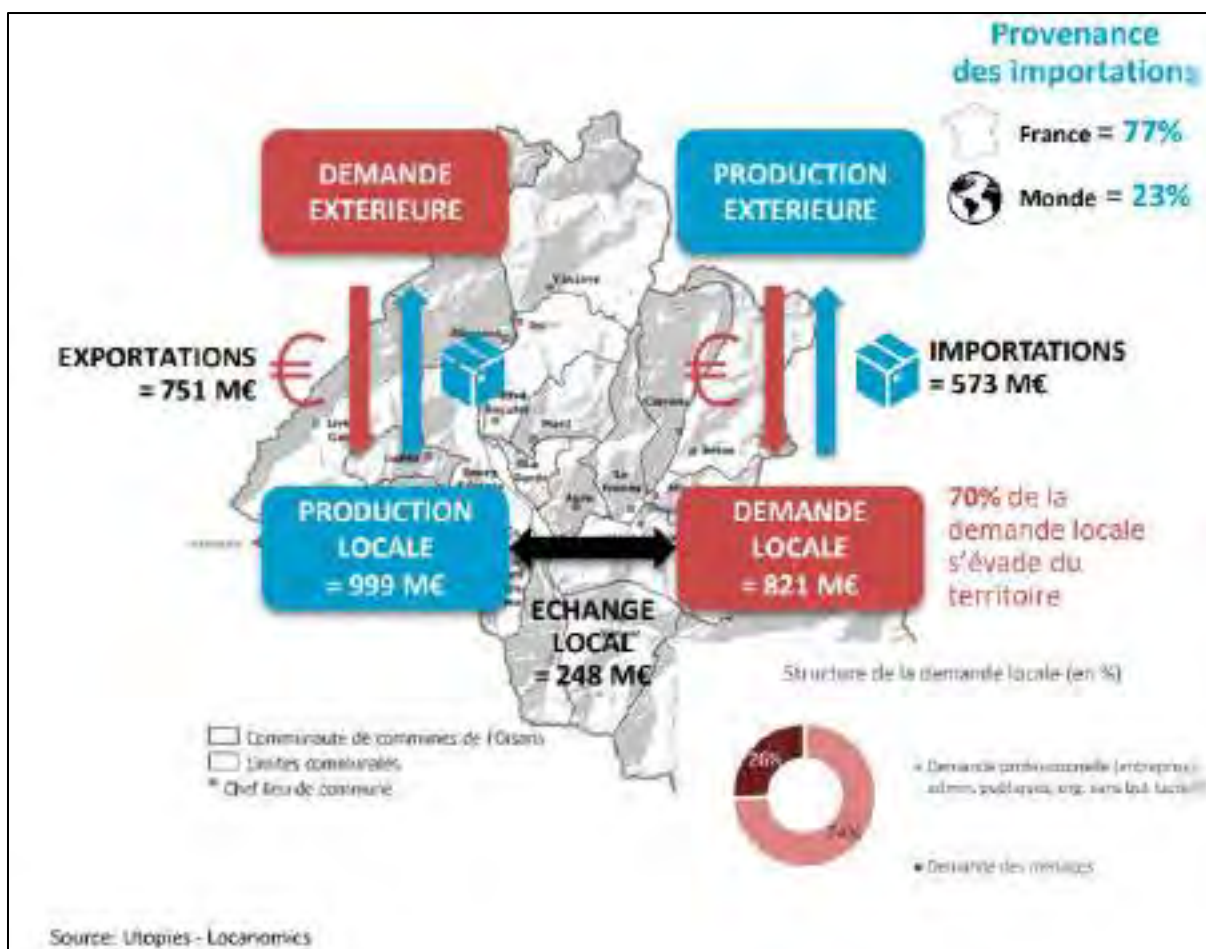


Schéma des captations des richesses au sein de la CCO

Sources : Utopies – Locanomics

4.9. Quels gisements d'activités et d'emplois ?

La demande locale représente un potentiel économique significatif dans tous les territoires. Les **573 M€ d'importations** de la CC Oisans représentent ainsi un gisement d'activités majeur pour les entreprises locales. Ce potentiel constitue également un réservoir d'emplois substantiel : le contenu en emplois des importations peut être évalué à plus de **3 300 emplois**. S'il est bien entendu impossible et non souhaitable d'envisager une relocalisation intégrale des importations, capter une partie de ce potentiel peut constituer un objectif structurant et mobilisateur pour le développement du territoire.

À titre indicatif, **convertir 10% des importations en échanges locaux** permettrait de générer près environ 57 millions d'euros de production et plus de 300 emplois supplémentaires directs au sein de l'économie régionale ; et ce, sans compter sur l'amélioration des effets multiplicateurs locaux.

Pour rappel, la CC Oisans comptait 1385 demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) fin 2019 selon la DARES.

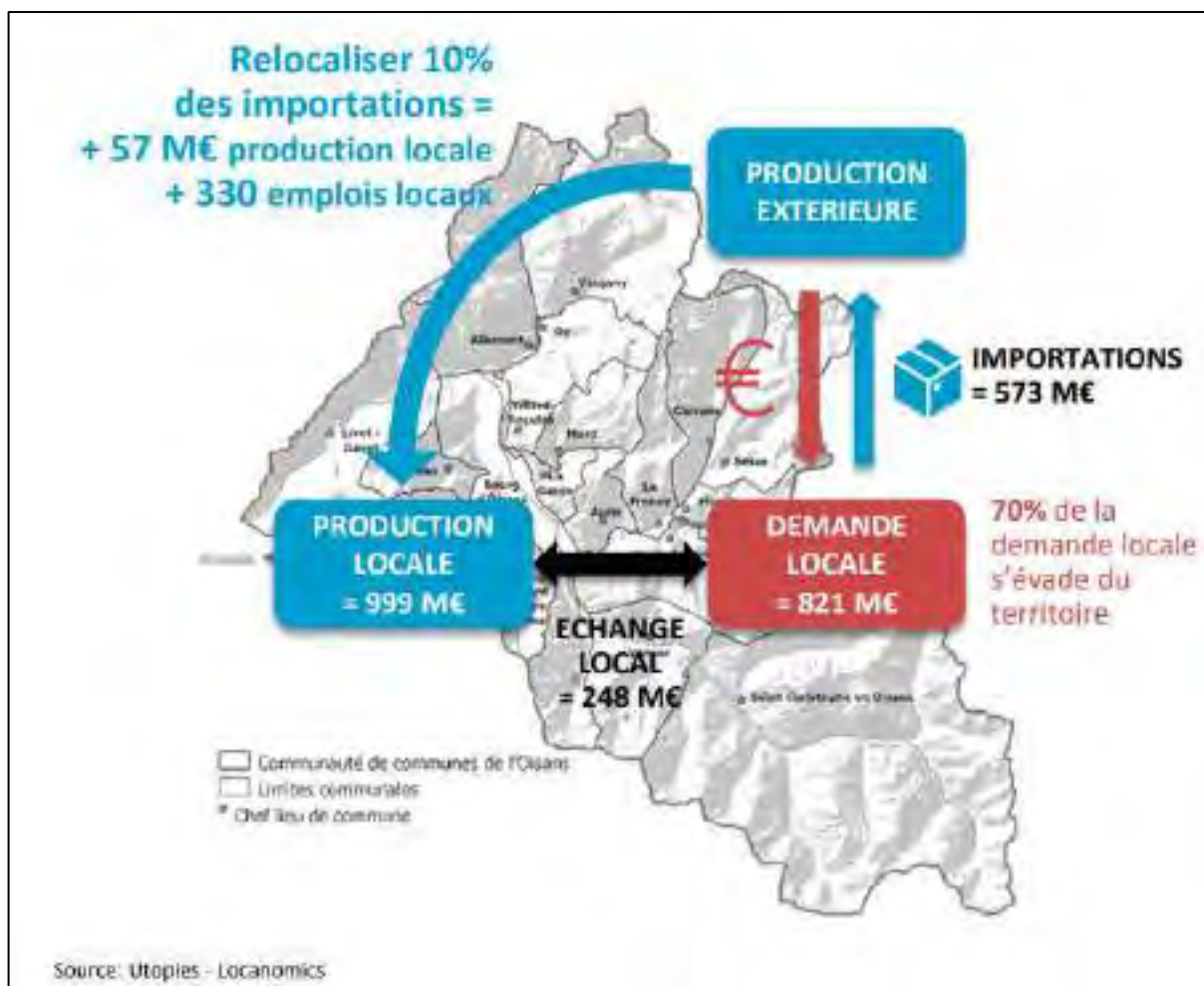
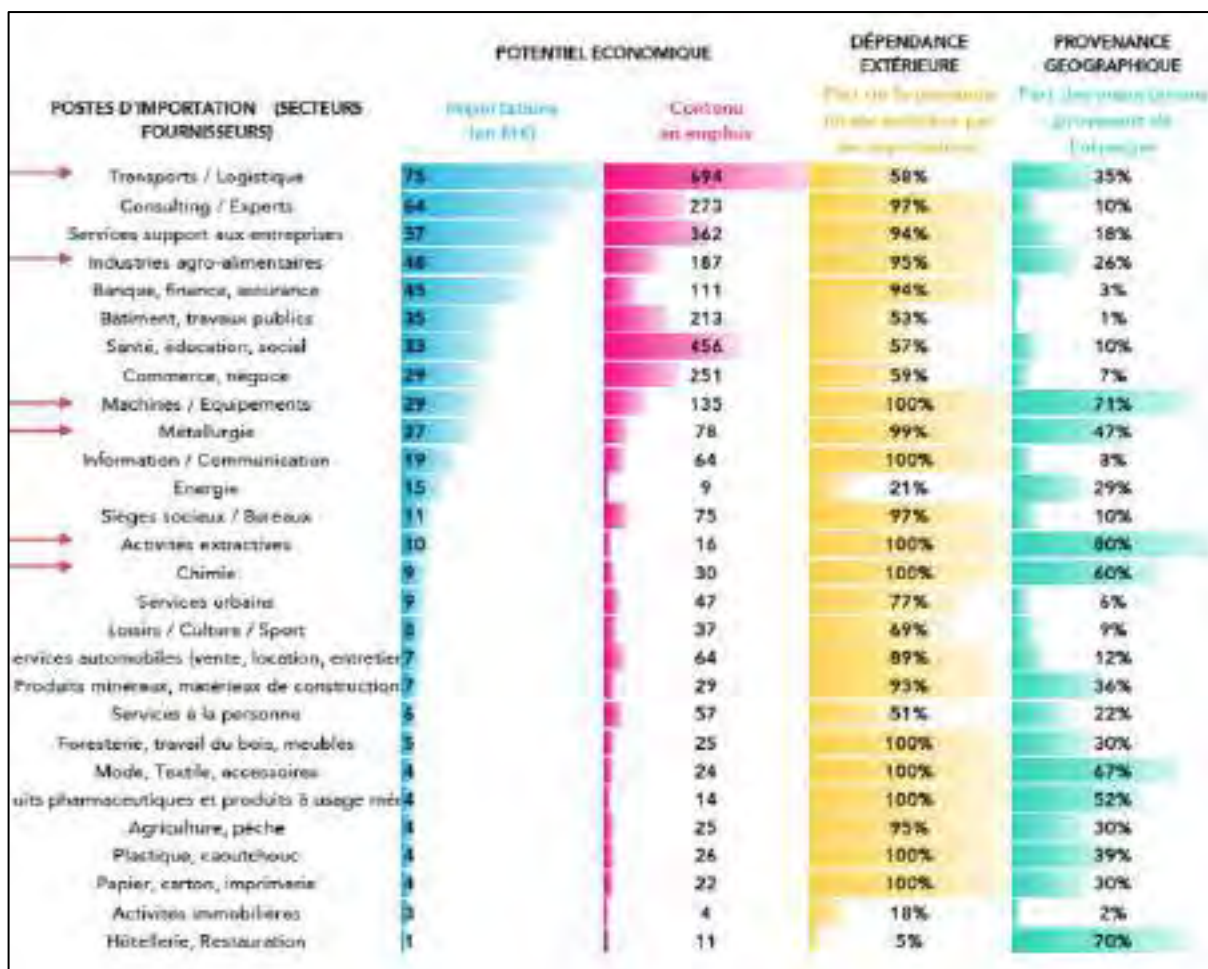


Schéma des captations des richesses au sein de la CCO
Sources : Utopies – Locanomics

4.10. Quels postes d'importation à fort enjeu ?

Le tableau ci-contre permet de faire ressortir les **postes d'importation** :

- **présentant le potentiel économique le plus important** (montant en euros et contenu en emploi),
 - **dont le territoire est le plus dépendant** (% de la demande locale satisfaite par les importations),
 - **ayant une provenance plus lointaine** (% des importations provenant de l'étranger),
- 6 postes d'importation apparaissent particulièrement sensibles au regard de ces différents indicateurs :
- **Transport-logistique**
 - **Produits agroalimentaires**
 - **Machines / équipements**
 - **Produits issus de la métallurgie**
 - **Produits issus de l'extraction**
 - **Produits chimiques**



Graphique du potentiel des postes d'importations

4.11. Une évansion de la demande qui se traduit en retour par des flux d'importation à fort impact environnemental

A l'échelle française, la crise sanitaire a mis en lumière **la dépendance de l'économie nationale aux importations, et en particulier aux importations hors-UE**. Une étude récente de l'Insee montre que **près des 2/3 de la valeur des biens manufacturés consommés par les français en 2015 est importée**.

Cette dépendance croissante aux importations entraîne une **délocalisation des impacts environnementaux de l'économie française**. En d'autres termes, une part croissante de notre empreinte environnementale se loge dans nos importations.

C'est ce que montre par exemple l'« **empreinte carbone** » de la France, qui mesure les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'ensemble de la consommation finale française (quel que soit le lieu de production des biens et services consommés).

- Aujourd'hui **les émissions importées représentent la moitié de l'empreinte carbone de la France**.
- Alors que les GES émis sur le territoire français sont en recul, celles liées aux importations ont augmentées de 78% depuis 1995.

Il en est de même au niveau de la **consommation française de matières premières** (métaux, minéraux non métalliques, combustibles fossiles, biomasse) : **55%** proviennent des importations.



Graphique de l'empreinte carbone de l'activité économique en France

4.12. Quel impact environnemental des importations de la CCO ?

Les importations génèrent des **consommations de ressources** (énergies fossiles, métaux, minéraux non métalliques, biomasse) et des **rejets dans l'environnement** tout au long de leur processus de production et de transport.

Ceci place le territoire dans une situation de dépendance à l'égard de ressources plus ou moins lointaines et de responsabilité face aux grands enjeux globaux tels que le changement climatique.

Les importations de la CC Oisans représentent :

- **Un contenu matières de 523 500 tonnes**, dont 30% de combustibles fossiles et de métaux.
- **Une empreinte carbone de 411 900 tonnes équivalent CO₂**.

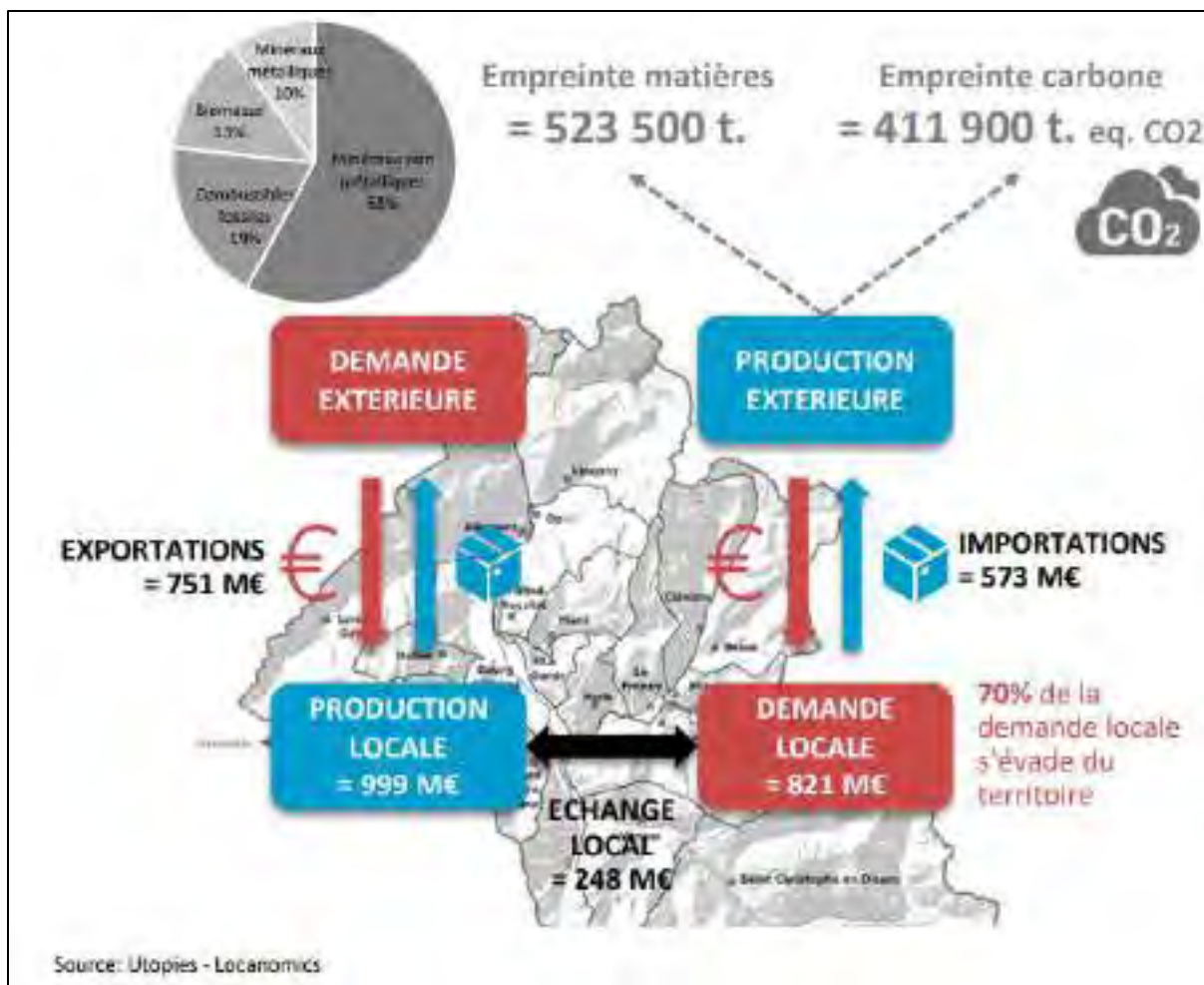


Schéma des captations des richesses au sein de la CCO et de leurs impacts environnementaux
Sources : Utopies – Locanomics

4.13. Quels postes d'importation à fort enjeu ?

Le tableau ci-contre fait apparaître l'empreinte matières et l'empreinte GES de chaque poste d'importation.

3 postes d'importations représentent à eux seuls 62% de **l'empreinte matières des importations** :

- **Activités extractives** (toutes matières hors biomasse),
- **BTP** (minéraux non métalliques en particulier),
- **Produits agroalimentaires** (biomasse)
- **Produits issus de la métallurgie** (métaux)

4 postes d'importations génèrent plus de la moitié (58%) de **l'empreinte GES des importations** :

- **Activités extractives**
- **Transport-logistique**
- **Produits agroalimentaires**
- **Produits issus de la métallurgie**

POSTES D'IMPORTATION	EMPREINTE MATIERES (en milliers de tonnes)						EMPREINTE GES		
	Importations (t)	Empreinte matières totale	Empreinte matières solides	Empreinte matières plastiques	Empreinte matières métalliques	Empreinte matières autres	Empreinte GES (tonnes CO2 équivalent)	Indicateur GES (tCO2e/t)	
Activités extractives	10	147	46	19	95	1	14 796	76	1 009
Bâtiment, travaux publics	25	70	4	2	41	3	3 077	58	512
Industries agro-alimentaires	40	63	4	2	18	30	1 307	52	1 324
Métallurgie	27	65	14	16	16	1	1 699	35	1 302
Produits minéraux, matériaux de construction	7	43	1	0	41	0	3 434	17	2 478
Transports / Logistique	76	29	8	2	16	3	382	68	877
Energie	15	21	13	1	7	0	1 401	26	1 721
Machines / Equipements	29	14	3	5	4	2	492	14	437
Consulting / Experts	64	14	2	2	9	1	211	11	171
Services support aux entreprises	57	9	2	1	4	2	160	10	172
Agriculture, pêche	4	8	0	0	3	5	1 853	5	1 364
Chimie	5	7	2	1	4	1	804	12	1 310
Forêt, travail du bois, meubles	5	7	0	0	1	5	1 493	3	602
Banque, finance, assurance	40	7	1	1	5	1	159	6	137
Santé, éducation, social	23	7	1	1	3	2	205	7	214
Services autres	8	5	1	1	3	0	586	14	1 653
Mode, textile, accessoires	4	4	0	2	1	1	884	3	675
Commerce / séjours	29	4	1	0	2	0	127	5	170
Information / Communication	19	4	0	1	2	0	190	4	187
Papier, carton, imprimé	4	2	0	0	1	1	812	2	581
Plastique, caoutchouc	4	3	0	0	1	1	656	3	741
Loisirs / Culture / Sport	8	2	0	0	1	1	281	2	316
Séjour sociaux / Bureaux	11	2	0	0	1	0	193	2	195
Activités immobilières	4	2	0	0	1	0	695	1	330
Services automobiles (vente, location, entretien)	7	1	0	0	1	0	194	0	204
Services à la personne	6	1	0	0	1	0	199	1	184
Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	4	1	0	0	0	0	218	2	378
Hôtellerie, Restauration	1	0	0	0	0	0	409	1	436

Graphique de l’empreinte matières des importations

Sources : Utopies – Locanomics

4.14. Panorama des importations à fort enjeu de relocalisation/transition

L’analyse croisée des indicateurs de potentiel économique, de dépendance et d’empreinte environnementale permet de mettre en évidence trois postes d’importation à fort enjeu :

- Transport-logistique
- Produits agroalimentaires
- Produits issus de la métallurgie

POSTES D'IMPORTATION - SECTEURS FOURNISSEURS	POTENTIEL ECONOMIQUE		DÉPENDANCE EXTERIEURE		PROVENANCE GEOGRAPHIQUE		EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	
	Importations (t/AN)	Secteurs en emplois	Ratio de dépendance (Emplois/Importations)	Ratio de dépendance (Importations/Exportations)	Provenance des importations (% des importations)	Provenance des importations (% des importations)	Coût des importations (milliers de €)	Coût des GES (milliers de tCO2e)
→ Transports / Logistique	76	694	50%	35%	35%	35%	28,1	66,2
→ Consulting / Experts	64	273	97%	10%	10%	10%	13,5	11,0
→ Services support aux entreprises	57	362	94%	18%	18%	18%	9,1	8,8
→ Industries agro-alimentaires	40	187	93%	26%	26%	26%	42,4	63,4
→ Services, finance, assurance	40	111	94%	8%	8%	8%	7,2	5,2
→ Bâtiment, travaux publics	25	213	53%	5%	5%	5%	70,3	17,7
→ Santé, éducation, social	23	494	87%	10%	10%	10%	4,8	7,3
→ Commerce / séjours	29	251	59%	7%	7%	7%	8,7	5,0
→ Machines / Equipements	29	120	100%	71%	71%	71%	14,2	14,0
→ Métallurgie	27	78	99%	47%	47%	47%	45,9	35,2
→ Information / Communication	19	44	100%	8%	8%	8%	2,7	3,4
→ Energie	15	9	21%	2%	2%	2%	21,3	28,1
→ Séjour sociaux / Bureaux	11	75	91%	10%	10%	10%	2,1	2,1
→ Activités extractives	10	16	100%	80%	80%	80%	146,3	26,1
→ Chimie	5	30	100%	60%	60%	60%	7,5	12,2
→ Services autres	8	47	77%	4%	4%	4%	5,0	14,1
→ Loisirs / Culture / Sport	8	37	69%	8%	8%	8%	2,1	2,4
→ Services automobiles (vente, location, entretien)	7	44	89%	12%	12%	12%	1,5	1,5
→ Produits minéraux, matériaux de construction	7	29	93%	16%	16%	16%	42,7	17,4
→ Services à la personne	6	37	51%	22%	22%	22%	1,1	1,1
→ Forêt, travail du bois, meubles	5	25	100%	10%	10%	10%	7,4	3,0
→ Mode, textile, accessoires	4	24	100%	47%	47%	47%	3,8	3,9
→ Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	4	14	100%	32%	32%	32%	0,9	1,6
→ Agriculture, pêche	4	23	93%	10%	10%	10%	7,9	5,4
→ Plastique, caoutchouc	4	26	100%	39%	39%	39%	2,8	3,1
→ Papier, carton, imprimé	4	22	100%	10%	10%	10%	2,9	2,1
→ Activités immobilières	4	4	18%	2%	2%	2%	1,7	0,9
→ Hôtels, Restauration	1	11	8%	70%	70%	70%	0,3	0,3

Graphique du potentiel et de l’empreinte matières premières des importations

Sources : Utopies – Locanomics

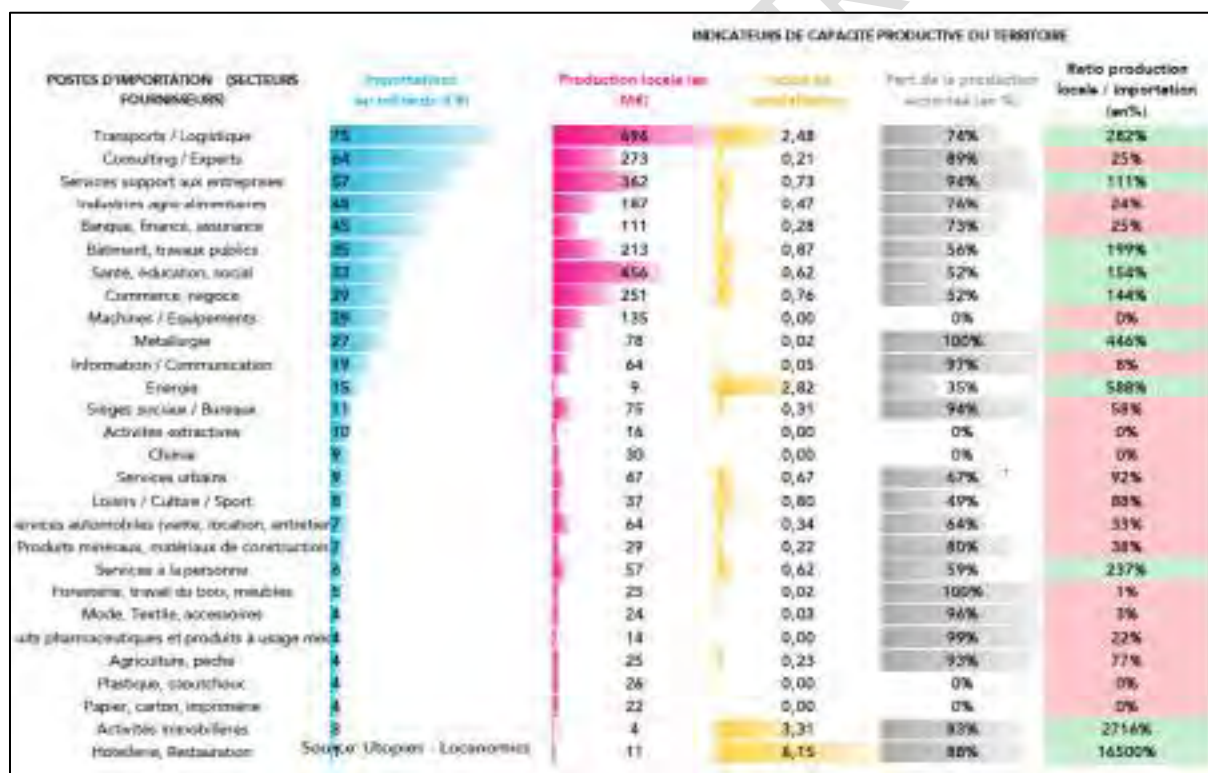
4.15. Quelle capacité productive du territoire ?

En complément des indicateurs d'enjeux de potentiel économique, de dépendance et d'empreinte environnementale, la priorisation des postes d'importations à relocaliser peut également s'appuyer sur l'analyse de la capacité du tissu économique local à s'y substituer. L'analyse des quatre indicateurs de capacité productive montre que le territoire dispose d'ores et déjà d'une production significative pour plusieurs postes d'importation à fort enjeu :

- **Transport-logistique,**
- **BTP,**
- **Métallurgie,**
- **Energie.**

En revanche, la capacité de réponse du territoire apparaît en retrait pour les secteurs suivants :

- **Produits agroalimentaires,**
- **Machines-équipements,**
- **Activités extractives,**
- **Chimie.**



Graphique de la capacité productive du territoire
Sources : Utopies – Locanomics

5. Synthèses AFOM

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Activité touristique, véritable moteur du développement de croissance économique du territoire • Modèle de développement qui démontre une bonne capacité à capter des revenus grâce au levier du tourisme → une balance des échanges positive (exportations > importations) + un effet multiplicateur local dynamique • Dynamique économique forte, portée par la locomotive du tourisme → entreprises, créations, emplois ; mais un effet trompe l'œil dû à la pluriactivité • Les entreprises du territoire travaillent déjà très localement 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte évasion de la demande locale → fuite de richesses qui pénalise l'effet multiplicateur local • Enclavement physique et ses conséquences multiples (isolement socio-économique, éloignement de certains équipements, ...) + une couverture numérique faible et/ou inégale • Manque de dynamique démographique, notamment manque d'attractivité résidentielle • Renouvellement trop lent du tissu économique • Pression foncière + absence de capacités d'accueil (immobilier/foncier) • Tissu économique attentiste vis-à-vis des opportunités locales • Déficit de logique collaborative chez les acteurs économiques • Apparente précarité de l'emploi (à relativiser vs la pluriactivité) • Tensions sur le recrutement (y.c. saisonniers) et la formation • Dépendance majeure à une mono-industrie (tourisme)
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un potentiel productif fort au regard de plusieurs postes d'importations ▪ Aux portes de la Métro, des opportunités sous réserve d'une relation structurée et d'une volonté de s'en saisir de la part des acteurs locaux ▪ Des signes (timides) de diversification dans la dynamique entrepreneuriale ▪ Des grands projets de mobilité porteurs d'opportunités de dynamisation du tissu commercial ▪ De nouvelles opportunités pour concilier attractivité résidentielle et attractivité touristique (ex. essor du télétravail) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recul des capacités productives à court terme ▪ Absence d'amortisseur public-social ▪ Dépendance aux importations qui soulève un enjeu de résilience économique (cf. crise sanitaire) et de soutenabilité écologique ▪ Risque de vacance résidentielle croissante en cas de ralentissement de l'économie touristique ▪ Contraintes (PPRI) sur le développement de nouvelles capacités d'accueil ▪ L'ESS, un angle mort de l'économie locale ? ▪ Une compétence économique et une gouvernance économique qui manquent encore de structuration

Chapitre 5 : Tourisme

1. Analyse de l'offre touristique

1.1. Bassin de vie et influence des territoires voisins

L'économie du territoire est basée essentiellement sur le tourisme. Le défi pour le territoire est de pérenniser un modèle touristique durable confortant les activités piliers, la diversification de l'offre, des cibles de clientèles, des périodes d'activités, etc.

Au vu de l'organisation territoriale actuelle de l'Oisans, de la construction du projet touristique depuis 2012, renouvelé en 2015 et 2017, son fonctionnement, le périmètre de la Communauté de communes de l'Oisans est apparu comme une évidence pour continuer de porter la candidature à l'Espace valléen et une stratégie touristique cohérente. Cela est renforcé par les liens avec les Espaces Valléens limitrophes qui souhaitent continuer dans la démarche.

L'Oisans est connecté physiquement par des cols et des axes routiers, par des itinéraires pédestre, VTT et cyclotouristique avec ses territoires voisins (Métropole Grenobloise, Maurienne, Belledonne, Matheysine, Écrins). Les connexions avec ces derniers sont à renforcer.



Carte des sites et stations de l'Oisans

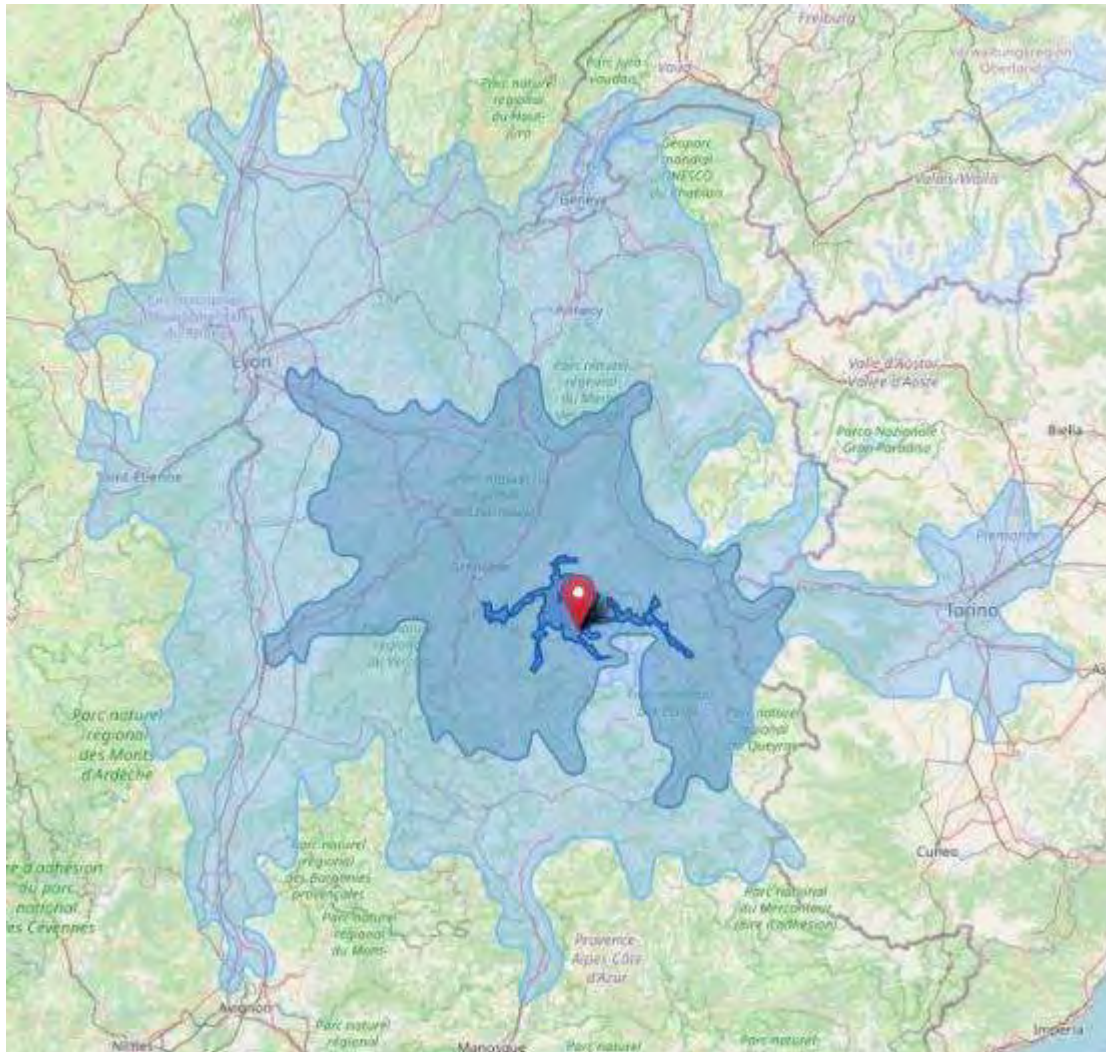
Un accès privilégié par la route, des temps de parcours très variables avec un seul axe routier bidirectionnel ouvert à l'année (RD 1091) parfois sur fréquenté. Une connexion moyenne depuis les grandes métropoles de Lyon et de Paris en train +bus, en moindre mesure en voiture. Une connexion moyenne à l'international via l'aéroport de Grenoble.



Absence de schéma de mobilité global assurant la cohérence et la bonne lisibilité pour les clients et résidents désireux de se déplacer en transports collectifs.

La zone de chalandise de proximité excursionnistes et courts séjours se définit comme suit :

- À moins d'1h : 31 600 habitants en Oisans mais plus de 600 000 à 1h30 avec principalement l'agglomération Grenobloise (périmètre non représenté sur la carte)
 - ➔ Excursionnisme +++, courts séjours ++ (population grenobloise)
- À moins de 2h : 1 693 000 habitants, considérant le potentiel des territoires du nord Isère, de la vallée de l'Isère et Valence.
 - ➔ Courts séjours +++, excursionnisme +, longs séjours +/-
- À moins de 3h : 6 222 000 habitants, considérant surtout la région lyonnaise, le Beaujolais, Saint-Etienne, Vallée du Rhône, Turin. Les autres territoires (Savoie, Haute Savoie) naturellement tournés vers des stations plus proches
 - ➔ Longs séjours +++, courts séjours ++, excursionnisme –



Carte des zones de chalandise de proximité

Un bassin de chalandise de proximité local et régional important avec des potentiels sur diverses durées de séjour : excursionnisme à la journée, courts séjours week-end et semaine.

1.2. Offre des activités blanches

L'offre sportive et de pleine nature neige telle que présentée par le territoire

- Offre de ski des domaines skiables alpins
- Offre de diversification des domaines skiables alpins,
- Ski de randonnée,
- Ski et marche nordique,
- Raquettes,
- Cascades de glace.

Point de vigilance datas :

- manque d'éléments domaine skiable SPL Oz Vaujany
- pas d'échange avec les ESF Alpes d'Huez

1.2.1. Domaine d'activités / skiable "Alpe d'Huez Grand Domaine" – SATA – Communes de Huez, Villard Reculas, Auris en Oisans, Le Freney en Oisans, La Garde en Oisans

Caractéristiques ski alpin :

150 jours d'ouvertures en moyenne
 CA de l'ordre de 40 M€ pour 1,3 millions JS (saison 18/19)
 83 pistes dont 8 ludiques,
 Snowpark : 251 km pour 400 ha
 Surface neige de culture : 173 ha – taux de couverture : 43 %
 Capacité de confort : 18 000 – 20 000 skieurs
 49 remontées mécaniques – Moment de puissance : 40 000 km.s/h M.
 Puissance garantie par neige de culture : 15 000 km.s/h
 Itinéraires ski
 Domaines freeride

Caractéristiques ski nordique :

6 pistes
 + Biathlon

Autres activités outdoor :

Piste de luge sur neige.
 Ski de randonnée : 1 parcours balisé.
 Trail blanc.
 11 Parcours raquette, promenade piétons.
 Chien de traîneaux / Ski joering.
 Patinoire.
 Circuit de glace / Altiport / motoneige

Site de référence :

- [Forfait de ski Alpe d'Huez - Site Officiel du Domaine Skiable \(alpedhuez.com\)](http://alpedhuez.com)
- www.alpedhuez.com
- www.auris-en-oisans.fr
- www.villard-reculas-com

Documents de références : Plan des pistes du DS Alpin

Evènements : NC

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grand domaine avec haute altitude et grande dénivellation avec pistes de renom (Ex. Sarenne) ▪ Qualité de l'enneigement garanti par neige de culture ▪ Complémentarité des sites avec villages ▪ Ensoleillement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ressources en eau pour confortement neige de culture ▪ Pistes structurantes saturées ▪ Diversification insuffisante ▪ Difficulté de dialogue et de concertation dans l'approche de la structuration de l'offre

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre pour large public ▪ Diversification engagée ▪ Opérateur commun avec 2 Alpes 	et du parcours client du fait des gestionnaires et des autorités organisatrices
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement du ski en altitude Perspective liaison d'altitude 2 Alpes + ascenseur valléen ▪ Fort potentiel pour diversification ▪ Les atouts du territoire pour offre complète 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissements conséquents confort ski + diversification. ▪ Investissements sur perspectives des ascenseurs et liaisons au détriment des domaines de base et de la diversification ▪ Vigilance de l'enneigement sur moyen/long terme sur les basses altitudes

1.2.2. Domaine d'activités / skiable "Alpe d'Huez Grand Domaine" – SATA – Communes de Oz-en-Oisans, Vaujany

Caractéristiques ski alpin :

120 jours d'ouvertures en moyenne

CA de l'ordre de 9 M€ (HT) pour 315 000 JS (saison 18/19)

30 pistes : 53 km pour ~175 ha (données de surface à valider)

Surface neige de culture : 115 Ha – Taux de couverture : 66%

Capacité de confort : 3 600 skieurs

20 remontées mécaniques pour un moment de puissance : 9 600 km.s/h

Moment de puissance garanti par neige de culture : 7000 km.s/h

Domaine freeride

Caractéristiques ski nordique :

2 boucles d'altitude (commune avec l'Alpe d'Huez) : 10 & 20 km

Autres :

Ski de randonnée : 1 parcours balisé.

9 parcours raquettes + marche nordique + parcours piétons.

Chien de traîneaux : parcours, mini-musher.

Luge sur neige (non marchande) / Patinoire

Sites de référence :

- <https://www.oz-vaujany.com/>
- <https://www.oz-en-oisans.com/hiver/activites>
- <https://www.vaujany.com/fr/activites>

Documents de références :

[grandes-rousses-2022.jpg \(1920×1374\) \(vaujany.com\)](#)

Evènements : ski alpinisme : la Pyramide d'oz

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réseau de téléportés performants ▪ Accès facile par basse altitude (ascenseur Allemond – Oz) ▪ Exposition favorable ▪ Accès à domaine d'altitude ▪ Fait partie de l'Alpe d'Huez grand domaine ▪ Dénivellation ▪ Un ski typé sportif ▪ Taux de couverture neige de culture 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ski facile et moyen très réduit ▪ Des pistes structurantes insuffisamment larges ▪ Certaines pistes non aménagées d'où consommation importante de neige y compris de culture ▪ Offre très marquée ski alpin – insuffisamment diversifiée ▪ Difficulté de dialogue et de concertation dans l'approche de la structuration de l'offre et du parcours client du fait des gestionnaires et des autorités organisatrices ▪ Pas d'accueil nordique à l'arrivée des porteurs d'Oz et Vaujany
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentialités pour diversification ▪ Capitaliser sur atmosphère 'village' ▪ Diversification de la clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vigilance sur l'enneigement à long terme sur parties basses ▪ Offres d'activités trop sélectives

1.2.3. Domaine d'activités / skiable "Les 2 Alpes" – SATA – Communes de Les 2 Alpes, Saint-Christophe-en-Oisans

Caractéristiques ski alpin :

150 jours d'ouvertures en moyenne sur hiver

70 jours ouverture du glacier en été + 15 jours à la Toussaint

CA de l'ordre de 39.5M€ (TTC) pour 1 155 000 JS (2018/19)

95 Pistes : ~200 km pour ~420 ha – Ski d'été : 110 HA

Surface neige de culture : 90 ha – taux de couverture avec/sans glacier : 21% / 27%

Capacité de confort: 18 000 – 20 000 skieurs

42 Remontées mécaniques – m. de puissance : 20 388 km.s/h

M. puissance garanti par neige de culture : 7 293 km.s/h

Snowpark 3200: 16 HA

Zones de freeride 2600 : 29 HA

Caractéristiques ski nordique :

1 piste sur Pied Moutet

Autres activités outdoor :

Espaces luge sur neige / Airbag park.

Ski de randonnée / Trail blanc.

Parcours raquette, promenade piétons, promenade glacier avec belvédère.

Chien de traîneaux + calèche / VTTAE sur neige.

Patinoire

Site de référence :

<https://www.les2alpes.com>

Documents de références : Plan des pistes du DS Alpin

Evénements: The DC Show Down; Powder Week; Snow Fest

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grand domaine varié avec haute altitude et grande dénivellation ▪ Glacier en exploitation hiver/été ▪ Offre pour large public ▪ Diversification engagée ▪ Opérateur commun avec Alpe d'Huez, La Grave 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Front neige / d'activités non mis en valeur ▪ Débit départ station insuffisant ▪ Liaison ski aux pieds entre les secteurs Vallée Blanche et front neige principal ▪ Ressources en eau limitée et insuffisance en couverture neige de culture ▪ Retour station à conforter ▪ Diversification insuffisante
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement du ski en altitude ▪ Perspectives liaison d'altitude vers l'Alpe d'Huez + coordination avec ascenseurs valléens ▪ Fort potentiel pour diversification ▪ Les atouts du territoire pour offre complète 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissements conséquents confort ski + diversification. ▪ Investissements sur perspectives des ascenseurs et liaisons au détriment des domaines de base et de la diversification ▪ Vigilance de l'enneigement sur moyen/long terme sur les basses altitudes

1.2.4. Domaine d'activités / skiable du Col d'Ornon – Communes d'Ornon, Chantepérier (CC Matheysine)

Caractéristiques ski alpin :

54 jours d'ouvertures en moyenne

CA de l'ordre de 65 000€ pour 7300 JS

8 Pistes : 4,5 km pour 9 ha

Capacité de confort: 430 skieurs

4 Remontées mécanique pour un moment de puissance : 340000 m/s/h

Caractéristiques ski nordique :

Foyer de location

Piste verte 2 km

Piste bleue 4 km

Piste rouge 6 km

Piste noire 10 km

Total sans cumul 10

4 parcours raquette

Chien de traîneaux

Site de référence :

<https://www.col-dornon.com/activites-hiver>

Documents de références :

plan-pistes-ski-alpin-nordique-col-dornon.jpg

Evènements : Non

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Site Cote du Col agréable et parfaitement adapté pour débiter ▪ Complémentarité alpin /nordique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de liaison à ski entre les deux secteurs ▪ Secteurs Bois Barlet avec dominante de ski très difficile pas adapté à une offre familiale et débutants ▪ Déficit de ski niveau moyen sur les deux sites ▪ Absence neige de culture
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le ski accessible à tous en Oisans (reconfiguration vers une pouponnière ski) ▪ Ski au calme ▪ Programmation d'un pôle d'activités famille (site du Shuss) ▪ Entrevoir une approche plus globale de camp de base des activités multi-pratique, réversibles et découverte, notamment nordiques et douces (complémentarité avec les autres pôles de l'Oisans) + maîtrise foncière Bois Barlet et PLU 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Équilibre économique (taille critique) ▪ Fiabilité de l'enneigement

1.2.5. Activités sportives de montagne

Raquette et randonnées hivernales

En dehors des stations l'offre est potentiellement importante mais limitée par le relief abrupt et le risque d'avalanche. Les pratiques se trouvent donc réservées à des clientèles aguerries.

+ Relief du plateau d'Emparis plus adapté (problématique d'accès)

+ Quelques offres accessibles à proximité des villages

Ski de randonnée

Pratique en fort développement avec une fréquentation d'excursionnistes importante. Un important potentiel pour des pratiquants sportifs avec une limite liée à la rudesse du relief (risque d'avalanche)

Ski Freeride

Des itinéraires hors-piste accessibles depuis les remontées mécaniques.

Offre de référence du territoire avec les Vallons de la Meije mais aussi Saint Christophe en Oisans, Clavans le Haut...

Cascade de glace

Beau potentiel pour des clientèles de spécialistes (Alpe d'Huez, la Grave – la Meije, St-Christophe-en-Oisans). Quelques sites adaptés pour débiter (Oz-en-Oisans...)

Alpinisme Hivernal

Une activité de niche avec une légitimité pour le territoire. Une activité d'image.

Label

Non

Site de référence

<https://www.lagrave-lameije.com/fr/hiver/decouvrir/domaine-hors-piste> et sites spécialisés

Documents de références

Non sauf La Grave Evènements : La pyramide d'Oz

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ De beaux potentiels pour les clientèles sportives de spécialistes ▪ Offres de prestations d'encadrement ▪ Des activités identitaires qui contribuent à l'image du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un terrain sélectif et souvent exposé vis à vis des risques naturels
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Complémentarité aux offres estivales pour les hautes vallées et les villages de montagne ▪ Déclinaison grand public pour des offres nature/détente/ressourcement ▪ Complémentarité entre les pratiques sportives autonomes, les activités sécurisées en station et les prestations d'encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur-fréquentation et saturation des stationnements ▪ Limites de responsabilités pour l'organisation de l'activité à risques

1.2.6. Synthèse SWOT – Offre blanche – Les points saillants

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des domaines skiables importants d'envergure internationale (taille, altitude, glacier, ...) ▪ Complémentarité des pôles en hiver : positionnements marketing différents des stations, activités nordiques, chiens de traîneaux, cascades de glace, balade sur espaces aménagés, espaces muséographiques, un cadre paysager exceptionnel avec des pratiques de haute montagne accessible, ... ▪ Des activités identitaires en lien avec les hautes vallées et les villages de montagne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur certains domaines, des besoins d'investissements structurants et lourds pour conforter l'offre 'ski' ce qui peut freiner l'émergence de nouveaux produits de diversifications ▪ Manque de variété des activités outdoor hiver (nordique et complémentaires au ski – activités douces structurées à partir des Remontées mécaniques) ▪ Un manque de structuration d'une offre de loisirs (de toute typologie) à l'échelle du territoire, faisant jouer la complémentarité

<ul style="list-style-type: none"> Indices de fiabilité de l'enneigement (incluant neige de culture) sur prochaines décennies confiants sur une majorité des secteurs (sauf fragilité Col d'Ornon) 	<p>des pôles, permettant une bonne visibilité et lisibilité par les clients.</p>
<p>OPPORTUNITÉS</p>	<p>MENACES</p>
<ul style="list-style-type: none"> Des offres alternatives outdoor neige développées cet hiver dans le contexte Covid à pérenniser pour les hivers à venir (activités nordiques, ski de randonnée [enjeu de gestion de flux avec l'Alpin], balade pédestre, animation, ...) Profiter des perspectives d'un enneigement de qualité maintenu pour les prochaines années pour diversifier sereinement l'offre et ainsi répondre aux attentes de la clientèle Un opérateur commun – SATA (Alpe d'Huez, Deux Alpes, La Grave) + lien fort avec SPL Oz – Vaujany – afin de fédérer, packager les complémentarités tout en diversifiant l'offre. 	<ul style="list-style-type: none"> Vis-à-vis de la concurrence des grandes stations nationales et internationales : des investissements structurants sont nécessaires sans lesquels les stations de l'Oisans risquent un décrochage de l'offre Ski. De même une diversification des activités neige sont nécessaires. Un parcours administratif complexe et parfois difficile pour faire émerger les projets structurants avec une prise en compte de nos spécificités Oisans, garant de la compétitivité du territoire.

1.3. Offre des activités de pleine nature « vertes » phares

L'offre sportive et de pleine nature principale telle que présentée par le territoire

- Cyclotourisme,
- Voie Verte
- VTT Descente, Enduro
- VTT Randonnée, Cross-country et Raids
- Cyclotourisme AE et VTT AE
- Randonnée pédestre
- Promenades et sentiers thématiques

Point de vigilance datas :

- Qualité de la BDD d'APIDAE à revoir (manque de précision, irrégularité de l'information ...)
- Absence d'échange avec les Bureaux des guides et socioprofessionnels des activités de loisir

1.3.1. Cyclotourisme

Caractéristiques :

Offre d'excellence

Notoriété du Tour de France : Montée de l'Alpe d'Huez

20 itinéraires décrits plus variantes

28 magasins

2 prestataires d'encadrement (selon guide cyclo)

Labels :

“Territoire vélo” Fédération française de cyclotourisme (FFTC)
Accueil Cyclo Oisans 1, 2, 3 Vélos (64 prestataires 26, 25,13)

Site de référence :

<https://www.bike-oisans.com/velo-de-route/itineraires-cyclo-en-oisans/>

Documents de références :

Guide Cyclo en Oisans

Evènements :

Marmotte (Lepape Marmotte Granfondo)
Oisans Col Series (Routes et cols réservés aux cyclistes tous les mardis matin)
Montée de l’Alpe d’Huez / Montée d’Oz / Brevet de Randonneur de l’Oisans

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte Notoriété liée au Tour de France et à l’Alpe d’Huez (341 cyclistes/jour moy. sur la montée ; Infos compteurs CCO depuis 2015) ▪ Des parcours mythiques ▪ Un grand nombre d’ascensions ▪ Un lien fort entre la vallée et les stations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de Boucles limitées ▪ Manque de parcours faciles et moyens (relief contraignant mais manque de promotion des itinéraires existants) ▪ Difficulté à renouveler l’offre (nouveauités?) ▪ Partage de la route D1091
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement du Vélo AE Cyclo accessible au plus grand nombre ▪ Potentiel pour créer de la nouveauté ▪ Développement des services et centres d’hébergement dédiés ▪ Dynamique d’innovation autour du Cycling Lab Oisans (pépinière de start-up, ...) ▪ Candidature Ville Vélo TDF porté par BO ▪ Nombreux AAP vélo en cours et à venir 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montée de la concurrence (plus de territoires engagés, plus d’offres des territoires : Maurienne, 05, 3 Vallées...) ▪ Des actions nécessaires pour maintenir l’excellence de la destination



MAGASIN SHOPS / WORKSHOPS	LETTRE VTT	LETTRE VTC	LETTRE VTT/VTC	LETTRE VTT/VTC	LETTRE VTT/VTC
BOLLE D'OISANS					
BOLLE D'OISANS 170 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.bolledoisans.com					
LA GRASSE 140 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.bolledoisans.com					
LA GRASSE 140 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.bolledoisans.com					
LA GRASSE 140 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.bolledoisans.com					
LA GRASSE 140 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.bolledoisans.com					
ALPE D'HEUZ					
ALPE D'HEUZ 170 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.alpedheuz.com					
ALPE D'HEUZ 170 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.alpedheuz.com					
ALPE D'HEUZ 170 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.alpedheuz.com					
ALPE D'HEUZ 170 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.alpedheuz.com					
ALPE D'HEUZ 170 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.alpedheuz.com					

MAGASIN SHOPS / WORKSHOPS	LETTRE VTT	LETTRE VTC	LETTRE VTT/VTC	LETTRE VTT/VTC	LETTRE VTT/VTC
LA GRASSE					
LA GRASSE 140 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.bolledoisans.com					
LES 2 ALPES					
LES 2 ALPES 170 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.les2alpes.com					
LES 2 ALPES 170 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.les2alpes.com					
LES 2 ALPES 170 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.les2alpes.com					
LES 2 ALPES 170 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.les2alpes.com					
LES 2 ALPES 170 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.les2alpes.com					
MIZON					
MIZON 170 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.mizon.com					
OZ EN OISANS					
OZ EN OISANS 170 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.ozenoisans.com					
VILLJANY					
VILLJANY 170 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.villjany.com					
VILLAR D'ARENE					
VILLAR D'ARENE 170 Avenue de la Vallée t. +33 03 476 79 47 51 www.villararen.com					

Tableau des magasins de vélo de route sur le territoire de l'Oisans

Prestataires:

- De nombreux magasins de cycles avec une prédominance en station.
- La spécialité vélo de route apparait prédominante en vallée (les 6 prestataires de location de vélos haut de gamme sont situés en vallée)
- Prestataires d'encadrement : MCF plus centrés sur le VTT

1.3.2. Voie Verte

Caractéristiques :

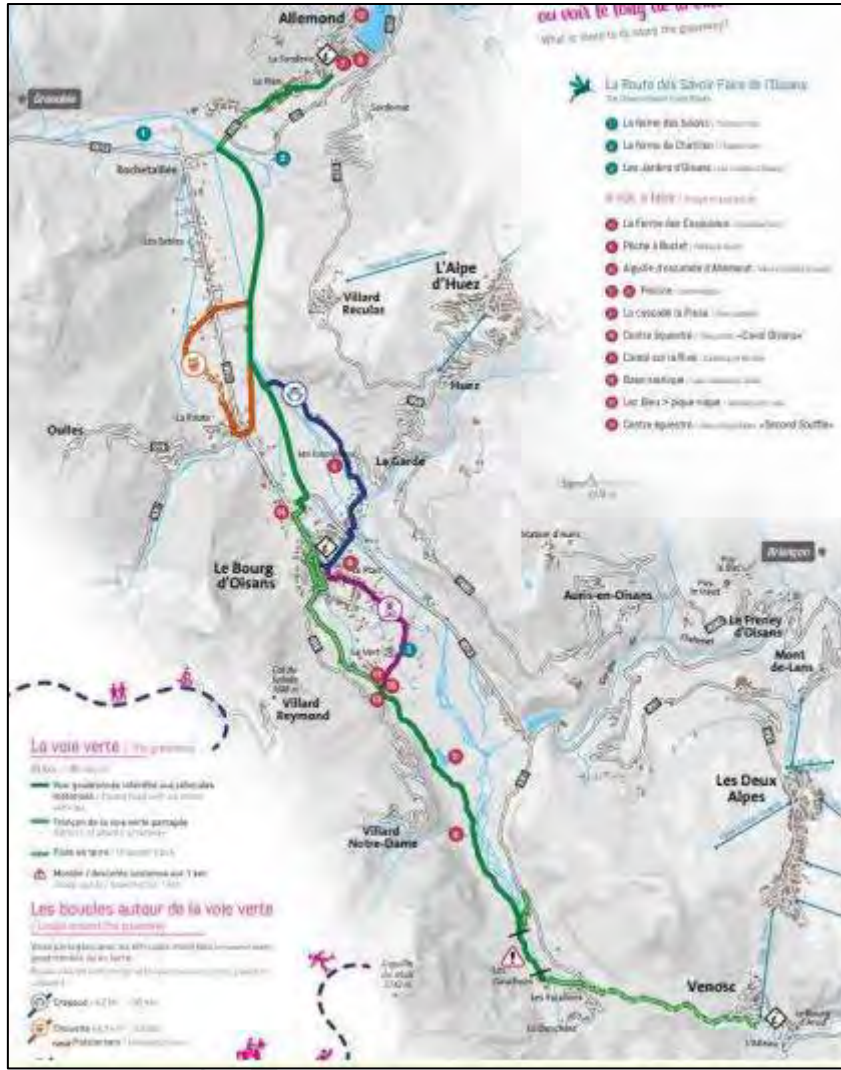
23 Km depuis 2019 entre Venosc et Allemond. Phase 2 en cours entre Allemond et Séchilienne avec le démantèlement des installations EDF entre Livet et Gavet.

Labels : non

Site de référence : <https://www.oisans.com/equipement/la-voie-verte-en-oisans/>

Documents de références : Voie Verte en Oisans

Evènements : NON



Extrait de carte de la voie verte sur le territoire de la CCO

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réponse aux attentes de clientèles non sportives ▪ Projet partagé sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Positionnement voie verte pour tous (risques de conflits d'usages) ▪ Boucles limitées ▪ Pas suffisamment de lien avec l'utilisation du vélo électrique
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enjeu de développement des mobilités douces sur le territoire ▪ Enjeu de connexion des mobilités douces vers Grenoble et des grandes itinérances régionale (V63 – Via Rhône) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conflits d'usages : Incompatibilité des clientèles familiales, sportives, diversité de pratiques

1.3.3. VTT Descente (DH), Enduro

Caractéristiques :

3 Bike parks avec l'offre de proximité en amont de la vallée :

La Grave (05) : 6 parcours pour une clientèle de spécialistes de bon niveau

Deux Alpes : 14 pistes de descente dont 2 faciles, 5 pistes d'Enduro Jusqu'à 3100 mètres de dénivelé

Alpe d'Huez grand domaine : (Alpes d'Huez + Oz/Vaujany) 11 pistes de descente et 13 parcours enduro, 4 pistes faciles dont 1 sans remontée mécanique. Jusqu'à 20 km de descente et 2610 m de dénivelé.

Labels :

Non (site VTT FFC non renouvelé ?)

Site de référence :

- <https://www.bike-oisans.com/vtt/bike-parks-en-oisans/>
- <https://www.alpedhuez.com/fr/ete/velo/espace-vtt/>
- <https://ete.les2alpes.com/fr/plan-des-pistes-de-vtt.html>

Documents de références :

Plan des pistes Alpe d'huez grand domaine

Plan des pistes des Deux Alpes

Evènements :

Mountain Of Hell, les Deux Alpes Megavalanche, Alpe d'huez

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre d'excellence ▪ Deux grands domaines de référence en France ▪ Des offres d'exception notamment du fait des longueurs et des dénivelés offerts : potentiel unique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas d'approche globale à l'échelle du territoire ▪ Un parcours client pensé essentiellement pour les pratiquants spécialistes ▪ Une présentation de l'offre pas toujours lisible avec un mélange des types de pratiques (cross-country / Enduro / DH)
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les potentiels pour maintenir l'offre à niveau ▪ Poursuivre l'adaptation de l'offre aux différents segments de clientèles ▪ Développer une approche globale du VTT autour des remontées mécaniques ▪ Dynamique d'innovation autour du Cycling Lab Oisans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une concurrence active qui impose de s'adapter et de se renouveler ▪ Une clientèle initiée volatile et exigeante ▪ Une clientèle de découverte (non sportive) trop partiellement satisfaite avec des pratiques à accompagner (encadrement, circuits adaptés, signalétique, ...)

1.3.4. VTT Randonnée/Cross-country/Raid

Caractéristiques :

27 parcours officiels identifiés sur le territoire dont 4 faciles

58 parcours + 7 à la Grave sur utagawavtt.com

Itinérance : traversée de l'Oisans

Labels : non (label affirmé mais non référencé comme centre VTT FFC sur le site de référence et sur l'appli R-bikes)

16 parcours Labellisés La Grave, la Meije FFC

Site de référence :

- <https://www.bike-oisans.com/vtt/itineraires-vtt-en-oisans/>
- <https://www.oisans.com/wpcontent/uploads/2017/06/vtt-en-oisans.pdf>
- <https://www.alpedhuez.com/fr/ete/velo/espace-vtt/>
- <https://ete.les2alpes.com/fr/plan-des-pistes-de-vtt.html>

Documents de références :

VTT en Oisans (topoguide des parcours)

Plan des pistes Alpe d'huez grand domaine

Plan des pistes des Deux Alpes

Evènements :

Aucun significatif sur le territoire administratif de l'Oisans

Ultra Raid La Meije (la grave) : raid et randonnées VTT sur deux jours fin aout. Référence française du VTT de montagne jusqu'à 5500 m dénivelé

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversité et quantité d'offre avec de forts potentiels ▪ Territoire légitime au développement d'une offre d'excellence 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre souvent très sélective et sportive du fait du relief ▪ Absence d'organisation à l'échelle du territoire ▪ Le parcours client n'apparaît pas à la hauteur d'un territoire d'excellence de la pratique du ▪ Présentation cross-country qualification FFC non adaptée aux activités touristiques
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ De nouveaux potentiels de clientèles liés au développement du VTT AE ▪ Développement d'offre d'itinérance avec hébergements et services ▪ Répartir l'offre sur le territoire ▪ GTÉcrins en VTT & VTTAE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible mise en valeur du potentiel ▪ Evolution rapide des attentes des clientèles ▪ Structuration des concurrents

1.3.5. Cyclotourisme AE et VTT AE

Caractéristiques :

30 itinéraires décrits pour le VTTAE et le Cyclo AE sans distinction

Offre séjour : Raid Trans'Oisans à VTTAE

Beaucoup d'offres de location mais pas d'offre packagée directement identifiable (Location + parcours + services)

Offres des prestataires de services non coordonnés

Labels : non

Site de référence :

<https://www.bike-oisans.com/equipement/le-tour-des-lacs-en-velo-electrique/>

Documents de références : NON

Evènements : NC

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte Notoriété liée au Tour de France et à l'Alpe d'Huez ▪ Des clientèles touristiques en attentes de nouvelles expériences ▪ Des parcours cyclo et VTT adaptés (pente) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre actuelle qui apparaît insuffisamment adaptée aux différents segments de clientèles potentiels ▪ Parcours client Services : vélo + GPS + parcours ▪ Pas de différenciation Cyclo (découverte) et VTT (positionnement plus sportif, cadre des parcours différent)
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une clientèle touristique de non spécialistes / d'accompagnateurs à satisfaire ▪ Le développement de technologies de plus en plus performantes ▪ Potentiel de développement de prestations de location et services ▪ Filière cyclo et VTT à mieux différencier ▪ GTÉcrins en VTT & VTTAE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des flux et conflits d'usages notamment pour le VTTAE ▪ Développement rapide de la concurrence entre territoires ▪ Offres éclatées et parcellaires de multiples prestataires

1.3.6. Randonnée pédestre

Caractéristiques :

Offre d'excellence répartie sur le territoire

Des randonnées de référence au départ des hautes vallées et des villages de montagne (Rivier et diversifiée d'Allemond / Saint Christophe / Venosc / Besse)

GR 54 grand tour des écrins

25 refuges

70 Itinéraires officiels d'Oisans Tourisme : 25 faciles, naturel / grand espaces) 35 difficiles, 10 très difficiles

60 randonnées sur Visorando

800 km décrit par « l'Oisans au bout des pieds »

Deux Alpes : 9 circuits de randonnée

Labels : 950 km labélisés PDIPR revendiqués

Site de référence :

- <https://www.oisans.com/a-voir-a-faire/activites-sportives/randonnee-en-oisans/itineraires-randonnee/>
- <https://www.oisans.com/wpcontent/uploads/2017/06/vtt-en-oisans.pdf>
- alpedhuez-plan-promenade-web.pdf

Documents de références :

L'Oisans Au Bout des Pieds 6 carto-guides saison « Balades et randonnées en Oisans », une carte avec des balades et randonnées de difficulté facile à moyenne

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre quantitativement importante et diversifiée ▪ Des itinéraires de montagne d'exception (paysage/patrimoine naturel/grand espaces) ▪ Des équipements en station permettant de se différencier de nombreux territoires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un relief qui conduit à des itinéraires physiques voire exposés (hiver, intersaison) ▪ Adaptation de l'offre et du parcours client aux différents segments ▪ Multiplication des supports et sources d'information numériques ▪ Offre d'itinérance et services
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartitions et complémentarité des offres sur le territoire ▪ Potentiel de Développement d'offres adaptées aux différents segments ▪ Accessibilité à la haute altitude et aux dénivelés importants via les remontées mécaniques en toute saison 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un décrochage de la qualité des aménagements de randonnée : scénarisation de balades faciles accessibles, qualité et exemplarité écologique des refuges, des outils à adapter au numérique (carto-guides) ▪ Gestion de la quantité de parcours, des flux et de la sur-fréquentation de certains sites ▪ Nouvelles clientèles éloignées des codes de bonne pratique de la montagne



Carte des 950 km de sentiers inscrits au PDIPR

1.3.7. Promenades qualifiées et sentiers thématiques

Caractéristiques :

- Balades et randonnées – de 100 m de dénivelé sur le guide Oisans tourisme
- sur piste ou sentier Randonnée festive, instructive ou thématique : 1 référence pertinente sur le site Oisans Tourisme
- 19 randonnées vers les refuges
- Alpe d'Huez : 13 promenades, accessibilité via les remontées mécaniques difficile à définir
- Oz : 6 balades en stations
- Deux Alpes : balade du cristallier et petites randonnées depuis les remontées mécaniques (chemin de Vénosc, Village de Mont de Lans, Pied Moutet...)

- Col d'Ornon : sentier de découverte
- Maison des Alpages de Besse avec sentiers thématiques et animations

Site de référence :

- Sites des stations
- <https://www.oisans.com/a-voir-a-faire/activites-sportives/randonnee-en-oisans/itineraires-randonnee/balades-faciles/>

Documents de références :

Balades et randonnées en Oisans, une carte avec des balades et randonnées de difficulté facile à moyenne

Evènements :

Non

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valeurs / histoire des lieux riches / patrimoine naturel ▪ Potentiels de promenades et balades accessibles au plus grand nombre ▪ Potentiels augmentés par les équipements des domaines skiabiles / sites de haute altitude différenciants ▪ Expérience de la Maison des Alpages : espace muséographique / animations / sentier à thème 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déficit d'offre à l'échelle du territoire (ou offre insuffisamment identifiable ou qualitative) ▪ Offres différenciantes peu lisibles / visibles. Potentiel faiblement mis en valeur (point culminant accessible en RM) ▪ Qualification de l'offre pas adaptée au segment de clientèle ▪ Mise en valeur des offres pour piétons sur les domaines skiabiles déficitaires
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentiel d'offres mixtes sportives / ludiques et culturelles ▪ Potentiels 4 saisons associés aux remontées mécaniques, promenades et expérience de la haute altitude pour tous ▪ Développement de nouvelles offres envisagées (Oz, Vaujany, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement qualitatif des offres concurrentes sur de nombreux territoires ▪ Coût des aménagements thématiques et de leur fonctionnement

1.4. Offre des activités de pleine nature « vertes » complémentaires et identitaires

Offre sportive et loisirs de pleine nature

Activités complémentaires :

- Trail running
- Parcs aventure
- Via Ferrata

- Equestre
- Nautisme et Baignade // Canyoning et Eau vive
- Aérien

Activités identitaires :

- Alpinisme
- Escalade
- Patrimoine (traité à part)

Point de vigilance : Bureaux des guides et socioprofessionnels des activités de loisirs non répondants aux demandes d'interviews

1.4.1. Trail et running

Caractéristiques :

Station de Trail depuis 2013 à Villard Reculas,
4 bases : Villard Reculas, Auris en Oisans, Vaujany et Les 2 Alpes
21 parcours, 4 ateliers et 4 Kilomètre Vertical

Labels :

Station de trail

Site de référence :

- <https://alpe21.fr/event/alpe-express/>
- <https://stationdetrail.com/fr/stations/oisans/parcours>

Documents de références :

Appli station de trail

Evènements :

Oisans Trail Tour (800 participants)
Challenge Cécile Nancy : 4 courses à l'Alpe d'Huez
Christolaise
Trail de l'Etendard

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentiel de grande envergure (image, caractéristiques physiques du territoire, ...) ▪ Présentation et structuration à l'échelle du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartition privilégiant les stations ▪ Parcours sélectifs (3 faciles jusqu'à 700 m d+) ▪ Ampleur modeste
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre incontournable des territoires touristiques, ▪ Une offre à conforter qui pourrait être une offre d'excellence demain, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficile de se différencier de l'offre des autres territoires

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une clientèle de niche en plein boom, ▪ Une « pratique image » à forte valeur ajoutée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une concurrence de plus en plus accrue VS une profondeur de marché faible à moyenne
--	---

1.4.2. Alpinisme

Caractéristiques :

Un terrain de montagne de haute altitude de référence pour ce type de pratiques notamment sur le massif des Ecrins.

Oisans liée à l'histoire de l'alpinisme avec la conquête de la Meije.

Un positionnement affiché de la vallée du Vénéon et de la Bérarde.

Site de référence :

- <https://guidesoisans.com/alpinisme.php>
- <https://www.guidelagrave.com/>
- <https://www.guidesalpedhuez.com/fr>

Documents de références :

Non

Evènements :

NC



Les sites emblématiques pour la pratique de l'alpinisme

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Légitimité de l'offre du fait du potentiel et de l'histoire des lieux ▪ Environnement des sites de pratique préservé du tourisme de masse (image PNE) et peu équipé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu de profondeur de marché (niche) ▪ Adaptation de l'offre aux clientèles de non spécialistes ▪ Qualité de l'accueil en refuge ▪ Faiblesse de la mise en valeur de l'offre du territoire ▪ Pas de site d'initiation malgré un potentiel existant facile d'accès (RM)
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de villages d'alpinisme des Ecrins ▪ Démocratiser l'offre et faire vivre des expériences aux non spécialistes ▪ Écoles d'alpinisme ▪ Sites potentiels d'initiation, facile d'accès par les remontées mécaniques à proximité des sites de pratique traditionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concurrence de sites majeurs qui se structurent dans le massif du Mont Blanc, vallée des Écrins, massif de la Vanoise

1.4.3. Escalade

Caractéristiques :

Le site officiel d'Oisans tourisme identifie 24 sites et offres d'escalade
Principaux sites : Rioupéroux, Livet, Alpe d'Huez, Vaujany, Venosc, La Bérarde
Dont 3 écoles d'escalade et 5 sites indoor +1 projet au Freney
Réseau de prestataire d'encadrement

Labels :

Non

Site de référence :

- [Les sites d'escalade – Oisans, les Alpes mythiques](#)
- <https://climbingaway.fr/fr/site-escalade>

Documents de références :

Topo FFME « Escalade en Isère » 9 sites sur les 42 du département
Topo Escalades Bérarde et Haut-Vénéon

Evènements : NC

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre classique et incontournable de la montagne ▪ Réponse à des clientèles de niche ▪ Un lien avec l'alpinisme activité emblématique du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une offre quantitativement modeste ▪ Une offre pas suffisamment adaptée à un public de grimpeurs non montagnard ▪ Une activité pas suffisamment pensée pour les clientèles de petit niveau : écoles d'escalade / équipement de voies ▪ Pas de structuration de l'offre à l'échelle du territoire
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ De forts potentiels de développement de l'offre ▪ Expérimentation grand public des activités de montagne ▪ Approche territoriale de l'offre ▪ L'escalade en site aménagé une première expérience de l'alpinisme ? ▪ Un boom de l'activité escalade (de bloc) sur les jeunes citadins 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adéquation des approches sportives et touristiques ▪ Réponse aux attentes des nouveaux publics de l'escalade loisirs (jeunes citadins)

➔ Pratique bloc et indoor satisfaisant les attentes des clientèles citadines en plein boom VS normes alpinisme 80-90's !

1.4.4. Via Ferrata

Caractéristiques :

7 sites de Via ferrata pour 9 parcours

Niveaux variés : 3 peu difficiles 2 assez difficiles 5 difficiles

Equipements anciens début 2000 sauf Vaujany 2012

Labels :

non

Site de référence :

<https://www.oisans.com/a-voir-a-faire/activites-sportives/via-ferrata/parcours-via-ferrata/>

<https://www.viaferrata-fr.net/via-ferrata-5-La-via-ferrata-de-St-Christophe-en-Oisans-St-Christophe-en-Oisans-Is%E8re.html>

Evènements : NC

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une offre qualitative pour un territoire avec d'important potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une approche sportive de l'activité ▪ Une offre classique de Via Ferrata à caractère sportif ▪ Pas d'itinéraire emblématique de la pratique
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentiels d'activités marchandes ▪ Potentiel de qualification de l'offre et de déclinaison grand public ▪ Thématisation des offres (approche ludique et culturelle) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nécessité de renouveler les offres ▪ Contraintes d'exploitation (entretien et contrôle)

1.4.5. Parc Aventure (Parcours Acrobatique en Hauteur)

Caractéristiques :

Activité apparue en 1993, en France, à Briançon

A l'origine implantés essentiellement dans les zones de montagnes, les Parcours Acrobatiques en Hauteur se sont développés dans tous les territoires

Devenue une activité de loisirs incontournable

Parc de loisirs en forêt (Oz)

5 Parcours +tyrolienne, dès 3 ans en ligne de vie continue

Parc Aventure Oisans (Bourg)

7 parcours aventure, 70 jeux, dès 3 ans en ligne de vie continue

Les 2 Alpes – Aventure Parc Venosc (apparemment fermé ? 2019 ?)

9 parcours +filets, dès 3 ans

Labels :

non

Site de référence :

non

Documents de références :

non

Evènements :

NC

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réponse à cette demande de loisirs incontournable pour les vacances des familles et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activité très saisonnière en montagne ▪ Offre modeste à renouveler / actualiser
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'apparition et l'engouement pour de nouvelles générations de parcs plus thématiques, plus ludiques, plus scénarisés, moins sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolution des offres concurrentes

1.4.6. Équestre

Caractéristiques :

Une activité de complément sur le territoire
Offre de complémentarité avec les chiens de traîneaux en hivers.

Centre équestre :

Centre Equestre des 2 Alpes Prej' Alpes
Centre Equestre de Poutran, Second Souffle (Alpe d'Huez)
Ferme Equestre des Essoulieux (Bourg d'Oisans)

Balades et randonnées avec ânes :

Provenç'ânes (La Bérarde), Petite balade à dos d'âne accompagnée (Auris)...

Aucun itinéraire Isère Cheval Vert

Labels :

non

Site de référence :

non

Documents de références :

non

Evènements :

non

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Réponse à la demande pour une activité incontournable de l'offre estivale 	<ul style="list-style-type: none"> Une topographie du territoire avec un terrain abrupt contraignant fortement la pratique de randonnée Pas de hotspot
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Activité de complément en station et en vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Concurrence forte de territoires aux topographies plus appropriées à la pratique

1.4.7. Nautisme et Baignade // Canyoning et Eau Vive

Lacs pour activités nautique et pour la baignade :

Base nautique du Lac du Verney : activités nautiques, baignade interdite

Base nautique du Lac du Chambon : activités nautiques

Plan d'eau de Loisirs du lac de La Buissonnière (Deux Alpes)

Des activités nautiques mais aussi de détente : plage à la montagne

Piscines découverte :

Alpe d'huez / Auris en Oisans / Allemond / Venosc / Bourg d'Oisans / Deux Alpes

FFOM Baignade :

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Maillage de piscines découvertes et de quelques lacs/plan d'eau sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Offre de baignades naturelles limitées Peu d'offre de base aquatique ludique extérieure (jeux d'eau, gonflable, Tk nautique, ...)
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Plan d'eau potentiel en vallée (lac de Buclet B-O) ? 	<ul style="list-style-type: none"> Concurrence forte des destinations qui s'équipent face à des attentes croissantes

Canyoning : Potentiel d'offre limité

Canyon d'Oz et Canyon du Torrent du Ga : la référence du canyon accessible au plus grands nombre en Oisans

La plupart des autres Canyons restent difficiles et d'alimentation glaciaire

Eau Vive : Potentiel d'offre limité

Potentiel principal dans la vallée du Vénéon : Rafting, Nage en Eau Vive, Canoë raft, et kayak

Pêche : Une pratique existante mais peu tournée vers les offres touristiques

FFOM autres activités :

Point de vigilance : Manque les interviews des prestataires

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre exceptionnel pour ces pratiques ▪ Des supports de prestations d'encadrement pour les non spécialistes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre quantitativement limitée ▪ Des activités de niches, de spécialistes
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Complémentarité avec l'activité hivernale et pérennisation d'emplois à l'année ▪ Satisfaire des clientèles de niche et faire vivre des expériences au grand public 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conflits d'usage ▪ Développement de l'offre soumise aux contraintes morphologiques du territoire

1.4.8. Aérien

Caractéristiques :

Parapente :

11 prestataires identifiés par Oisans Tourisme avec une concentration de l'offre en station. Une offre plus touristique (baptême et encadrement) que sportive

Altiport de l'Alpe d'Huez :

Ecole de vol de montagne
Vol découverte

Labels :

non

Site de référence :

<https://www.oisans.com/a-voir-a-faire/activites-sportives/parapente-sports-aeriens/>
<https://www.avionhuez.com/>

Documents de références :

non

Evènements :

non

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une offre parapente tournée vers les clientèles touristiques (baptême/encadrement) ▪ Desserte par les remontées mécaniques ▪ Altiport → équipement rare 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de hotspot vol libre
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre de complément 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Image des sports mécaniques

1.4.9. Autres activités

Les vacances c'est aussi pour ne rien faire... ou de petites choses

« Pépites de l'Oisans » le guide du Slow tourisme en Oisans Mise en valeur du petit patrimoine et des lieux insolites.

Mise en scène des valeurs et de l'histoire du territoire.

Un potentiel à mettre en lien avec les activités de pleine nature.



Extrait du guide du slow tourisme « Pépites de l'Oisans »

1.4.10. Synthèse SWOT – Offre APN vertes – Les points saillants

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exceptionnalité du territoire, relief exacerbé et haute montagne (montagne au profil himalayen) avec de vastes espaces naturels ▪ Une notoriété et une légitimité sur les activités phares montagnardes telles que le cyclo, VTT, randonnée (avec un réseau de sentiers quantitativement important), 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une offre VTT polarisée et hétérogène ; moyennement adaptée à la cible famille ▪ Même si rénovation enclenchée, des refuges majoritairement vieillissants ▪ Une approche par filières mais moins par segments de clientèles (niveaux des pratiquants, composition des groupes de

<p>Alpinisme (montagne au profil himalayen) qui porte une part de l'économie touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les grands cols routiers (Cyclo, motards, tourisme itinérant, ...) ▪ Des hautes vallées et des villages de montagne préservés ▪ Complémentarité des pôles en été (notamment stations-vallée et villages) ▪ Répartition de l'offre sur le territoire : vélo, randonnée, ... 	<p>clientèles, ...) \ VTT, Randonnée, escalade, alpinisme, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une approche de l'escalade « à l'ancienne » (type club local) ▪ Manque d'un point d'eau de référence, qualitatif(s), naturel(s), capitalisant sur le multi pratiques et multi cibles ▪ Relief limitant pour les pratiques touristiques non sportives
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place par la CCO et le PNE de personnel en charge de la sensibilisation et d'une gestion adaptée sur les sites naturels sensibles à haute fréquentation ▪ Développement offre d'itinérance PNE/CCO : randonnée et VTT/VTAE, Alpinisme ▪ Des potentiels à explorer sur : le cycloAE, VTAE, nouveautés parcours cyclo (voie cyclo-sportives verte : col du sabot, montée du glacier des 2 Alpes, ...) ▪ Décliner les offres sportives d'excellence pour faire vivre des expériences hors du commun aux vacanciers grand public. ▪ Utiliser les équipements des domaines skiables pour rendre accessible la haute montagne, les paysages à couper le souffle et ses activités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un décrochage marché de l'offre vis-à-vis de la concurrence : ▪ VTT (Les Portes du Soleil...) ▪ Cyclo (« La Maurienne le plus grand domaine cyclable du monde ») par rapport à la concurrence nationale et internationale ▪ Un décrochage de la qualité des aménagements de randonnée : scénarisation de balades faciles accessibles, qualité (services, restauration, chambres, ...) et exemplarité écologique des refuges ▪ Un manque de packaging de l'offre et un parcours client morcelé ▪ Une sur-fréquentation de certains sites naturels mais une sensibilisation des publics, gestion de flux (et des niveaux des pratiquants), gestion des risques de conflits d'usage, à continuer de conforter...

1.5. Offre des activités de loisirs structurantes indoor et autres activités toute saison

Activités complémentaires :

- Centres aquatiques et aqualudiques,
- Patinoires,
- Centres sportifs,
- Activités 4 saisons

1.5.1. Piscines couvertes, centres aqualudiques, palais des sports

Caractéristiques :

Pôle sports et loisirs de Vaujany :

Piscine aqualudique

Détente / Massages / Patinoires / Bowling / Fitness / Escalade

Palais des Sports et des Congrès de l'Alpe d'Huez :

Piscine aqualudique

Jeux d'aventure indoor / Escape Game / Cardio training / Badminton / Basket / Tennis de table / Squash / Fitness / Escalade

Espaces Indoor Oz en Oisans

Espace Ados Oz en Oisans (ordinateurs, jeux vidéo, babyfoot, jeux dynamiques, coin lecture...)

Piscine TIMBERLODGE ouverte au public

Salles polyvalentes multi activités

Piscine classique

Piscine de Livet-Gavet / Projet de couverture de la piscine d'Auris en Oisans

Labels :

non

Site de référence :

non

Documents de références :

Non

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux pôles indoor structurants ▪ Ces équipements indoor sont des atouts de l'offre touristique du territoire de montagne en toute saison ▪ Offre de substitution pour les jours à météo défavorable ▪ Offre non skieurs, après ski, fin de journée en toute saison ▪ Le développement d'une offre bien-être (au sens large) dans les hébergements en station 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Localisation adaptée à l'activité hivernale / répartition inégale ▪ Des manques sur certains sites comme aux Deux Alpes.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une demande croissante de loisirs liés au bien-être, au repos à l'eau et aux activités de détente, avec une complémentarité public/privé forte. ▪ Une demande forte de diversification des offres, d'offres après ski en hiver et de garantie de la réussite des vacances 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Confortement des offres bien-être à réaliser en complémentarité de l'offre privée répondant à une demande croissante et des attentes qualitatives ▪ Une pression concurrentielle forte pour des équipements qui deviennent des incontournables

1.5.2. Autres équipements de loisirs structurants en toutes saisons

Luge sur rail 4 saisons :

Attraction incontournable de la (station) montagne

Piste de 1 km à l'Alpe d'Huez

Équipée de réalité virtuelle

Pas d'autre équipement structurant de même niveau : luge 4 saisons, tyrolienne à virages, tyrolienne géante, tour d'activités

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les domaines skiabiles sont des sites privilégiés d'implantation ▪ Une offre sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faiblesse de l'offre en Oisans
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des attentes des clientèles sur ce type d'équipement devenant incontournable en station. ▪ Des clientèles de renouvellement favorables à ce type d'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Standardisation des équipements en station ▪ Retard par rapport à la concurrence (nationale et internationale)

1.6. *Offre des activités culturelles*

Offre culturelle et patrimoniale

- Espaces muséographiques
- Sites patrimoniaux majeurs
- Valorisation des savoir-faire et productions locales

1.6.1. Espace muséographiques, sites patrimoniaux majeurs et Savoir-Faire

Offres marchandes :

Musée des Minéraux et de la Faune des Alpes

Jardin du Lautaret

Musée d'Huez et de l'Oisans : du village médiéval de Brandes à la station touristique internationale.

Maison départementale des alpages (Besse-en-Oisans) pastoralisme d'aujourd'hui et histoire de la vallée du Ferrand.

Musée Mémoires d'Alpinismes : histoire de l'alpinisme et ses valeurs.

Musée de la Romanche : patrimoine industriel de la Romanche et de la géologie locale.

Jardin du Lautaret : exposition extérieure, visite du jardin alpin en été seulement.

Offres non marchandes :

Maison du Parc National des Ecrins de l'Oisans exposition : « l'Oisans et ses richesses ».

Musée Chasal Lento (Mont de Lans) : café et musée d'histoire des lieux et des gens du pays.

Maison du bouquetin – Espace York Mallory : la disparition d’un Maréchal de l’Air britannique et la vie du Bouquetin.

Eco musée des Cours – Musée rural « Alice ».

Espace Musée de Vaujany : histoire des lieux et des hommes en lien avec le patrimoine naturel.

Musée EDF Hydrélec : entièrement dédié à l’hydroélectricité.

Labels : Route des savoir-faire

Point de vigilance : absence de données de flux

Artisans et Artistes

24 d’entre eux participent à la Route des Savoir-Faire : sculpteur, céramiste, couturière, mosaïste, artiste peintre, brasseurs.

Agriculteurs et Producteurs

6 d’entre eux sont engagés dans la Route des Savoir-Faire de l’Oisans : présentation de l’activité et découverte des productions
 Cette liste n’est pas exhaustive de la vente directe

Gastronomie & produits locaux valorisés :

Pas d’élément structuré, valorisé, connu

Labels :

« Route des Savoir-Faire de l’Oisans »
 Pour certains : « Bienvenue à la Ferme », « Esprit Parc »

Site de référence :

<https://www.oisans.com/decouvrir/route-savoir-faire/>

Documents de références :

la-route-des-savoir-faire-de-loisans.pdf

Evènements :

Non

1.6.2. *Synthèse SWOT – Sites culturels de visite, sites patrimoniaux, savoir-faire, terroir – Les points saillants*

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombreuses pépites disséminées sur le territoire ▪ Grande diversité des patrimoines valorisés sur l’ensemble du territoire : patrimoine montagnard local dans ses composantes naturelles, géologiques, historiques, industrielles, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de force et de cohérence valorisant la maison des Alpages et ses déclinaisons possibles, extension et réseau en lien avec les productions agricoles ou artisanales locales ▪ Pas de site muséographique et culturel majeur (caractéristique du territoire à envergure nationale et internationale, avec

<p>architecturales (Villages traditionnels et petits patrimoines)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des offres muséographiques indoor nombreuses également réparties sur le territoire ▪ Le PNE, nombreux sites naturels classés, des grands espaces vierges et des sites naturels d'importance : cols / lacs / glaciers / sommets / plateaux / ... ▪ Abattoir présent à B-O permettant une valorisation des produits liés à l'élevage en circuits courts. 	<p>toutefois la présence d'Hydrélec d'envergure régionale en termes de fréquentation)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu de producteurs labellisés et valorisant les circuits courts ▪ Pas de production emblématique du territoire identifiable (AOP, démarche qualité /locale, ...) ▪ Manque de visibilité et de lisibilité de l'offre
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Authenticité et légitimité du territoire ▪ Des sites à conforter, partiellement mis en tourisme aujourd'hui : industriel (hydroélectricité : barrages à Vaujany et Centrales Basse Romanche classée ...), pastoralisme, petit bâti ancien (villages et hameaux), mines et cristaux ... ▪ Potentiels de nouvelles offres mixtes : culture / ludisme / détente / sport et indoor/outdoor ▪ Une attente forte des clientèles de la montagne à la recherche d'authenticité, de reconnexion au territoire, de consommer local, ... ▪ Un terroir oublié ? quelques spécialités « méconnues / non marketées » (crozets et farcis de l'Oisans), le développement de prémices d'une identité : production locales (légumes, bières, ...) et une route des savoir-faire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concurrence inter destinations (régional, national et international) qui s'accroît accompagnée d'une structuration de l'offre de plus en plus aboutie ▪ Une demande croissante qui ne trouve pas de réponse structurée actuellement ▪ Un potentiel d'export des valeurs et images du territoire non exploité

1.7. Offre structurante en termes d'événementiel et d'animation

Point de vigilance :

- Absence de données de flux complètes / analyse partielle
- Manque de données quantitatives sur les extractions APIDAE

Evénements APIDAE

Nombre	Portée
27	Départementale
34	Régionale
22	Nationale
26	Internationale

Événements marquants de l'Hiver

Tomorrowland Winter

Quatre jours, six scènes au mois de mars

26 000 personnes (+36 000 en liste d'attente, festival de portée internationale, événement d'exception)

Évènement marquant de l'été

Lepape Marmotte Granfondo

7.500 participants

Le Tour de France

Forte fréquentation allant jusqu'à une centaine de milliers de personne le jour de la course.

- ✓ Concentration des événements sur l'été
- ✓ Des événements portés par les stations
- ✓ Un grand nombre d'évènement sportifs

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des événements à fort retentissement : TDF, Tomorrowland winter (un évènement hors norme culturel) ▪ Animation des fins de saison d'hiver en station ▪ En hiver : création de temps forts pour booster « le printemps du ski » ▪ Des événements reconnus dans les filières sportives spécialisées : Mégavalanche et Mountain of Hell ; VTT DH ; Marmotte : cycloportifs ; Pyramide : ski alpinisme ; patinage et hockey : Vaujany ▪ Des événements de non spécialistes de la montagne à moindre retentissement : festival de magie, festival du film d'humour 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu d'événements sur les ailes de la saison estivale (notamment septembre) ▪ Peu de compétitions de haut niveau et à rayonnement international, notamment en ski (grand décalage par rapport aux destinations internationales) ▪ Des potentiels pour des épreuves en ski alpin, freestyle, freeride ▪ Insuffisance d'hébergements et de services structurés lors de grands évènements
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certaines activités propices au développement de nouveaux événements : randonnée, trail, ... ▪ Profiter de l'émergence de nouvelles activités afin de créer des événements de nature nouvelle (mix entre compétitions rassemblement populaire, épreuves combinées pour mise en scène du territoire) et jouer la complémentarité des pratiques, des cibles, ... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des places déjà bien occupées par d'autres destinations, notamment dans le ski de compétition, ski alpinisme, etc. ▪ Un risque de pertes de certains évènements face à une concurrence forte avec les destinations alpines hors Oisans.

Point de vigilance compte tenu des moyens et du besoin de renforcement de l'image des destinations il semble primordial d'investir en cohérence avec le positionnement des stations et avec celui du territoire de l'Oisans.

1.7.1. Localisation des temps forts sur le territoire, niveau d'envergure, thématiques, projets

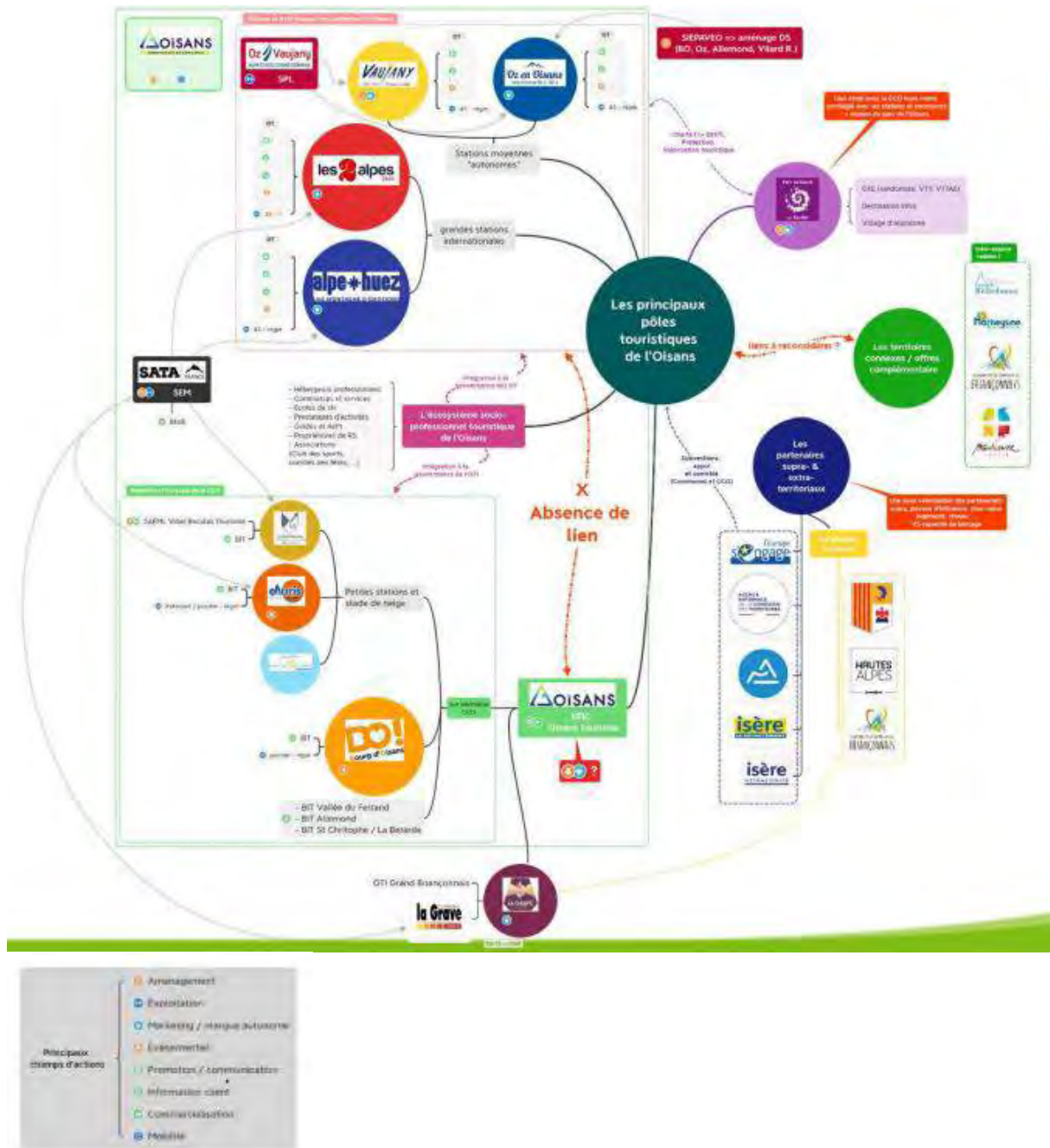
	Portée		saison	thème	nombre
Maxiavalanche	Internationale	Alpe d'Huez	été	VTT	
Lepape Marmotte Granfondo	Internationale	Alpe d'Huez	été	cyclo	7 500
Triathlon Alpe d'Huez	Internationale	Alpe d'Huez	été	sport	
Megavalanche	Internationale	Alpe d'Huez	été	VTT	1 600
Alpe d'Huez 21	Internationale	Alpe d'Huez	été	sport	
Festival Olivier Messiaen au Pays de la Meije	Internationale	La Grave	été	culture	
Ultra Raid de la Meije	Internationale	La Grave	été	VTT	
Mountain Of Hell	Internationale	Les Deux Alpes	été	VTT	
Haute route	Internationale	Les Deux Alpes	été	cyclo	
Meeting Porsche - SavoieCup 2021	Internationale	Les Deux Alpes	été	culture	350
L'Enduro d'Oz	Internationale	Oz-en-Oisans	été	VTT	200
Le Trophée Enduro des Alpes	Internationale	Oz-en-Oisans	été	VTT	200
Trophée des Montagnes 2021 - Canicross	Internationale	Oz-en-Oisans	été	sport	
La Vaujany - course cyclo sportive	Internationale	Vaujany	été	cyclo	
GFNY France - Course cyclo	Internationale	Vaujany	été	cyclo	
Canicross - Trophée des montagnes	Internationale	Villard-Reculas	été	sport	
UT4M	Nationale	Vaujany	été	sport	
Trophée de France des Jeunes Vététistes	Nationale	Alpe d'Huez	été	VTT	
Coupe de France VTT	Nationale	Alpe d'Huez	été	VTT	
Convention Fitness	Nationale	Alpe d'Huez	été	sport	
Le Défi des 3 Villards - 8ème édition	Nationale	Le Bourg-d'Oisans	été	sport	
French Trophy Timbersports	Nationale	Le Bourg-d'Oisans	été	sport	
Trail de l'Etendard	Nationale	Le Bourg-d'Oisans	été	sport	
Annulé	Nationale	Le Bourg-d'Oisans	été	culture	
Tournoi International Ultimate Frisbee	Nationale	Le Bourg-d'Oisans	été	sport	
BRA 2019	Nationale	Le Bourg-d'Oisans	été	sport	
E-Bike Ultimate Challenge	Nationale	Les Deux Alpes	été	sport	
Alpes Home	Nationale	Les Deux Alpes	été	culture	
Derby du Vénéon	Nationale	Saint-Christophe-en-Oisans	été	sport	
Championnats de France élite de patinage	Nationale	Vaujany	été	sport	
Oisans Trail Tour 2021	Nationale	Villard-Reculas	été	sport	

			saison	thème	nombre
24e Festival International du Film de Comédie	Internationale	Alpe d'Huez	hiver	culture	
Tomorrowland Winter - Alpe d'Huez	Internationale	Alpe d'Huez	hiver	culture	26 000
Snowkite Masters	Internationale	Alpe d'Huez	hiver	sport	
Muzelle Festival	Internationale	Les Deux Alpes	hiver	sport	
2 Alpes Tattoo Atmosphere	Internationale	Les Deux Alpes	hiver	culture	
Rise Festival	Internationale	Les Deux Alpes	hiver	culture	
Snow Jam	Internationale	Les Deux Alpes	hiver	mixte	
The DC Showdown	Internationale	Les Deux Alpes	hiver	sport	
Powder Week	Internationale	Les Deux Alpes	hiver	sport	
Snowfest	Internationale	Les Deux Alpes	hiver	sport	
Championnats de France de Ski Alpinisme	Nationale	Alpe d'Huez	hiver	sport	
Coupe de France de Télémark	Nationale	Auris-en-Oisans	hiver	sport	
Semaine freeride à La Grave Derby de la Meije	Nationale	La Grave	hiver	sport	
Ch. de France de Snowboard Big Air Slopestyle	Nationale	Les Deux Alpes	hiver	sport	
Les 2 Alpes Night Snow Trail	Nationale	Les Deux Alpes	hiver	sport	
22ème Pyramide d'Oz - Course de ski alpinisme	Nationale	Oz-en-Oisans	hiver	sport	
Traces en Vénéon - Expérience ski et raquettes	Nationale	Saint-Christophe	hiver	sport	

Tableau des événements nationaux et internationaux référencés sur APIDAE

2. Analyse de la structuration et de la gouvernance en place

2.1. Mapping



Mapping des organisations de gouvernance touristique en Oisans

2.2. Bilan SWOT – Gouvernance

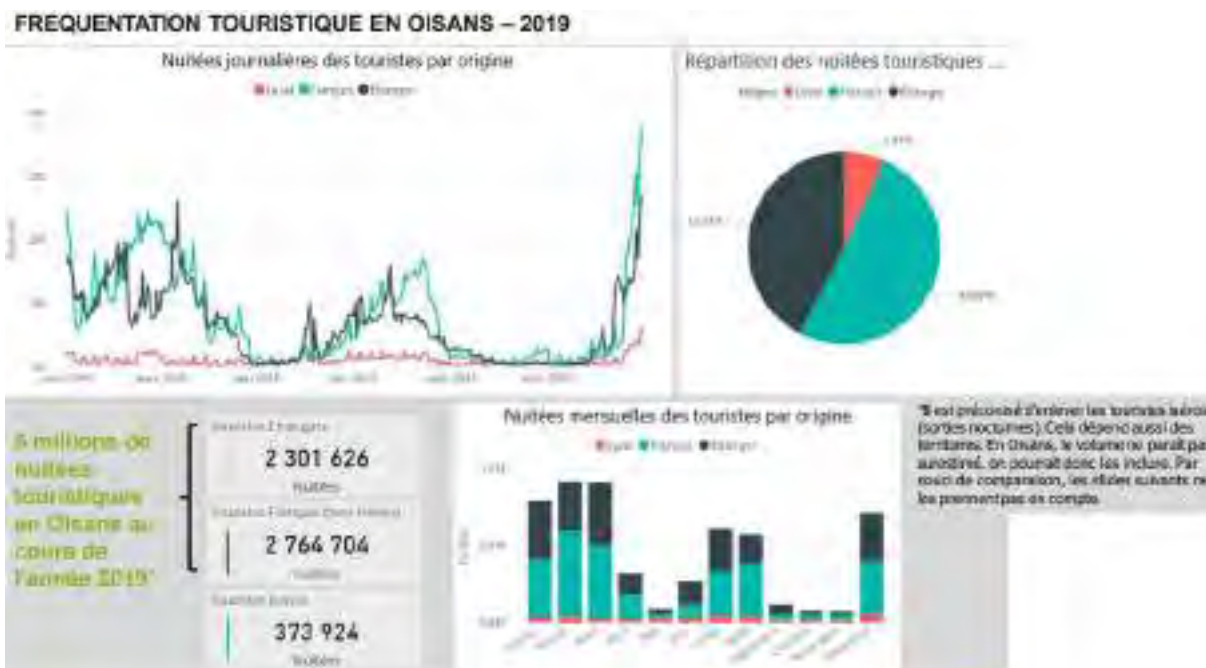
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Des élus enclins à un travail commun et une forte volonté de faire croître le territoire de l'Oisans 	<ul style="list-style-type: none"> Des comportements encore trop concurrentiels entre stations (L2A → AH ; Vaujany → Oz par ex.)

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une démarche initiée sur le précédent espace valléen ▪ OTI Oisans tourisme, héritage d'une démarche commune depuis 1910 et première association de promotion (ADTO) en 2001 et EPIC en 2009 ▪ Des socio-professionnels associés au niveau micro : OTI, communes et OT des stations classées (bémol : pas de transversalité à l'ensemble du territoire). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'une gouvernance touristique territoriale partagée « mettant tous les acteurs piliers autour de la table » et valorisant les relations supra territoriales : ▪ Gouvernance Oisans T. sans stations classées depuis 2017 ▪ Manque d'harmonisation et de synergie ▪ Difficulté de dialogue et de concertation au niveau du DS Alpe d'Huez Grand Domaine => Association AH Grand Domaine // Pacte d'actionnaires ▪ Manque de capacité de communication et d'influence extra / supra-territoriale (manque de présence et d'échange ressenti par Région, Département, État, PNE, etc.) ▪ Manque de dénominateurs communs partagés Oisans ▪ Espace valléen : besoin prégnant des partenaires d'avoir plus de visibilité sur les actions (informations, prise en compte, CoPil, ...)
<p>OPPORTUNITÉS</p>	<p>MENACES</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des politiques publiques supra-territoriales en faveur de la transversalité et de la territorialisation / mutualisation des enjeux et des projets ▪ Un reterritorialisation de la gestion des DS (SATA et SPL Oz-Vaujany) ▪ Construction, promotion d'activités maillant et fédérant les acteurs du territoire ▪ Poursuite de l'espace valléen (groupe 1) : EV à forte spécialisation touristique, support de stations à forte renommée (attente forte sur le volet gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Flou / méconnaissance sur certains travaux et certaines initiatives menées à l'échelle intercommunale et aux niveaux de certaines communes (immobilier de loisir, randonnée, VTT, ...) → manque de travail en synergie / rupture discours et communication interne ▪ Morcellement de la gouvernance touristique ▪ La gouvernance touristique requise pour la bonne conduite des projets Espaces valléen doit être une réelle gouvernance de projet de territoire (dont l'espace valléen n'est qu'une brique) ancrée par les acteurs pilier de l'écosystème touristique

3. Analyse de la demande et de la fréquentation touristique

3.1. La fréquentation touristique en Oisans

3.1.1. Analyse des datas flux vision tourisme – Séjournants



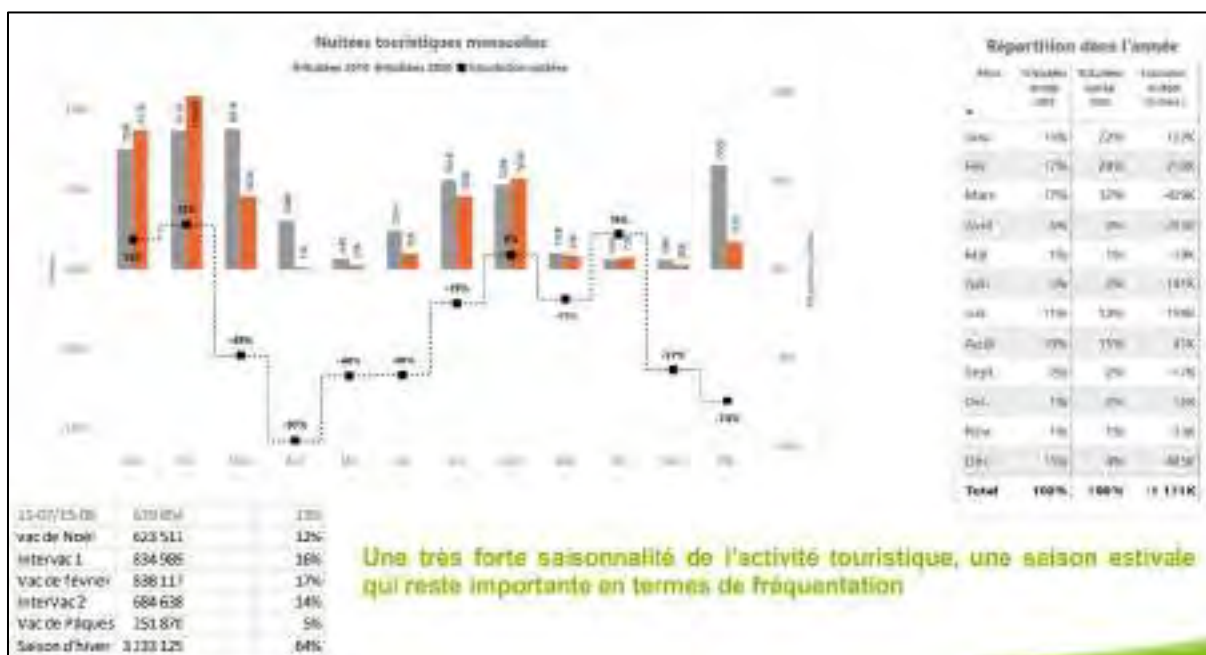
Graphiques sur la fréquentation touristique en Oisans – 2019

3.1.2. Analyse des datas G2A – fréquentation en stations

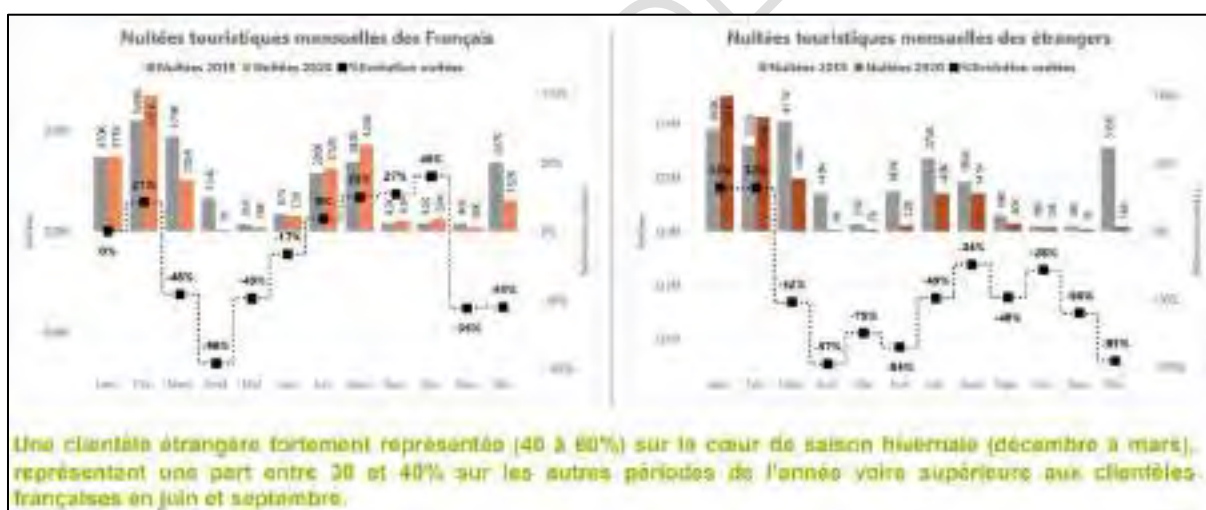


Graphique sur la fréquentation touristique en Oisans – période hivernale et estivale – 2019

3.1.3. Analyse des datas flux vision tourisme – Séjournants



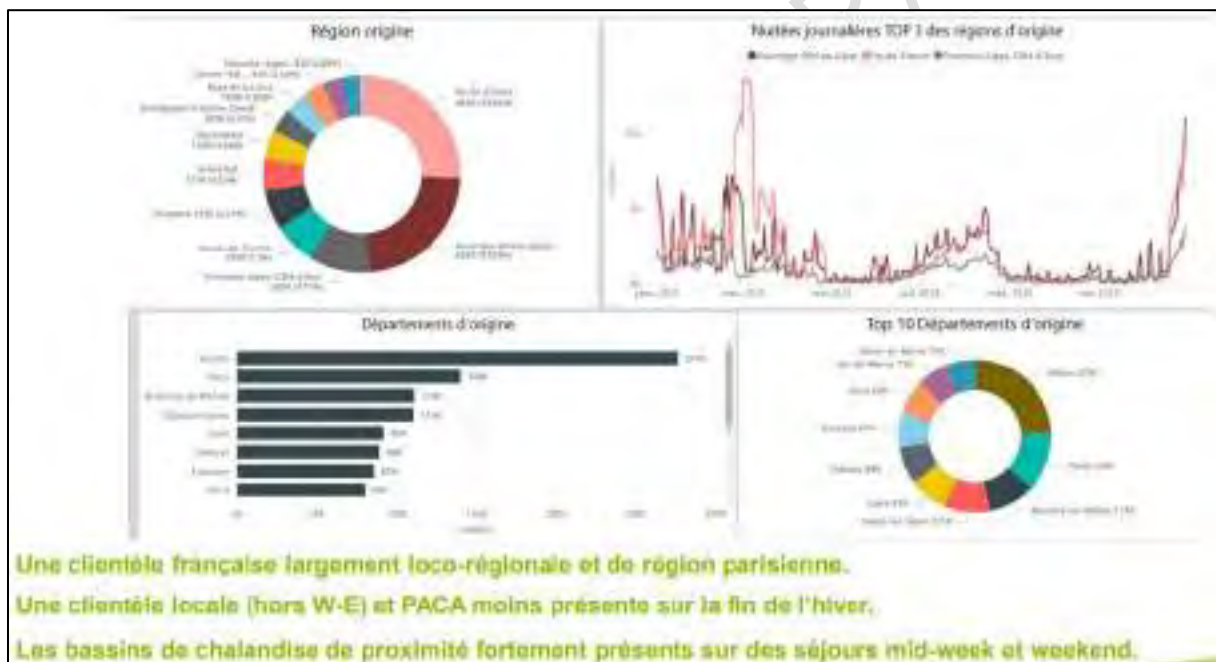
Graphique du poids des nuitées par période et de leurs variations entre 2019 et 2020 (impact crise Covid)



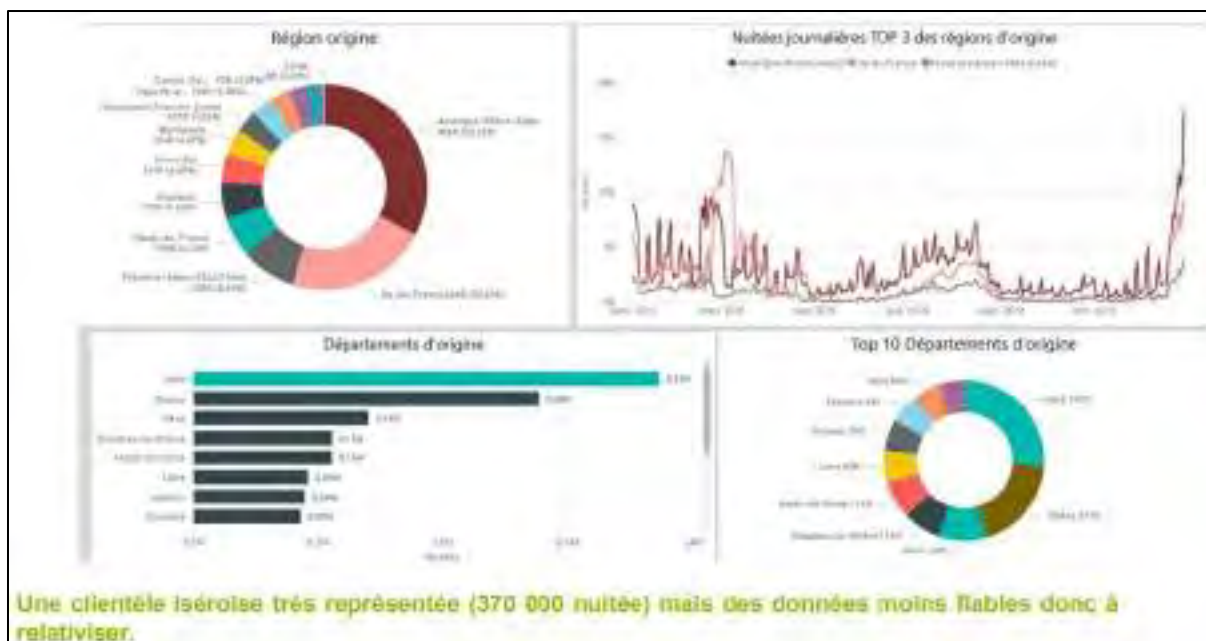
Graphique de la répartition des nuitées par période des français et des étrangers – 2019 et 2020



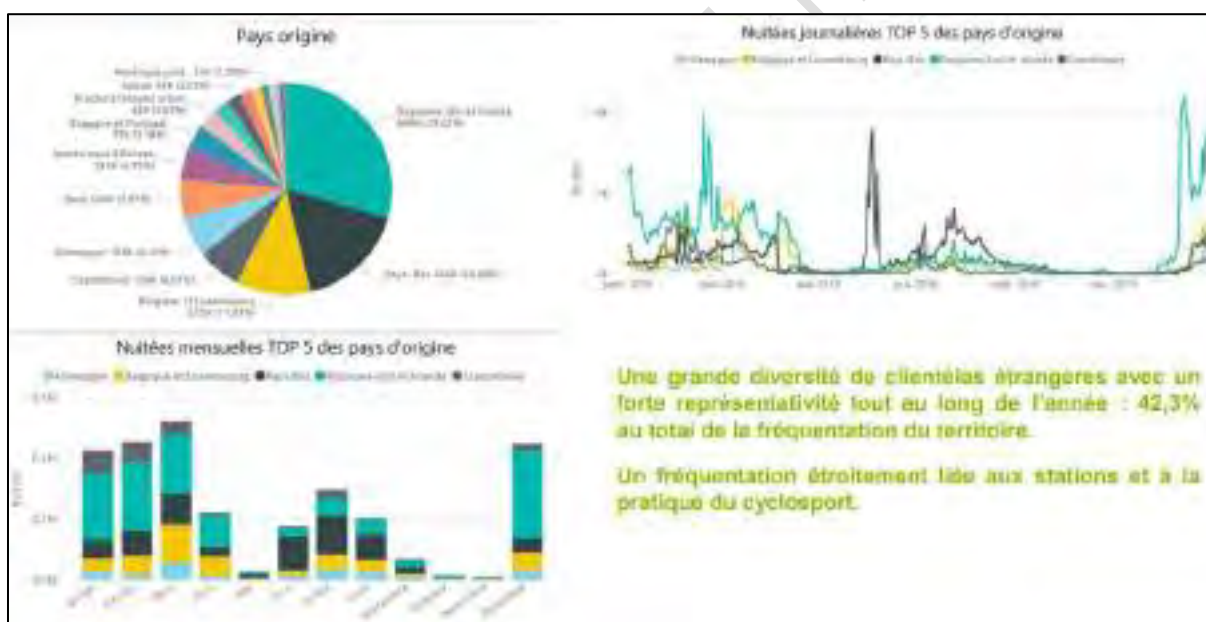
Graphique des nuitées touristiques quotidiennes – 2019 et 2020



Graphique sur l'origine géographique et poids des clientèles françaises (sans les Isérois) – 2019



Graphique sur l'origine géographique et poids des clientèles françaises (avec les Isérois) – 2019



Graphique sur l'origine géographique et poids des clientèles étrangères – 2019

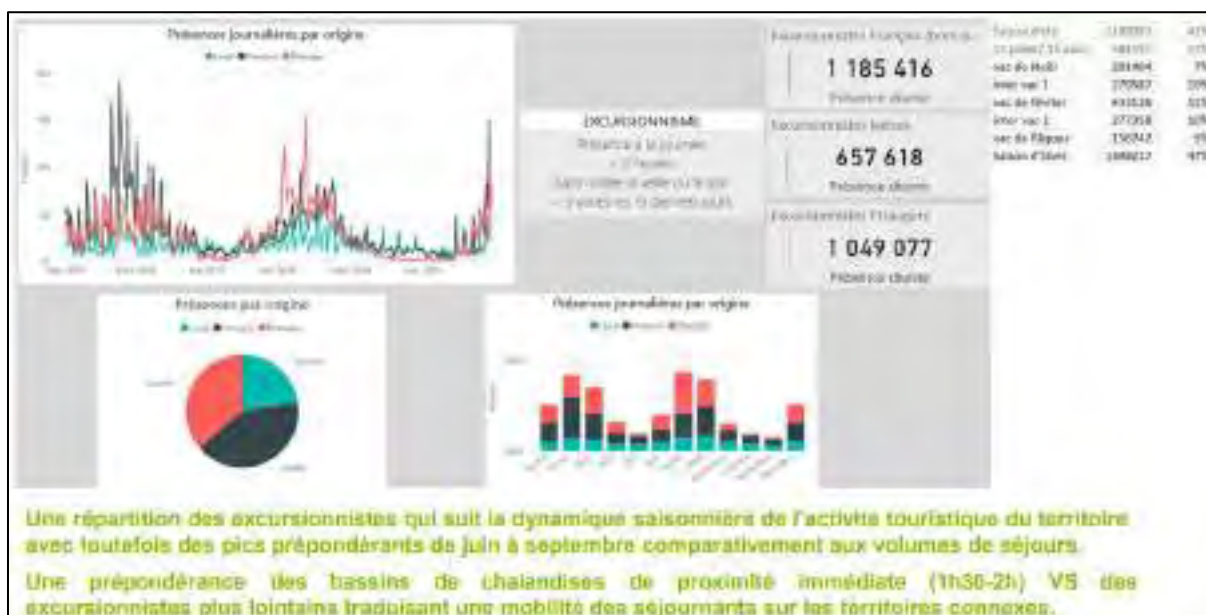
3.1.4. Analyse des datas flux vision tourisme – Excursionnistes

Définition « excursionniste » - Isère Attractivité

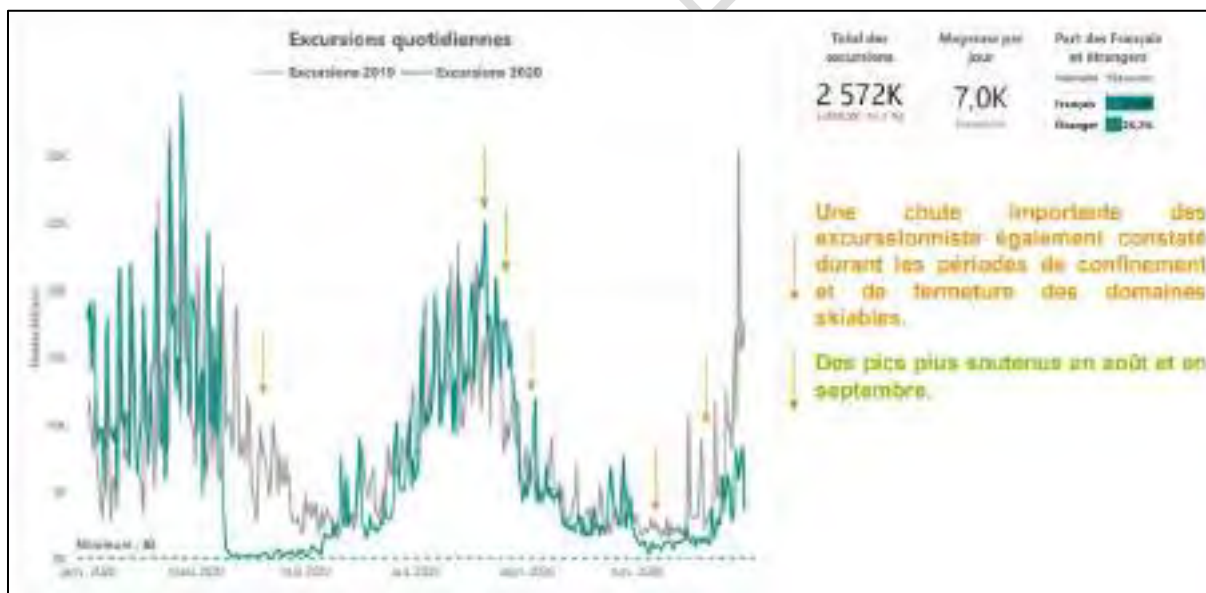
À noter : Un excursionniste est une personne vue au moins deux heures entre 6h et 24h et qui n'est pas résident de la zone d'observation.

Une personne résidant à Paris est excursionniste en Oisans si elle n'y passe pas la nuit le soir ou la veille, elle peut venir à la journée ou être touriste c'est-à-dire passer la nuit ailleurs en Isère ou dans un autre département.

Source des données qui suivent : Flux Vision Tourisme Orange / Isère attractivité / Oisans tourisme Avril 2021



Graphique sur les excursionnistes – 2019



Graphique sur le comparatif des excursionnistes – 2019

3.1.5. Analyse des données flux vision tourisme – Synthèse

Les éléments clés de la fréquentation touristique



L'Oisans est la première destination de l'Isère avec environ 5 millions de nuitées touristiques, ce qui représente 1/4 des nuitées de l'Isère et 37% des nuitées de la montagne iséroise (2019 // marchand + non marchand).



L'Oisans, comme la plupart des territoires de haute montagne se caractérise par une très forte saisonnalité de l'activité touristique. Toutefois la pondération de la saison estivale reste importante en termes de fréquentation. La répartition des excursionnistes suit la dynamique saisonnière de l'activité touristique du territoire avec toutefois des pics prépondérants de juin à septembre comparativement aux volumes de séjours.



La clientèle du marché domestique (57,7%) est largement loco-régionale (pour 32,7% AuRA du marché domestique) et de région parisienne (22,42% du marché domestique). Notons que les bassins de chalandise de proximité sont fortement présents sur des séjours mid-week et weekend et que cette clientèle locale (hors W-E) et PACA est moins présente sur la fin de l'hiver. En terme d'excursionnisme, les bassins de chalandises de proximité immédiate (1h30-2h) sont les plus fortement représentés mais on compte un nombre non négligeable d'excursionnistes plus lointains traduisant une mobilité des séjournants des territoires connexes.



Une clientèle étrangère fortement représentée (40 à 60%) sur le cœur de saison hivernale (décembre à mars), représentant une part entre 30 et 40% sur les autres périodes de l'année voire supérieure aux clientèles françaises en juin et septembre. Une grande diversité de clientèles étrangères avec un forte représentativité tout au long de l'année : 42,3% au total de la fréquentation du territoire (avec une prédominance des marchés UK, BENELUX). Une fréquentation qui se trouve étroitement liée aux stations et à la pratique du cycloport.



En 2020, la crise sanitaire a fortement impacté le territoire qui score 3,9 millions de nuitées touristiques, soit -1,15 million (- 22,7%) par rapport à 2019. Une chute importante des excursionnistes est également constatée durant les périodes de confinement et de fermeture des domaines skiables. Des pics plus soutenus d'activité ont été constaté durant l'été jusqu'en septembre.

3.2. La demande

3.2.1. Profil de la clientèle – période estivale

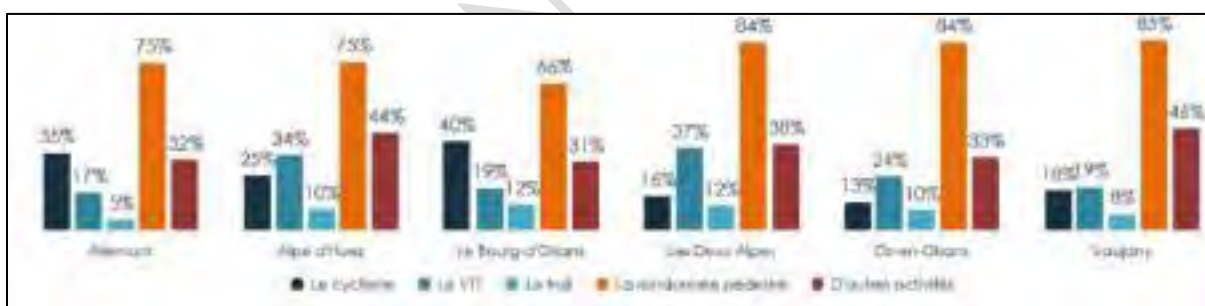
En période estivale :

3 clients sur 10 sont français.	Plus de 16 mois des répondants à entre 36 et 42 ans.	Le revenu moyen de la clientèle française de l'Oisans est nettement supérieur au revenu moyen de l'ensemble des ménages français.	37% des groupes arrivent en famille plus ou moins âgés.	5 clients sur 10 étaient en séjour dans un village ou une station de l'Oisans.
<ul style="list-style-type: none"> 80% ou plus des clients hébergés à l'Alpe d'Huez, à Auris-en-Oisans et aux Deux Alpes sont français 28% des clients hébergés à Allondet et 30% des clients hébergés à Bourg d'Oisans sont étrangers 	<ul style="list-style-type: none"> 27% des répondants hébergés à l'Alpe d'Huez ont moins de 35 ans. 40% des répondants propriétaires de résidence secondaire ont plus de 55 ans, quand 33% des répondants hébergés gratuitement ont moins de 35 ans. 26% des répondants français ont plus de 55 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> Revenu mensuel net moyen du ménage : 3 970 € Revenu mensuel moyen disponible de l'ensemble des ménages français : 3 025 € 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 45% entre 2017 et 2018 Parmi les groupes, 51% sont venus avec des enfants et/ou adolescents 	<ul style="list-style-type: none"> 71% en hébergement payant 3% en hébergement payant réaménagé 15% propriétaires de résidence secondaire 10% clients hébergés gratuitement

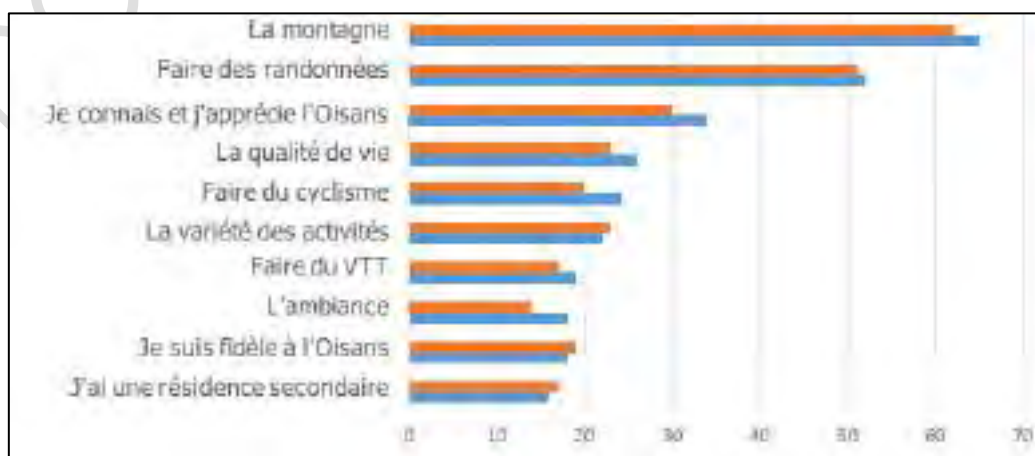
Le territoire de l'Oisans attire en été davantage les familles et moins les jeunes adultes

3.2.2. Critère de choix de l'Oisans – période estivale

En période estivale :



Graphique activités pratiquées en Oisans l'été selon les lieux d'hébergements de la clientèle en séjour



Graphique des principaux critères de choix pour l'Oisans

- 37% des clients hébergés aux Deux Alpes ont choisi l’Oisans pour faire du VTT
- 40% des clients hébergés au Bourg d’Oisans et 35% des clients hébergés à Allemond ont choisi l’Oisans pour faire du cyclisme

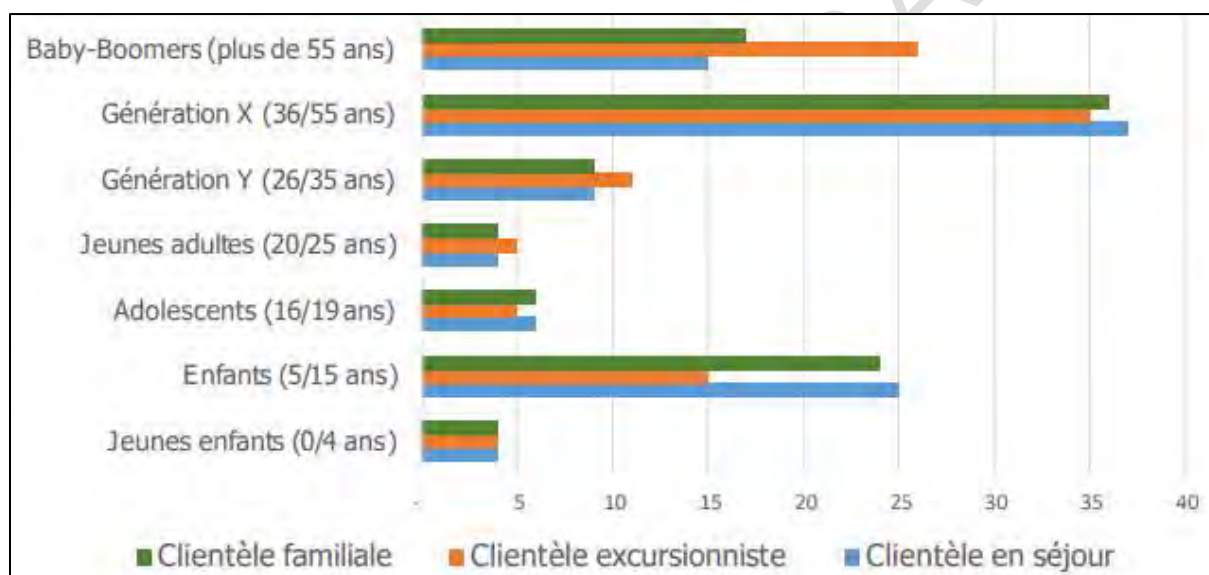
Les clients ont pratiqué des activités différentes selon leur lieu d’hébergement

- 8 clients en séjour sur 10 ont pratiqué la randonnée

Les clients choisissent l’Oisans en été montagne, majoritairement de pour profiter d’activités typiques de la randonnée mais aussi, selon le cas, du cyclisme, du VTT ou du trail.

3.2.3. Structure de la clientèle – période estivale

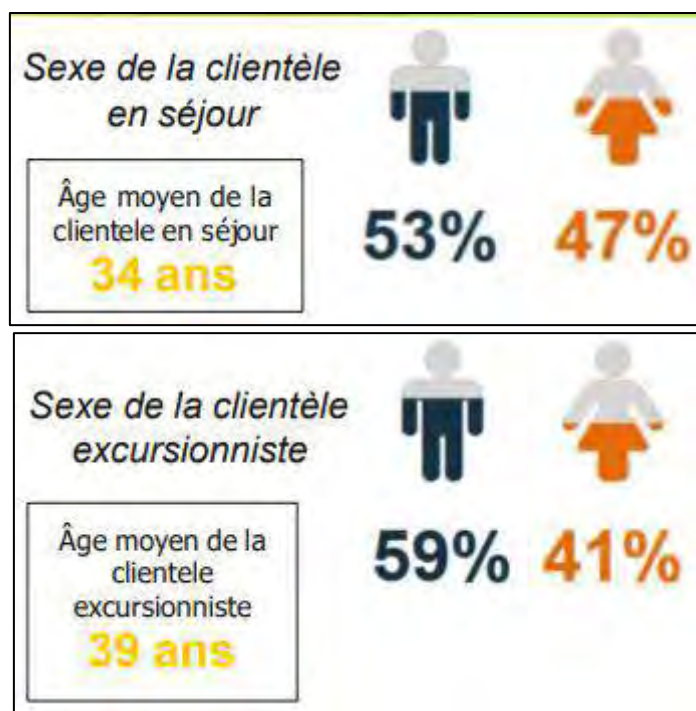
En période estivale :





Graphique de la structure d’âge par type de clientèle


La clientèle excursionniste est plus masculine et moins familiale que la clientèle en séjour. Plus de trois clients sur dix en séjour sont des enfants ou des adolescents.

- Il y a moins d’enfants parmi la clientèle étrangère, les cyclistes et les traileurs.
- Il y a plus d’adolescents et de jeunes adultes au sein des cyclistes, des vététistes et des traileurs.
- Il y a moins de baby-boomers au sein de la nouvelle clientèle.



Le territoire de l’Oisans attire en été davantage d’hommes et de familles. Il est moins séduisant pour les jeunes adultes et ados (16 – 25 ans).

CYCLISME	VTT
 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les cyclistes sont davantage venus entre amis, les résidents étrangers sont légèrement surreprésentés parmi eux. ▪ Un tiers des cyclistes parcourt plus de 5 000 km par an. ▪ Pour trois répondants cyclistes sur dix, le cyclisme en Oisans se pratique uniquement sur les grands cols et routes mythiques. ▪ Un tiers des cyclistes parcourant moins de 1 500 km par an ont loué leur vélo. ▪ La montée vers l’Alpe d’Huez est la course qui a le plus de succès. ▪ Un cycliste sur cinq connaissant le label Accueil Cyclo Oisans a choisi un hébergement labellisé. 	 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le répondant vététiste est plus jeune et recommande davantage l’Oisans. ▪ Un peu plus d’un tiers des vététistes déclarent avoir un niveau confirmé, voire expert. ▪ L’utilisation du VTT électrique a légèrement progressé depuis 2017. ▪ Près d’un vététiste sur deux loue un VTT. ▪ Les vététistes pratiquent davantage le VTT sur le secteur proche de leur village d’hébergement. ▪ Les vététistes ont davantage recours à l’information papier pour s’informer ou s’orienter.

RANDONNÉE	TRAIL
 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le lieu de pratique de la randonnée dépend du village d'hébergement des randonneurs. ▪ La moitié des randonneurs a pratiqué des marches d'un niveau facile. ▪ Huit randonneurs sur dix ont utilisé une carte ou un itinéraire. ▪ Le taux de fréquentation des refuges est en hausse par rapport à la saison précédente. ▪ 16% des randonneurs ont fréquenté un refuge pendant leur séjour en Oisans. Randonneurs ayant réalisé ▪ Ce sont principalement les des marches d'un niveau très soutenu qui ont fréquenté les refuges. 	 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le répondant traileur est plus jeune et enclin à faire la promotion de la destination. ▪ Plus de la moitié des traileurs a pratiqué régulièrement le trail pendant son séjour. ▪ 65% des traileurs sont venus uniquement en couple/famille. ▪ 28% des traileurs connaissaient l'offre trail running de l'Oisans avant leur séjour. ▪ 89% des traileurs sont français.

La randonnée reste l'activité phare devant le cyclisme et le VTT, alors que le Trail reste une activité de niche mais qui se pratique sur l'ensemble du territoire.

3.2.4. Synthèse – période estivale



Le territoire de l'Oisans attire en été davantage les familles et moins les jeunes adultes. On remarque que 50% de la clientèle a entre 36 et 55 ans. En Oisans, 85% des groupes viennent en famille et/ou entre amis. Le revenu moyen de la clientèle française de l'Oisans est nettement supérieur au revenu moyen de l'ensemble des ménages français.



Les clients choisissent l'Oisans en été parce que c'est un territoire de montagne, pour faire majoritairement de la randonnée mais aussi, selon le cas, du cyclisme, du VTT ou du trail. Par exemple, 37% des clients hébergés aux Deux Alpes ont choisi l'Oisans pour faire du VTT.



Le territoire de l'Oisans attire en été davantage d'hommes et de familles. Il est moins séduisant pour les jeunes adultes et ados (16 – 25 ans). Notons que plus de trois clients sur dix en séjour sont des enfants ou des adolescents.



La randonnée reste l'activité phare devant le Cyclisme et le VTT, alors que le Trail reste une activité de niche mais qui se pratique sur l'ensemble du territoire.



- Le lieu de pratique de la randonnée dépend du village d'hébergement des randonneurs
- 16% des randonneurs ont fréquenté un refuge pendant leur séjour en Oisans
- Huit randonneurs sur dix ont utilisé une carte ou un itinéraire



- Pour trois répondants cyclistes sur dix, le cyclisme en Oisans se pratique uniquement sur les grands cols et routes mythiques.



- La montée vers l'Alpe d'Huez est la course qui a le plus de succès
- Les cyclistes sont davantage venus entre amis, les résidents étrangers sont légèrement surreprésentés parmi eux



- Près d'un vététiste sur deux loue un VTT
- Les vététistes pratiquent davantage le VTT sur le secteur proche de leur village d'hébergement
- Le vététiste est plus jeune et recommande davantage l'Oisans
- Le répondant traileur est plus jeune et enclin à faire la promotion de la destination.
- 89% des traileurs sont français
- 65% des traileurs sont venus uniquement en couple/famille
- Plus de la moitié des traileurs a pratiqué régulièrement le trail pendant son séjour

3.2.5. Avis en ligne

				
Allemont	/	/	/	Pas de dates générales sur Allemont mais TripAdvisor propose : <ul style="list-style-type: none"> - Moyenne de 4,3/5 sur les 3 premiers lieux proposés pour se divertir - Moyenne de 4,8/5 sur les 3 premiers lieux proposés pour se reposer - Moyenne de 4,3/5 sur les 3 premiers lieux proposés pour se restaurer
Alpe d'Huez	4,5 / 5	4,4 / 5	4,5 / 5	<ul style="list-style-type: none"> - Domaine skiable assez étendu et station agréable - Plus d'1h de file d'attente le matin pour les remontées mécaniques - Prix des forfaits élevés
Le Bourg-d'Oisans	/	/	/	Pas de dates générales sur Le Bourg-d'Oisans mais TripAdvisor propose : <ul style="list-style-type: none"> - Moyenne de 4,6/5 sur les 3 premiers lieux proposés pour se divertir - Moyenne de 4,6/5 sur les 3 premiers lieux proposés pour se reposer - Moyenne de 4,2/5 sur les 3 premiers lieux proposés pour se restaurer
Les 2 Alpes	4 / 5	4,4 / 5	/	<ul style="list-style-type: none"> - Une station qui propose de nombreuses animations - Des commerces dynamiques - Prix des forfaits élevés
Oz-en-Oisans	4,5 / 5	4,8 / 5	4,4 / 5	<ul style="list-style-type: none"> - Une station parfaite idéale pour les familles - Une station calme relativement calme - Endroit calme et reposant loin de la foule
Vaujany	/	/	4,2 / 5	<ul style="list-style-type: none"> - Domaine skiable familial adapté à tous les niveaux avec des tarifs abordables
Col d'Omon	4,5 / 5	5 / 5	/	<ul style="list-style-type: none"> - Petite station familiale idéale pour apprendre à skier - Tarifs très raisonnables
Villard-Reculs	/	5 / 5	/	Pas de dates générales sur Villard-Reculs mais TripAdvisor propose : <ul style="list-style-type: none"> - Moyenne de 4,3/5 sur les 3 premiers lieux proposés pour se divertir - Moyenne de 4,6/5 sur les 3 premiers lieux proposés pour se reposer - Moyenne de 4,2/5 sur les 3 premiers lieux proposés pour se restaurer
Oisans	/	/	/	Absence d'avis sur le Territoire

Tableau des avis en ligne

4. Analyse marketing et commerciale

4.1. Les marques du territoire

4.1.1. Une polarité très forte // quasi absence de discours commun



4.2. Un développement pluriel de l'Oisans

4.2.1. Une polarité renforcée par la pluralité des caractéristiques communales, topographiques, de développement

<p>2 stations internationales : Les 2 Alpes et l'Alpe d'Huez</p>	<p>Une nécessité de volume critique qui priorise le développement avant tout sur un tourisme de masse autour des produits d'appel « grand ski » et « cyclo / VTT » au profit des « hébergements marchands », malgré une proportion importante de lits non commerciaux et de propriétaires consommateurs.</p> <p>Une communication ciblée avec des positionnements clairs et qualitatifs, avec un souhait de diversification (offres et clientèles) et de prise en compte des tendances des clientèles.</p>
<p>Les stations et stations villages de moindre envergure : Oz, Vaujany, Villard Reculas, Auris</p>	<p>Une identité de village, d'authenticité et de culture montagnarde locale revendiquées avec une offre d'hébergement beaucoup plus limitée en volume et en qualité (à l'exception de Vaujany).</p> <p>Les enjeux sont cependant différents entre les stations de la vallée de la Lignarre et celles de l'Eau d'Olle, car les niveaux de développement, d'équipements et de fréquentation ne sont pas comparables.</p> <p>Une volonté de différenciation par la convivialité, des lieux de rupture et de ressourcement au calme avec une offre d'animation régulière. Une prise en compte plus large des attentes de la part des clientèles de niche : randonnée, escalade, nautisme, visites découvertes.</p>

Un site à part : **Le Col d'Ornon** → un stade de neige multi-activités outdoor avec un potentiel élevé de développement des activités de pleine nature dites douces mais une quasi absence de services et de point d'accueil.

Les villages de montagne : Villard Notre Dame, Villard Reymond, Oulles, Clavans, Besse en Oisans, Mizoën, Le Freney d'Oisans, St Christophe, La Garde, Venosc, Mont de Lans	Les villages de montagne disposent d'espaces naturels de qualité, vierges d'équipements, la qualité de service est quasiment inexistante en hiver et faible en été.
	Une activité touristique restreinte et parfois fragile mais la présence de nombreux refuges en altitude.
	Une communication très limitée sur le potentiel et l'attractivité pour la découverte.
Les villages de vallée : Livet et Gavet, Allemond, Bourg d'Oisans	Une proximité avec les axes de circulation, notamment touristique (routes des cols) qui facilite l'accès.
	Des enjeux partagés sur la valorisation de la circulation à vélo pour des familles (développement de la voie verte) et une position stratégique pour l'information touristique.
	Une saisonnalité moins marquée des hébergements, services et commerces ouverts à l'année mais une forte différence de qualité entre les pôles touristiques d'altitude et ces sites de vallée.
	Une vision commune émergente (voie verte, ascenseur d'Allemond) mais peu coordonnée sur le développement touristique des sites de la plaine d'une part, en lien avec les stations d'autre part.
	De fortes contraintes environnementales et règlementaires qui sont liées notamment aux risques d'inondation.

4.3. Notoriété de l'Oisans

4.3.1. Le nom « Oisans » - Étude notoriété de 2010 (informations à relativiser étant donné de l'ancienneté)

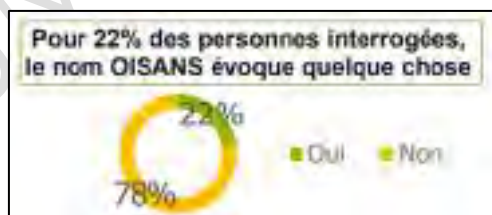


Diagramme des réponses à la question : « Le nom OISANS vous évoque-t-il quelque chose ? »

- Il n'y a pas de différence de notoriété entre hommes et femmes.
- La connaissance du nom Oisans progresse fortement avec l'âge et est maximale chez les plus âgés
- "Oisans" évoque le plus de choses pour les catégories socioprofessionnelles les plus élevées et pour les inactifs (retraités probablement)
- La région Centre-Est est celle où les habitants déclarent le plus que le nom Oisans leur évoque quelque chose : 42%

- Les « non connaisseurs » de l'Oisans ont cité « Campagne » puis « montagne » et enfin « mer » à des niveaux proches (respectivement 22%, 20% et 15%).



Graphique sur les réponses ce qu'évoque l'Oisans

- 23% placent le nom Oisans dans les Alpes
- 16% citent spécifiquement « un massif /le massif de l'OISANS »
- Parmi les 21% qui pensent aux activités que l'on peut y faire, 14% évoquent du ski / station de ski

Pour les connaisseurs, le nom Oisans suggère davantage de choses aux personnes les plus âgées et celles qui habitent dans la région Centre-Est. C'est un nom qui évoque la montagne, le massif de l'Oisans et les activités que l'on peut y faire.

4.4. Bilan SWOT – Marketing et commercial

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Des marques de destination à grande portée (L2A et l'A-H) notamment. Des structures de promotion et d'accueil très professionnalisées avec des outils métiers pointus Une puissance commerciale (surtout dans les OT des stations internationales, exploitants des domaines skiable, ...), avec d'importantes base de données clients // Programmation BtoB stations en hiver. Complémentarité des positionnements produit des stations et des sites touristiques. Des supports de communication print (et web) transversaux et thématiques (OTI). Une identité visuelle commune (restant à renforcer dans les faits). 	<ul style="list-style-type: none"> Balbutiement d'une communication de marque Oisans (identité de marque Oisans floue, pas de storytelling des valeurs du territoire et de la marque), non reconnaissance de cette marque par les stations et faible notoriété. Pas de hub data territoire et d'analyse commune, partage des enjeux et des pistes de travail, homogénéité des BDD comme APIDAE, ... Peu de visibilité sur la capacité de séduction de la clientèle locale (positionnement produit, pricing, accès/mobilité, attente, besoin, ciblage, adéquation offre, ...). Récurrence du suivi des attentes client été ? Harmonisation des études attente clientèles hiver ?

<ul style="list-style-type: none"> Des positionnements marques des stations plutôt bien identifiés sur les cibles sportifs montagne. 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de force commerciale hors des grandes stations internationales. Des outils pour communiquer sur le VTT à clarifier et à homogénéiser.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Un OTI qui se structure (documents cadres, charte graphique, qualité, place de marché ...) Les valeurs du territoire tendance (sport bien-être santé, naturalité, grands espaces, ...). Des complémentarités de sites pour contenter de nombreuses cibles aux attentes diverses : pôles touristiques intimistes / niches VS pôles plus aseptisés et dynamiques. Des outils et expertises communs pour la structuration de l'offre randonnée, Trail, Oisans, PNE à développer (base existante solide OTI et PNE à parfaire). 	<ul style="list-style-type: none"> Lisibilité et visibilité de l'offre au niveau national et international =>un manque de dialogue et de synergie des structures de promotion et des positionnements des marques (crédibilité et champs de compétences des marques). Manque de valeurs exportatrices (terroir, gastronomie, artisanat local, haut niveau, image, ...) Des territoires concurrents qui se structurent hors de leurs stations pour donner plus de potentiel à leur offre (notamment hors neige ou diversification).

5. Analyse prospective de l'Oisans

5.1. Analyse des tendances de consommation

5.1.1. Objectifs et sources de l'étude des tendances de marché

Cette approche prospective permet d'appréhender les mutations du secteur du tourisme : il s'agit, ici, de prendre en considération les **grandes tendances de l'économie touristique et des particularités en montagne** à l'échelle européenne, nationale et régionale, pouvant avoir une incidence sur la consommation touristique future, notamment en Oisans ; par conséquent souhaitable à prendre en compte dans le projet de territoire.

Sources des données qualitatives et quantitatives :

- Etude sur le «Panorama des vacances des français »- Protourisme
- Etude «l'impact du changement climatique sur les activités outdoor en montagne »les carnets de l'ingénierie #12
- Etude «L'attractivité de la montagne française auprès des clientèles françaises et européennes à l'horizon 2030-2035 »-Sociovision –Atout France / FTI2020
- Etude «Demain, Tous Dehors ? – Les 15-25 ans et l'outdoor : Usages et Prospective »Poprock – 2018
- Etude «L'outdoor : un imaginaire de choix pour la montagne ? »Poprock-SMBT – 2019
- G2A Consulting
- booking.com /octobre 2020
- Air DNA –Atout France

5.1.2. Les tendances de marchés post-covid en France durant l'hiver 2020-2021



5.1.3. Les effets/accélération de la crise sanitaire sur les choix des Français

La crise du covid a-t-elle modifié vos projets de vacances lors de l'année 2020 ? (plusieurs réponses possibles)

J'ai annulé mes vacances		
J'ai annulé au moins 1 séjour mais j'ai pu partir tout de même	7,7M	11% des Français
J'ai dû annuler tous mes projets de vacances	3,3M	5% des Français
Je n'ai rien modifié à mes projets		
Je n'avais rien prévu à l'avance	2,9M	4% des Français
Je suis parti comme prévu	6,5M	10% des Français
Pour mes vacances, j'ai modifié ...		
- la destination	11M	16% des Français
- les dates	10M	15% des Français
- le type d'hébergement	3,5M	5% des Français

Les intentions de projets de vacances des français en 2020

Parmi ceux qui avaient décidé de partir au début janvier 2020, près de 10 millions ont maintenu leurs projets, qu'ils aient pu conserver leur organisation initiale (6,5M partis comme prévu) ou qui partaient en dernière minute (près de 3M).

11 millions de Français ont dû procéder à au moins 1 annulation de séjour. 3,3 millions d'entre eux n'ont pas pu partir du tout.



Près de 50 % : la proportion de Français déclarant que la crise sanitaire les a conduits à modifier leur manière d'envisager les vacances idéales.

5.1.4. Focus sur les départs des français en 2021 (données printemps 2021)

61% de partants sur l'année :

- En janvier 2021, 61% de Français disaient avoir l'intention de partir en vacances ou en court séjour au moins une fois dans l'année. Cela représente 41,1 millions de partants.
- C'est le taux d'intentions de départ le plus bas depuis 2016 (60%), alors que le taux d'intention en 2019 et en 2020, à la même période, s'élevait à 65% (le taux de départ réel en 2020 a finalement été de 58%).



Graphique de l'évolution des intentions de départ

Cette chute s'explique par plusieurs facteurs :

- Avant tout, les incertitudes autour des possibilités réelles de déplacement et le manque de visibilité ont découragé certains partants, notamment pour la période de printemps d'avril à juin. Sur l'hiver, la fermeture des retombées mécaniques a fortement impacté les départs. Enfin, l'impossibilité de se déplacer vers l'étranger ou l'Outremer a également entraîné les intentions de départ à la baisse. –

- L'autre conséquence de la crise sanitaire est l'incertitude économique, avec des ménages modestes ou des indépendants contraints de renoncer aux vacances.
- Pourtant, paradoxalement, cette chute est relativement limitée : les Français ont envie de partir, de s'évader, ils cherchent à préserver notamment leurs vacances d'été.

5.1.5. Évolution des profils des partants sur le marché domestique (données printemps 2021)



Graphiques de l'évolution des profils des partants

En recul :

- Les jeunes de moins de 25 ans, solos, aux revenus modestes ;
- Les 50-65 ans, en couple, classes moyennes ou jeunes retraités ;
- Les habitants des zones rurales /péri-urbaines.

En progression :

- Les 25-35 ans et les 35-50 ans, surtout les familles avec enfants
- Les ménages aisés et les cadres supérieurs, les employés,
- Les urbains, les Franciliens.

Le profil des partants est lié, cette année encore, aux répercussions de la crise sanitaire. On distingue 3 grandes catégories :



Ceux qui partent, comme les autres années : les CSP+, les ménages aisés, les Franciliens en général... qui affichent des taux élevés d'intentions de départ, notamment vers l'étranger si les conditions sanitaires et les restrictions de déplacement le permettent ;



Ceux qui partent plus que les autres années : les jeunes actifs, les familles avec enfants, y compris les foyers monoparentaux, pour la première fois en progression depuis 4 ans, les urbains... Même avec un pouvoir d'achat limité, ils ont besoin d'évasion et ont arbitrés en faveur des vacances.



Ceux qui partent moins que d'habitude : - Les moins de 25 ans, directement impactés par la crise économique, - Les indépendants et chefs d'entreprise fortement impactés par les mesures de couvre-feu / confinement, qui n'ont plus les moyens de partir ou cherchent à rattraper une partie de leur activité ; - les 50-65 ans, en attente de la campagne vaccinale, - les couples et les jeunes retraités, qui traditionnellement partent davantage au printemps et à l'étranger et n'ont pas pu concrétiser leurs projets cette année.

5.1.6. Les tendances sociétales du marché de la montagne en Europe



- Pour les vacanciers européens la montagne reste une destination avant tout hivernale.
- Le changement climatique : les conséquences sont bien présentes mais 90 % des clients interrogés affirment qu'ils continueront à venir à la montagne malgré le manque de neige, en évoquant la possibilité de diversifier leurs pratiques.
- En France, la montagne reste une destination évidente en hiver, pour les autres pays européens émetteurs de clientèles, la montagne est en concurrence directe avec les villes, puis les autres massifs européens (concurrence forte en hiver avec la Suisse et l'Autriche /avec la Suisse et l'Italie en été).
- Des marchés domestiques importants : une culture de la montagne particulièrement forte en France, Italie et Espagne ; qui est également assortie d'une préférence forte pour leurs propres massifs tant pour des vacances que des courts séjours.
- D'une manière générale une préférence des marchés français et européens pour la proximité géographique, linguistique et culturelle se traduisant avec des captivités relatives de marché (Belgique <-> France ;Allemagne <-> Autriche ;Pays bas <->Autriche, Allemagne, Suisse puis France, UK <->destinations traditionnelles UK éclaté en Europe et dans le monde, ...).

5.1.7. Évolution de l'hébergement touristique

La qualité d'hébergement touristique constitue une variable clé de l'attractivité des stations. 89% des clients plébiscitent les logements confortables 2 à 6 personnes.

Les mutations actuelles du secteur s'organisent autour de 4 enjeux forts :

- Enjeu autour de la montée en gamme pour des hébergements plus qualitatifs et confortables (quelle que soit la cible ou le niveau de gamme) ;

- Enjeu autour de l'expérience client, la thématisation et l'hybridation des concepts au sein d'une même unité d'hébergement (l'exemple des « hostels ») ;
- Enjeu autour de l'accessibilité tarifaire (optimisation du rapport valeur/coût), pour élargir le spectre des clientèles ;
- Enjeu autour de l'itinérance en élargissant l'offre d'hébergements adaptés (refuges, gîtes de groupe, d'étape...) et leur qualité.



Des hébergements nouvelle génération et hybrides ... :

Des équipements modulaires, flexibles, hyperconnectés, aux tarifs accessibles, au lifestyle et décors originaux, qui valorisent le circuit-court et le bio



Des hébergements insolites et thématisés, éco-nature... :

Des équipements offrant une expérience unique à la montagne



Des hébergements plus durables :

Limitation de l'impact environnemental, des capacités d'accueil plus réduites, une meilleure répartition des flux, des stratégies de développement sur des sites déjà construits. Une tendance en accélération suite à la crise sanitaire.



5.1.8. Les tendances en matière de commercialisation

Données cadre : panorama et enjeux de la commercialisation

→ Un parc d'hébergement en mutation -> sortie de stock de lits des circuits professionnels avec deux modèles remis en question : des pertes de baux dans les RT et une instabilité du modèle de la location de vacances en agences immobilières

→ Une montée en puissance du CtoC (Airbnb, le Bon Coin, Homeaway, ...) et plus généralement des plateformes de commercialisation en ligne (OTA avec Booking, Expedia...). Elles accélèrent d'une part la perte des lits professionnels mais amènent d'autre part de la visibilité à l'ensemble de l'offre :

- Ce virage digital est encore mal intégré par les acteurs traditionnels en station alors que ce sujet est une des clés de réussite majeures (outils & compétences). Il impose toutefois des volumes d'affaires plus élargis pour atteindre une masse critique de rentabilité.
- Diversification des canaux à forte notoriété : 58% des réservations de Homeaway + Airbnb sont réalisées auprès des professionnels en montagne [source Air DNA – Atout France] // Les plateformes servent également aujourd'hui au BtoB (toC) au même titre que les intermédiaires traditionnels (TO, OTA, CE).

→ 2 phénomènes :

- Le CtoC conforte les pics -> nécessité de rechercher de la clientèle pour les creux mais pas de maîtrise des stocks CtoC non professionnels actuellement
- Le remplissage des creux est assuré par les professionnels de l'hébergement et de la commercialisation station -> intermédiation, démarchage commercial, ... Il y a donc un enjeu important dans le changement de structure du parc : lits banalisés & diffus professionnel VS diffus non professionnel

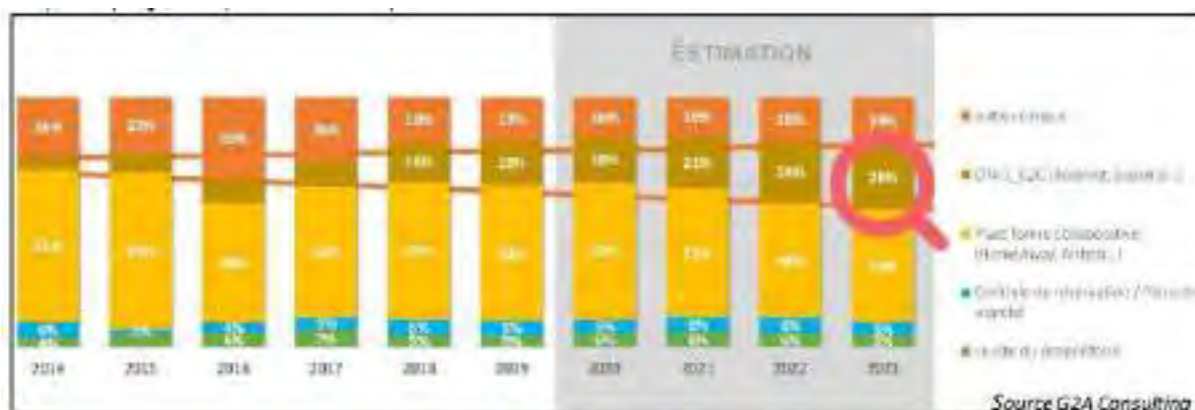
→ De nouveaux acteurs sur le champ de la commercialisation des meublés avec de nouveaux modèles très digitalisés (maeva.com, monséjourmontagne.com...) et/ou complétant la chaîne de valeur (conciergeries...)

Des éléments clés à retenir concernant les canaux BtoC et CtoC :

Une pression concurrentielle très forte des intermédiaires de commercialisation qui tend à s'accroître du fait des comportements clients et de la puissance commerciale des opérateurs :

- Si on met en parallèle le benchmark précédent et le comportement des internautes : 80% d'entre eux ne regardent que les trois premiers résultats d'une recherche sur Google, concentrant fort logiquement les flux vers un nombre limité de sites internet, les mieux référencés. Aujourd'hui, la tendance est même au « no-click », l'internaute se « contentant » de ce qu'il voit sur la page de résultats de Google... qui est devenu lui-même un acteur incontournable du voyage – actuellement dans un rôle d'intermédiaire, mais jusqu'à quand ?
- le volume impressionnant des budgets alloués par ces plateformes en référencement naturel et surtout payant : c'est ainsi qu'en 2017, Booking a dépensé 4.3 milliards de \$ en publicité dont 2.8 milliards pour les seuls achats de mots-clés sur Google.

→ En l'occurrence pour Tignes : importance de la qualité de la plateforme de vente en ligne et de son référencement questionnent à la fois l'outil et les moyens mis en œuvre pour le référencement naturel (SEO) et payant (SEA)



Graphique des poids (avec projection) des OTAs et plateformes collaboratives dans la commercialisation des meublés CtoC

Source : G2A Consulting

5.1.9. La place du numérique dans l'organisation des séjours



Graphiques sur la place du numérique dans l'organisation des séjours

Internet est utilisé par 3 Français sur 4 pour l'organisation d'un séjour et pendant le séjour : Internet est nécessaire à l'expérience du voyage.

- 7 Français sur 10 utilisent toujours un ordinateur pour organiser leur séjour en ligne. Mais ce taux diminue d'année en année. Il était de 97% en 2014, et en situation de monopole. Les pratiques évoluent rapidement.
- Plus de la moitié utilisent maintenant leur smartphone pour organiser leur séjour, alors que ce taux n'était que de 31% il y a deux ans. Le smartphone prend une place prépondérante dans les pratiques, et est un outil qui remplace de plus en plus l'ordinateur fixe, notamment dans les tranches d'âges les plus jeunes.
- La place de la tablette progresse légèrement et s'établit à 25% mais reste bien plus faible que les deux autres équipements.



Graphique sur l'évolution de l'utilisation des réservations en ligne

Booking.com toujours en tête, mais se stabilise

Depuis 2014, Booking.com est nommé en premier comme site pour réserver son voyage. Sa progression continue encore en 2021, avec 1 Français sur 3 utilisant le site pour les réservations en ligne (33% en 2020, 30% en 2019, 21% en 2018, 14% en 2017, et 9% il y a 6 ans).

Airbnb en progression forte

Après avoir pris la 2nde place l'an passé, et avoir chaque année, réalisé de fortes progressions, Airbnb est désormais cité spontanément par 1 Français sur 4. A noter, sur de plus faibles volumes, le taux de notoriété assistée d'Abritel et du Bon Coin ont été multipliés par 1,5 entre 2020 et 2021.

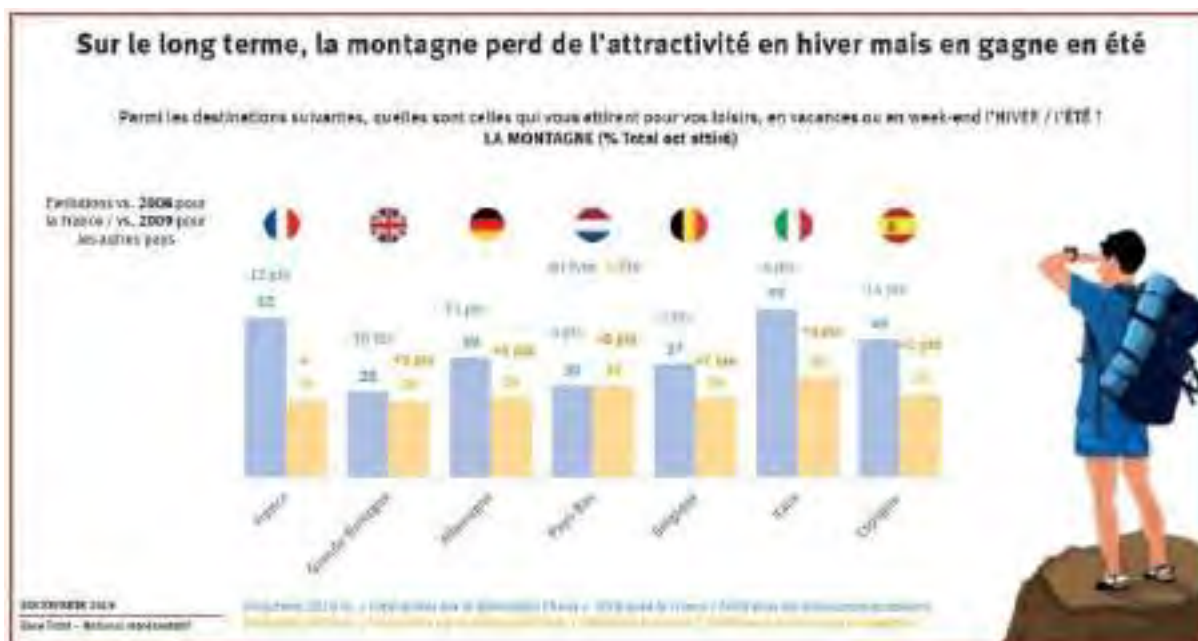
5.1.10. Segmentation de la clientèle de la montagne



Typologie des touristes européens attirés par la montagne

5.1.11. L'attractivité de la montagne

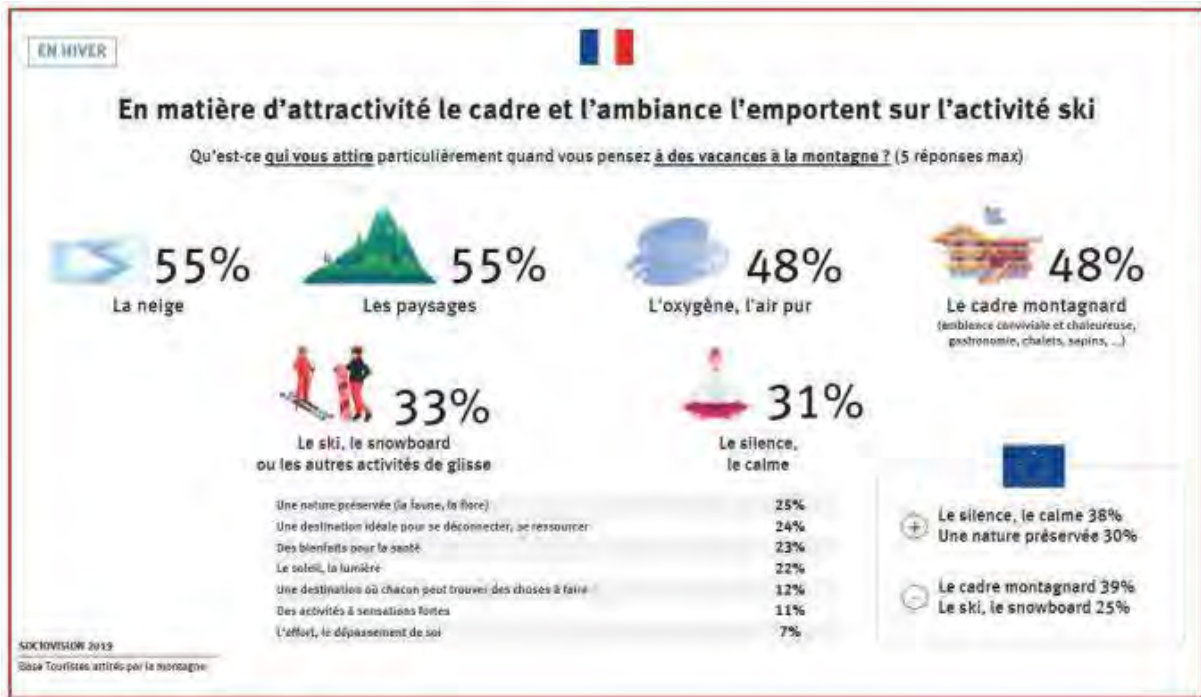
Les freins aux séjours à la montagne, réels ou perçus comme tels, apparaissent encore nombreux chez les consommateurs. En hiver, la perception de prix élevés et parfois de sur-tourisme ainsi que les difficultés d'accès aux destinations constituent les 3 principales raisons évoquées ; en été l'absence de présence à l'esprit et le prix dans une moindre mesure sont mis en avant pour expliquer un manque d'attractivité spontanée.



Graphique sur l'évolution de l'attractivité de la destination montagne

→ En hiver, l'attractivité de la montagne ne repose plus exclusivement sur les sports de glisse ; le cadre et l'ambiance, le contact avec la nature, les paysages, l'oxygène et l'air pur l'emportent de plus en plus sur l'activité ski stricto sensu. Ce constat est encore plus accentué pour les clientèles internationales.

→ Sur la totalité des européens attirés par la montagne en hiver seul 15% sont des skieurs réguliers (5% de passionnés et 10% attirés important et pratique régulière). Un réservoir important de clients non exclusivement tournés vers le ski : 41% skieurs occasionnels, 13% ont abandonné le ski bien qu'apprécié, 9% sont des déçus du ski, 22% sont réfractaires. Les français restent plus engagés avec 18% de pratiquants réguliers, et 27% occasionnels.



L'attractivité des vacances à la montagne

Les deux principaux bénéfices recherchés par les vacanciers à la montagne



→ Les leviers / expériences de la destination montagnes à valoriser



5.1.12. Des tendances de consommation favorables aux pratiques outdoor

BESOINS ET VALEURS POST-COVID

- Depuis la crise du covid, des envies d'outdoor renforcées : 6 français sur 10 conservent ou de adoptent de nouveaux réflexes sportifs.
- Une société plus consciente de l'impact de ses activités sur l'environnement : tendance zéro déchets, limiter/compenser son empreinte carbone

UN NOUVEAU PUBLIC ISSU DE LA CRISE COVID



- Un nouveau public moins aguerri se polarise sur les sites les plus accessibles créant un déséquilibre de fréquentation.
- Des attentes plus récréatives cherchant la tranquillité aux dépens de celle des autres.
- Un nouveau public moins sensibilisé à la préservation des ressources.
- **86 %** des français pensent que l'environnement doit devenir une priorité en montagne.
- **69%** des non partants à la montagne l'envisagent comme destination refuge dans le futur (bon air, moins chaud l'été).
- **83%** des Français sont prêts à laisser leur véhicule en ville et venir en station au moyen de véhicules propres.



5.1.13. Les tendances de l'outdoor chez les 15/25 ans



53 % des 15-25 ans préfèrent rester chez eux durant leur temps libre plutôt que de sortir

→ Pour autant, pour les quelque 47% qui sont prêts à profiter du grand air, les motivations sont de quatre ordres :

- Se **connecter aux autres et pratiquer une activité en commun**.
- Se connecter à la **nature** dans ce qu'elle a de beau, de sauvage, de sain.
- Vivre des **aventures**, mais avant tout une aventure accessible, et pouvoir les raconter, notamment en direct via les réseaux sociaux, c'est l'enjeu du récit.
- Se **dépenser en étant ouvert à de nouvelles pratiques sportives, de nouveaux formats**.



Les tendances de l'outdoor chez les 15-25 ans

- Réappropriation de la pratique : **partage** plutôt que compétition des communautés qui sortent du radar
- Des **pratiques et contenus simplifiés, ludiques, faciles d'accès...**
- Besoin d'être acteur d'un **engagement sociétal et environnemental**.
- Des lieux/destinations ouvertes : **indoor/outdoor, manger, chiller, faire du sport, bosser...**
- La production de **contenus** (digitaux) comme partie intégrante du lifestyle (et le moyen de le diffuser, sur les réseaux sociaux notamment).
- À la recherche de **dépassement, de sensations, d'aventures dont je suis le héros**.



Les jeunes et la montagne : été comme hiver

- **Plus d'un jeune sur 2 n'est jamais allé au ski (ou une fois étant petit)**
- La montagne ? **Perçue comme trop chère** pour près d'un jeune Français sur deux **et jugée trop loin** pour ¼ d'entre eux.
- 40% des jeunes interrogés étaient allés ou avaient prévu d'aller à la montagne cet été, avec une part très forte dans le **Sud-Ouest et le Sud Est**, proches des massifs montagneux. La proximité géographique et les fortes chaleurs ont été propices à l'organisation de week-ends à la fraîche en altitude (2018-19).
- **Un quotidien qui s'affranchit de la notion de saisons** : 36% des jeunes interrogés pensent que la montagne est attractive **l'hiver ET l'été**.
- Ski et snowboard sont les 2 activités plébiscitées l'hiver. L'été la randonnée, la baignade, le vélo et l'escalade sont les activités les plus prisées.



Une image obsolète de la montagne

- 22% des jeunes interrogés affirment que le film « Les Bronzés font du ski » est la référence qui leur fait le plus penser à la montagne.
- Une communication hyper industrialisée et standardisée sur l'offre qui ne laisse **pas assez de place à l'expérience, au lifestyle**.

5.2. Analyse des perspectives en matière d'adaptation au changement climatique avec focus sur l'évolution de l'enneigement

La SATA a mis en œuvre une étude Climsnow complète permettant d'évaluer la viabilité des projets d'aménagement de l'Alpe d'Huez et des Deux Alpes face aux effets du changement climatique sur les conditions météorologiques et l'enneigement futur de la station. La conclusion de l'étude est claire pour les prochaines années avec un contexte assez favorable pour les deux stations :

- Les durées d'enneigement seront confortées très fortement par neige de culture, mobilisant toujours les potentialités de froid disponibles.
- Afin de sécuriser les pistes face à la baisse de l'enneigement naturel et de réaliser l'extension du réseau de neige de culture, il sera nécessaire d'augmenter la consommation en eau. Les évolutions des variables atmosphériques permettront de supporter cette augmentation de consommation dans les prochaines décennies, raison pour laquelle le projet d'adduction d'eau et l'extension du réseau neige apparaissent viables du point de vue climatique.
- Aux altitudes les plus basses, la couverture nivale se fragilisera plus rapidement (voir tableau ci-après), ce qui suggère d'anticiper les investissements en déportant la capacité d'accueil en altitude et en soulageant progressivement la fréquentation des secteurs bas.



Alpe D'Huez : Fiabilité de l'enneigement des différents secteurs du Domaine Indices de fiabilité de l'enneigement et jours d'enneigement fiables à l'altitude la plus basse, calculés pour chaque domaine.

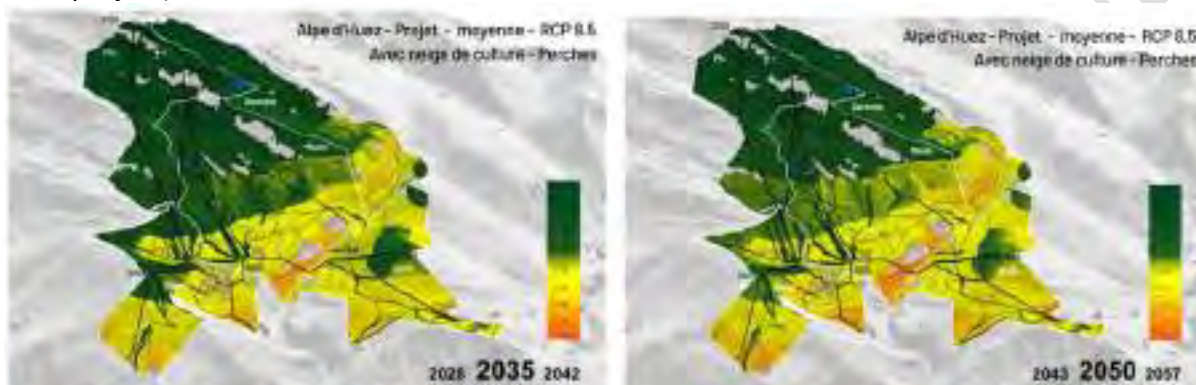
Domaine (alti min)	Indice de fiabilité de l'enneigement en % (RCP8.5 - Q20 - Perches - Existant)			Jours d'enneigement fiables (RCP8.5 - Neige nat. damée/Perches)		
	1986-2015	2028-2042	2043-2057	1986-2015	2028-2042	2043-2057
AURIS (1427 m)	92	83	78	78/135	52/117	42/106
MACLE (1637 m)	89	80	75	99/145	73/130	64/120
PIC-BLANC (2000 m)	99	98	96	139/163	124/153	114/146
SARENNE (2733 m)	100	100	97	164/173	156/169	147/164
SIGNAL (1475 m)	94	87	83	83/138	56/120	47/109
L-ALPE-D-HUEZ (1427 m)	93	85	84	78/135	52/117	42/106

Deux Alpes : Fiabilité de l'enneigement des différents secteurs du Domaine Indices de fiabilité de l'enneigement et jours d'enneigement fiables à l'altitude la plus basse, calculés pour chaque domaine.

Domaine (alti min)	Indice de fiabilité de l'enneigement en % (RCP8.5 - Q20 - Perches - Existant)			Jours d'enneigement fiables (RCP8.5 - Neige nat. damée/Perches)		
	1986-2015	2028-2042	2043-2057	1986-2015	2028-2042	2043-2057
BAS-DES-PISTES (1637 m)	91	79	78	93/142	64/128	56/118
CRETES-TOURA-FEE (1701 m)	97	80	86	90/145	71/132	36/122
DIABLE (2132 m)	93	89	86	139/163	121/154	110/145
GLACIER (2804 m)	100	100	99	167/175	158/170	150/166
VALLEE-BLANCHE (1276 m)	90	75	70	53/122	27/105	21/92
LES-DEUX-ALPES (1276 m)	93	80	80	53/122	27/105	21/92

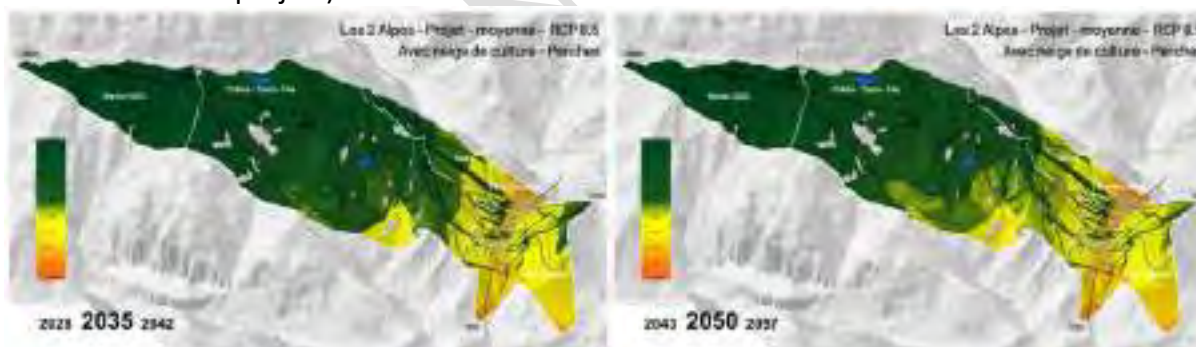
Etude d'impact du changement climatique sur la station de l'Alpe d'Huez et des Deux Alpes Source : Etude SATA 2021 : Météo France – Inrae – Dianeige

Alpe D'Huez : Durées d'enneigement pour des saisons moyennes (scénario le plus défavorable avec projets).



Etude d'impact du changement climatique sur la station de l'Alpe d'Huez et des Deux Alpes
Source : Etude SATA 2021 : Météo France – Inrae – Dianeige

Les Deux Alpes : Durées d'enneigement pour des saisons moyennes (scénario le plus défavorable avec projets).



Etude d'impact du changement climatique sur la station de l'Alpe d'Huez et des Deux Alpes
Source : Etude SATA 2021 : Météo France – Inrae – Dianeige

Neige naturelle damée



Nombre de jours
 0 à 20
 21 à 40
 41 à 60
 61 à 80
 Plus de 100

Neige naturelle damée et équipement futur en neige de culture



Nombre de jours
 0 à 20
 21 à 40
 41 à 60
 61 à 80
 Plus de 100

OZ – VAUJANY 2018 – 2032/RCP 8.5 (Durée moyenne de l'enneigement)

Sources : Etude Isère Tourisme 2018 / Météo France – INRAE

- Le RCP 8.5 montré est le scénario d'évolution le plus défavorable. A constater les durées d'enneigement confortées très fortement par neige de culture.
- Il s'agit ici de durée moyenne qui n'exprime pas le retour des fréquences des mauvaises saisons qui est à prendre en compte car il impacte véritablement les comptes de résultats et perturbe le rythme des investissements

Neige naturelle damée



Nombre de jours
 0 à 20
 21 à 40
 41 à 60
 61 à 80
 Plus de 100

Neige naturelle damée et équipement futur en neige de culture



Nombre de jours
 0 à 20
 21 à 40
 41 à 60
 61 à 80
 Plus de 100

OZ – VAUJANY 2042 – 2057/RCP 8.5 (Durée moyenne de l'enneigement)

Sources : Etude Isère Tourisme 2018 / Météo France – INRAE

- A constater toujours des durées d'enneigement confortées très fortement par neige de culture, mobilisant toujours les potentialités de froid.
- A noter le très bon maintien de la durée de la saison sur partie basse en raison des pentes et exposition. En altitude, les liaisons avec le grand domaine restent des points forts.

Neige naturelle damée



Nombre de jours
 Entre 0 et 30
 Entre 31 et 60
 Entre 61 et 100
 Entre 101 et 120
 Plus de 120

Neige naturelle damée et équipement futur en neige de culture



Nombre de jours
 Entre 0 et 30
 Entre 31 et 60
 Entre 61 et 100
 Entre 101 et 120
 Plus de 120

COL D'ORNON 2018 – 2032/RCP 8.5 (Durée moyenne de l'enneigement)

Sources : Etude Isère Tourisme 2018 / Météo France – INRAE

- Le RCP 8.5 montré est le scénario d'évolution le plus défavorable. Le domaine n'est pas équipé en neige de culture ce qui accentue sa fragilité.
- Il s'agit ici de durée moyenne qui n'exprime pas le retour des fréquences des mauvaises saisons qui est à prendre en compte car qui impacte véritablement les comptes de résultats. Seul le domaine d'altitude présente une durée d'enneigement et d'exploitation 119 viable pour un équilibre économique mais sa capacité d'accueil est limitée.

Neige naturelle damée



Nombre de jours
 Entre 0 et 30
 Entre 31 et 60
 Entre 61 et 100
 Entre 101 et 120
 Plus de 120

Neige naturelle damée et équipement futur en neige de culture



Nombre de jours
 Entre 0 et 30
 Entre 31 et 60
 Entre 61 et 100
 Entre 101 et 120
 Plus de 120

COL D'ORNON 2042 – 2057/RCP 8.5 (Durée moyenne de l'enneigement)

Sources : Etude Isère Tourisme 2018 / Météo France – INRAE

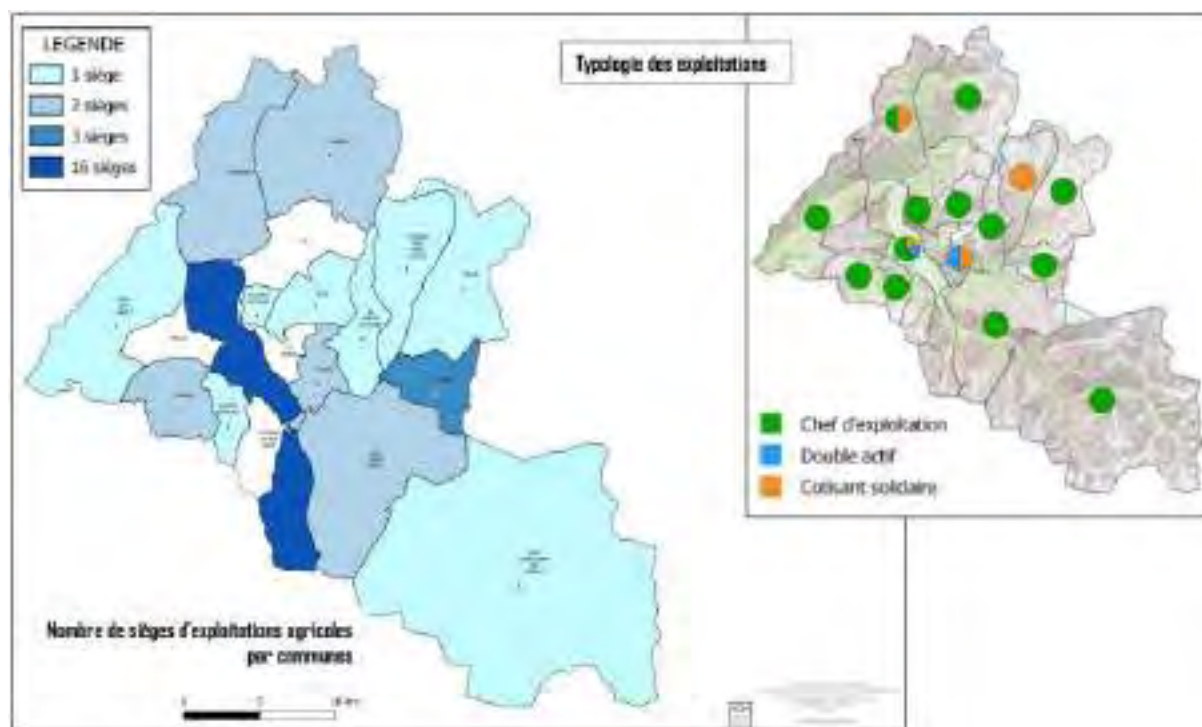
- A constater une fragilisation accentuée sur les parties basses avec toutefois une durée d'exploitation très allongée dans l'hypothèse d'un investissement en neige de culture avec la question de la mobilisation et disponibilité de la ressource en eau, du montant des investissements au regard des retombées économiques à attendre.

Chapitre 6 : Diagnostic agricole

1. Portrait de l'agriculture du territoire

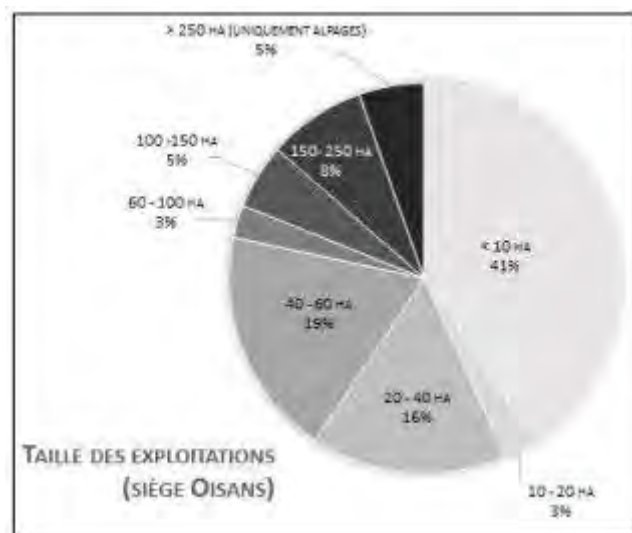
1.1. Répartition des sièges d'exploitations

Une forte disparité de répartition des sièges d'exploitation.



Cartes de la situation des exploitations sur le territoire de l'Oisans

- ✓ **37 structures agricoles** (soit 45 ETP) hors Groupements Pastoraux ont leur siège d'exploitation en Oisans, dont :
 - **70 % activité principale** : 25 exploitations individuelles et 6 formes sociétaires
 - **16 % activité secondaire** (double actif) : soit 6 structures et **14 % activité patrimoniale** (cotisant solidaire) : soit 5 structures
- ✓ **62 structures agricoles** dont 19 Groupements Pastoraux exploitent des surfaces en Oisans (21% de ces structures ne déclarant pas de surfaces à la PAC).



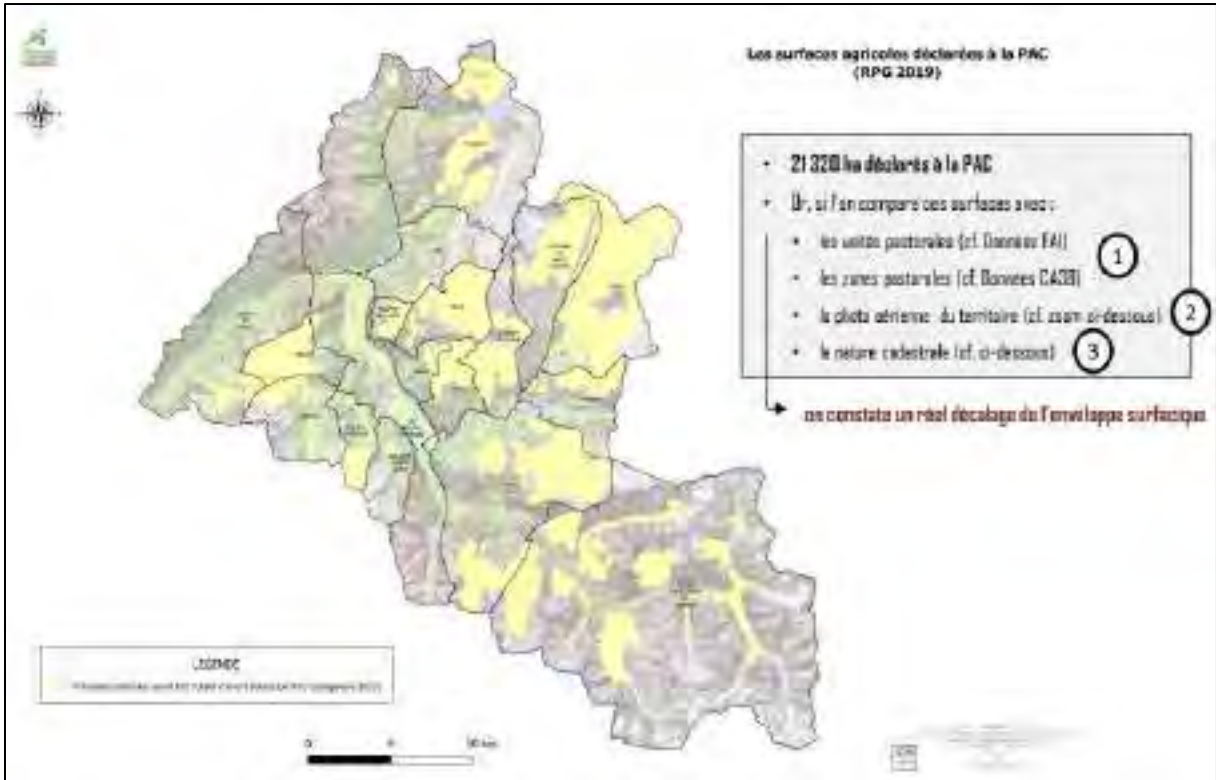
Graphique de la taille des exploitations ayant leur siège sur le territoire de la CCO

- ✓ 4 communes n'ont plus de sièges d'exploitation : Oz, Oulles, La Garde, Villard-Notre-Dame
- ✓ 41 % des structures agricoles du territoire ont une SAU < 10 ha (soit un peu moins d'un établissement sur 2) s'expliquant en partie par la typologie des structures (part importante d'activité patrimoniale et de double actif) ainsi que par la nature des activités agricoles (apiculture, maraichage...)

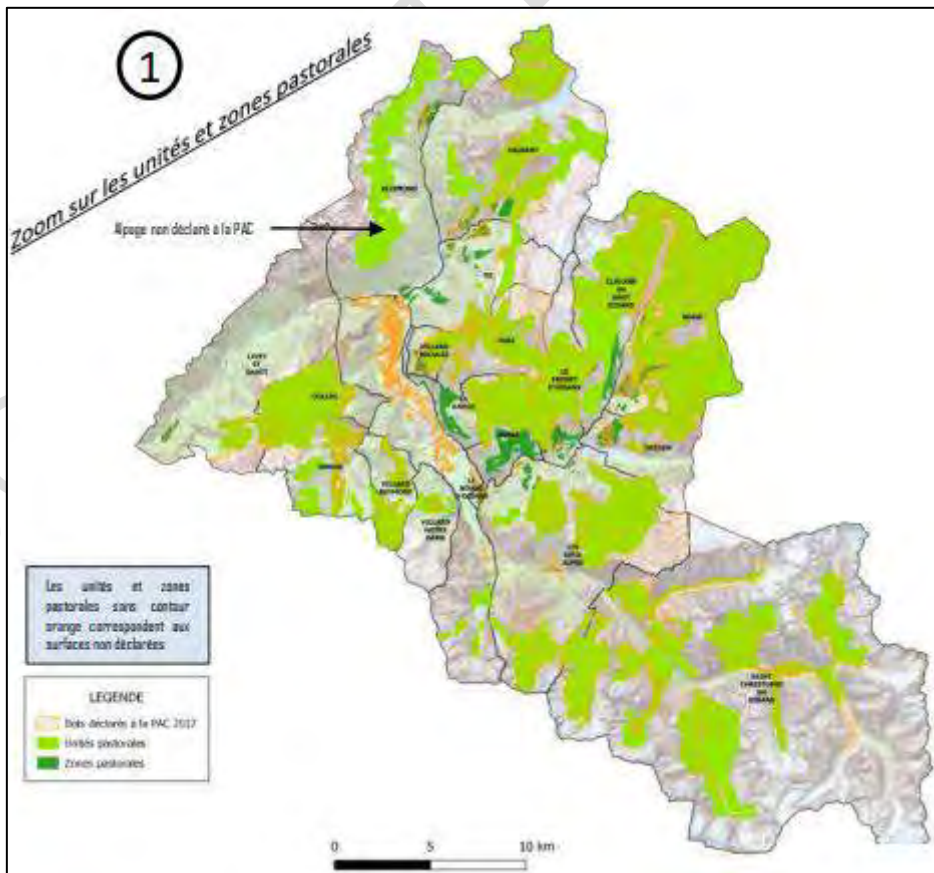
Données de comparaison :
 Les chiffres de la Matheysine
 178 exploitations professionnelles en 2019
 210 ETP agricoles en 2019
 4 sièges par commune en moyenne

1.2. Les difficultés d'analyse

Une caractérisation de l'enveloppe des surfaces agricoles uissanes rendue approximative.



Carte des surfaces agricoles déclarées à la PAC sur le territoire de la CCO
Source : RPG 2019



Carte sur les unités et zones pastorales sur le territoire de la CCO
Source : RPG 2019

- 63 % des unités et zones pastorales sont déclarées à la PAC
- Plus d'une surface pastorale sur trois est donc non déclarée, ce qui peut s'expliquer par :
 - le fait que toutes les surfaces d'une estive ne sont pas forcément admissibles (seule la surface effectivement pâturée et proratisée en fonction de la qualité des pâtures est admissible aux aides)
 - les possibles variations de cheptels d'une année sur l'autre générant des complexités au niveau de la gestion des pacages collectifs
 - un fort morcellement parcellaire impliquant de nombreux propriétaires différents avec lesquels les responsables d'alpages n'ont pas toujours de conventions, contribuant à créer une « insécurité foncière »

- 25 660 ha d'unités pastorales dont 2/3 déclarées
- 1 971 ha de zones pastorales dont 28% déclarées



Soit 27 631 ha de surfaces pastorales (enveloppe > surfaces PAC)

Une caractérisation de l'enveloppe des surfaces agricoles uissanes rendue approximative.



Cartes des surfaces agricoles sur la plaine de Bourg-d'Oisans

16 exploitations déclarent des surfaces sur la plaine (sur la carte ci-contre une couleur correspondant à une exploitation agricole).



Graphique sur la propriété des parcelles agricoles

- ✓ Très fort morcellement parcellaire de la plaine avec une taille moyenne des parcelles cadastrales de nature agricole de 0,33 ha
- ✓ Une taille moyenne des îlots agricoles de 1,7 ha
- ✓ Une multitude de propriétaires fonciers
- ✓ **47 % des surfaces agricoles de la plaine sont non déclarées**

- 491 ha de surfaces agricoles déclarées dans la plaine
- 934 ha cadastrées en nature de parcelle agricole



Soit seulement un peu plus d'une parcelle agricole sur 2 déclarées à la PAC

Les surfaces non déclarées matérialisent un indicateur de la précarité et de l'instabilité foncière :

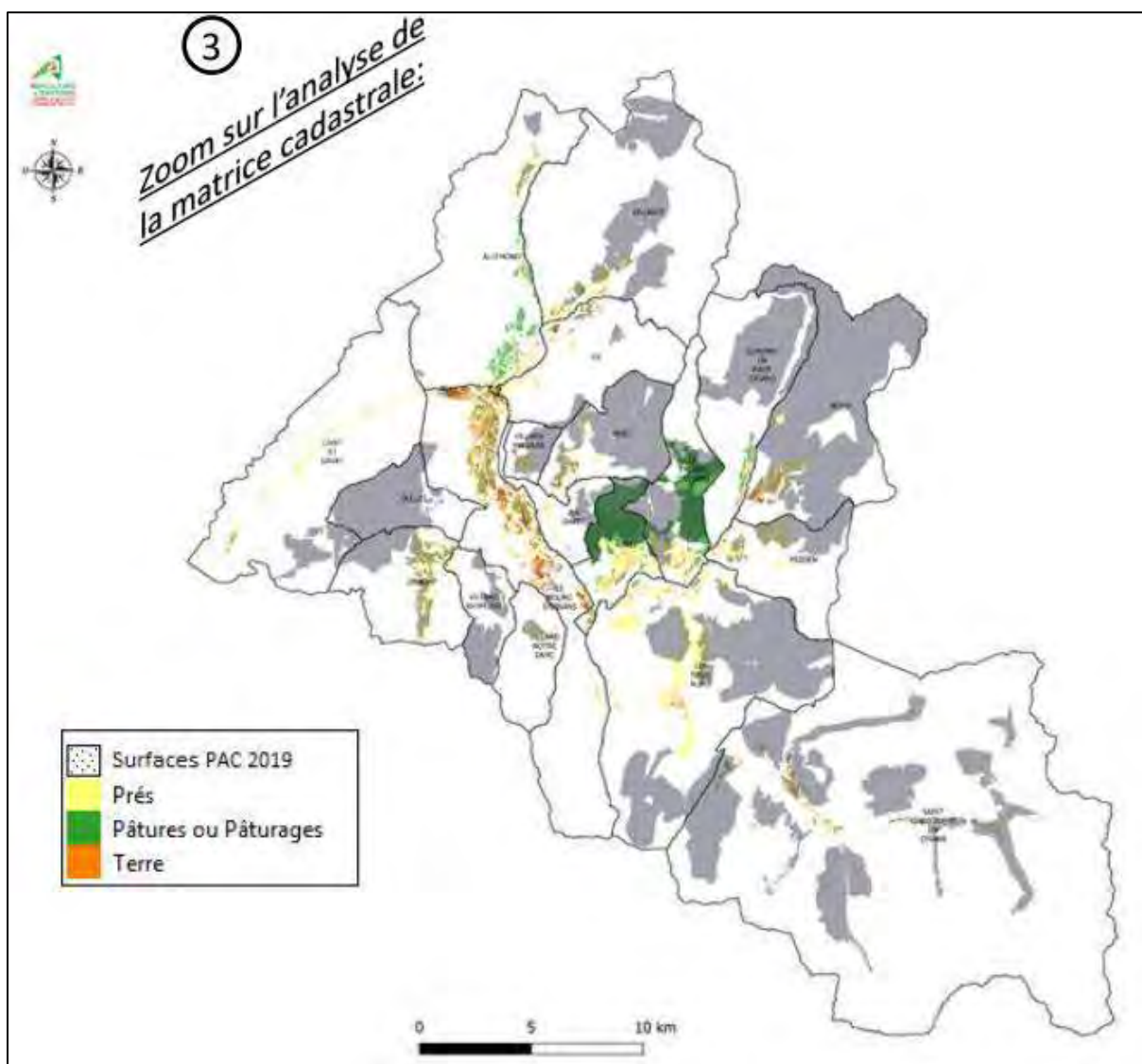
✓ La plaine constitue en effet un espace très convoité générant une concurrence foncière forte entre exploitant pour l'exploitation des terres (les plus productives du territoire), mais également pour l'implantation de bâtiments agricoles. Ainsi, outre les accords verbaux entre propriétaire et exploitant agricole (qui, si moyennant contrepartie tombent de fait dans le statut du fermage), l'exploitant d'une parcelle peut changer d'une année à l'autre, voire en cours d'année (au gré des arrangements conclus avec les propriétaires).

✓ A cette convoitise s'ajoute une part importante en indivision (56% du foncier agricole de plaine)

✓ Les conséquences de cette instabilité foncière sont des freins au maintien et au développement de l'agriculture de l'Oisans :

- peu de maîtrise du foncier par les exploitants agricoles et une concurrence accrue entre exploitants pour l'accession aux terres.
 - pas de contractualisation ou d'aides possibles (PAC),
 - pas d'installation viable de jeunes agriculteurs du fait de l'absence de visibilité
 - pas de prise en compte de ces surfaces précaires pour les investissements des exploitants
- peu de possibilités de disposer d'un outil productif fonctionnel (parcellaire proche des bâtiments et groupé)

Une caractérisation de l'enveloppe des surfaces agricoles uissanes rendue approximative



Carte sur l'analyse de la matrice cadastrale

- 9 115 ha sont cadastrés en nature de parcelles agricoles
- 21 320 ha sont déclarés à la PAC dont seulement 55 % sont cadastrés en nature agricole



Soit seulement un peu plus d'une parcelle agricole sur deux déclarées à la PAC

La quantification de l'enveloppe des surfaces agricoles du territoire se veut donc relativement complexe compte-tenu de la difficulté à appréhender la surface agricole totale. Cette difficulté illustrée par les 3 zooms ci-dessus présentés s'explique par :

✓ Le différentiel existant entre surface agricole déclarée à la PAC et surface réellement valorisée par les exploitations agricoles. Ce constat se vérifie tant sur les zones pastorales (avec plus d'une surface pastorale sur trois non déclarées) que sur la plaine (avec seulement un peu plus d'une parcelle agricole sur deux déclarées). Aussi, la seule prise en compte du

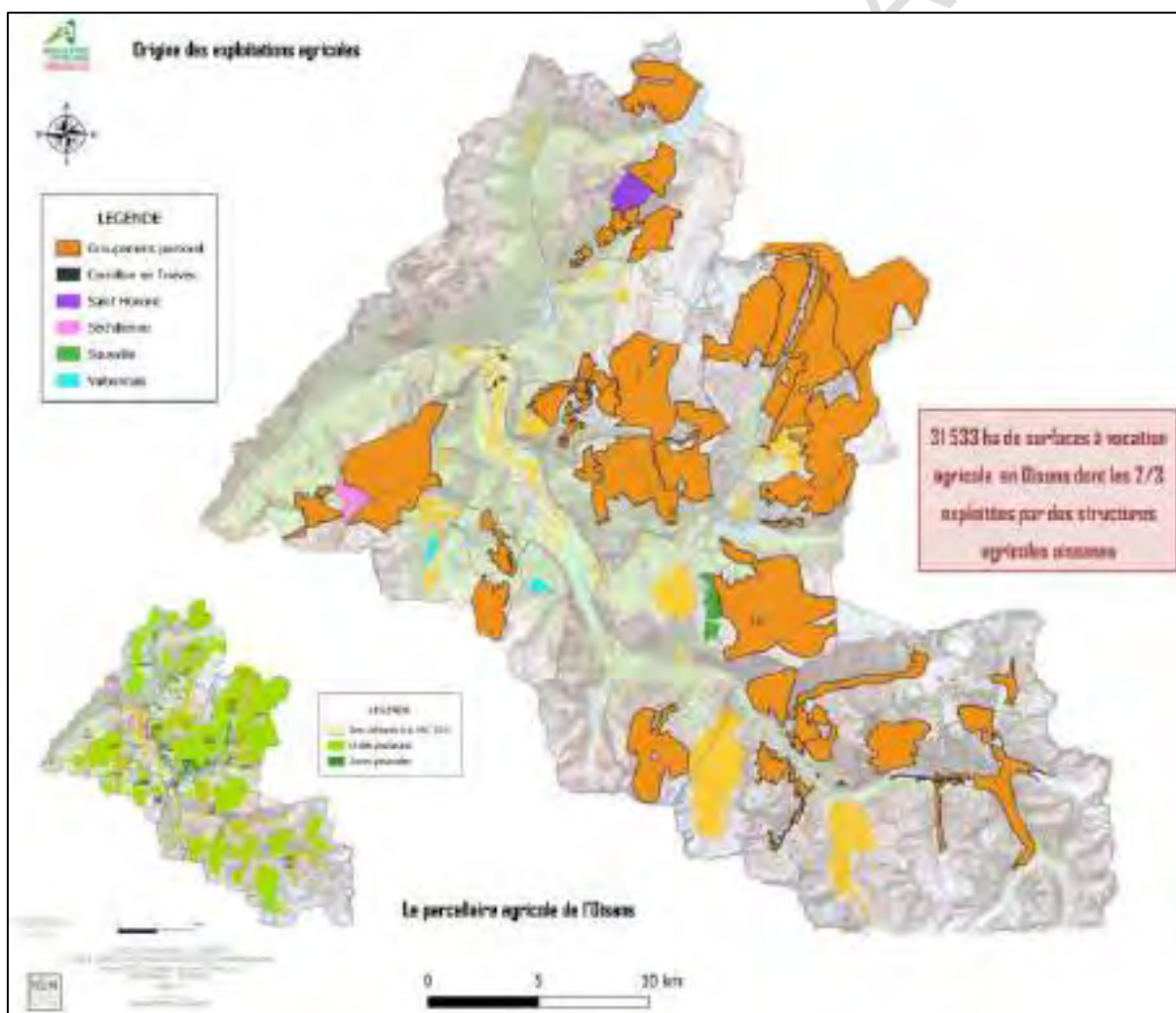
registre parcellaire graphique (données PAC) pour l'estimation des surfaces agricoles du territoire ne permet pas un chiffrage précis.

✓ Le différentiel existant entre nature cadastrale agricole et parcelles réellement valorisées par les exploitations agricoles (à titre d'exemple seulement 55 % des parcelles cadastrées en nature de terrain agricole se voient déclarées à la PAC).

Ce constat est également à relier avec la typologie des structures agricoles présentes en Oisans (1 sur 7 relève d'une activité patrimoniale) ainsi qu'avec la nature des activités agricoles (apiculture, petite structures maraîchères... n'impliquant pas de déclaration à la PAC des surfaces agricoles valorisées).

D'où tout l'enjeu ici de disposer d'une vision précise des surfaces agricoles de l'Oisans (cf. Carte « Les espaces agricoles de l'Oisans » - Atlas cartographique joint) afin de pouvoir répondre au mieux aux enjeux liés au foncier (préservation, reconquête...).

Des structures agricoles majoritairement locales



Carte de l'origine des exploitations agricoles sur le territoire de la CCO

- 21 320 ha déclarés à la PAC dont 3 796 ha hors GP.
- 83 % (soit 3 142 ha) exploités par des exploitations oissanes.

- 25 657 ha d'alpages dont 64 % mis en valeur par des exploitations uissanes et GP locaux.
- 1 971 ha de zones pastorales dont 61 % exploitées par des exploitations uissanes



Graphiques sur la situation des alpages (origine des exploitations et usagers du foncier agricole)

A noter toutefois, sur la plaine notamment, une concurrence accrue entre exploitations locales et exploitations extérieures mais également inter exploitations uissanes (constat également vérifiable sur les alpages – cf. Données FAI)

Données de comparaison :

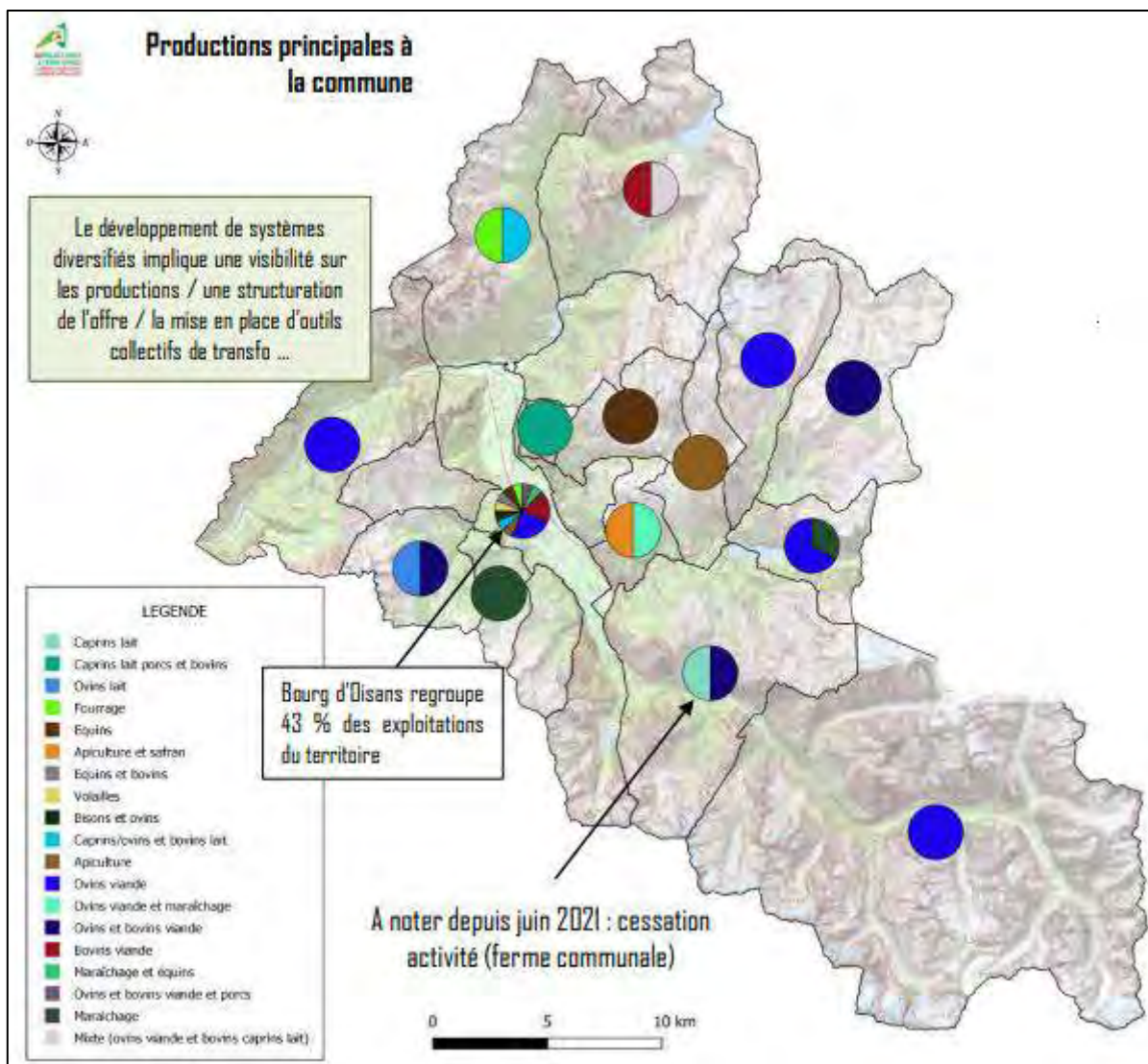
Les chiffres de la Matheysine

SAU Matheysine : 23 891 ha (dont 48 % d'alpages)

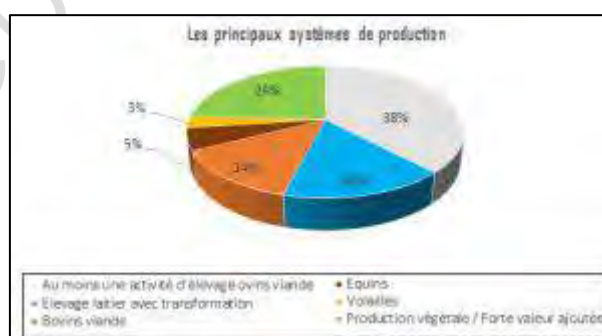
95 % des surfaces exploitées par des exploitations du territoire

5 % par des exploitations extérieures

Un territoire montagnard marqué par la prégnance de l'élevage ...



Cartes des principales productions par commune sur le territoire de la CCO



Graphique des principaux systèmes de production

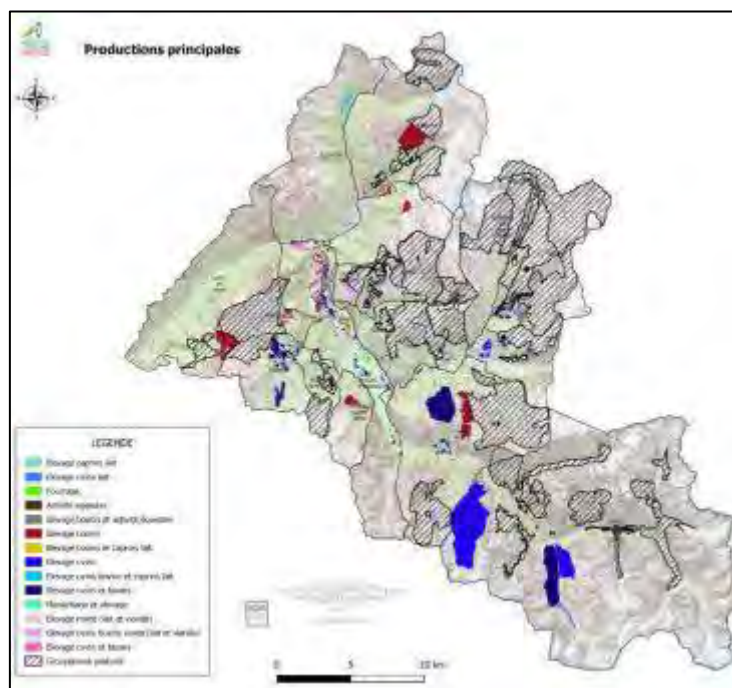
- 28 exploitations sur les 37 identifiées possèdent au moins une activité d'élevage.
- Du reste développement des productions végétales et / ou à forte valeur ajoutée (maraîchage / apiculture / safran...).

Le maintien des systèmes d'élevage laisse supposer des enjeux en termes de sécurisation de la ressource fourragère / fonctionnalité du bâti (aspects sanitaires) / opérationnalité des outils de transfo / valorisation locaux ...

Ex évoqué : « Travailler au développement de la transformation locale : abattoir découpe mais pas de chaîne de transformation, implique des investissements individuels »

Ex évoqué : « Mise en place d'un atelier mixte sur l'abattoir (découpe et transformation légumes et viande en parallèle) » et ce afin d'assurer la pérennité de l'outil, mais problématique de volumes et donc d'investissements lourds à charge des exploitations...

...mais une diversité des systèmes d'exploitation



Carte des principales productions sur le territoire de la CCO

- 1 exploitation sur 2 possède à minima 2 ateliers de productions distincts
Ex : sur les exploitations professionnelles d'élevage presque 80 % d'entre elles ont au moins 2 cheptels différents
- 23 exploitations sur 37 identifiées ont une activité de transformation (tout ou partie des productions : charcuteries, fromages, conserves...)

Cette diversité des systèmes peut s'expliquer par la nécessaire adaptation à :
la géomorphologie du territoire / à l'arrêt de la collecte laitière / la nécessaire recherche de plus-value compte-tenu des difficultés de valorisation du foncier et des difficultés d'accès au foncier / l'absence d'opérateurs de filières locaux impliquant des stratégies d'activité diversifiées ...

Cette diversité implique par ailleurs des enjeux de visibilité des productions (de lisibilité de l'offre) et de « démarquage qualitatif » des productions entre elles

Données de comparaison :

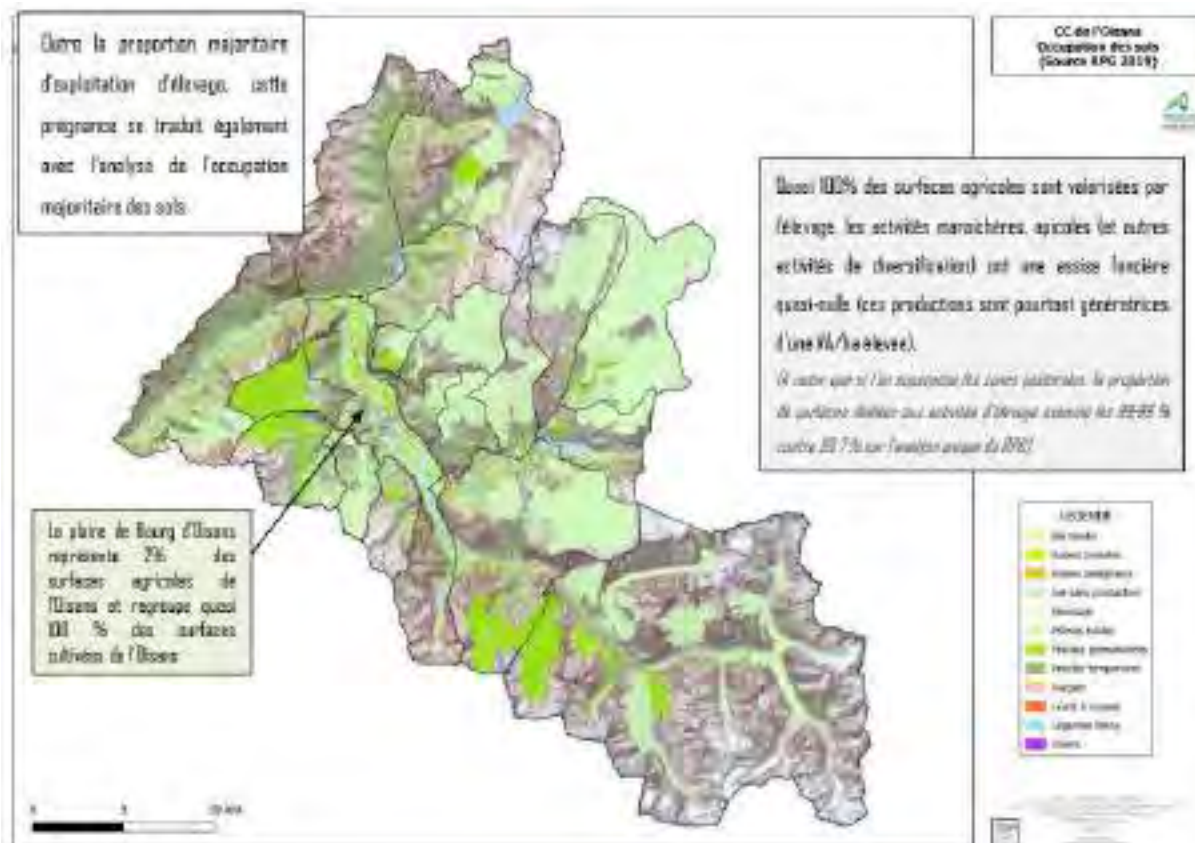
Les chiffres de la Matheysine – Productions agricoles données 2019

38 exploitations ovins viande (Beaumont / Valbonnais)

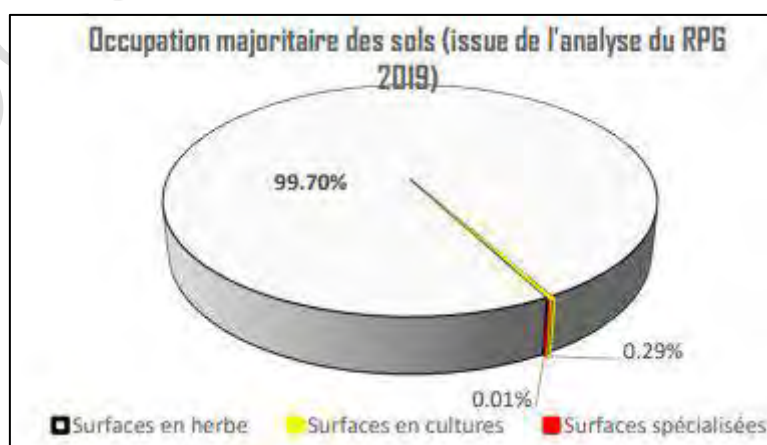
52 exploitations bovins viande (plateau matheysin) / 25 expl. Bovins lait

Développement d'autres productions : PPAM / maraichage...

Un territoire montagnard marqué par la prégnance de l'élevage...



Carte de l'occupation des sols sur le territoire de la CCO
Source : RPG 2019



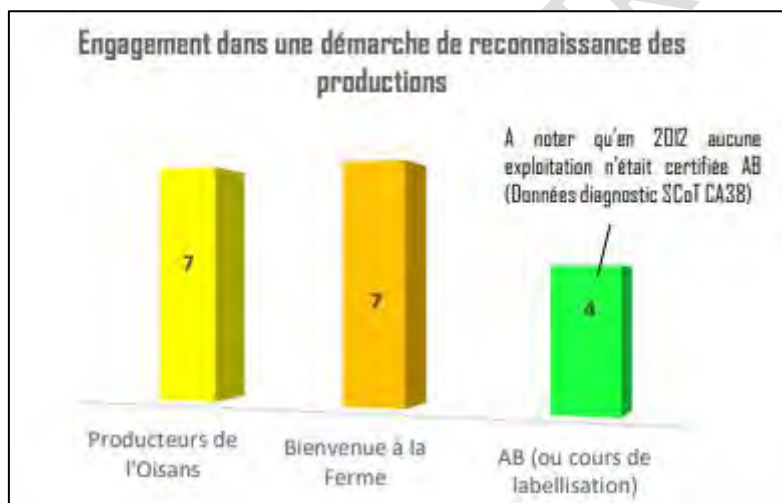
Graphique sur l'occupation majoritaire des sols
Source : RPG 2019

- 18 % des zones pastorales (ZP) sont fauchées (ressource herbagère pour l'élevage)
- Sur la plaine ce sont plus de 90% des surfaces agricoles qui sont fauchées
- La **plaine de Bourg d'Oisans est identifiée comme le grenier à foin du territoire** (cf. Diagnostic agricole et pastoral – ScoT) pour les exploitations agricoles du territoire.
- 17 exploitations déclarant à la PAC, auxquelles s'ajoutent des particuliers, se partagent 515 ha de surface agricole sur la plaine.
- 6 % de ces surfaces sont exploitées par des agriculteurs dont le siège se situe hors CCO
- 7 % des surfaces agricoles de la plaine constituent des cultures, du reste il s'agit pour l'essentiel de prairies de fauche

Le maintien des systèmes d'élevage sur le territoire se veut ainsi indissociable de la sécurisation de la ressource fourragère.

1.3. Stratégies économiques des exploitations

Des productions en quête de reconnaissance



Graphique Engagement dans une démarche de reconnaissance des productions

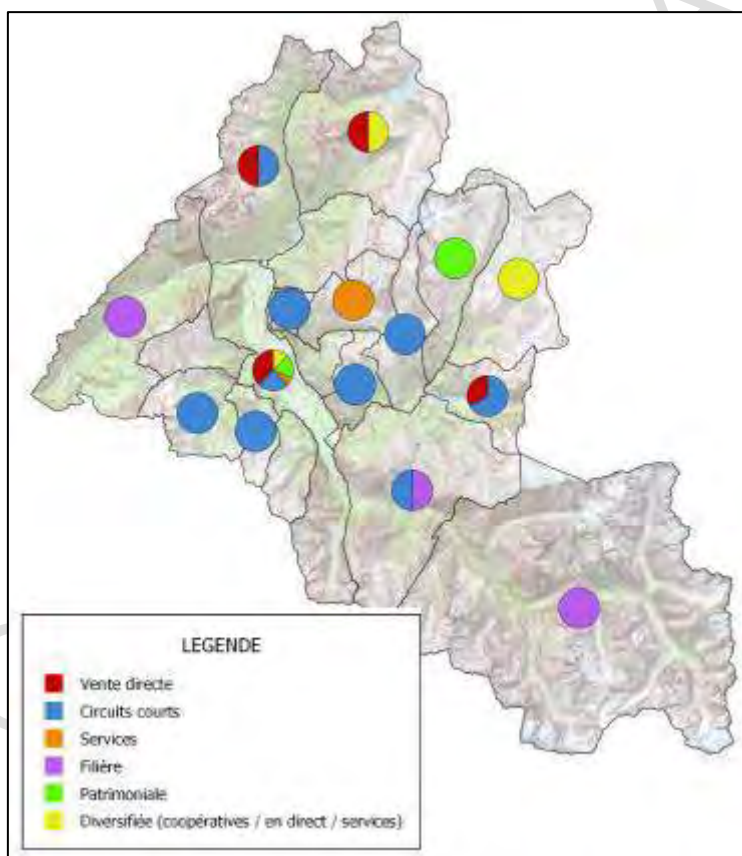
- ✓ 3 exploitations labellisées AB et 1 en cours (96 ha en AB soit 2,5 % des surfaces hors alpages)
- ✓ Et une majorité en recherche d'une visibilité de leur production
- ✓ Quelques difficultés :
 - « La limite au développement du bio c'est l'autonomie en foin »
 - « Pas de débouchés spécifiques sur le territoire »

Le développement d'une meilleure visibilité de l'offre en production agricole uissane implique une visibilité sur l'agriculture de l'Oisans : les structures existantes et le panel de produits qu'elles offrent, ainsi que la création d'une « image qualitative » autour de ces produits

Une valorisation locale des productions



Graphique de la répartition des stratégies de vente des exploitations



Carte de la répartition des stratégies de vente des exploitations par communes

Circuits courts → 15 exploitations

Diversifié → (vente en circuits courts + en système filière) : 4 exploitations

Filière → (vente auprès d'opérateurs économiques type coopérative/négociants...) : 3 exploitations

Patrimoniaire → (entretien du patrimoine foncier/pas de vente : auto-consommation) : 4 exploitations

Services → (pension d'animaux/centre équestre...) : 2 exploitations

Vente directe → 9 exploitations commercialisent exclusivement en vente directe

Données de comparaison :

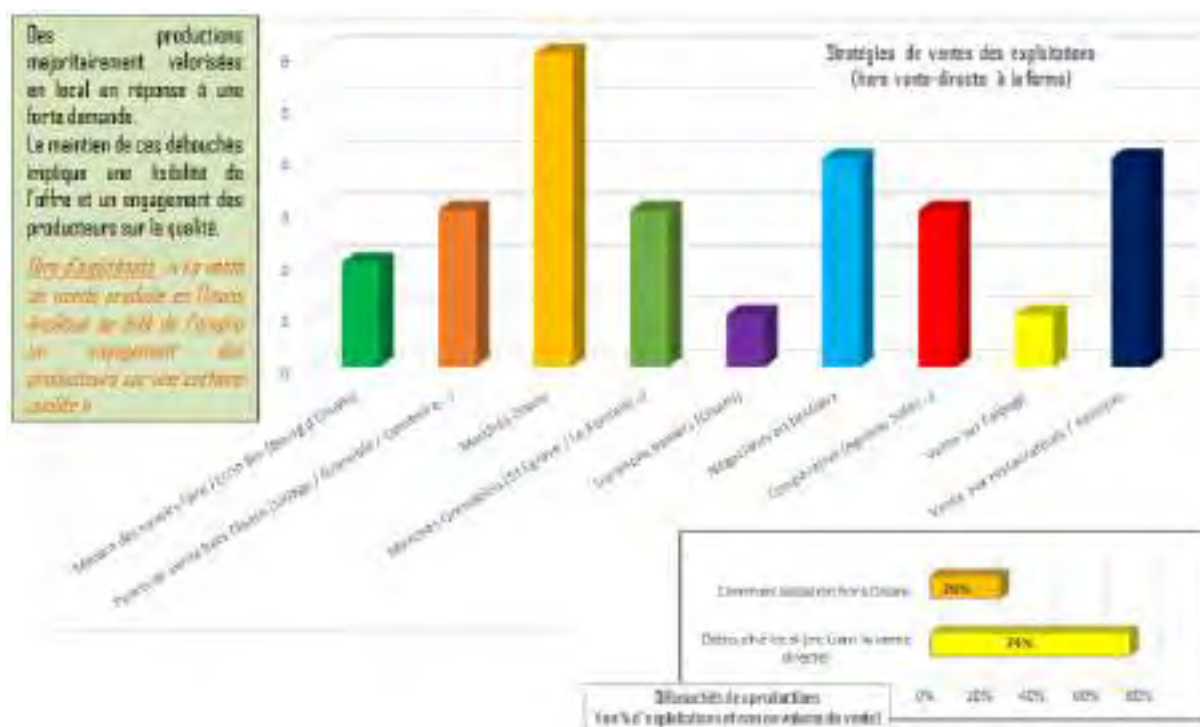
Les chiffres de la Matheysine – Données 2019

36 % en filière exclusivement (coopératives, négociants ...)

26 % en vente directe exclusivement

15 % en vente diversifiée (dont vente directe)

23 % autres stratégies (patrimonial, services...)



Graphique de la répartition des stratégies de vente des exploitations (hors vente-directe à la ferme)

Coupée à une stratégie de diversification

✓ 8 exploitations pratiquent une activité d'accueil / visite à la ferme (dont 5 intégrées à la route des savoir-faire de l'Oisans), soit le quart des exploitations du territoire (hors activité patrimoniale)

✓ Perspectives de développement d'une activité agrotouristique complémentaire évoquée par plusieurs exploitations (cf. Projets)

La mise en place de projets agrotouristiques laisse supposer une mise en adéquation des documents de planification locaux (STECAL, changements de destination...) ainsi qu'une anticipation de ces projets dans le futur Scot.

✓ A noter que l'ensemble des exploitations écoulent leur production sans difficulté (que ce soit en vente directe ou bien via des contrats de vente...)

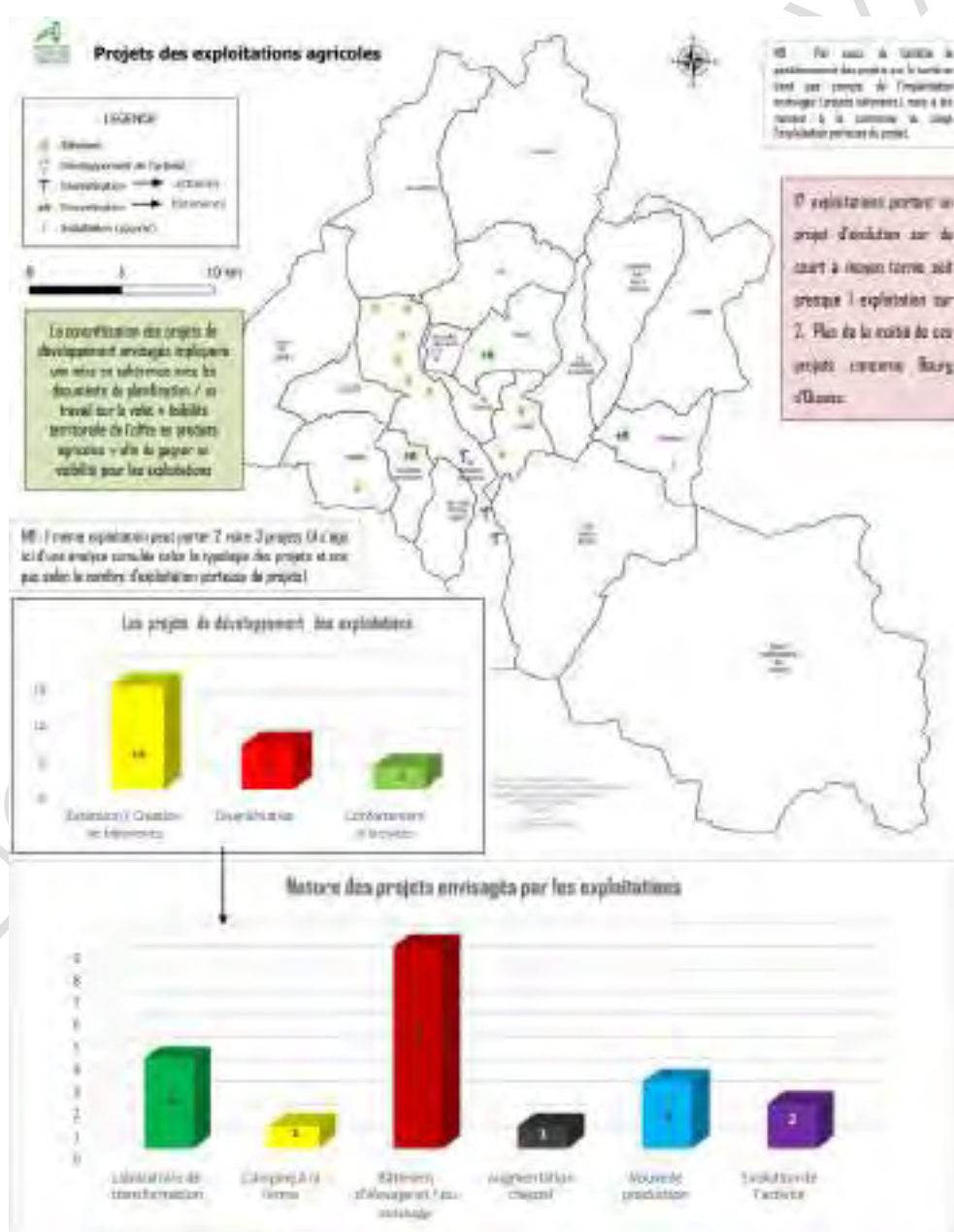
Ex de dires d'agriculteurs :

« Aucune difficulté de vente au contraire on a une énorme demande ; le samedi matin sur le marché de Bourg-d'Oisans 300 clients en moyenne ces derniers temps servis sur le camion »
 « On a une très forte demande locale en légumes non satisfaite »

Ainsi, l'augmentation des volumes de production ou encore le développement d'activités maraîchères comme évoqué plus haut, devra sans doute passer par la création d'activité (plutôt que par un confortement) impliquant donc l'identification et la pérennisation de secteurs à potentiels d'installation (accessibilité au foncier, fonctionnalité ...)

1.4. Devenir et projets des exploitations

Les exploitations uissanes : des structures vectrices de dynamiques agricoles



Carte et graphiques de la répartition des projets des exploitations agricoles

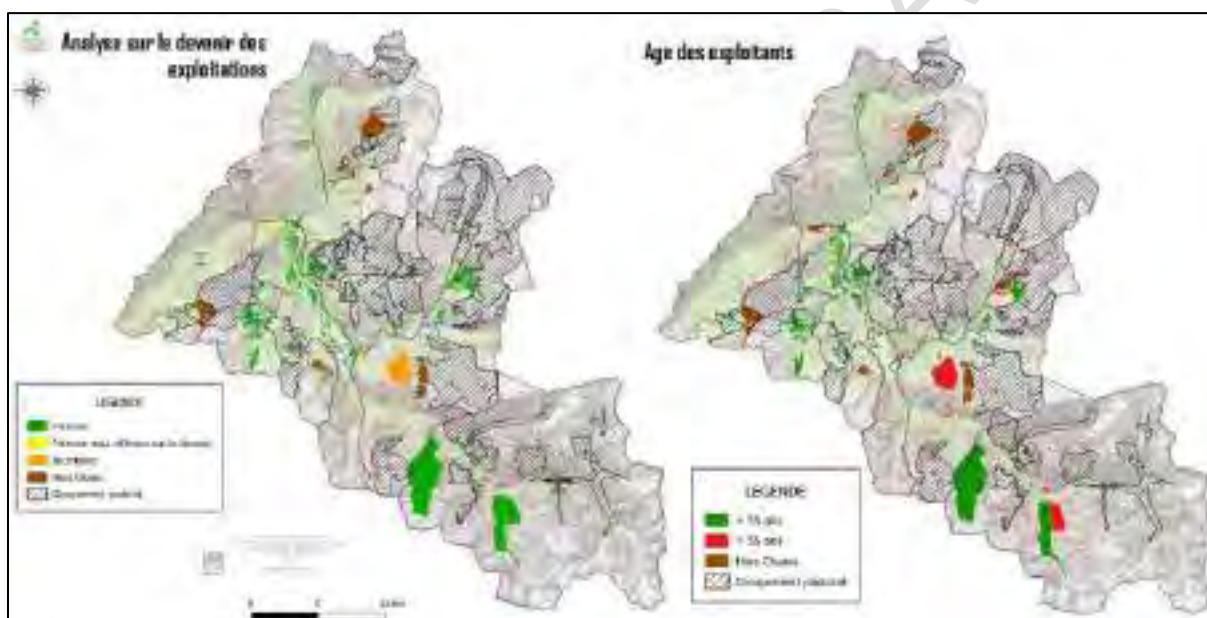
Un territoire agricole encore dynamique

✓ **7 installations en 5 ans** (depuis janv. 2016 en création et / ou reprise d'activités) : dont 2 activités de maraîchage, 2 apiculteurs, 2 exploitations d'élevage ovins viande, 1 activité d'élevage mixte avec transformation fromagère, 6 de ces structures pratiquant une activité de vente directe et / ou ventes en circuits courts.

✓ 5 porteurs de projets à l'installation (en Oisans) reçus au Point Accueil Installation à la Chambre d'agriculture

Enjeux identifiés : veiller à la pérennisation de ces structures (foncier – fonctionnalité des bâtiments – accompagnement des éventuels projets de développement) / identifier des secteurs potentiels d'installation (ou de réinvestissement agricole) en réponse aux éventuels projets d'installation (mise en adéquation secteurs / type d'activités)

La transmission, véritable enjeu pour la pérennité des exploitations du territoire



Cartes sur le devenir des exploitations

✓ 1 exploitation avec projet de cessation sur court terme mais sans repreneur identifié (exploitation d'élevage – 197ha)

✓ 2 structures ont un projet de transmission identifié (reprise par les enfants – exploitations d'élevage ~ 50 aine d'ha)

✓ 2 exploitations en réflexion sur une éventuelle transmission / reprise (70 ha – activité élevage)

Age moyen des exploitations professionnelles de l'Oisans 47 ans

3 exploitants ont plus de 55 ans, dont :

✓ 2 ont identifié un repreneur

✓ 2 sont en réflexion sur la transmission

1 exploitation sans repreneur identifié clairement

62% - 8 exploitants ne se pose pas la question de la transmission, 4 exploitations d'élevage, 2 structures patrimoniales, 2 activités de production spécifique (apiculture / maraîchage).
Ferme communale Les 2 Alpes : cessation activité (printemps 2021) : projet de reprise ?

Enjeux identifiés : Disposer d'un outil de suivi des projets de reprise / Assurer un accompagnement des exploitations sans repreneur identifié / Mettre en place un travail prospectif auprès des exploitants de + de 55 ans, l'objectif étant de veiller à la pérennisation des structures agricoles (foncier voire bâtiments lorsque fonctionnels).

Données de comparaison :

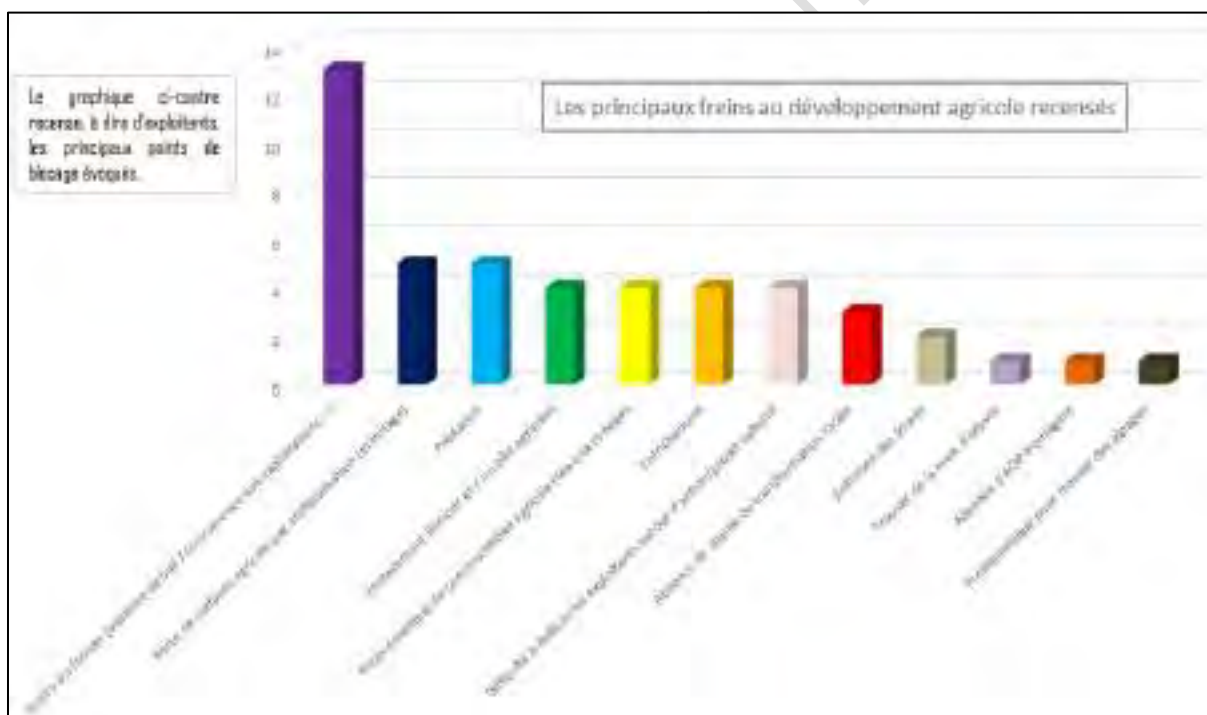
Les chiffres de la Matheysine – Données 2019

Age moyen des exploitants : 49 ans (52 ans dans le Trièves)

34 % des structures agricoles ont + de 55 ans / 70 % de ces structures n'ont pas de projet de transmission formalisé

1.5. Les freins au développement agricole dans l'Oisans

Le foncier, principal point de blocage au maintien / développement agricole ...

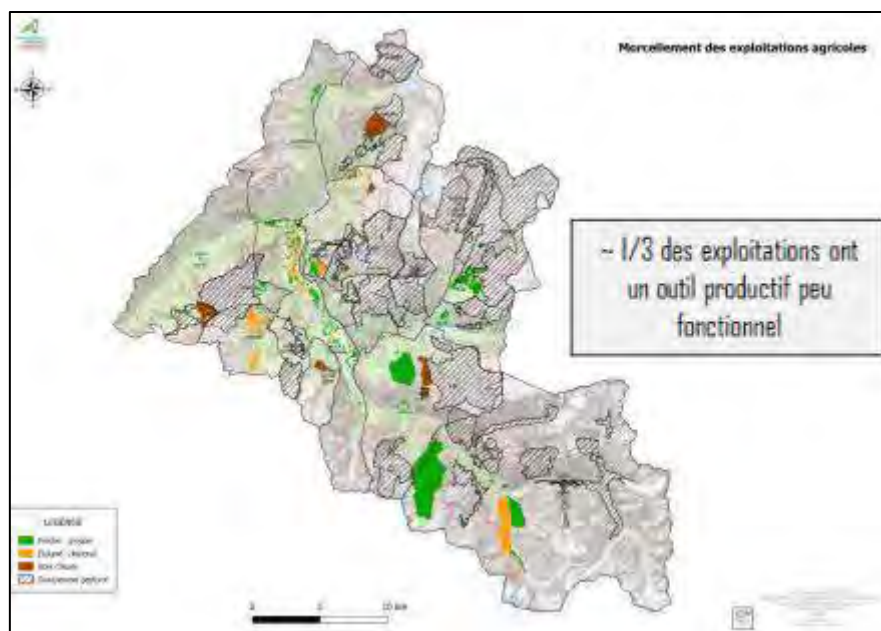


Graphique des principaux freins au développement agricole recensés

La difficulté d'accès au foncier agricole et les conséquences induites à savoir : peu de maîtrise foncière donc peu de visibilité sur le devenir des surfaces / difficulté de contractualisation des surfaces (PAC, ...) / difficulté d'envisager projet de construction / forte concurrence foncière entre exploitants / difficulté d'envisager un projet d'installation / difficulté à disposer d'un parcellaire « groupé et fonctionnel », constitue le principal frein au développement agricole de l'Oisans. Cette problématique induit également un climat concurrentiel entre exploitants complexifiant la mise en œuvre de projets collectif.

A cela s'ajoute la pression foncière liée au développement urbain ainsi que les conséquences sur le maintien de la fonctionnalité des exploitations agricoles (enclavement, réserve foncière long terme grevant la constructibilité agricole...).

Les problématiques de prédation et d'enrichissement (visant essentiellement les unités et zones pastorales) se posent comme les 3^{ème} et 4^{ème} facteurs limitants.



Carte du morcellement des exploitations agricoles

Dires d'exploitants :

« Les jeunes ne reprennent pas par peur de l'évolution du métier d'agriculteur et les exploitants en place ne les y incitent pas... »

« La plus grosse problématique reste la répartition des terres entre exploitants ».

« Les propriétaires fonciers sont frileux avec la location des terres agricoles »

« Je ne sais pas ce que sera l'agriculture dans 20 ans en Oisans »

Exemple d'une situation d'absence de maîtrise foncière :

L'AFP Mizoën fait état d'un besoin pour une cabane pérenne ou d'appoint pour la partie haute de l'Alpage (seule la partie basse étant équipée d'un logement). Les possibilités d'implantation sont en cours d'étude (foncier communal ou privé). Toutefois l'absence de maîtrise foncière pose la question de l'éligibilité des projets (PPT) ainsi que celle de la pérennité de l'investissement pour des exploitations

1.6. Quelle résilience pour les exploitations oissanes ?

Premiers éléments de réflexion

Des exploitations qui ont su s'adapter :

- Au contexte de forte pression foncière par la mise en place de systèmes davantage diversifiés et tournés vers une meilleure valorisation : vente directe / transformation / développement de l'AB... Toutefois des marges de manœuvre existent :

1. Sur le foncier et le maintien des surfaces : protéger sur le long terme la vocation agricole et sécuriser l'accès au foncier
 2. La mise en place de systèmes diversifiés tournés vers une meilleure valeur ajoutée a conduit à des systèmes valorisant moins de surfaces et générant donc une pression agricole globale moindre sur le territoire avec un délaissement progressif de certains secteurs.
 3. Si des outils existent déjà sur la CCO (abattoir), un besoin autour de la mise en place d'une chaîne de transformation locale se fait ressentir.
 4. En réponse à cette forte pression foncière, il s'est développé une « vision unitaire / personnelle » de l'activité agricole rendant complexe l'aboutissement de projets collectifs.
- Au contexte d'évolution de la demande en produits locaux (recherche de davantage de qualitatif) : par la mise en place de transformation (charcuterie, fromages, liqueurs...), d'accueil à la ferme ... Toutefois des marges de manœuvre existent :
 1. une demande forte en maraichage non satisfaite
 2. une réflexion à avoir autour de la mise en place d'une « reconnaissance officielle » (SIQO) de l'origine / qualité des produits agricoles de l'Oisans
 3. un besoin autour de la mise en place d'une chaîne de transformation locale pour limiter les investissements lourds individuels des exploitations
 4. la transformation / l'accueil et les visites à la ferme sont des activités coûteuses en temps et parallèlement leur développement implique un besoin en main d'œuvre difficile à satisfaire sur l'Oisans

A dire d'exploitants :

« Trouver des terres à exploiter et les garder c'est compliqué ici »

« Il faudrait installer des exploitations avec peu de besoin en foncier sur des productions diversifiées (ex : volailles) il y a encore de la place pour du monde »

« Il manque d'agriculteurs du coup l'APAO a du mal à vivre »

« Il faudrait trouver comment de nouveaux agriculteurs pourraient venir sur le territoire »

« Il faut travailler au développement de la transformation locale, l'abattoir découpe mais pas de chaîne de transformation ... ce qui implique des investissements individuels sur les exploitations lourds »...

« Les nouvelles générations sont pires : il n'y a pas de collectif »

Analyse des retours exploitants en matière de...

Besoin en surface agricole :



Graphique des besoins en surfaces des exploitations du territoire de la CCO

Le critère taille des exploitations constitue un des critères d'approche de la résilience des systèmes. Aussi, il nous a semblé pertinent de questionner l'adéquation entre la SAU actuelle des exploitations et leur capacité de poursuite de leurs activités.

- Un besoin court terme en surfaces estimé à une 40aine d'hectares
- Essentiellement en prairies de fauche et dans la plaine : A relier avec la taille moyenne des exploitations ayant un besoin en surfaces : 60,5 ha (pour rappel la classe de SAU 60-100 ha représente 3% des structures agricoles de la CCO)
- Quelques besoins en foncier évoqués pour la création d'un bâtiment : A relier avec les pertes de surfaces subies (où à venir) pour les exploitations : 2 exploitations seulement ayant remonté une perte de terres mise à disposition et reprise par les propriétaires fonciers
- 54 % des exploitations n'expriment aucun besoin en surfaces, ce qui semble traduire à la fois un fort ancrage de ces structures au territoire (il s'agit essentiellement ici d'exploitations « historiques » installées depuis plusieurs générations) ainsi qu'une capacité forte d'adaptation des systèmes permettant une certaine résilience face aux facteurs de fragilisation / de menaces que peuvent constituer la forte pression foncière agricole locale (et ses conséquences induites), la prédation ou encore l'évolution des attentes des consommateurs et la transition climatique.
- Du reste des exploitations, soit un peu moins de 50 %, un besoin en surfaces essentiellement sur du court terme (33%) a été exprimé, ce qui semble traduire une certaine difficulté de la part de ces structures à faire face aux facteurs de pressions actuels et donc à adapter leurs systèmes productifs, d'où l'enjeu d'accompagnement qui se dessine ici. Le besoin en surfaces sur du plus long terme exprimés par un peu plus de 10% des structures semble quant à lui traduire une certaine fragilité anticipée de ces systèmes et donc un besoin en confortement de leur outil productif en « prévention » d'éventuelles difficultés à faire face et à s'adapter aux changements à venir (conséquence des facteurs de pressions actuels).

Quelques éléments de contexte sur les “facteurs de menaces” de l’activité agricole du territoire

Les échanges avec la trentaine d’exploitations agricoles du territoire a permis de faire émerger plusieurs points de vigilance à avoir face à l’enjeu (à minima) de maintien de l’activité agricole uissane, voire de développement (cf. éléments présentés ci-dessus), et sur lesquels des actions pourront donc être envisagées.

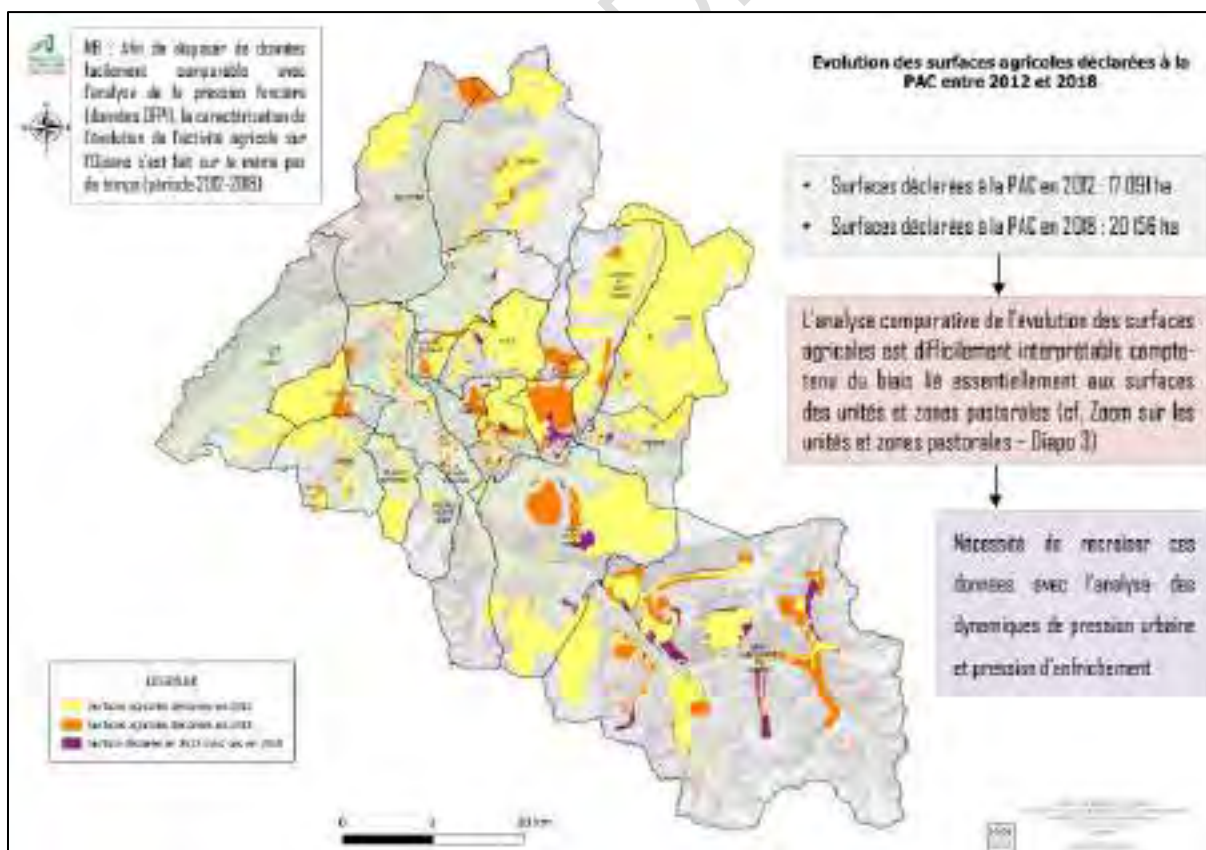
Ces points de vigilance résultent des scénarii passés ou en cours en termes d’aménagement du territoire, de dynamiques agricoles ... Plusieurs facteurs de menaces ou de fragilisation de l’activité agricole ont ainsi été mis en exergue. Les diapos ci-après en permettent la contextualisation.

Les facteurs de menaces / de fragilisation de l’activité agricole ci-après contextualisés :

1. La pression foncière
2. Le risque de déprise agricole
3. La pression de prédation

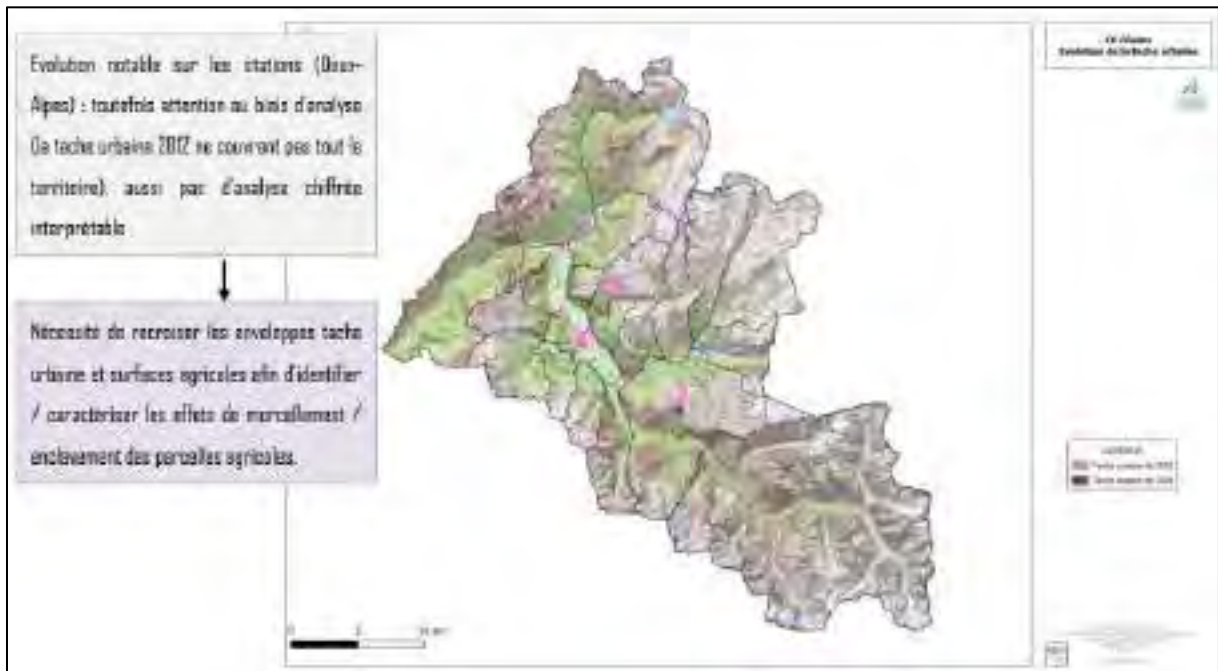
2. La pression foncière : indicateurs et conséquences

L’évolution des surfaces agricoles uissanes : un 1^{er} axe d’approche de la pression foncière



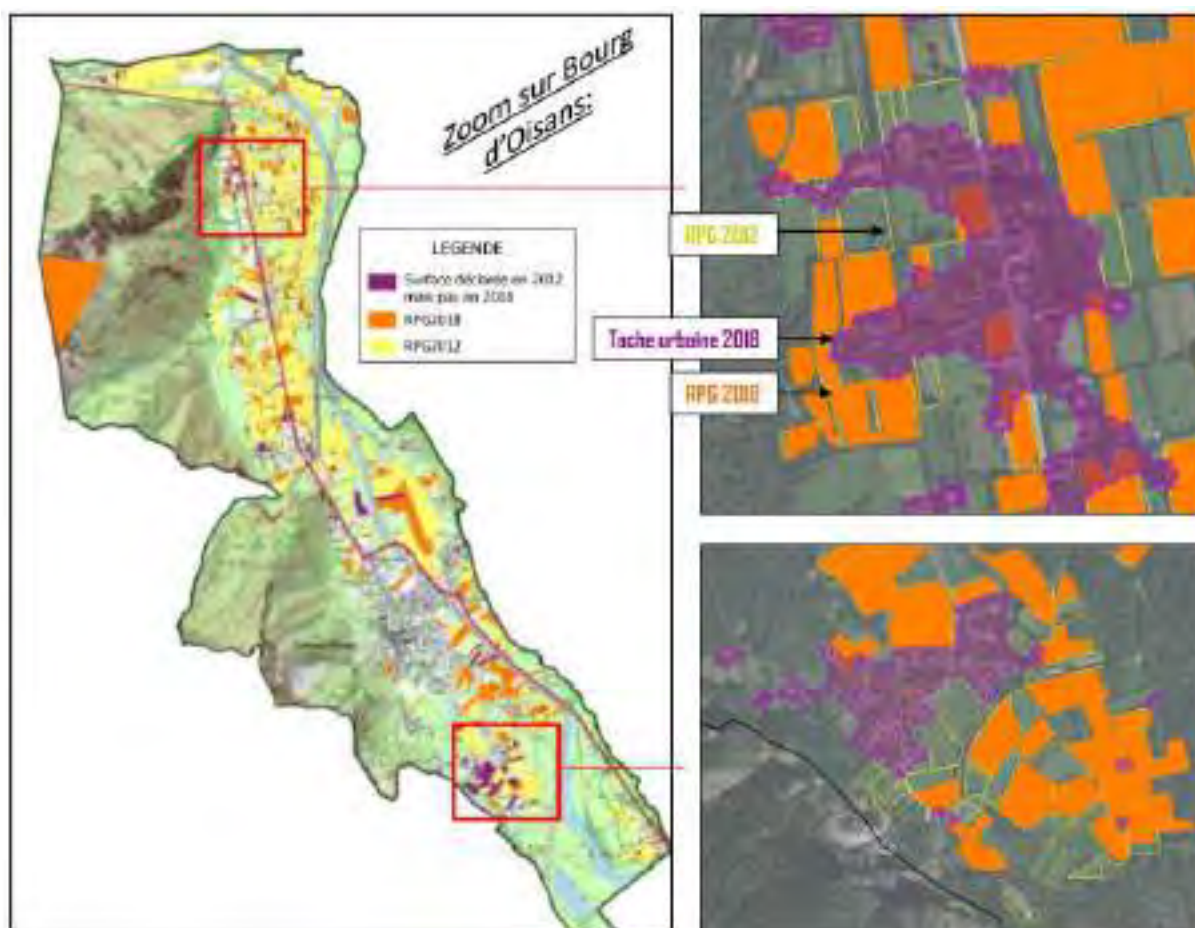
Carte de l’évolution des surfaces agricoles déclarées à la PAC entre 2012 et 2018

Zoom sur l'évolution de la tâche urbaine, principal facteur de pression foncière



Carte de l'évolution de la tâche urbaine

Zoom sur l'évolution de la tâche urbaine, principal facteur de pression foncière

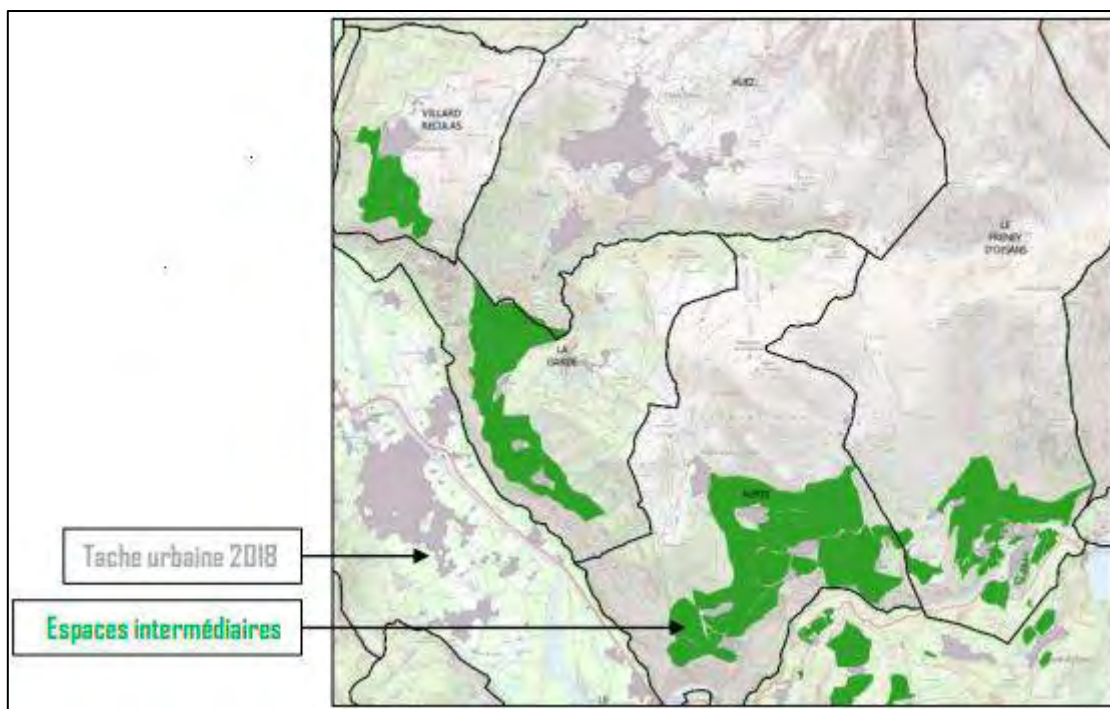


Carte de la pression foncière sur Bourg-d'Oisans

- Différentiel de 4 ha entre les surfaces agricoles déclarées sur Bourg d'Oisans en 2012 (495 ha) et celles déclarées en 2018 (491 ha)
- L'évolution de la tache urbaine (et donc l'artificialisation) mais surtout le manque de lisibilité foncière long terme (entendu ici comme le devenir des surfaces agricoles riveraines des zones urbanisées d'ici 10 ans) contribuent à créer un climat de précarité foncière (avec pour conséquence une non contractualisation de baux sur les terres agricoles) se traduisant notamment par l'absence de déclaration PAC alors que le foncier est exploité ou une non exploitation du foncier et donc une perte d'usage agricole (parcelle récupérée par les propriétaires fonciers).



A noter : La question de la lisibilité foncière demeure stratégique pour la pérennité économique de l'agriculture du territoire. En effet, que ce soit pour une reprise d'activité comme pour une création, un exploitant agricole a besoin d'une visibilité au moins égale à la durée de remboursement de ses emprunts, soit entre 10 et 20 ans en moyenne, visibilité sans laquelle les investissements nécessaires à son activité (foncier, bâtiments, cheptel, machinisme...) seront rendus plus compliqués



Carte de la tache urbaine en 2018 et des espaces intermédiaires

Les espaces intermédiaires :

- Ils sont en général à proximité immédiate des secteurs urbanisés (cf. ci-contre). Environ 18 ha d'espaces agricoles intermédiaires ont été consommés entre 1998 et 2009 (Lot 3 – Études sectorielles SCoT Oisans 2013) en majorité sur les communes d'Allemond, du Freney d'Oisans, des Deux-Alpes et de Vaujany, contre 5 ha entre 2009 et 2018 (approximation CA38). Concernant ces espaces, la menace d'une déprise agricole se cumule à la consommation foncière (qui tend à ralentir).

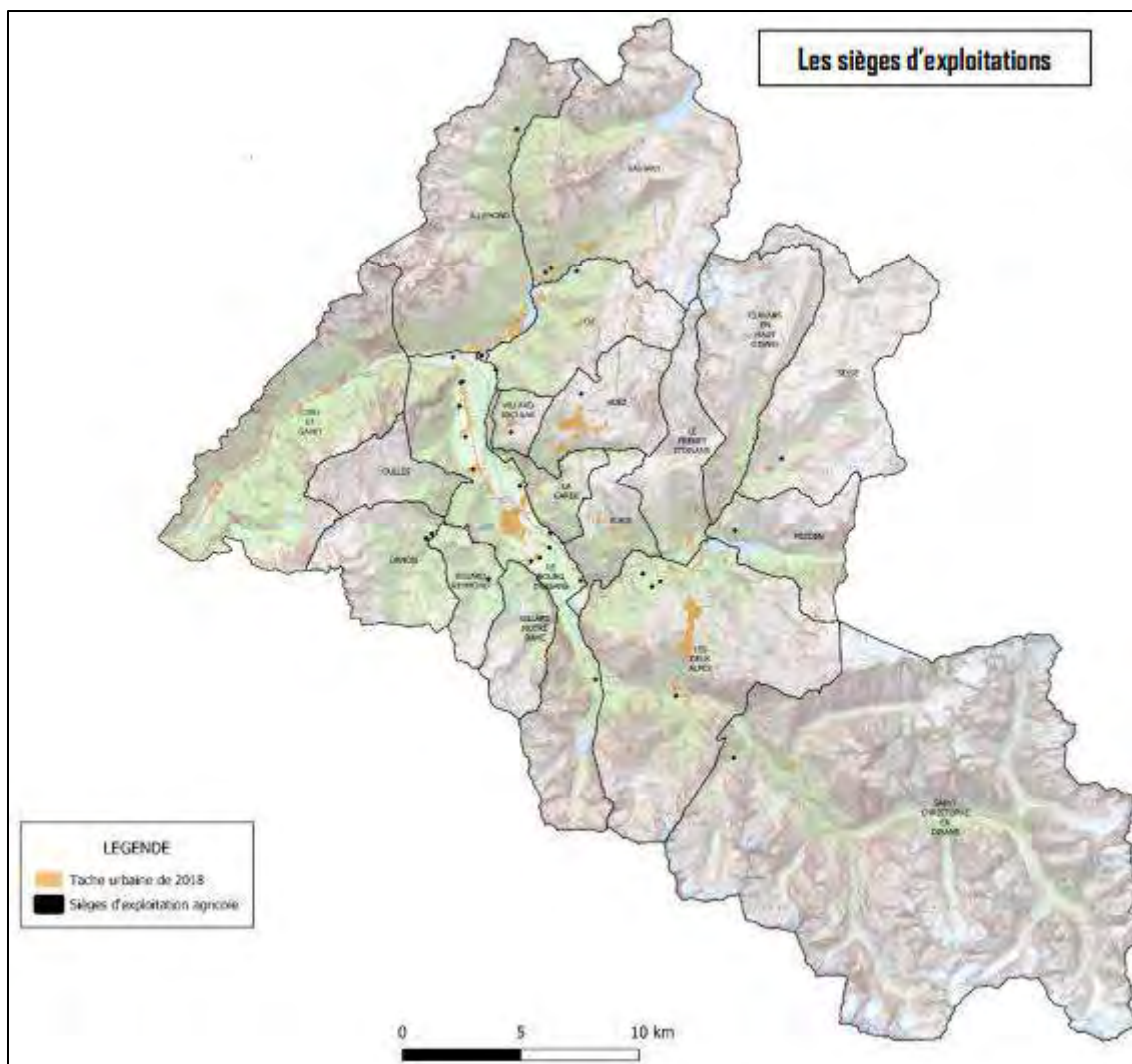


Une attention particulière sur le maintien de ces espaces devra être donnée tant vis-à-vis de la consommation foncière liée à l'extension de la tache urbaine que vis-à-vis du risque d'enfrichement par diminution de la pression agricole sur ces secteurs.



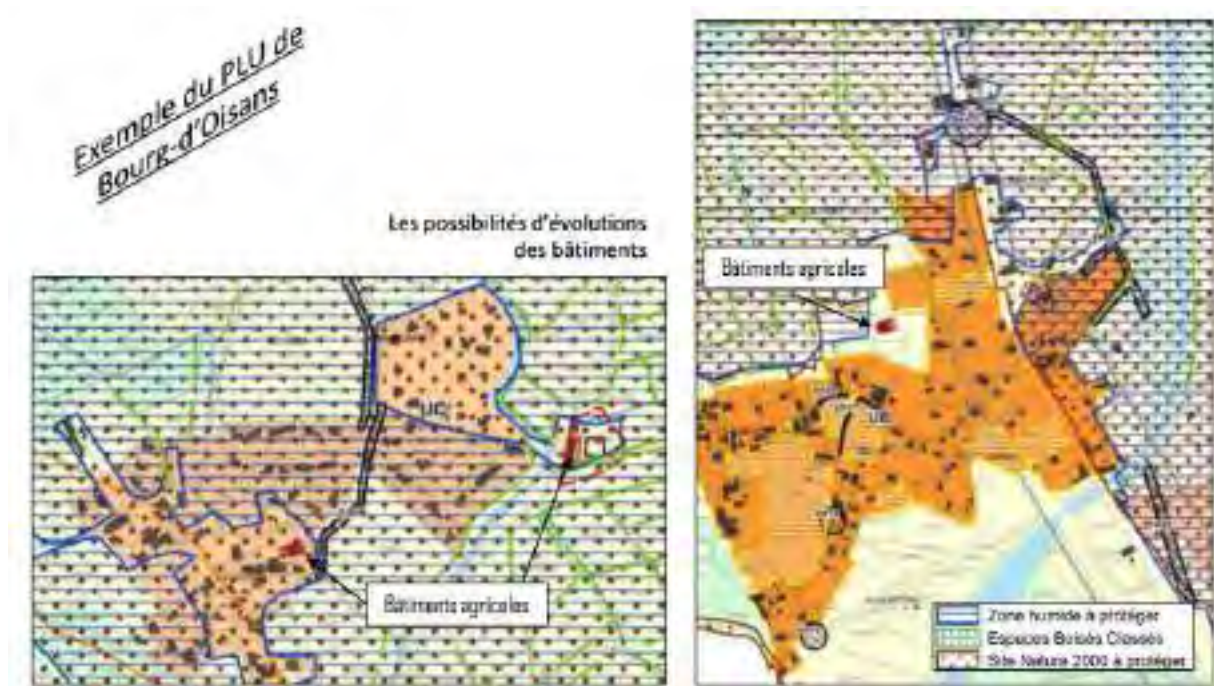
Pour rappel les espaces intermédiaires offrent un potentiel fourrager non négligeable et complémentaire de celui offert par les terres de la plaine de Bourg d'Oisans. A noter que 18 % de ces espaces (soit près de 360 ha) sont aujourd'hui encore fauchés.

Le risque d'enclavement des bâtiments, conséquence directe du développement urbain...



Carte des sièges d'exploitations sur le territoire de la CCO

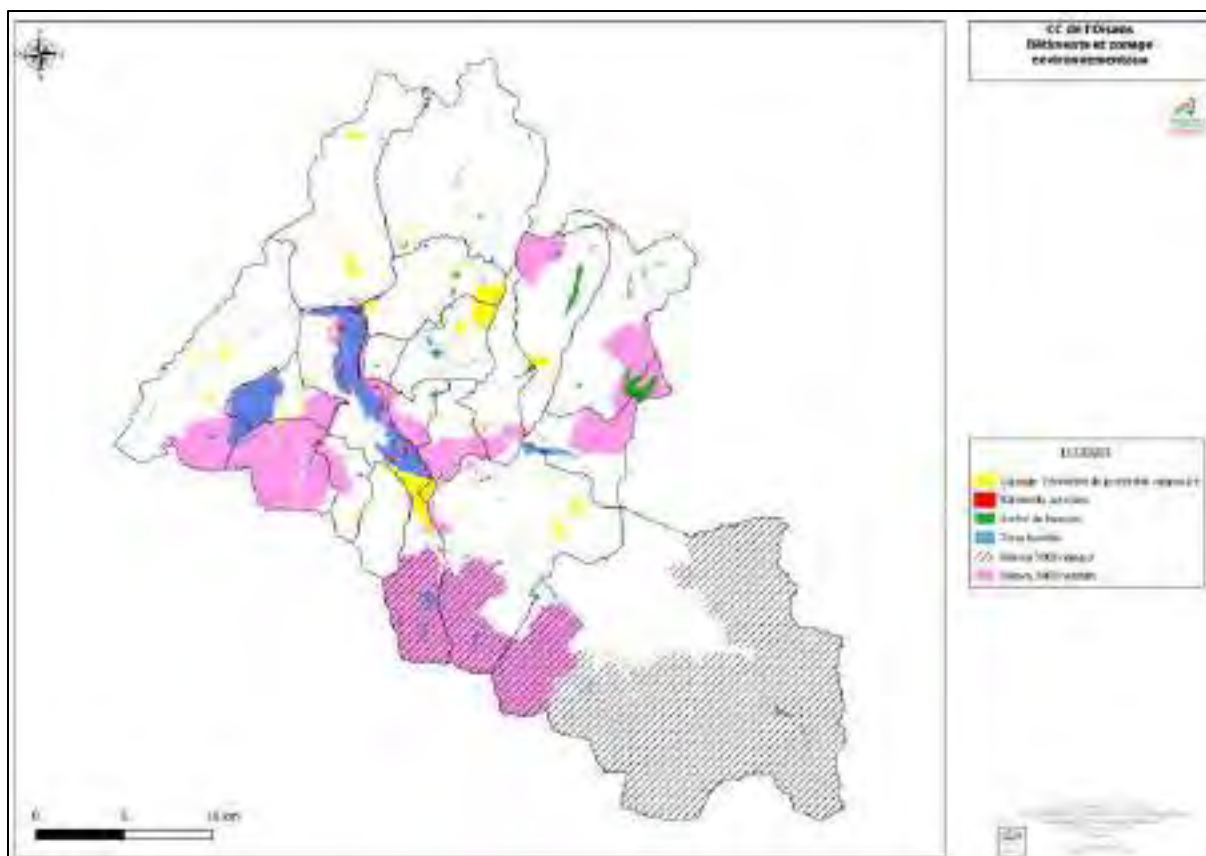
- Une 10aine de bâtiments agricoles insérés dans la tache urbaine
- Impliquant à divers niveaux des contraintes de développement : proximité des tiers vis-à-vis des bâtiments d'élevage, difficultés d'accès, fonctionnalité des sièges compromise grevant ainsi les possibilités de reprise de l'activité lors d'une transmission...
- Conséquence directe de l'enclavement des bâtiments agricoles ; l'inadéquation des règlements écrits et graphiques des documents d'urbanisme locaux (cf. ci-après).



Exemple des possibilités d'évolutions des bâtiments dans le cadre du PLU de Bourg-d'Oisans

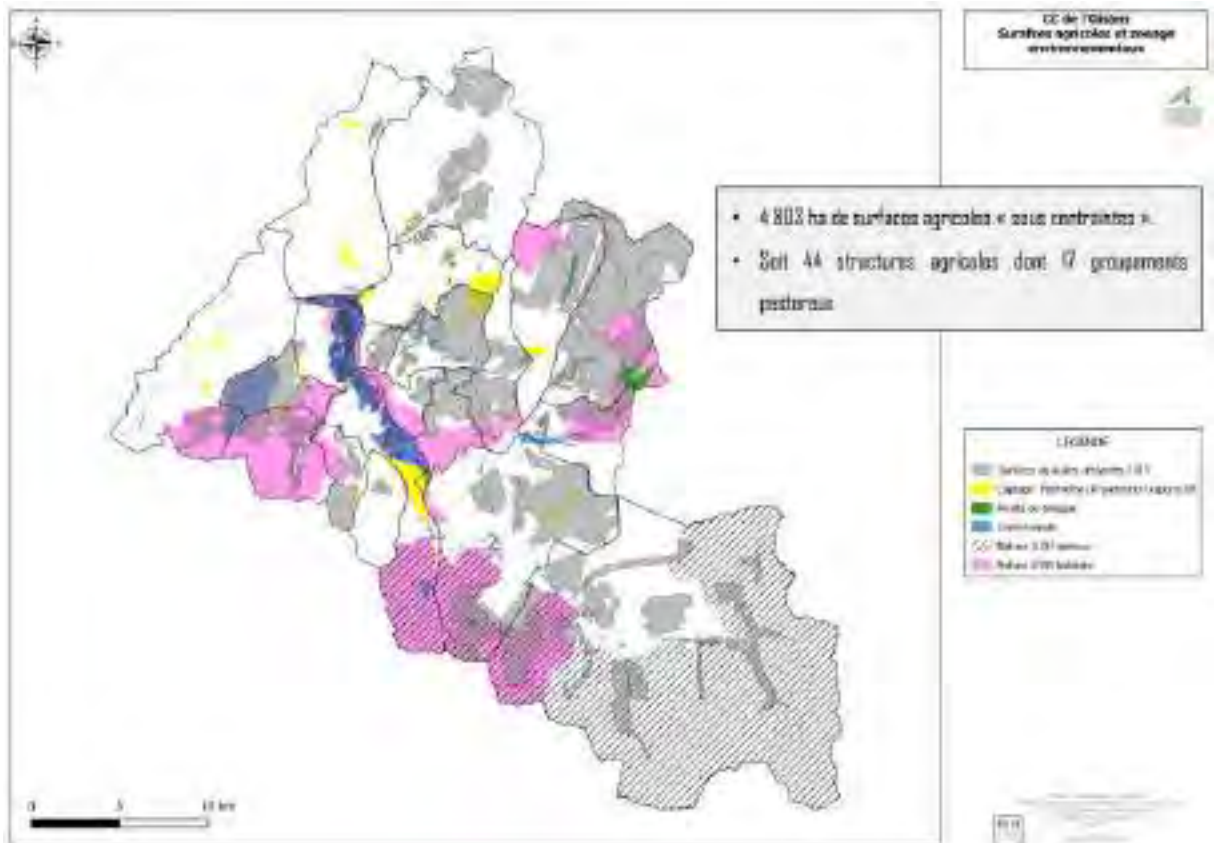
- Cas n°1 : Zone U très limitative pour le développement des bâtiments existant (notamment d'élevage)
- Cas n°2 : Développement très contraint du fait des zonages liés aux trames zones humides et site Natura 2000 à l'Ouest et par la proximité avec la zone U au Sud et à l'Est.

...Risque auquel se superpose les "contraintes" liées aux secteurs tramés pour motifs d'ordre écologique

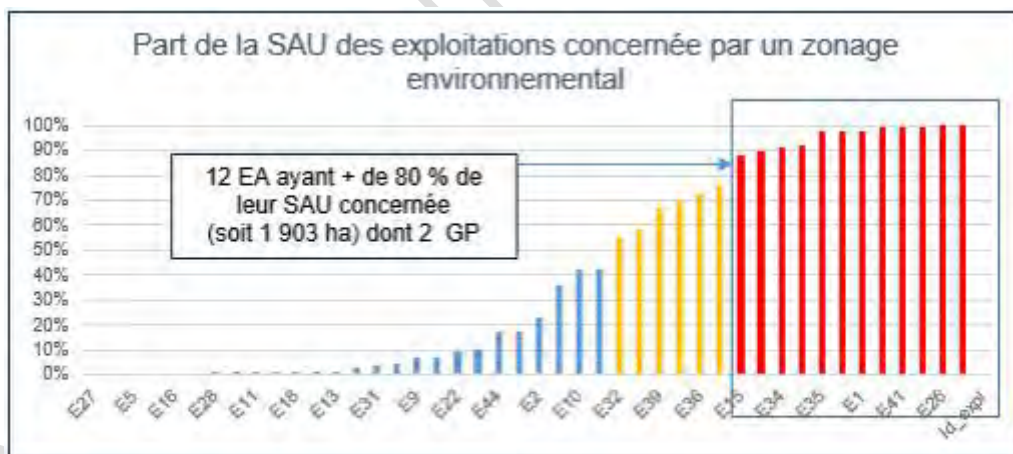


Carte des bâtiments et zonage environnementaux sur le territoire de la CCO

- La carte ci-dessus met en évidence la superposition des zonages environnementaux à incidence sur la constructibilité avec les sites d'implantation des bâtiments agricoles et ce notamment sur la plaine de Bourg-d'Oisans qui possède parallèlement la plus grande densité de sièges d'exploitations du territoire.
- Les exploitations présentes se voient ainsi concernés par différents niveaux de contraintes dont voici quelques exemples :
 - Exemple 1 : les zones humides. Le règlement PLU lié aux zones humides sur la plaine de Bourg-d'Oisans prévoit en matière de constructibilité agricole que « toute construction, affouillement ou exhaussement sont interdits sauf (...) les abris légers pour animaux parqués, liés à l'activité des exploitations agricoles, ouverts sur au moins une face et d'une emprise au sol de 25 m² maximum... ».
 - Exemple 2 : les périmètres de captage. Zoom sur le règlement PLU lié au périmètre de protection éloignée du captage de la Balme : « La création de bâtiments liés à une activité agricole devra faire l'objet d'une étude préalable de l'impact sur le point d'eau. ».
 - Exemple 3 : le PLU de la commune du Bourg d'Oisans mentionne, dans son chapitre 2 « Les autres éléments environnementaux : EBC, Natura 2000, ENS, site inscrit, réserve », que : « Dans les secteurs tramés pour motifs d'ordre écologique reportés sur le plan de zonage du présent PLU [...] : toute construction et installation est interdite [...] », ce qui inclut les bâtiments agricoles.



Carte des surfaces agricoles et des zonages environnementaux du territoire de la CCO



EA : Exploitation agricole

GP : Groupement pastoral

Graphique de la part de la SAU des exploitations concernées par un zonage environnemental

Conséquences : des exigences en termes de pratiques agricoles sur les zones à enjeu environnemental : exemple des contraintes de pratiques sur les périmètres de protection des captages... Mais également des leviers qui ont pu être actionnés sur certaines zones : MAE sur les zones Natura2000...

Bilan :

- Une perception des zonages environnementaux par les exploitations du territoire comme davantage contraignant en termes de constructibilité qu'au niveau des pratiques agricoles.

Les secteurs tramés pour motifs d'ordre paysager : une réponse apportée par les documents d'urbanisme en faveur de la protection du foncier agricole mais également un frein au développement de l'activité des structures agricoles

TYPE	PRECISION	NOMBRE	SOUS-TOTAL
logement	rénovation principal	8	29
	création principal	2	
	rénovation secondaire	7	
	création secondaire	6	
	abri hélicoptable	6	

Figure 9: tableau récapitulatif des besoins en équipements

Données issues de l'étude FAI/CA38 sur les zones et unités pastorales

Tableau récapitulatif des besoins en équipements

Sources : Données issues de l'étude FAI/CA38 sur les zones et unités pastorales

- Certaines zones d'alpages figurent en zone à enjeux paysagers au sein des règlements graphiques des documents d'urbanisme locaux.
- Ce type de zones fait l'objet de règlement restrictif. Exemple d'un PLU du territoire : en zone Aa « Sont seules autorisées les nouvelles constructions à destination d'exploitation agricole ou forestière dans la limite de 20m² de surface de plancher et d'une construction par tènement. Est autorisée la restauration ou la reconstruction d'anciens chalets d'alpage à des fins agricoles ou d'habitation sous condition de protection et de mise en valeur du patrimoine montagnard ».
- Or, les alpages impliquent une gestion indissociable des infrastructures. En effet, comme précisé par la FAI « la question des aménagements et équipements est centrale en alpage car elle conditionne la conduite du troupeau, la gestion globale. Par exemple, un alpage mal équipé en cabane ne pourra pas accueillir un berger dans de bonnes conditions, et ne facilitera pas la rotation du troupeau sur les différents quartiers de la montagne ». Ainsi, le recensement par la FAI des besoins en équipements des alpages en matière de logement (cf. Tableau ci-dessus) met en avant un **besoin en création de 8 logements** (bien que non encore précisément localisés ces projets sont de manière générale incompatibles avec une zone Aa).

L'analyse des chiffres de la consommation foncière

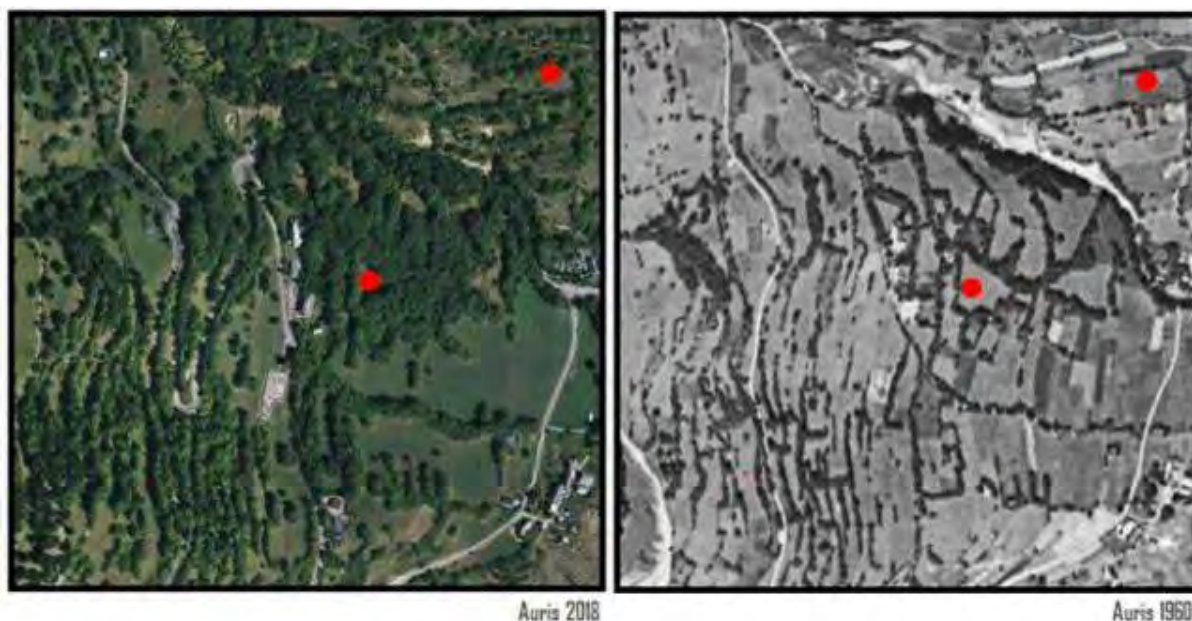


Schéma de la consommation foncière entre 2012 et 2018

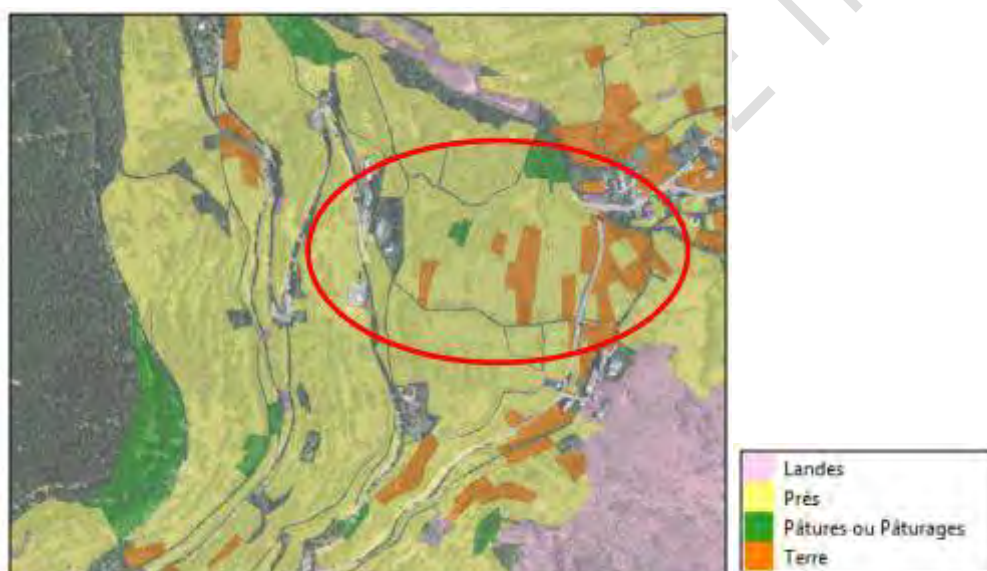
- Importance de la « consommation masquée » qui correspond à une perte de l'usage agricole d'une parcelle par un exploitant (l'activité agricole s'y voit généralement substituée par une activité patrimoniale).
- Cette consommation masquée s'explique en partie par l'absence de contractualisation de fermage lors de la location d'une parcelle agricole, générant ainsi une précarité foncière pour les exploitations agricoles puisqu'à tout moment le propriétaire foncier peut en récupérer l'usage (ce qui n'est pas le cas dans le cadre d'un fermage). Cette précarité foncière subie par les exploitations se veut par ailleurs à l'origine d'une concurrence et d'un climat de défiance entre exploitants (entravant tout projet ayant une portée collective).
- A noter que l'absence de volonté de contractualisation d'un fermage par les propriétaires foncier peut s'expliquer en partie par le manque de lisibilité long terme de la vocation des parcelles agricoles (à l'origine de velléités de constructions de la part des propriétaires) et imputable à la « souplesse » encore offerte par les documents d'urbanisme locaux.

3. Le phénomène de déprise agricole : indicateurs et conséquences

- Les chiffres de la consommation foncière de l'OFPI ci-dessus présentés, se basent sur une analyse de la matrice cadastrale et des mutations. Toutefois, il existe un « biais cadastral » à cette analyse compte-tenu du fait que la nature fiscale des parcelles ne traduit pas toujours la réalité terrain.

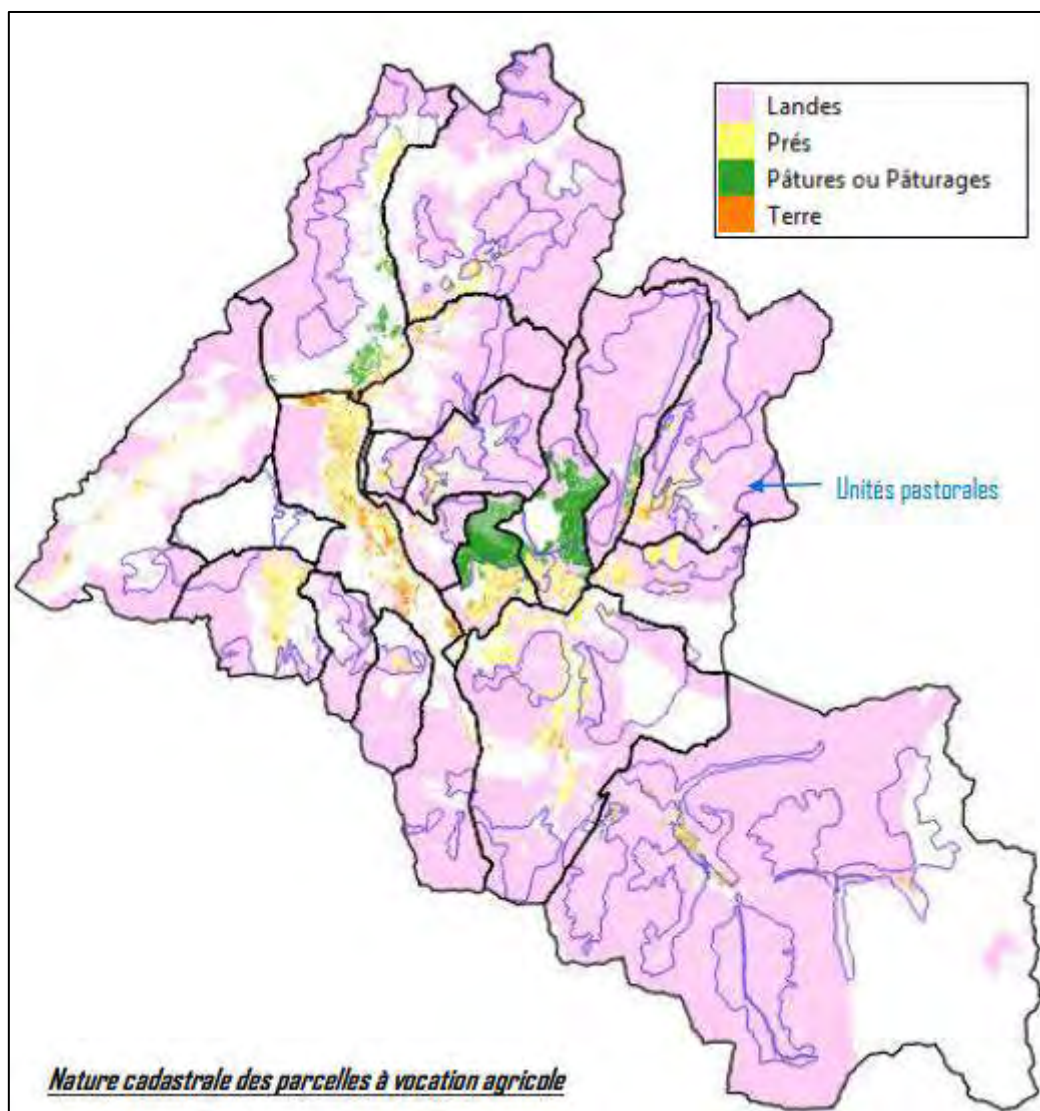


Exemple de déprise agricole à Auris (comparaison de photographie entre 1960 et 2018)



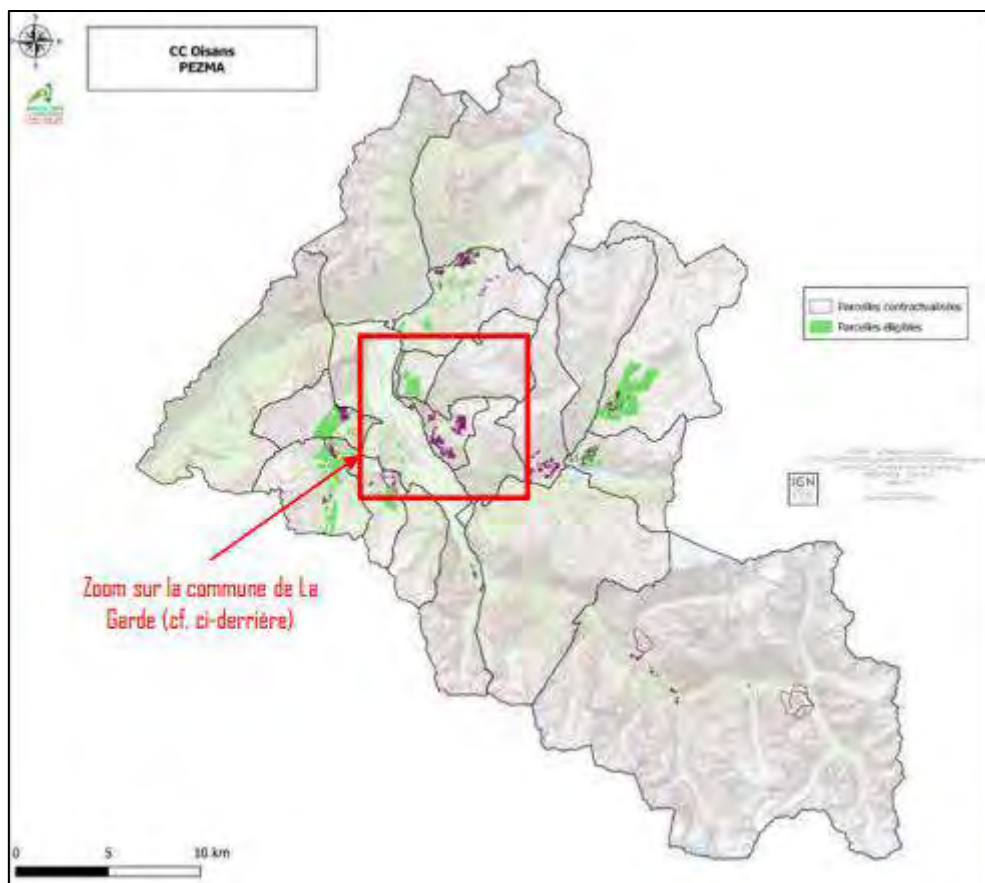
- Les points rouges ci-dessus correspondent à des points de comparaison.
- Ces parcelles autrefois agricoles dans les années 60, sont aujourd'hui supports de boisements à un stade plus ou moins avancé, attestant d'un phénomène de déprise agricole.
- L'analyse du cadastre ci-contre met quant à elle en évidence le décalage entre nature fiscale des parcelles (correspondant ici à une vocation agricole) et réalité terrain (boisements).

Nature fiscale des sols et PEZMA : des critères d'appréciation du phénomène de déprise agricole



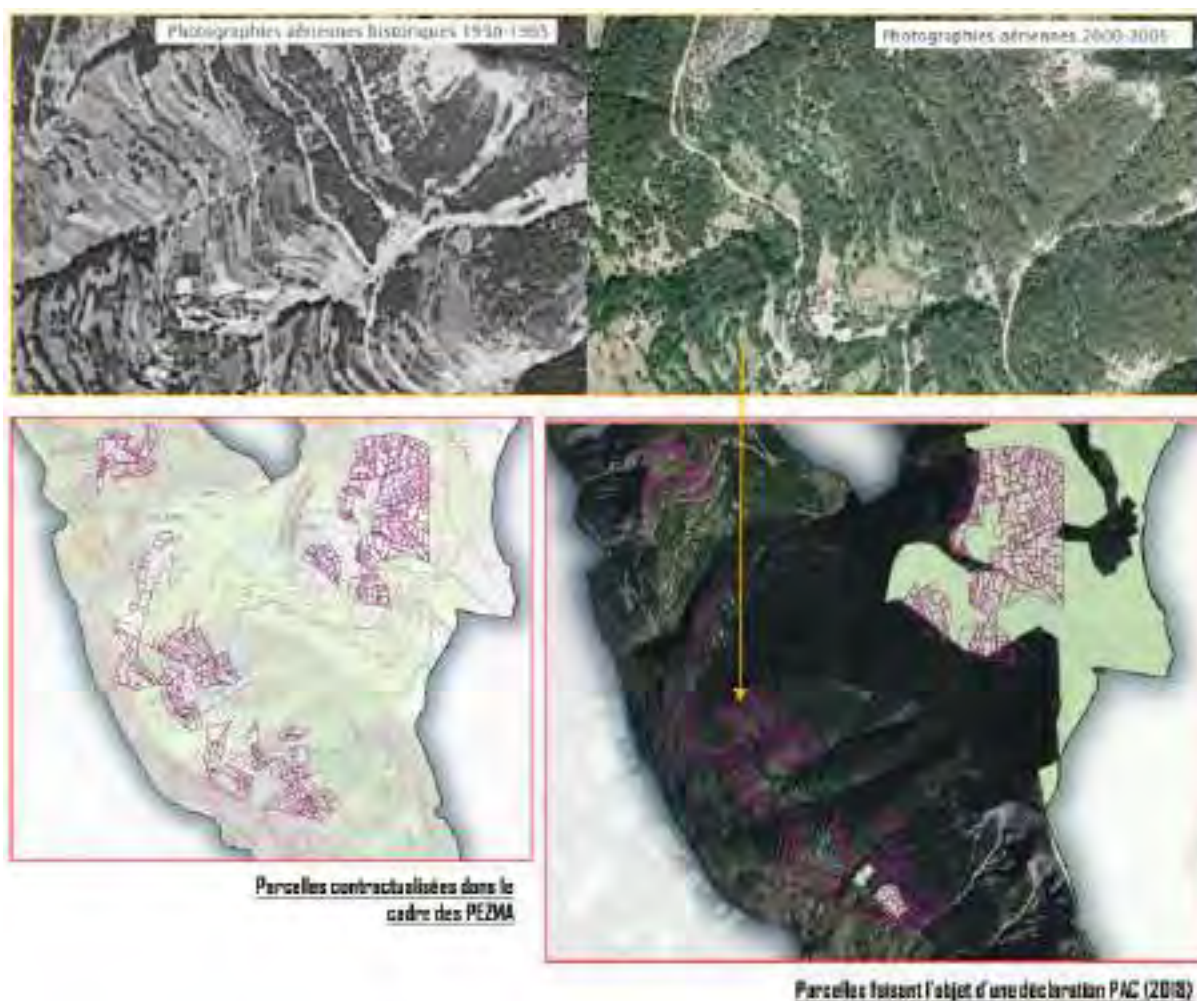
Carte de la nature cadastrale des parcelles à vocation agricole

La carte ci-contre met en évidence le fait que la quasi-totalité des alpages se voit cadastrée en nature fiscale de « landes » assimilée à un usage « naturel / forestier » du sol et donc non intégrées dans l'analyse de l'évolution des surfaces agricoles telle que présentée par les données OFPI (les chiffres OFPI mettent au contraire en évidence un recul de 1,5 ha / an des espaces naturels, à relier avec les mutations cadastrales notamment liées à l'ouverture à l'urbanisation de certaines parcelles naturelles). Le phénomène de progression des boisements au détriment des zones agricoles se voit donc bien sous-estimé.



Carte du PEZMA sur le territoire de la CCO

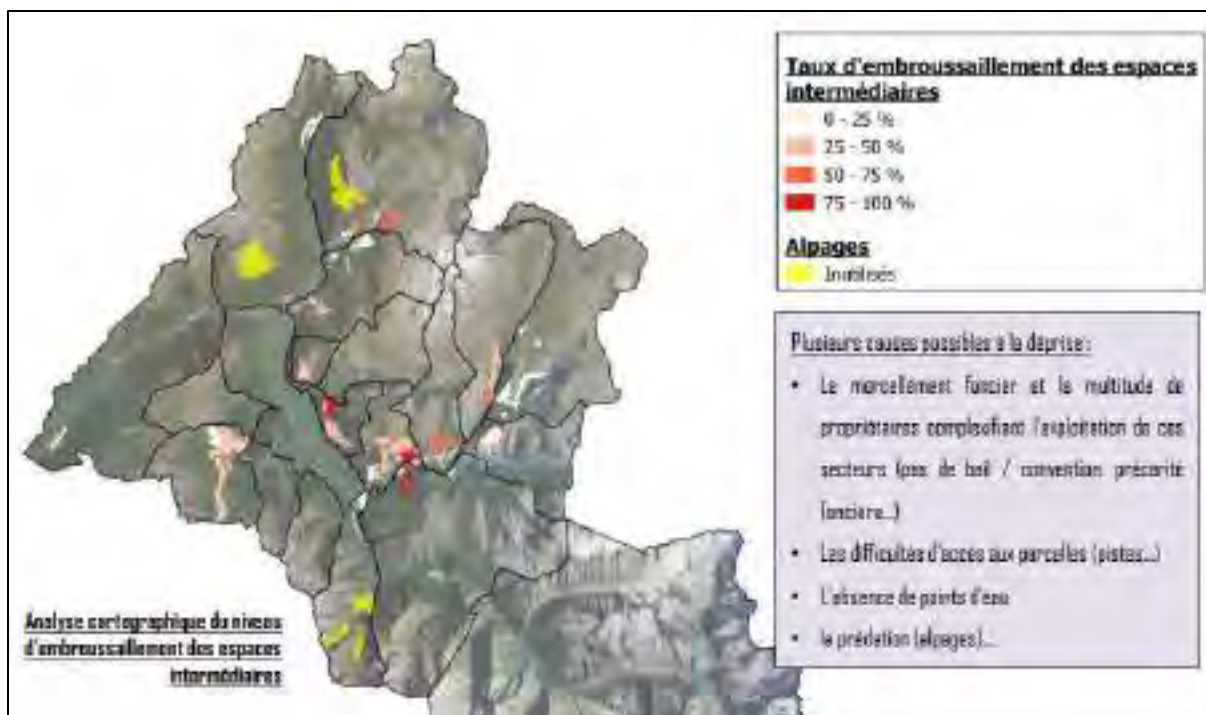
- La carte ci-contre illustre les parcelles fléchées dans le cadre du PEZMA (Programme d'Entretien des Zones Menacées d'Abandon – période 2005-2010), permettant le financement des actions d'entretien de ces zones par le Département.
- Sur l'Oisans, 1 442 ha de parcelles éligibles ont été identifiées (cette donnée permet de donner un ordre d'idée des surfaces identifiées en 2005 comme menacées d'abandon agricole).
- 616 ha ont fait l'objet d'une contractualisation soit 42 % des surfaces éligibles. Les surfaces contractualisées l'ont été à la fois par des exploitants mais également par des AFP.
- De ces 616 ha ayant bénéficié d'aide à l'entretien, 251 ha soit 41% font aujourd'hui l'objet d'une déclaration PAC et revêtent donc encore un usage agricole.



Carte de la nature fiscale des sols et du PEZMA de la commune de La Garde

- L'analyse des illustrations ci-dessus met en évidence le phénomène de déprise prégnant sur certains secteurs du territoire.
- L'étude des espaces intermédiaires (FAI/CA38 2021) permet par ailleurs de compléter cette première approche sur la caractérisation de la déprise agricole sur l'Oisans (cf. Diapo ci-dessous).

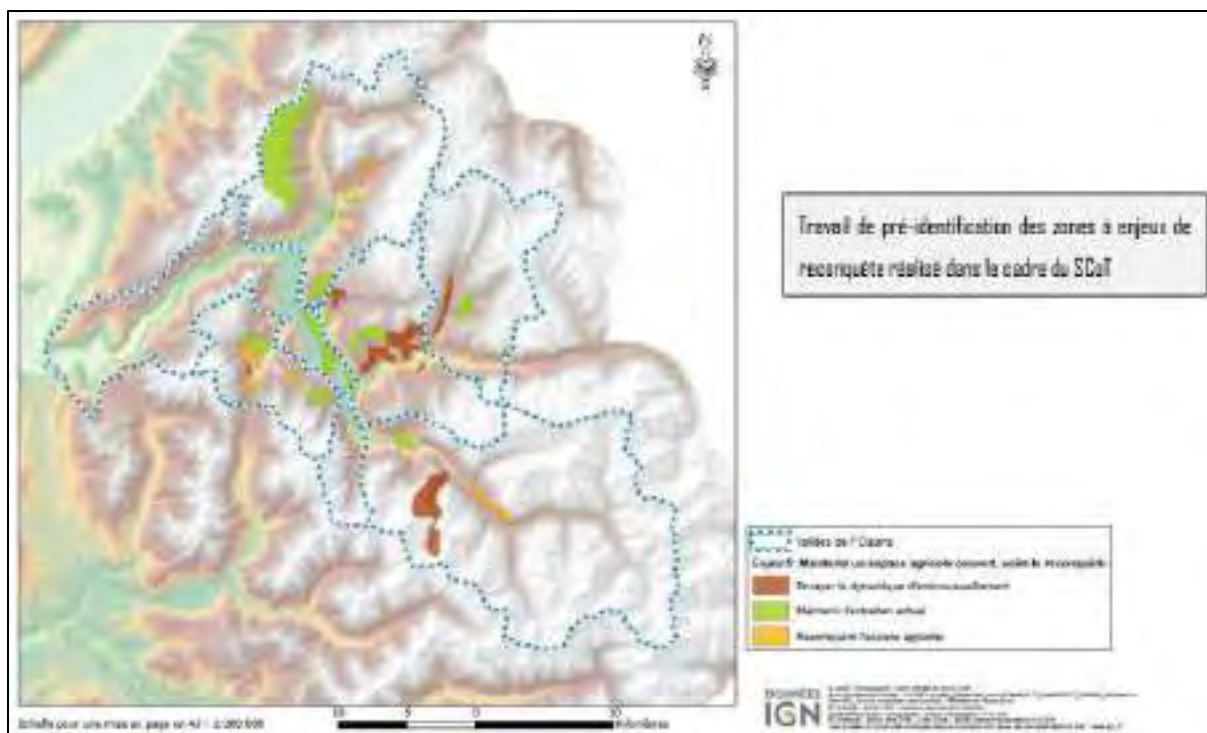
Analyse du taux d'embroussaillage des espaces intermédiaires : une déprise agricole marquée sur certains secteurs



Carte du niveau d'embroussaillage des espaces intermédiaires

- La carte ci-contre permet de mettre en évidence les secteurs à risque de déprise agricole ainsi que les secteurs d'alpages inutilisés.
- 18% des espaces intermédiaires (secteurs à enjeux de production pour la ressource fourragère des exploitations d'élevage) présentent un taux d'embroussaillage > 50% (~ 340 ha).

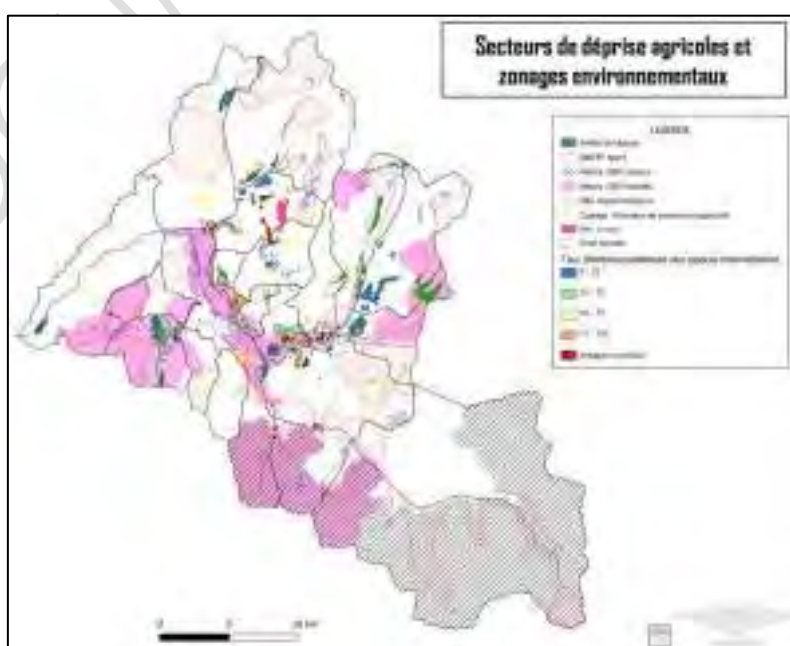
Les secteurs à enjeux de reconquête agricole : des espaces porteurs d'enjeux multiples



Carte de la pré-identification des zones à enjeux de reconquête réalisée dans le cadre du SCoT sur le territoire du SCoT

Plus de 50 % des espaces intermédiaires sont situés dans des zones à enjeux environnementaux, dont 10% présentant un taux d'embroussaillage > 50%

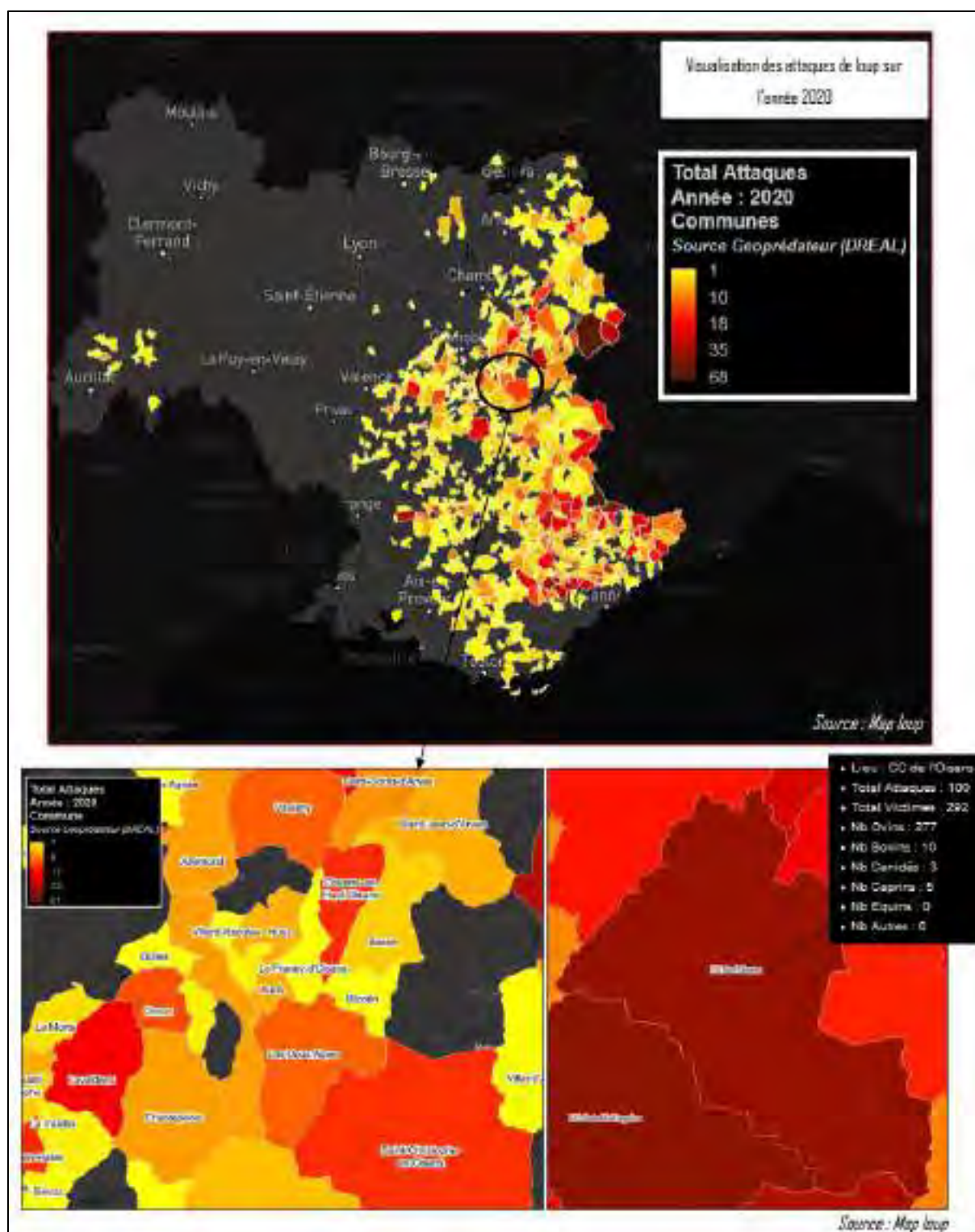
La reconquête agricole de ces espaces de déprise revêt donc un double enjeu : un premier d'ordre économique pour les exploitations agricoles du territoire (ressource fourragère, potentiel d'accueil de nouvelles activités agricoles...) et un second d'ordre écologique puisque ces espaces possèdent une richesse environnementale reconnue (zonages et inventaires) couplée à une valeur paysagère certaine.



Carte des secteurs de déprise agricoles et de zonages environnementaux du territoire de la CCO

4. Quelques éléments d'analyse de la pression de prédation

La pression de la prédation, véritable facteur de menace de l'activité agricole de l'Oisans



Carte des attaques de Loup sur l'année 2020

Source : Map Loup

A dire d'exploitants agricoles :

« J'avais 700 brebis en alpages avant ... Plusieurs attaques de loups et depuis j'achète des agneaux à l'engraissement que je vends derrière »

« Dans quelques années on n'aura plus d'élevage en Oisans [avec le loup] »

« Avec la prédation, on s'est adaptés, les bêtes ne dorment plus dehors mais du coup on augmente le parasitisme et on diminue la production... »

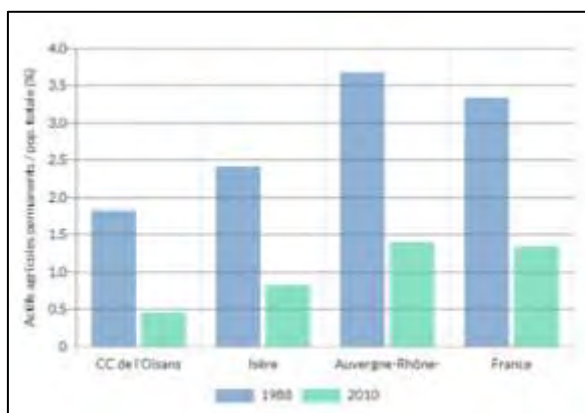
La prédation par le loup est citée sur le territoire par presque 1 exploitation d'élevage sur 5 comme frein majeur au maintien / développement de l'activité agricole en Oisans

5. Synthèse AFOM

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une agriculture diversifiée et génératrice de valeur ajoutée. ▪ Une agriculture encore dynamique (des exploitations porteuses de projets de développement ...) ▪ Une forte demande ussane en produits locaux (légumes, produits transformés...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de production à fort ancrage territorial et / ou sous SIQO ▪ Un outil productif (le foncier) fragilisé (pression foncière, enrichissement...) avec des répercussions sur la dynamique agricole (frein à l'installation par manque de lisibilité sur le devenir des terres, précarité foncière surtout dans la plaine fragilisant les exploitations présentes...) ▪ Une mise en mouvement collective des exploitants difficile ▪ Morcellement des parcelles
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence « d'outils » : abattoir, APAO, AFP... ▪ Un bassin de consommation à proximité (Métropole grenobloise) ▪ Une bonne connaissance agricole du territoire ▪ Un actionnement par la CCO « d'outils » complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'une stratégie de développement agricole, - mise en œuvre du SCoT de l'Oisans ayant vocation à articuler les différentes politiques en matière d'habitat, d'aménagement, d'environnement et de paysages et possibilité d'y intégrer un programme d'actions (dont actions sur l'agriculture) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accroissement de la pression de prédation (loup) ▪ Le risque de non reprise des structures agricoles, avec, en cas de non-transmission des exploitations d'élevage, une menace sur l'entretien et la viabilité des zones intermédiaires et d'alpages ▪ Une absence d'outils de protection du foncier agricole dédiés (au-delà des documents de planification locaux) ▪ Fermeture des paysages, préjudiciables pour le territoire touristique de vues et de perspectives qu'est l'Oisans ▪ Fermetures en proximité de zones urbaines qui peuvent être préjudiciables au maintien de l'urbanisation dans certains hameaux

6. Diagnostic alimentaire

6.1. Focus sur la production agricole dans l'Oisans



Graphique de l'évolution des actifs agricoles permanents en pourcentage entre 1988 et 2010
Sources : CRATER, Agreste 2020, RGA 2010

Actifs agricoles permanents sur la population totale, quelques chiffres :

CC Oisans : 0,46%

CC Matheysine : 1,57%

CC Trièves : 3,75%

CC Cœur de Maurienne Arvan : 2,63%

Isère : 1,1% (Agreste 2020)

AURHA : 2% (Agreste 2020)

« En termes de dynamique, [l'Oisans] ce n'est pas le Trièves (dynamique d'installation, projets innovants, etc.). Le climat et la topographie jouent sûrement mais est-ce la seule raison ? »
Mélanie HOVAN (CA38)

« J'ai commencé petit en 2016 avec 700/800 m². Aujourd'hui j'ai environ 1ha que j'exploite [...]. J'ai bénéficié d'aucune aide, je ne les ai pas spécialement cherchées. » Colin BONNARD (Coco Jardin)

Des actifs agricoles largement en-deçà des territoires voisins :

Certains territoires isérois arrivent à maintenir un tissu d'actif agricole dense voire même à le développer.

C'est également le cas de la CC Cœur de Maurienne Arvan, également majoritairement en zone classée de haute montagne, qui via la filière AOP Beaufort connaît une bonne attractivité.

C'est ici que la question du modèle agricole de haute montagne est intéressante à poser. En effet, à dire d'acteurs, une dynamique existe sur l'Oisans de création de micro activités agricoles. Ces dernières passent très certainement sous le scope des observatoires statistiques.

Le rôle qu'ils jouent et pourraient jouer dans le système alimentaire du territoire ne doit pas être négligé.

Un taux de féminisation de l'emploi agricole particulièrement élevé de 66,8% contre 32,6% au national.



Graphique de la part de la SAU Bio à diverses échelles

Part de la SAU Bio sur la SAU totale, quelques chiffres :

CC Oisans : 0,38%

CC Matheysine : 8,02%

CC Trièves : 22,85%

CC Cœur de Maurienne Arvan : 0,46%

Isère : 10,8% (Agreste 2020)

AURHA : 9,5% (Agreste 2020)

« Les producteurs de l'Oisans ont appris à être résilients dans leurs débouchés, notamment après l'arrêt de la collecte de lait sur le territoire » Sonia COIN (CA38)

« Je n'ai pas besoin d'être bio, mes clients me connaissent et connaissent mes produits » Didier GIRARD (La Ferme des Bisons)

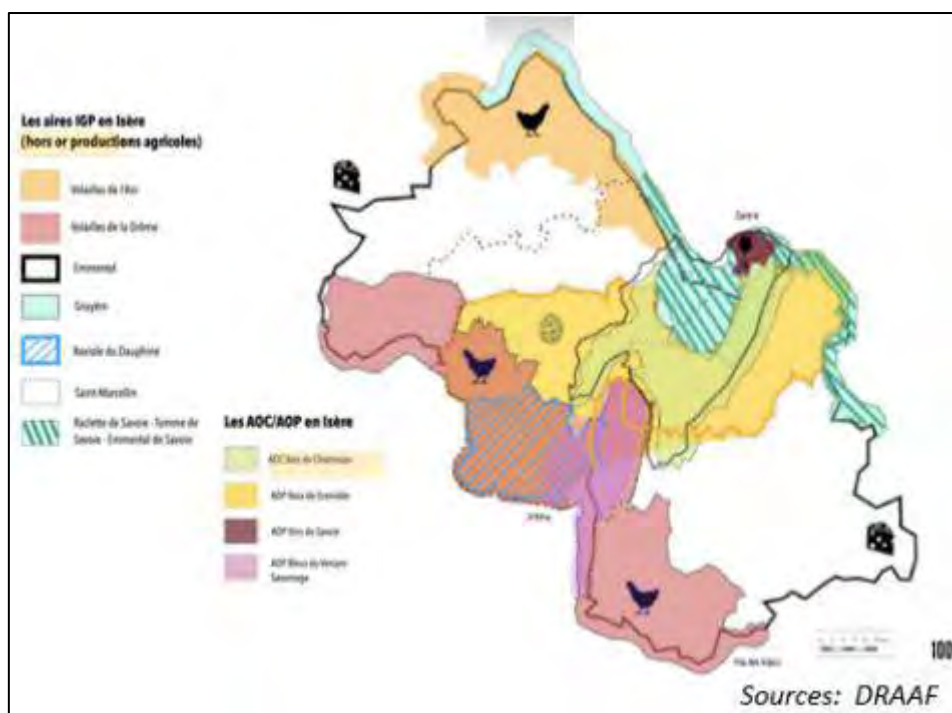
Une dynamique de conversion bio faible :

La dynamique de conversion bio est beaucoup plus faible sur la CC de l'Oisans que dans le reste du département.

La part de SAU Bio de la CCO (0,38%), n'est pas en revanche si éloignée de celle de la CCCMA (0,46%).

Cette part faible de la SAU Bio de la CCCMA s'explique par la présence de la filière AOP Beaufort, offrant d'ores et déjà une bonne valorisation du lait gérée directement et collectivement par la profession (GIS Alpes Jura, 2013).

Un parallèle peut sans doute être ici établi avec les producteurs de l'Oisans. **Ces derniers, en grande majorité en vente directe, ont su s'adapter et trouver des voies de valorisation satisfaisante notamment suite à l'arrêt de la collecte de lait dans les années 2000.**



Carte des aires IGP en Isère
Sources : DRAAF

Valorisation des productions agricoles du territoire

Discuté il y a une dizaine d'année au sein de l'APAO, la création d'un magasin de producteurs n'est plus à l'ordre du jour.

À ce jour pas de dynamique collective de commercialisation sur le territoire. Certains producteurs trouvent cette dynamique au travers de magasins de producteurs hors du territoire (Saint-Martin-d' Uriage).

« On essaie de mettre du local, [...], mais notre offre est plutôt régionale. Ici pour les habitants, la notion de localité voudrait dire de l'Oisans. Nous n'avons pas spécialement de sollicitations de la part de producteurs locaux » Elody FRANCOIS (Casino)

Peu de vente en circuits courts via un intermédiaire (fromager, boucher, GMS, etc.), mais une majorité de vente directe (9 marchés de plein vent du territoire, vente à la ferme).
40,5% de producteurs en circuits courts, contre 45% des exploitations agricoles iséroises (Agreste 2018, CA38 2021)

Une résilience certaine des EA en termes de commercialisation. Ex : adaptation de la transformation fromagères durant le COVID vers des fromages de conservations longues.

Le territoire de la CCO ne compte aucune appellation AOP/IGP. Plus rare pour un territoire de montagne, il ne possède pas de produits ou spécialités culinaires emblématiques.
Bienvenue à la ferme : 6 producteurs sur le territoire. Le respect de ce cahier des charges permet à ces producteurs d'être labélisés « Producteurs de l'Oisans » animation APAO)

« Il faut être disponible ici pour manger local, avoir le temps de faire le tour des fermes ou pouvoir être sur le marché le samedi. » Ludovic CAPELLI (Les Casiers de l'Oisans)

Autonomie Alimentaire ?

Si l'autonomie alimentaire d'un territoire, surtout en montagne, est difficile à envisager, il est intéressant de se pencher théoriquement sur les surfaces nécessaires pour nourrir la population. Elles constituent en effet une variable souvent méconnue et pourtant essentielle aux questions de résilience d'un territoire.

	Surfaces nécessaires pour nourrir la population de l'Oisans <i>Consommation: Régime français moyen; consommation Bio actuelle (5% échelle France)</i>	La production en Oisans (2021) <i>(Sources: RPG 2017, INSEE)</i>	Scénario d'anticipation: évolution de la consommation et de la production sur le territoire <i>Consommation: Réduction de la consommation de produits animaux (-25%); 20% de produits Bio achetés (*EBALIM Restauration collective);</i>
	Surfaces théoriquement nécessaires (ha)	Surfaces réelles actuelles (ha)	Surfaces théoriquement nécessaires (ha)
Légumes	46	?	130
Fruits	42	0,09	100
Céréales et autres cultures	410	26,9	530
Elevage	3480	4450 (PP PT)	2300
TOTAL	3970	4477 (hors alpages)	3060
Emplois agricoles	140	70	130

Une base de réflexion :

3 970 ha sont nécessaires pour relocaliser 100% de l'alimentation de la CCO

Une dépendance obligatoire du fait d'une SAU agricole trop réduite par rapport à la population ?

Où sont situées les surfaces, les territoires dont nous dépendons ?

Quels flux ? Quelles solidarités interterritoriales ?

À quelle échelle notre alimentation doit-elle se réfléchir ?

Que voudrait dire « relocaliser » une partie de notre autonomie alimentaire ?

Quels sont les objectifs atteignables et souhaitables ? Selon quel modèle agricole ?

Quelle offre alimentaire territoriale demain et quels liens avec les hausses saisonnières de besoins alimentaires ?

L'évolution des comportements alimentaires est particulièrement rapide en ce début du XXème siècle. Les préoccupations liées à la santé et à l'environnement jouent un rôle prépondérant « Prêt à manger », « proximité », « naturalité » seront également des marqueurs forts pour les années à venir.

Il est intéressant d'anticiper ces évolutions et ce qu'elles impliquent en termes de surfaces de production nécessaires. On voit ici à gauche, l'impact surfacique d'une évolution tendancielle dans un horizon de 10 à 15 ans.

Sources : Cellule prospective Ministérielle de l'Agriculture 2017

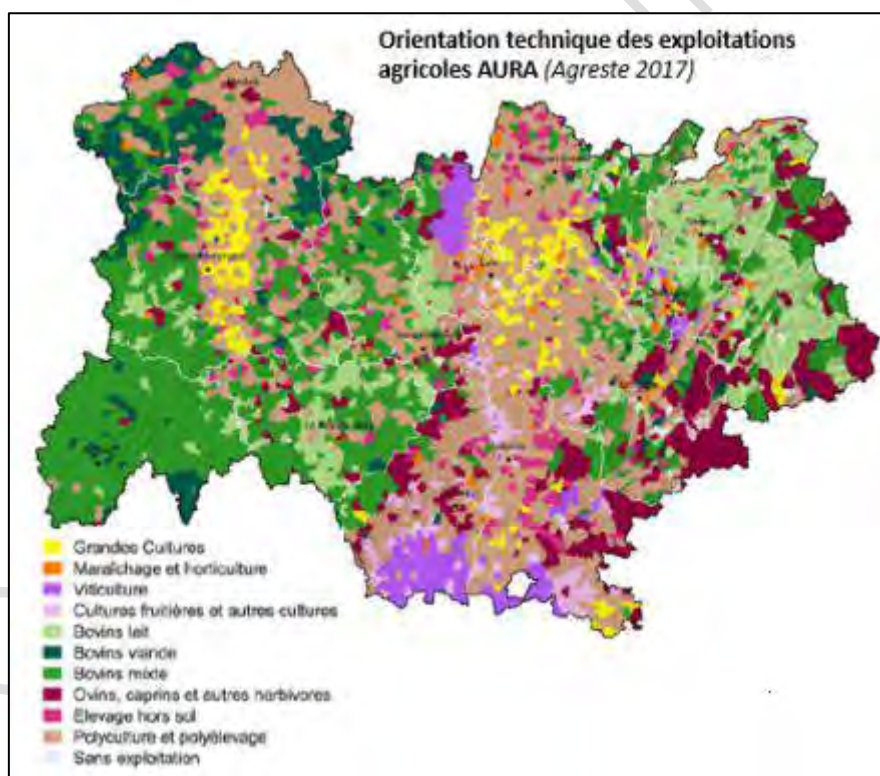


« Qu'est-ce qu'une exploitation importante sur le territoire ? Doit-on vraiment raisonner avec les mêmes critères que dans le reste du département ? » Sonia COIN (CA38)

PARCEL – Présentation de l'outil utilisé :

PARCEL est un outil permettant d'évaluer les surfaces agricoles théoriques pour relocaliser l'alimentation sur un territoire, et ce en fonction de sa population. Par jeu de curseurs et de scénario de changement de mode de production agricole et/ou de régimes alimentaire, il permet de se projeter dans des évolutions tendanciennes et/ou souhaitables.

À quelle échelle réfléchir une relocalisation de l'alimentation sur l'Oisans ?



Carte des exploitations agricoles AURA
Sources : Agreste 2017

La Métropole de Grenoble, un grand voisin lui-même fortement dépendant alimentairesment

Selon une étude menée par UTOPIES en 2017, l'autonomie actuelle de l'aire urbaine de Grenoble serait de 1,37% soit la 66^e place sur les 100 premières aires urbaines françaises.

À l'échelle du Projet Alimentaire inter-Territorial, la surface agricole utile est suffisante en théorie pour répondre aux besoins alimentaires du territoire. « Mais cette projection n'est que théorique, puisqu'elle impliquerait une restructuration profonde des filières locales » (Mélanie HOVAN, CA38)

De par sa diversité et sa capacité de production, l'échelle régionale semble être une échelle réaliste de réflexion quant à l'approvisionnement local du territoire.

Le verrou du foncier de l'Oisans ?

« On pourrait faire beaucoup de choses dans l'Oisans [divers types de production], mais le problème c'est l'accès au foncier. Essentiellement bloqué par la préfecture du fait c'est vrai des risques [inondations, avalanches] » Didier GIRARD (APAO)

Exemple pour donner à penser : la Suisse, championne de l'autonomie alimentaire
La Suisse, territoire de montagne par excellence, se sait dépendante alimentaires de ses voisins et notamment de la vallée du Rhône française pour l'importation de fruits.
Elle développe depuis plusieurs années des relations commerciales avec des opérateurs publics et privés de cette zone. Cela s'est traduit notamment par l'implantation d'une antenne de l'Institut de l'agriculture biologique Suisse (FiBL) dans la Drôme afin d'appuyer directement le développement de la production biologique.

6.2. Focus sur la transformation agroalimentaire dans l'Oisans

L'abattoir de Bourg d'Oisans, outil structurant pour les filières et le territoire

En quelques chiffres :

34 utilisateurs réguliers

61 tonnes sur 2020, essentiellement des ovins

52 bovins/an

6 porcs/semaine

1 pic d'activité : la redescente d'alpage (septembre)

1 des 2 seuls ateliers de Transformation Collective du département

À dire d'acteurs, la reprise de la gestion par la CCO en 2019 a permis de lisser la gouvernance : d'un côté en soulageant les anciens producteurs gérants, de l'autre en levant toute ambiguïté quant à la gestion.

3 projets de réflexion :

Une extension pour un atelier steak hachés et saucisserie ;

Une collaboration avec une boucherie locale ;

La mise en avant de produits au titre de l'abattoir lors de marchés.

« Nous sommes également passés de 1 boucher à 4 via notre prestataire Performance Boucherie (La Mûre). Nous avons considérablement gagné en volumes. [...] Aujourd'hui notre boucher peut vraiment s'adapter aux besoins de l'éleveur et proposer ainsi des colis de différents kg. » Coralie ARGENTIER (Gestionnaire)

Une dynamique intéressante autour de l'artisanat de bouche sur le Bourg d'Oisans.

Ex :

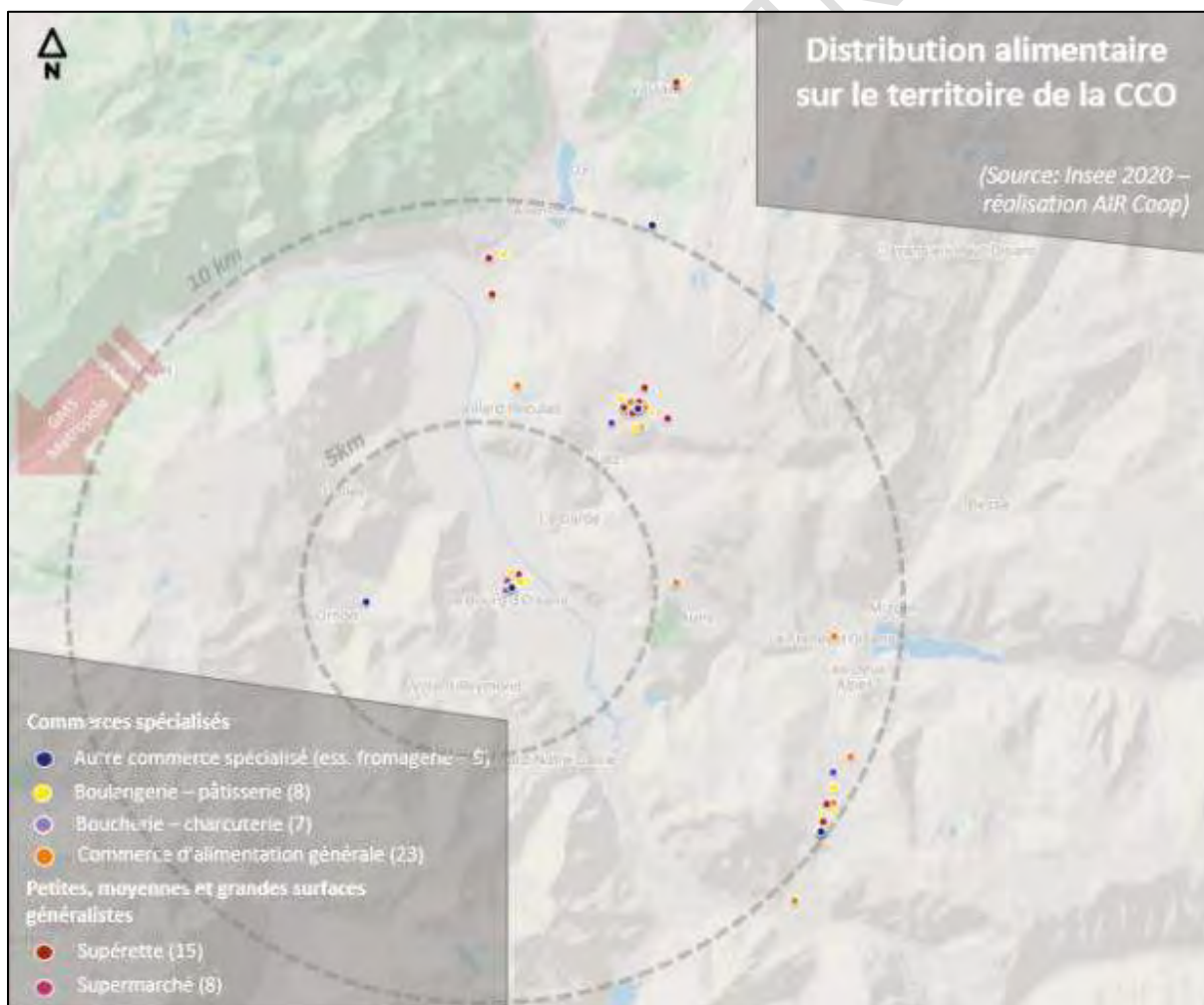
- Installation d'un boucher (2021),
- 2 brasseries artisanales (dont 1 labélisé Is 'hère),
- Fabrication de pâtes fraîches

Identifié lors d'études précédentes, le besoin de faire connaître les artisans du territoire reste d'actualité

Des dispositifs départementaux et régionaux non mobilisés à ce jour par les entreprises du territoire

Ex : CMA38 : optimisation des flux (matières premières, énergies, invendus, etc.), ARIA : « circuit court industriel », Coopération Agricole « Cap Énergie », etc.

6.3. Focus sur la distribution



Carte de la distribution alimentaire sur le territoire de la CCO
Sources : Insee 2020 – réalisation AIR Coop

1. Une offre alimentaire particulièrement concentrée sur le Bourg d'Oisans, les 2 Alpes et l'Alpe d'Huez.
2. Les grandes et moyennes surfaces du territoire réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires auprès de la clientèle touristique.
3. Une compétitivité forte des GMS de la métropole grenobloise vis-à-vis de la population locale, facilité par le développement du « drive »

« Nous sommes ouvert à l'année avec 80% de clientèle touristique [...]. Environ 40% de la clientèle locale s'approvisionne complètement chez nous et 60% pour de l'appoint. (Sherpa Les 2 Alpes

)

« Les gens d'ici descendraient une fois par semaine faire le gros de leur course sur Grenoble. Ici c'est pour l'appoint quotidien. » (Elody FRANCOIS- casino)

En 2019, la CCI38 estimait que 72% des achats alimentaires se faisaient en grandes et moyennes surfaces sur le département.

Les casiers de l'Oisans : du local 24/24 7j/7

Une offre venant combler le déficit d'offre et d'accessibilité en produits ultra-locaux

Une solution venant pallier l'absence de dynamique commerciale collective des producteurs du territoire

Co-construction des prix finaux avec la production, malgré une gouvernance privée

L'évolution de l'acte d'achat en Isère en quelques points dés ...

- Une révolution numérique en cours :
 - Plus d'un ménage sur quatre (28 %) déclare faire des achats sur Internet au moins une fois par mois.
 - Des consommateurs nomades : 29% consultent Internet pour s'informer et 14% d'entre eux réalisent déjà des achats sur ordinateur, smartphone ou tablette
- Sur Grenoble Métropole, 39% du budget est consacré à l'alimentaire contre 20% au national.
- Le prix constitue le principal frein à une alimentation saine et durable.
- 30% des ouvriers grenoblois déclaraient en 2019 ne jamais acheter de produits locaux, 34% pour les produits bio.

... à interroger sous 1^e prisme du territoire de La CCO

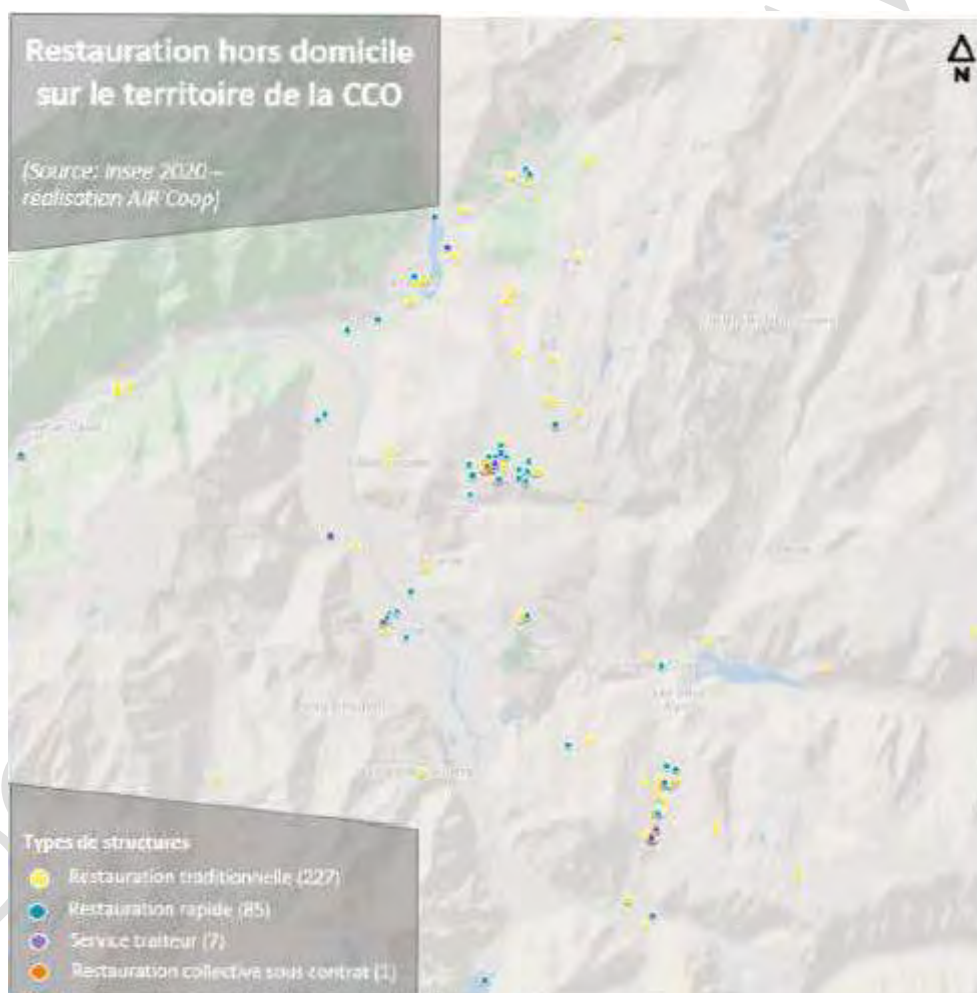
- A dire d'acteurs, la commande en ligne et notamment le système de drive auprès d'enseignes situées en dehors du territoire connaissent une forte augmentation. Les habitants optimisent ainsi leur déplacement sur la métropole grenobloise en limitant le temps dédié aux courses alimentaires.

- Les prix pratiqués par les commerces « du bas », notamment drive, sont particulièrement compétitifs par rapport aux prix pratiqués sur le territoire de l’Oisans (de -7% à -40% constatés sur MDD et marques nationales).

Reste toutefois des questions d’accessibilité à ces commerces tant pour des raisons de temps, de coût et de capacité de déplacement.

En milieu rural, une aire d’habitation située à plus de 1,6 kilomètres d’un point de vente proposant des produits frais et diversifiés est appelé « désert alimentaire » (Bricas et al, 2015). Bien que ce concept soit encore ou stade de la recherche en France, l’accès physique de la population à une alimentation saine et nutritive est à interroger sur la CCO. Certains hameaux et villages étant parfois situés à plus de 10km du premier magasin.

6.4. Restauration hors domicile



Carte de la restauration hors domicile sur le territoire de la CCO

Sources : Insee 2020 – réalisation AIR Coop

Une couverture très large du territoire en restaurants dits traditionnels, notamment du fait d’établissements d’altitudes. Ces établissements font notamment appel à des services de livraisons et complètent leurs approvisionnements auprès des GMS à proximité pour les produits fruits et légumes.

« Nous travaillons aussi avec les restaurants, soit entre 15 et 20 comptes professionnels. Ce n'est pas de l'appoint » (Sherpa 2 Alpes)

« Pour les produits frais, nous allons au carrefour Market ou au Spar » (Pizzeria de l'Eau d'Olle)

Une concentration importante en restauration rapide avec plus de 85 établissements. Cela représente plus de 7,9 pour 1 000 habitants (pour comparaison : Grenoble 4,9 pour 1 000 ; CCCMA 2 pour 1 000). Bien que cet indicateur puisse être tempéré par la prise en compte de la fréquentation touristique, cette offre n'en reste pas moins accessible économiquement et géographiquement pour la population locale.

Pour rappel :

→ La fréquentation des fast food a doublé en France entre 2006 et 2014 (ANSES, 2021)

→ Un fast food à moins de 3km de chez soi augmente le risque de maladie cardiovasculaire de 13 à 17% (EJPC, 2018)

6.5. Focus sur la logistique

Un enjeu commun aux acteurs de la transformation et de la distribution

- Un maillon **coûteux** pour les producteurs indépendants. La rentabilité dépend de la capacité des acteurs à mutualiser les outils et massifier les flux.
- Une étape qui peut peser sur la **facture environnementale** (problématique du dernier kilomètre)
- La logistique est un **métier à part entière** (métier des grossistes et logisticiens). La difficulté pour les producteurs pour adresser la restauration collective, les points de ventes locaux réside aussi dans leur capacité à l'assurer (points de vente multiple, capacité à livrer à temps différents points ayant les mêmes exigences, capacité à s'adapter ...)

« Il est essentiel d'écourter, de faciliter cette fonction d'approvisionnement (factures, prise de commandes etc.) [pour les restaurants]. Il y a quelques choses à faire avec les acteurs du MIN pour monter des matières premières et pourquoi pas redescendre de l'Oisans des produits transformés. » (Isabelle PEUETIER-CMA38)

Exemples de produits typiques de la gastronomie iséroise, drômoise et haute-alpine fabriqués en unités de transformation à Gap et proposés surgelés par la société Prenot Guinard.





« C'est une vraie problématique de se faire livrer par nos fournisseurs hors saison » Vladimir TELETCHKAN- Restaurant le Trappeur



6.6. Focus sur la restauration collective

Villes	Types d'établissements	Cuisines	Nbre % pensionnaires	Atteinte EGALIM
Allemond Le Bourg d'Oisans Livet Gavet	Maternelles et primaires	Cuisine centrale : Vercors Restauration SPL (Fontaine)	/	25% des produits dont 20% bio
L'Alpe d'Huez	Maternelle et primaire	Cuisine centrale	~180	Démarche locale, Quid des volumes?
Les 2 Alpes	Maternelles et primaires	Cuisine autonome	/	20% de bio
Le Bourg d'Oisans	Collège des 6 vallées	Cuisine autonome	~3/0	Entre 20 et 30% de bio /ou local /ou label

Tableau des restaurants scolaires sur le territoire de la CCO

De premières actions en faveur d'une alimentation durable et de l'anti-gaspillage au sein du Collège des 6 vallées :

- Les actions anti-gaspillage sont menées essentiellement au niveau des cuisines : préparation du nombre de repas au plus juste
- Mise en place d'une « commission menus », incitant les élèves à prendre part mensuellement à la conception des menus

Une méconnaissance pointée des producteurs locaux, notamment par l'absence de plateforme de référencement au niveau départemental

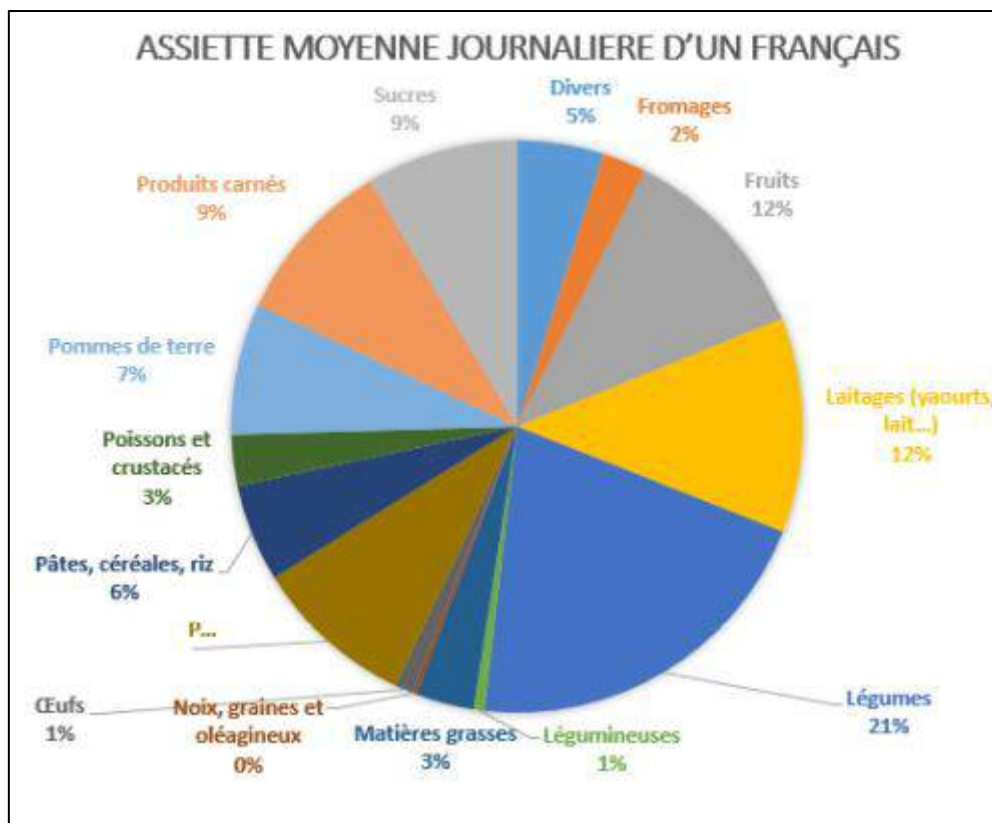
	Du 29 mai au 31 mai	Du 31 mai au 1 juin	Du 7 juin au 11 juin	Du 14 juin au 17 juin
Levri		Salade de légumes à l'huile d'olive et miel Pâté de saumon aux herbes de Provence Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes	Salade de légumes à l'huile d'olive et miel Pâté de saumon aux herbes de Provence Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes	Salade de légumes à l'huile d'olive et miel Pâté de saumon aux herbes de Provence Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes
Morue	Filet de morue à la provençale Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes	Filet de morue à la provençale Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes	Filet de morue à la provençale Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes	Filet de morue à la provençale Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes
Escargots	Escargots à la provençale Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes	Escargots à la provençale Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes	Escargots à la provençale Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes	Escargots à la provençale Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes
Jeune	Filet de jeune à la provençale Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes	Filet de jeune à la provençale Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes	Filet de jeune à la provençale Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes	Filet de jeune à la provençale Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes
Filet de saumon	Filet de saumon à la provençale Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes	Filet de saumon à la provençale Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes	Filet de saumon à la provençale Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes	Filet de saumon à la provençale Pommes de terre sautées Coulis de légumes Coulis de légumes

Menu mensuel Vercors Restauration, mai 2021 : chaque repas inclut ou moins un produit local et ou un produit sous label. Poisson 100% MSC (pêche durable)

« Nous essayons de travailler au maximum en local, bio et label. Nos commandes, notamment au sein des marchés publics vont dans ce sens. Mais avec un coût assiette à 1,51€ ce n'est pas évident » (Mme Enckel Collège des 6 vallées)

6.7. Focus sur la consommation

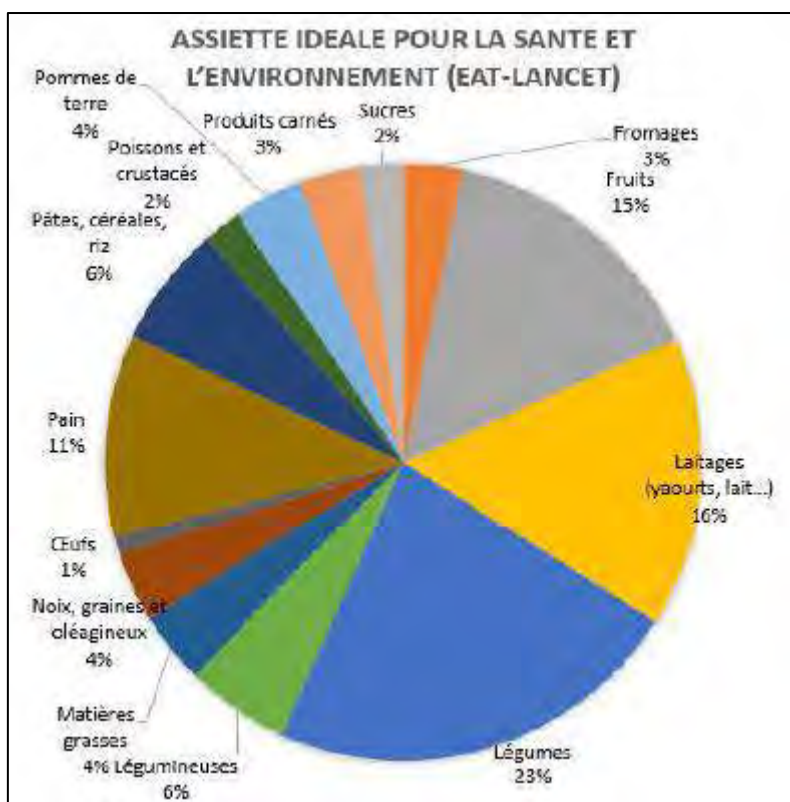




Graphique de la composition d'une assiette journalière d'un français

Impact direct de la mondialisation mais également de l'accélération de nos sociétés, notre régime alimentaire a connu de profondes évolutions :

- Explosion de la consommation de plats préparés *entre 2007 et 2015*
- Essor de la livraison de repas à domiciles
- de 2kg de sucre par an et par personne au 19^e siècle à 39kg aujourd'hui
- En 1960, les ménages consacraient 35% de leur dépense à l'alimentation ... contre seulement 21% en 2018.



Graphique de la composition de l'assiette idéale pour la santé et l'environnement (EAT-LANCET)

Les allégations nutritionnelles et les préoccupations environnementales jouent désormais un rôle certain dans les évolutions à venir de nos régimes alimentaires :

- -12% de la consommation de viande en 10 ans !
- 34% de français se déclarent « flexitariens » (végétariens occasionnels)
- +30% de produits végétaux vendus

La Commission EAT-Lanoet a réuni 19 commissaires et 18 co-auteurs provenant de 16 pays différents et dotés d'expertise dans divers domaines dont la santé humaine, l'agriculture, les sciences politiques et environnementales. Ses recommandations :

- Augmenter sensiblement : Légumes, produits laitiers, œufs
- Augmenter considérablement : fruits (+40%)
- Changement radical : Légumineuses (x10) ; les noix, graines et oléagineux (x16)
- Diminuer : Poissons et crustacés (-22%)
- Diminuer drastiquement : Produits carnés (-63%) ; Sucres (-71%)

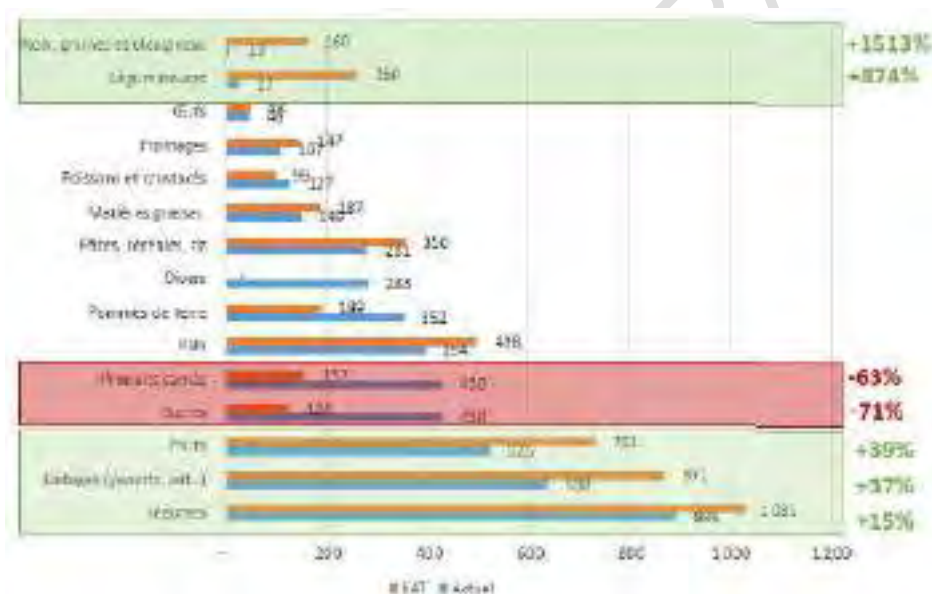
Les données publiques disponibles ne permettent pas d'approcher précisément l'offre alimentaire de la CCO en volumes. Il est toutefois possible d'affirmer que l'autonomie alimentaire du territoire est faible. A titre d'exemple, la viande est avec environ 61t, l'une des productions 1ères du territoire. Elle ne représente à peine que 14% des besoins actuels (39% dans un scénario EAT).

Evolution des volumes consommés à l'échelle de la CCO selon un scénario « EAT-Lancet »

Dans les faits, l'évolution de l'assiette moyenne d'un habitant de l'Oisans pourrait avoir des répercussions profondes sur les besoins d'approvisionnement du territoire.

Comme le montre le graphique ci-contre, les besoins du territoire pourraient :

- augmenter drastiquement en noix, graines et oléagineux (opportunité : AOP Grenoble, 2^{ème} appellation française en termes de volumes, menace : concurrence sur la ressource à prévoir) ainsi qu'en légumineuses (opportunité : au cœur du Plan de relance 2020, 55 M€)
- Augmenter la consommation de fruits (opportunité : petits fruits ?), de laitages et légumes (opportunité : dynamique de porteurs de projets),
- Diminuer fortement la consommation de viandes (menace directe pour nombres d'EA du territoire ; opportunité : « moins mais mieux », labels), diminuer la consommation de sucres



Graphique de la consommation alimentaire de la CCO et les évolutions possibles (en tonnes)

« Il y aurait visiblement plus de 1000 personnes sous le seuil de pauvreté sur Je territoire. [...] Comment font celles qui ne peuvent pas ou plus difficilement se déplacer ?» (Michelle PELLETIER- Secours Populaire de l'Oisans)

Précarité alimentaire sur le territoire de la CCO

Le taux de pauvreté est de 10,9% sur la CCO, soit un peu plus de 1160 personnes vivant sous le seuil de pauvreté, contre 11,6% sur le département. Ce chiffre atteint 13,7% chez les 40-49 ans. (Source : Insee 2020)

Dans le cadre du « Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire », le département de l'Isère expérimente depuis 2013 un outil de cartographie interactive. Ce dernier localise les structures d'aide alimentaire en recherche de dons et indique les entreprises donatrices.

A ce stade ce dispositif n'est pas utilisé sur l'Oisans, les actions étant concentrées géographiquement sur Bourg-d'Oisans et sur un nombre restreint d'acteurs. Les actions de collecte sont-elles concentrées sur le supermarché Casino.

Il est noté par les associations d'aide alimentaire une modification des profils des bénéficiaires du fait du COVID et de la fermeture des domaines skiables 2020/ 21 : moins de saisonniers habitants temporairement le territoire (auraient quitté le territoire), plus de familles monoparentales et de professionnels dépendants du ski (ESF).

Avec une cinquantaine de bénéficiaires en 2021, le taux de prise en charge des plus modestes est particulièrement bas : environ 4,3% de la population de la CCO vivant sous le seuil de pauvreté bénéficie d'un service d'aide alimentaire (Métropole de Grenoble : 11%)

A noter également, un phénomène de concurrence sur les dons de produits alimentaires frais et/ou périssables, accentué notamment par le développement d'épiceries solidaires sur la métropole grenobloise venant s'approvisionner jusque sur le territoire de la CCO.

«L'alimentation est une variable d'ajustement lorsque le budget des ménages est serré. Le prix devient alors le premier critère d'achat, bien avant celui de la qualité. » (N.Bricas 2016)

	Ecart au national - Salaires net lib. moy. des femmes (€)	Ecart au national - Salaires net lib. moy. des hommes (€)
Ensemble	-1,3	-1,3
Carrières professionnelles intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés	-5,1	-4,1
Professions intermédiaires	-0,1	0,2
Employés	0,2	0,5
Ouvriers	1,4	1,8

Source : Insee, Bases Tous salariés - 2018

Tableau des écarts de salaires entre les hommes et les femmes selon la catégorie socio-professionnelle
Sources : Insee, Bases Tous salariés – 2018

On compte aujourd'hui 0,93 jardin familial pour 10 000 habitants sur l'Oisans (Grenoble : 1,4 pour 10 000)

La production alimentaire domestique joue un rôle important dans la résilience alimentaire d'un territoire. Il est estimé qu'elle représentait jusqu'à 40% de la consommation totale d'un territoire en 1960 (M. Marie, 2015).

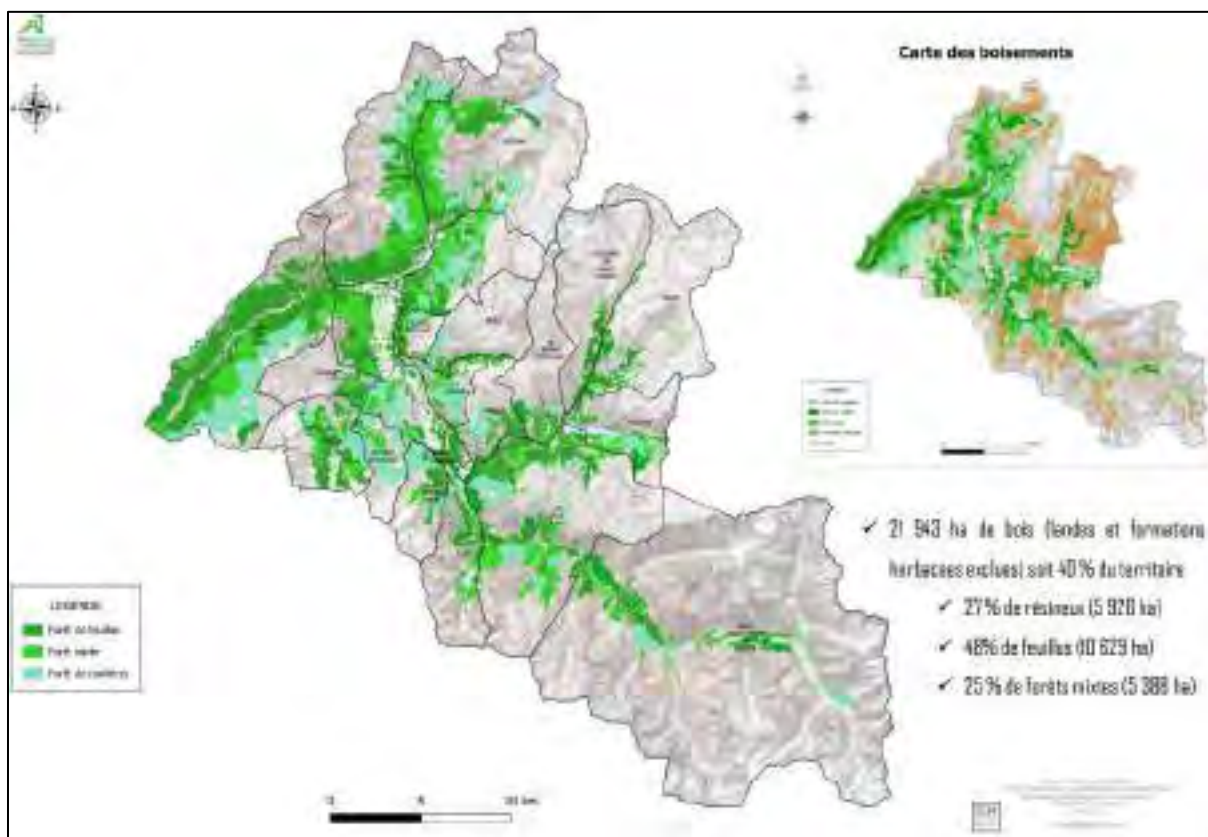
Faciliter l'accès à la terre pour les plus modestes est un levier intéressant pour les territoires, notamment dans un contexte de tension foncière forte.

6.8. Synthèse AFOM – système alimentaire de la CCO

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une résilience certaine des EA en termes de commercialisation, 65 % de producteurs en circuits courts +VD, contre 45% en Isère ▪ Une dynamique positive pour l’abattoir de Bourg d’Oisans, outil structurant pour les filières (34 utilisateurs réguliers et 61t en 2020) ▪ Des établissements en chemin par rapport aux objectifs EGALIM (50% de produit de qualité dont 20% bio) ▪ Une offre de restauration couvrant largement le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un territoire fortement dépendant alimentaires (prod. Viandes = env. 14% des besoins) ▪ Une faible dynamique de conversion bio (0,38% SAU Bio contre 8,78% en Isère) ▪ Pas de dynamique collective de commercialisation alors que le besoin de faire connaître les produits du territoire persiste ▪ Des prix et méthodes de ventes pratiqués par les commerces du bassin grenoblois particulièrement compétitifs ▪ Une concentration importante en restauration rapide (7,9 pour 1000 habitants, Grenoble : 4,9 pour 1000) ▪ Des situations inégales d’accès sur le territoire à une alimentation saine et nutritive ▪ Un taux de prise en charge des plus modestes particulièrement bas, 4,3% de la population de la CCO vivant sous le seuil de pauvreté bénéficie d’un service d’aide alimentaire Grenoble : 11%)
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des initiatives privées de mise en avant des productions locales, une dynamique intéressante autour de l’artisanat de bouche sur le Bourg d’Oisans ▪ Des dispositifs départementaux et régionaux non mobilisés à ce jour par les entreprises du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des problématiques logistiques qui pourraient s’aggraver pour les professionnels des métiers de bouche, notamment des difficultés de livraisons hors-saison ▪ Des évolutions de la consommation qui pourraient directement menacer les productions en place (produits carnés), et creuser encore la dépendance alimentaire du territoire dans un contexte incertain de concurrence sur la ressource (noix, oléagineux, légumineuses)

Chapitre 7 : Diagnostic sylvicole

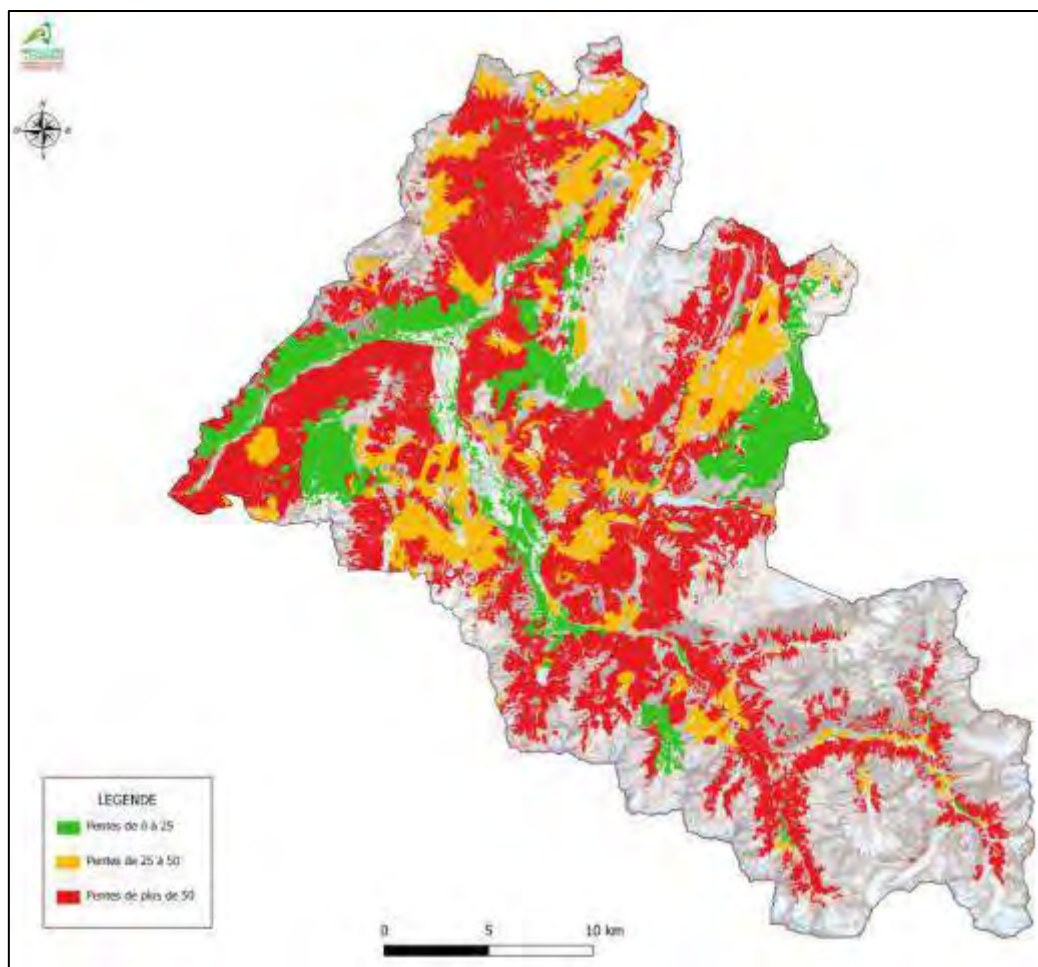
1. Identification de la ressource forestière « exploitable »



Carte des boisements sur le territoire de la CCO

21 943 ha de bois (landes et formations herbacées exclues) soit 40 % du territoire :

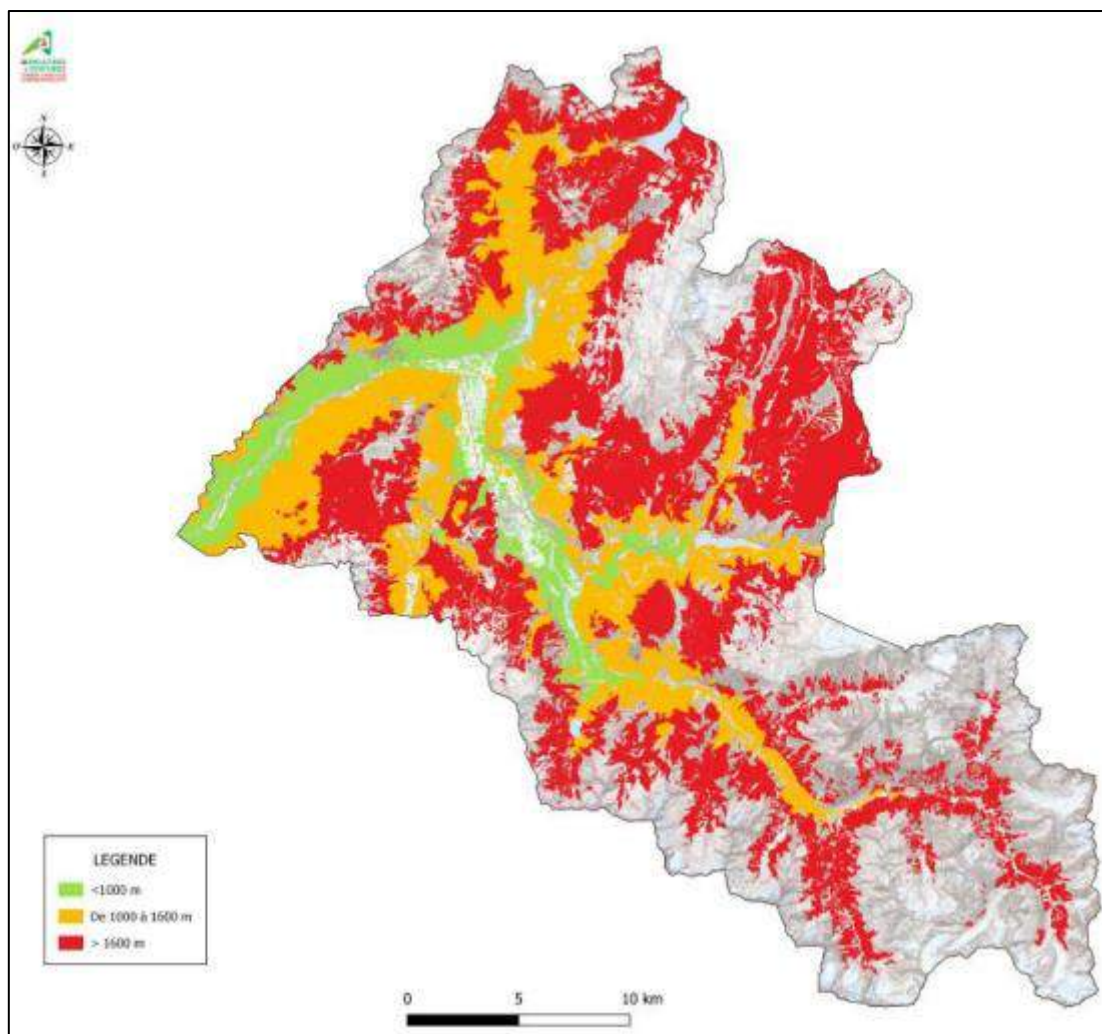
- 27% de résineux (5 926 ha)
- 48% de feuillus (10 629 ha)
- 25% de forêts mixtes (5 388 ha)



Carte des pentes du territoire de la CCO

Afin de sectoriser la ressource forestière mobilisable sur l'Oisans, la localisation des boisements a été recroisée avec le critère pente :

- Les pentes supérieures à 50 % revêtent un caractère discriminant (la ressource forestière y est rendue inexploitable par des « moyens classiques »)
- Les pentes comprises entre 25% et 50% constituent un critère de hiérarchisation puisque sur ces secteurs la ressource forestière y est exploitable mais implique la mobilisation de moyens techniques et financiers importants.
- Les pentes inférieures à 25 % constituent un critère de choix, compte-tenu que sur ces secteurs la ressource forestière peut y être rendue facilement exploitable.

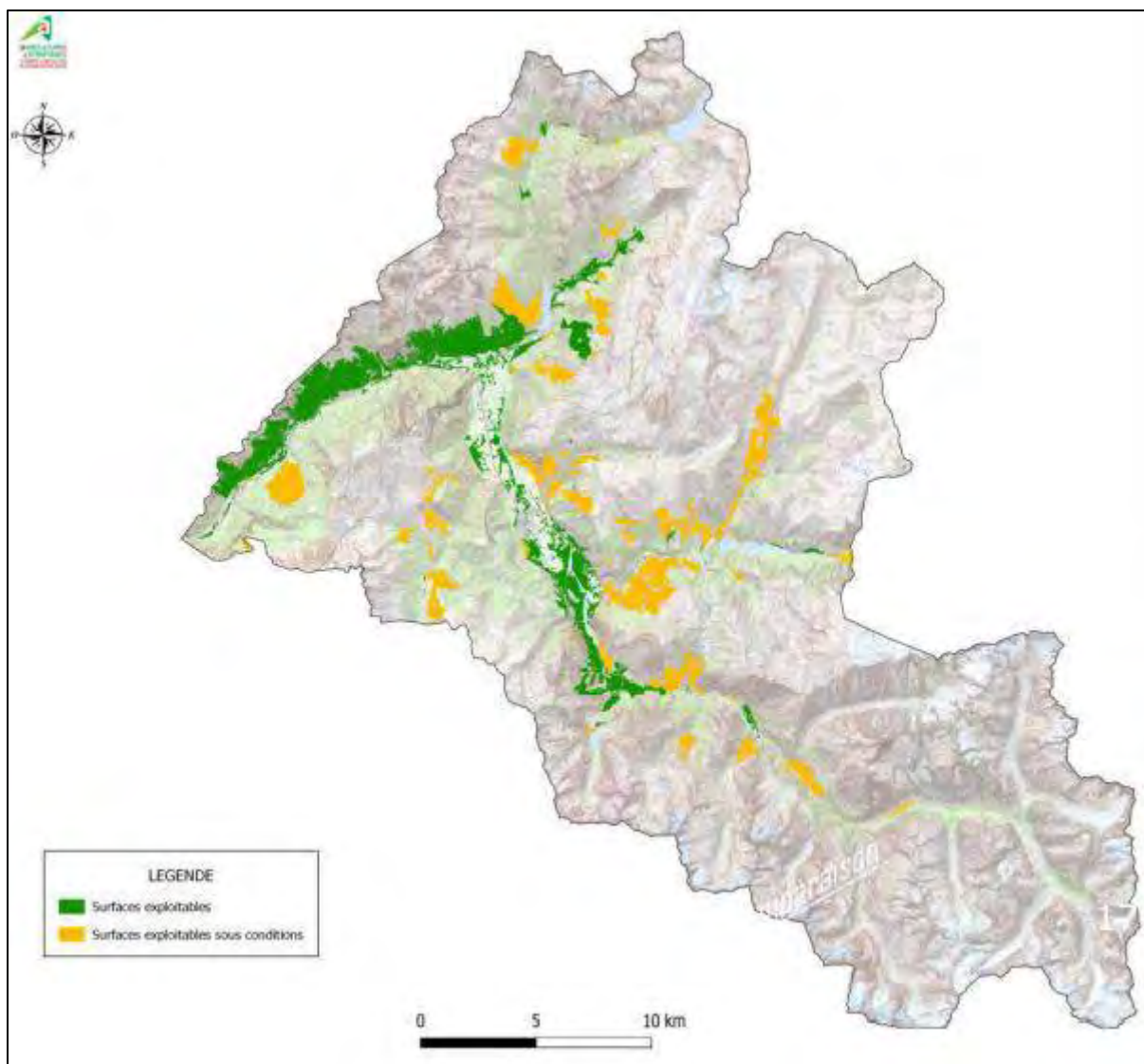


Carte des altitudes sur le territoire de la CCO

- 13 953 ha de bois situés sur des secteurs < 50 % de pente
- 6 368 ha de bois situés sur des secteurs <25% de pente, soit 29% de la ressource forestière du territoire.

La localisation de la ressource forestière « accessible » (pentes < 50%) est ici corrélée avec l'altitude des boisements afin d'en déterminer la facilité de mobilisation :

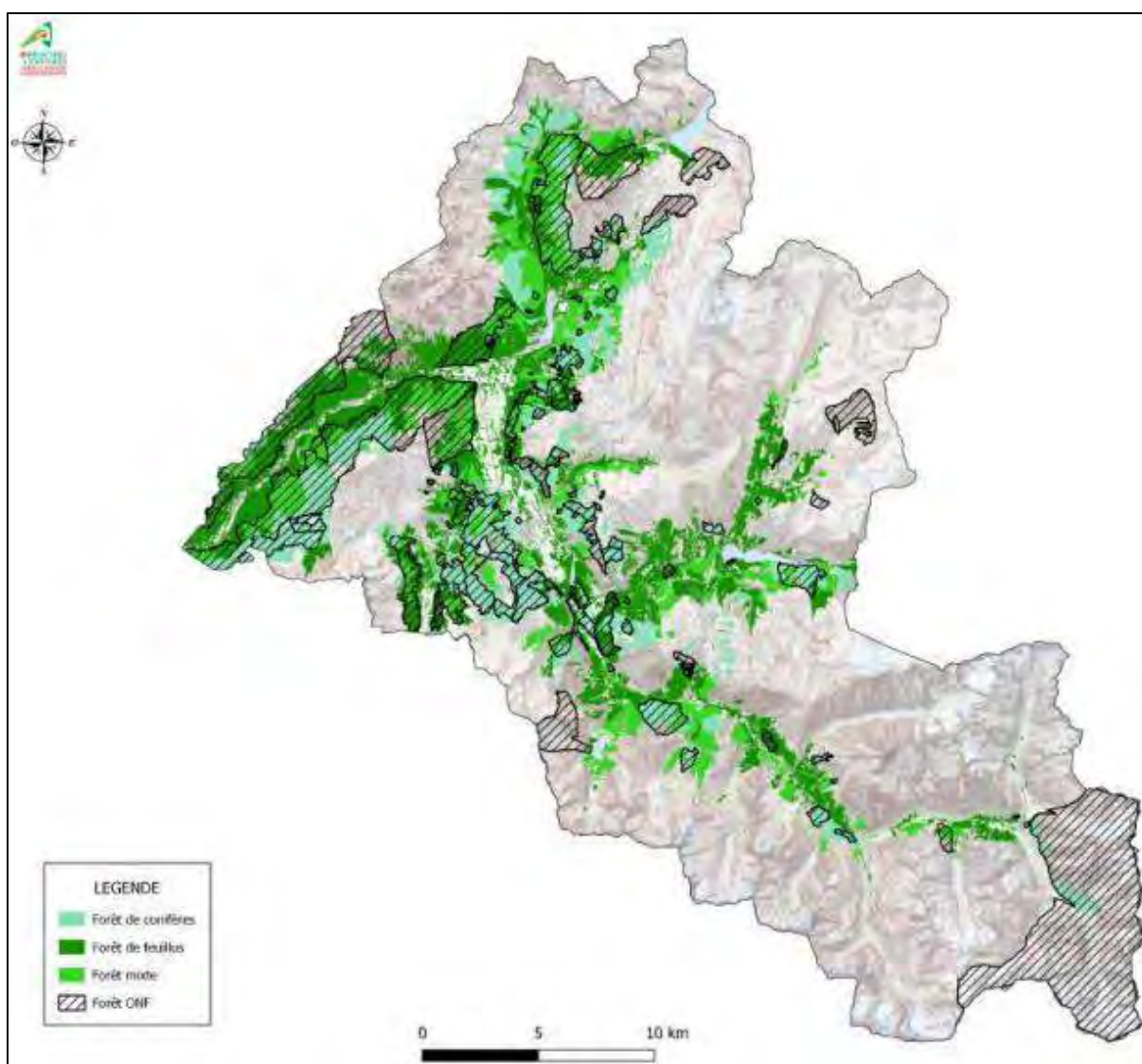
- Secteurs boisés supérieurs à 1 600 m (55% des boisements)
- Secteurs boisés compris entre 1 000 et 1 600 m (33% des boisements)
- Secteurs boisés inférieurs à 1 000 m (12 % des boisements)



Carte des boisements exploitables sur le territoire de la CCO

- Les boisements de pentes faibles (<25%) et inférieurs à 1600 m d'altitude sont considérés comme une ressource potentiellement exploitable soit 3 162 ha soit 14% des boisements.
- Les boisements compris entre 25 et 50 % de pente et inférieurs à 1 600 mètres d'altitude sont considérés comme plus difficilement mobilisable (à des coûts raisonnables) : soit 2 701 ha soit 12 % des boisements.

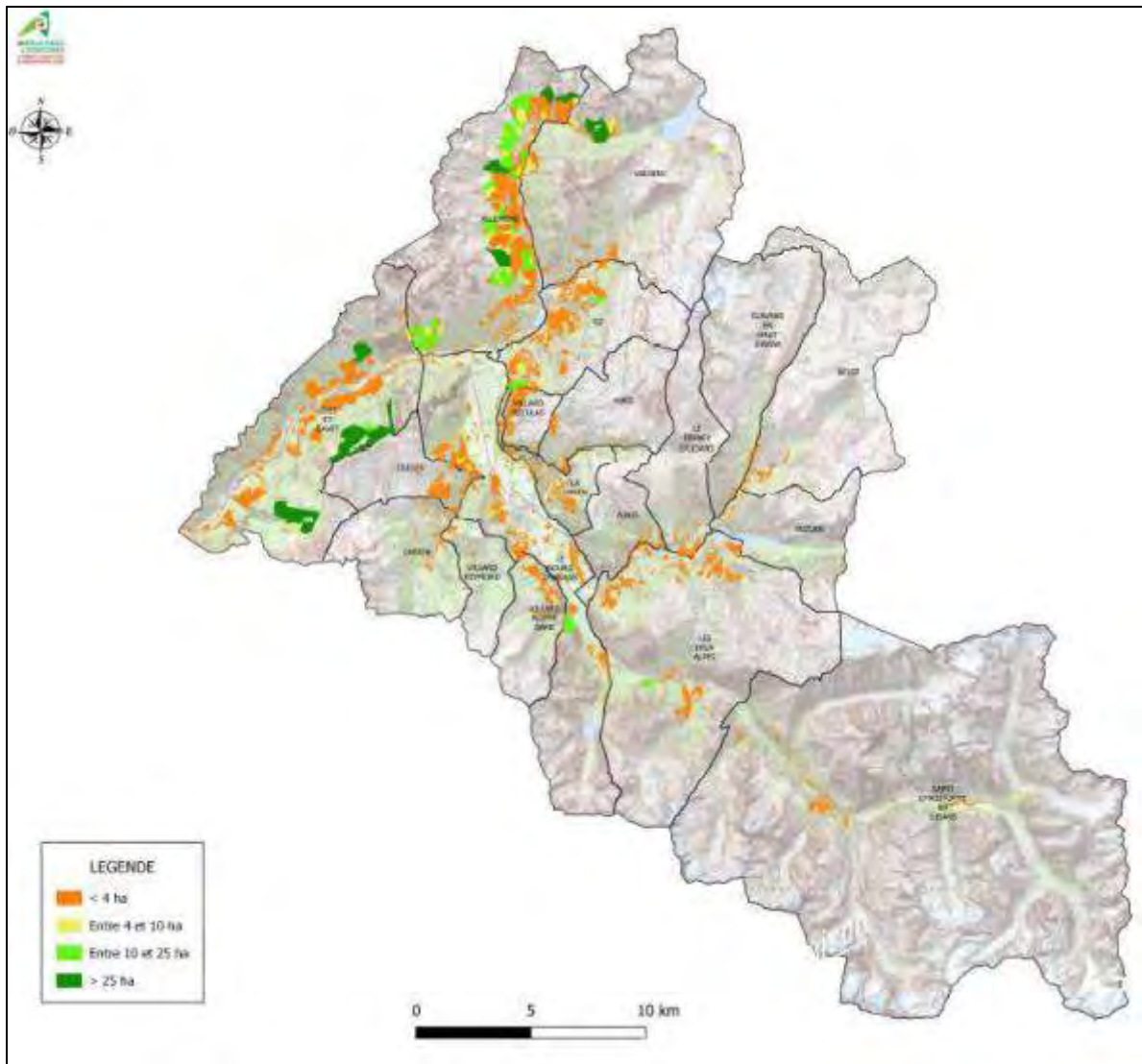
2. Forêt privée / Forêt “publique”



Carte du domaine forestier publique

- La forêt publique, ressource directement mobilisable, représente 35 % des surfaces effectivement boisées soit 7 715 ha
- La forêt privée représente 14 228 ha soit ~ 2/3 des surfaces boisées de l’Oisans

3. Analyse de la structure des parcelles boisées de la forêt privée



Carte de la structure des parcelles boisées privées



Graphique de la répartition de la taille des parcelles boisées privées

L'analyse du potentiel « d'exploitabilité » de la forêt privée passe par un premier filtre lié à la taille des parcelles :

- Parcelles < 4 ha : non considérées comme massif forestier (critère discriminant)
- Parcelles comprises entre 4 et 10 ha (seuil à partir duquel mise en place d'un document de gestion durable)
- Parcelles comprises entre 10 et 25 ha
- Parcelles supérieures à 25 ha

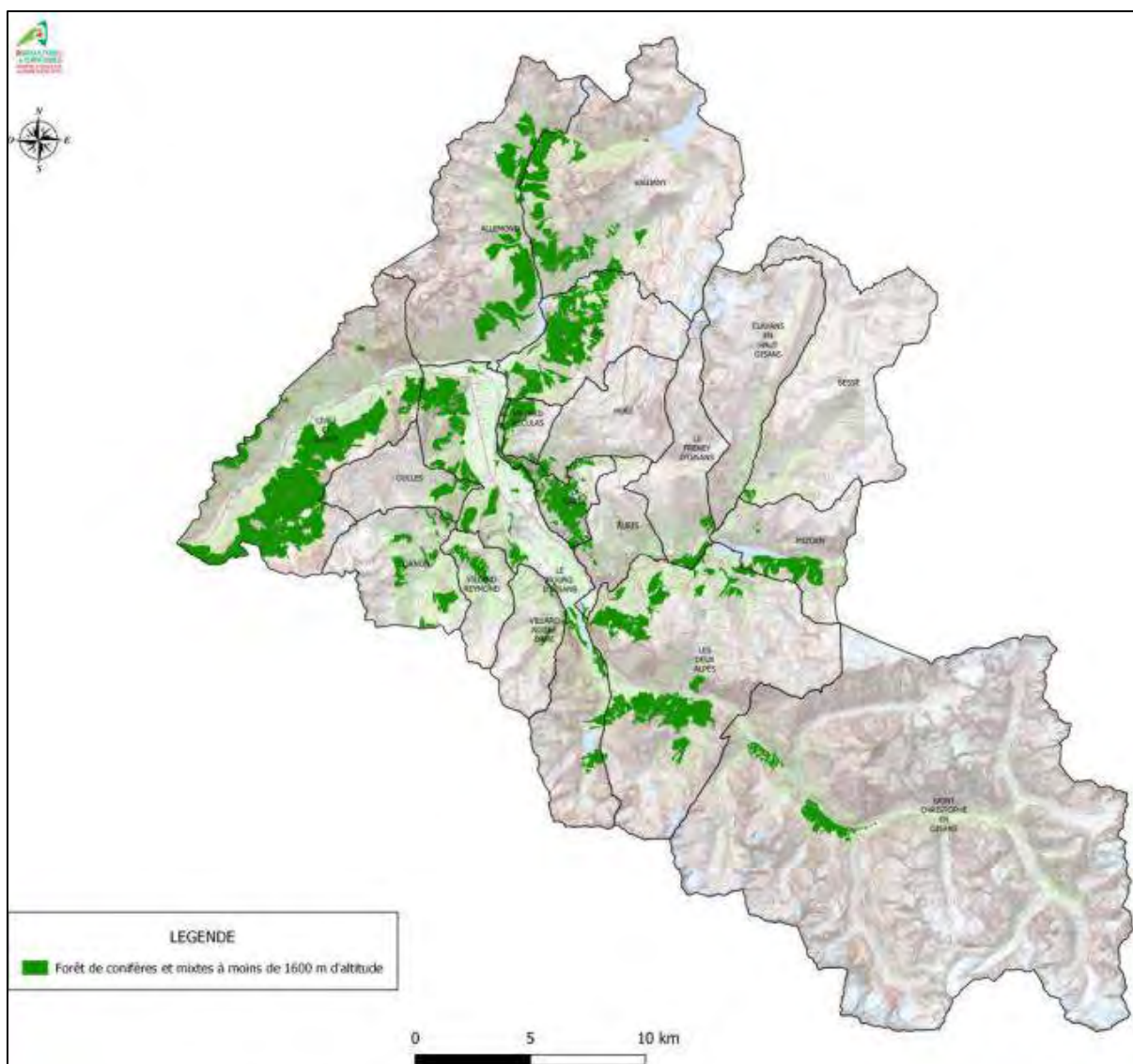
4. Analyse de la structure des parcelles boisées de la forêt privée

L'analyse du potentiel « d'exploitabilité » de la forêt privée passe par un second filtre lié à la « dureté foncière » sous l'angle du nombre de propriétaires pour une même parcelle. Cette analyse est faite pour les parcelles > 4 ha, potentiellement retenues pour constituer des gisements forestiers mobilisables :

- 13 062 ha constitutifs de parcelles boisées avec plus de 3 propriétaires soit 65 %
- 7 075 ha constitutifs de parcelles boisées avec moins de 3 propriétaires soit 35 %

Ainsi, 2 184 ha de parcelles boisées, soit 10 % des bois, sont potentiellement mobilisables (ressource forestière accessible et offrant un caractère « peu morcelé »)

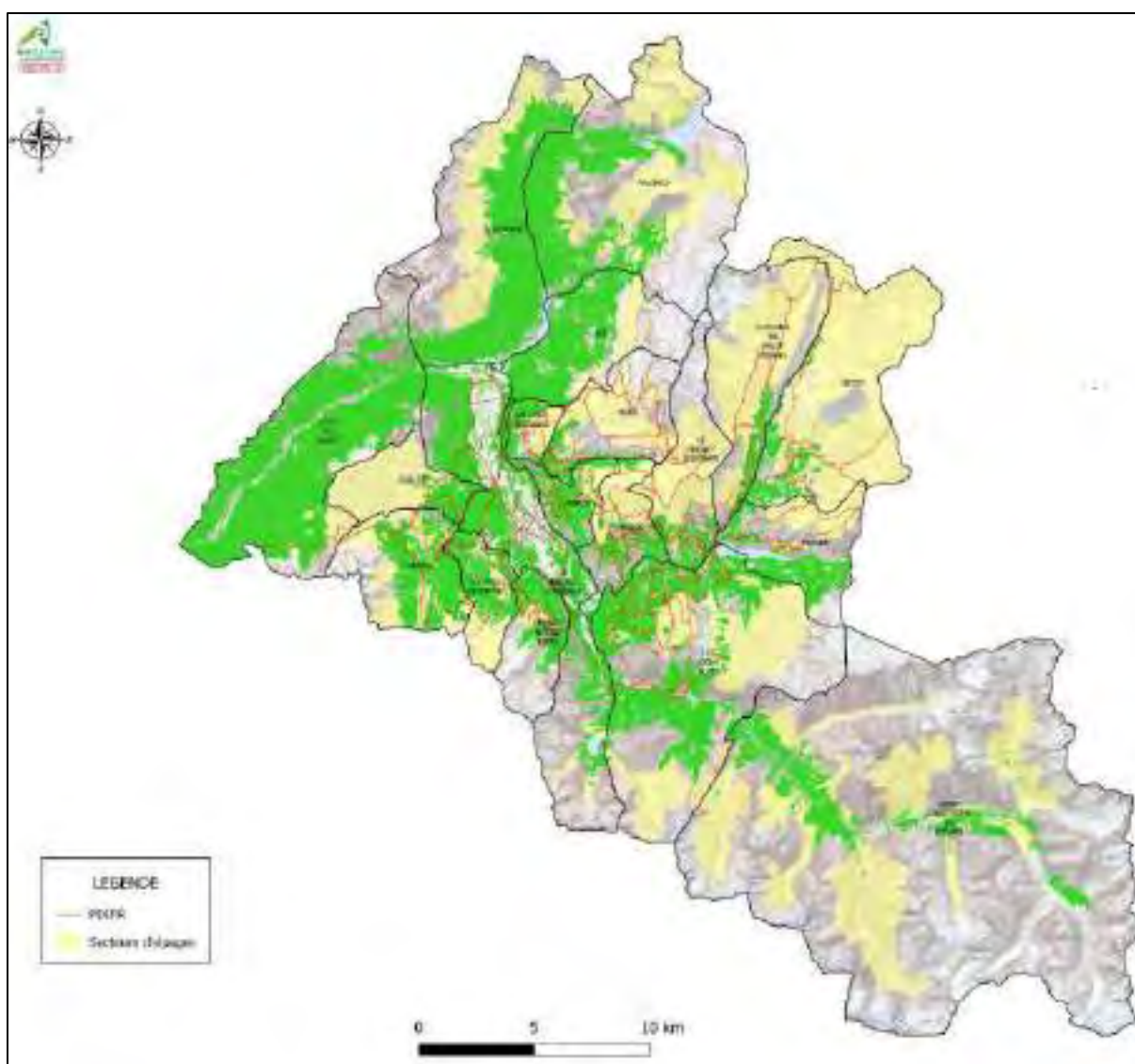
5. Analyse de la sensibilité des boisements aux dépérissements



Carte de la sensibilité des boisements

- Résineux particulièrement sensibles (notamment sur les versants sud < 1 600 m) aux dépérissements (maladies / ravageurs / incendies)
- Cette sensibilité constitue d'autant plus un facteur de nécessité de gestion de la ressource forestière

6. Ressource forestière et usagers du sol



Carte du partage de l'espace

- Les forêts de l'Oisans constituent des zones de passages (sentiers de randonnées) et de transit vers les alpages.
- Elles matérialisent des zones d'accueil temporaires de flux touristiques.

7. Synthèse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une diversité d'essences (résineux / feuillus) ▪ 35 % de forêt publique (connue, gérée, suivie.) ▪ Bois de qualité « montagne » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une ressource difficilement mobilisable (relief, morcellement de la propriété privée.) ▪ Sensibilité aux ravageurs ▪ Une non-appropriation des enjeux forestiers ▪ Morcellement des parcelles
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des outils existants (desserte, AFP en cours...) ▪ Reprise du marché des bois tourné vers des produits locaux ▪ Un actionnement par la CCO « d'outils » complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'une stratégie de développement sylvicole, - mise en œuvre du ScoT de l'Oisans ayant vocation à articuler les différentes politiques en matière d'habitat, d'aménagement, d'environnement et de paysages et possibilité d'y intégrer un programme d'actions (dont actions sur la forêt) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Changement climatique et risques induits d'incendies dans le cadre des épisodes chauds ▪ Conflits d'usage (en lien avec la fréquentation touristique) ▪ Filière forestière peu structurée ▪ Fermeture des paysages, préjudiciables pour le territoire touristique de vues et de perspectives qu'est l'Oisans ▪ Fermetures en proximité de zones urbaines qui peuvent être préjudiciables au maintien de l'urbanisation dans certains hameaux

Chapitre 8 : Les mobilités

1. Les enquêtes Ménages Déplacements

1.1. L'Enquête Ménages Déplacements 2010

Les résultats de l'EMD :

Les déplacements dans l'Oisans sont majoritairement locaux

Près de 32 000 déplacements sont réalisés dans l'Oisans chaque jour. 86 % ont comme origine et destination une commune de l'Oisans et moins de 10% sont en lien avec la Métro. Très peu de déplacements sont en lien avec les autres territoires d'Alpes Sud Isère (3%).

Ces déplacements sont majoritairement réalisés en voiture (54%, soit 13 422 déplacements en voiture). Ce chiffre est inférieur à ce qu'on trouve dans des territoires limitrophes (65% en Matheysine).

La part de la marche représente plus d'un tiers des déplacements, ceci en fait une pratique très caractéristique de l'Oisans.

Les habitants de l'Oisans consacrent un déplacement sur quatre au trajet vers le travail contre 1/ 10 dans la Matheysine .

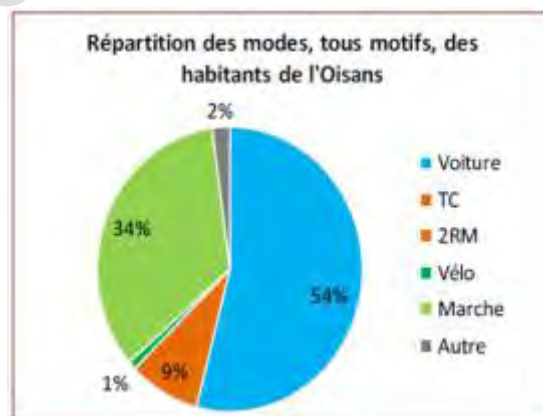
Ils passent en moyenne 1h/jour à se déplacer dont 35 min en voiture. Un déplacement dure en moyenne 20 min soit 1 min de plus que la moyenne de l' EMD.

Un déplacement fait environ 8,5 Km contre 11,5 Km dans le Trièves et 7,5 Km dans la Matheysine.

Echange de l'Oisans	Nombre de déplacements	Part
Internes	27 655	86,2%
Trièves Matheysine-Sud	948	3,0%
Grenoblois	3 035	9,5%
Avec la Métro	346	1,1%
Autres	102	0,3%
TOTAL	32 086	100,0%

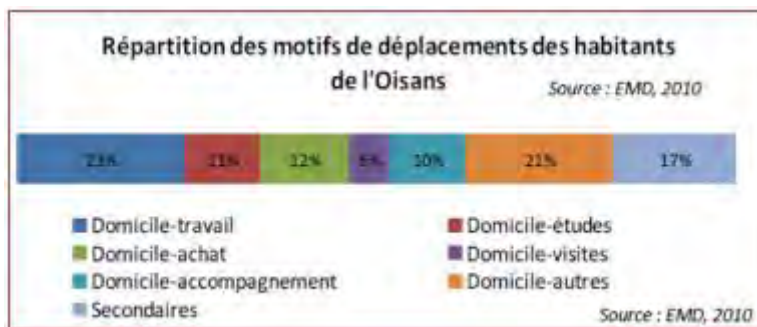
Tableau des déplacements dans l'Oisans

Sources : Analyse de l'EMD 2010 par ITEM (Diagnostic mobilité ITEM 2013)



Graphique de la répartition des modes de déplacements

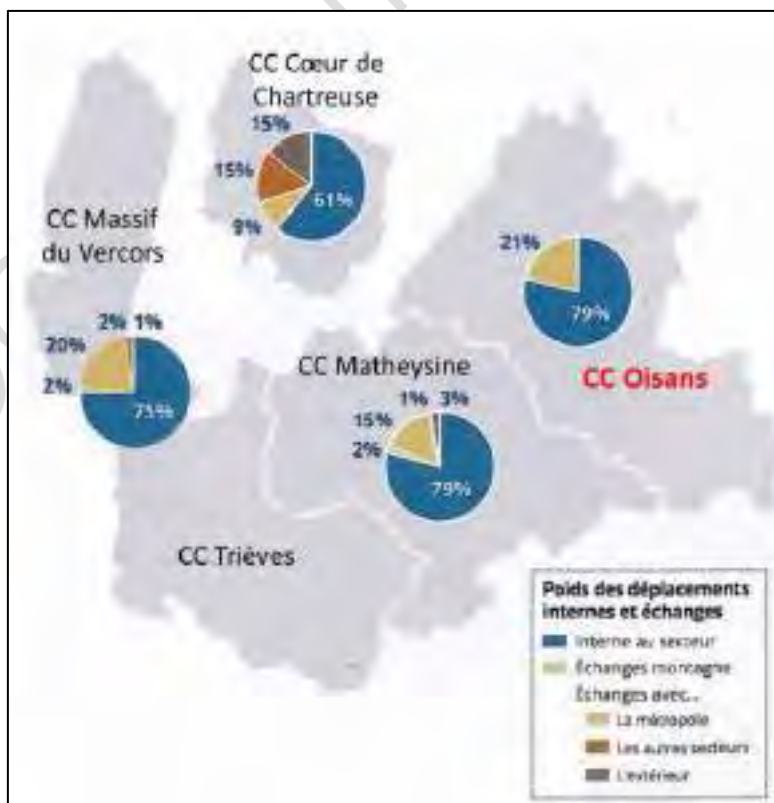
Sources : Analyse de l'EMD 2010 par ITEM (Diagnostic mobilité ITEM 2013)



Graphique de la répartition des modes de déplacements des habitants de l'Oisans
Sources : Analyse de l'EMD 2010 par ITEM (Diagnostic mobilité ITEM 2013)

1.2. L'Enquête Ménages Déplacements 2020

- Une part importante des déplacements internes à la CC Oisans (79%)
- par rapport aux échanges avec la métropole grenobloise (21%).
- S'apparente aux autres territoires de montagne autour de Grenoble : Vercors, Chartreuse, Trièves, Matheysine
 - à la différence près que ces derniers échangent également avec d'autres territoires (5% à 30% de leurs échanges)
 - tandis que pour la CCO, la part des échanges externes (non internes, non Grenoble) semble négligeable



Carte du poids des déplacements internes et des échanges
Sources : Enquête mobilité Territoires de Montagne 2020

2. Les services de mobilités existants au sein et depuis/vers la CCO

2.1. De nombreux réseaux de transport en commun structurés autour du Bourg-d'Oisans

AOM	Service	Liaison	Type	Nom	Niveau d'offre Période & jours de base	Niveau d'offre Vacances Hiver	Niveau d'offre Vacances Été	Projet nouveau Taux de	Commentaire
SAOIS	Ligne Régionale ZOU!	Briançon - Bourg d'Oisans - Grenoble	Régulière intercommunale	LOF 33	2 AR (dux les jours)	3 AR (Lu à Sa) 3 AR (Ve, Sa, Di)	2 AR (Lu à Sa) 2 AR (Ve, Sa, Di)	-	
La Région	Lignes Négociées cadre Cofre Région accompagnement Lignes	Bourg d'Oisans - Vialle - Grenoble	Régulière	T 25	12 AR (Lu à Ven) dont 3 B&D-Vialle 7 AR (Sa, Di) 3 AR (Lu à Ve) 2 AR (Sa, Di)	idem	3 AR	3036	
		Bourg d'Oisans - Les 2 Alpes	Régulière	T 26	3 AR (Lu à Ve) 2 AR (Sa, Di)	idem	3 AR	3036	se prolonge Grenoble-Vialle
		Bourg d'Oisans - L'Alpe-d'Huez	Régulière	T 26	3 AR (Lu à Ve) 2 AR (Sa, Di)	4 AR (Lu à Ve) 3 AR (Sa, Di)	3 AR	3036	
		Bourg d'Oisans - Allemont - Vaujany	TAD	T 26	2 AR (Lu à Ve) 2 AR (Sa, Di)	3 AR	4 AR	3011	Service réservé aux abonnés du cadre "ensemble"
		Bourg d'Oisans - Allemont - Vaujany	Régulière	T 26	3 AR (Lu à Ve) 2 AR (Sa, Di)	1 AR (Lu à Ve) 1 AR (Sa, Di)	1 AR	3119	
Isère	Lignes Départs estivales touristiques	Grenoble - Les Deux Alpes	Touristique	Isère 01 Les Deux Alpes	-	variable (1 à 3 AR/j)	-	-	Circule en Décembre à Août
		Grenoble - Alpe d'Huez	Touristique	Grenoble Alpe d'Huez	-	variable (1 à 3 AR/j)	-	-	Offre d'offre très variable en fonction du jour et de la période.
		Grenoble - Auris	Touristique	Auris	-	variable (1 à 3 AR/j)	-	-	Offre essentiellement le week end et en période touristique
		Grenoble - Ce Vaujany	Touristique	Grenoble Ce Vaujany	-	variable (1 à 3 AR/j)	-	-	Offre peu d'offre en semaine
		Grenoble - Villard-Recloux	TAD	Grenoble Villard-Recloux	-	1 AR (Sa)	-	-	
La Région	Services scolaires	Orson - Bourg d'Oisans	Scolaire	BOO01	1 AR (Lu à Ve)	-	-	-	
		Auris-Micélin - Fresnoy - Bourg d'Oisans	Scolaire	BOO02	2 AR (Lu à Ve)	-	-	-	
		Vaujany - Bourg d'Oisans	Scolaire	BOO03	1 AR (Lu à Ve)	-	-	-	
		Vaujany - Allemont - Bourg d'Oisans	Scolaire	BOO04	2 AR (Lu à Ve) + 1 Vaujany, 1 Allemont	-	-	-	
		La Bresse - Bourg d'Oisans	Scolaire	BOO05	2 AR (Lu à Ve) + 1 Bresse, 1 Bressanet	-	-	-	
		Liret - Bourg d'Oisans	Scolaire	BOO06	1 AR (Lu à Ve) + 1 Liret, 1 Vialle	-	-	-	
		Vaujany - Allemont	Scolaire	BOO07	2 AR (Lu à Ve) + 1 Vaujany, 1 Allemont	-	-	-	
		Bourg d'Oisans - Huez	Scolaire	BOO08	1 AR (Lu à Ve)	-	-	-	
		Liret et Garet	Scolaire	BOO09	1 AR (Lu à Ve)	-	-	-	
		Les Deux Alpes	Scolaire	BOO10	1 AR (Lu à Ve)	-	-	-	
SAOIS	SAOIS SAOIS SAOIS	Bourg d'Oisans - Vialle	Scolaire	BOO11	3 AR (Lu à Ve) + 1 Vialle 1 Vialle	-	-	-	voir ligne Vialle
		Claives - Basse - Bazon - Le Fresnoy	Scolaire	BOO12	1 AR (Lu à Ve)	-	-	-	voir ligne SAOIS Bourg d'Oisans
		Le Fresnoy - Micélin	Scolaire	BOO13	1 AR (Lu, Me, Je, Ve)	-	-	-	
		Le Fresnoy - Micélin	Scolaire	BOO14	1 AR (Lu, Me, Je, Ve)	-	-	-	
SAOIS	SAOIS	Claives - Bourg d'Oisans	Scolaire	BOO15	1 AR (Lu)	-	-	-	voir ligne SAOIS Bourg d'Oisans

Auxquels s'ajoutent d'autres navettes (gratuites / touristiques / scolaires) organisées localement

2.2. Des navettes locales mises en place par les Communes

- Les 2 Alpes :
 - Hiver (décembre – avril) :
 - 2 circuits dans la station, fréquence : 20 à 30 min
 - Mont-de-Lans <> 2 Alpes : 2/3 AR/j
 - Offre réduite l'Été
- Alpe d'Huez :
 - Hiver (décembre – avril) :
 - 3 circuits dans la station, fréquence : 15 min à 1h
 - dont liaison avec Huez
 - Été (juillet-août) :
 - 1 circuit, fréquence 1h
- Allemont : depuis cet hiver, 2 circuits (6-8 AR/j) internes en rabattement sur l'Eau d'Olle Express

- Vaujany-Oz : un circuit interne (5/6 AR/j)
- Vaujany – Allemond – Bourg-d’Oisans : 2/3 AR/j (Été), 3/4 AR/j (Hiver)
- Vaujany interne (Le Verney) : 8 AR/j (Hiver)
- Villard-Reculas – Rochetaillée : 2 AR/j (Hiver)
- Plusieurs communes : navettes vers les marchés (mercredi et samedi)

2.3. Une offre TC correcte mais complexe

- Un niveau d’offre globalement correct (au regard du niveau de population du territoire)...
- ... mais une offre compliquée et peu lisible, complexe à appréhender pour un usager venant de l’extérieur :
 - Multiplication des acteurs et des services
 - Changement d’acteurs et d’appellations (Transisère ◇ Cars Région)
 - Variation au cours de l’année et des périodes touristiques
 - Correspondance (rupture de charge) souvent nécessaire à Bourg-d’Oisans
- Une offre qui ne dessert pas l’ensemble du territoire : villages et hameaux les moins denses

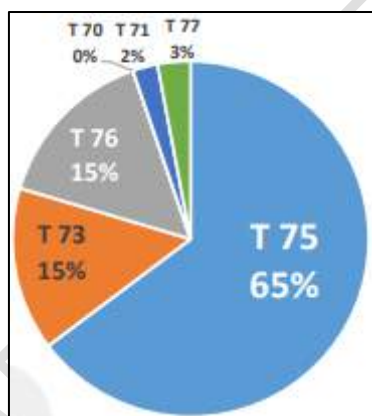


Extrait du plan du réseau Cars Région (ex Transisère) 2021/2022

2.4. Fréquentation réseaux TC

Hors-saison touristique : Cars Région (ex-Transisère) des comptages réalisés sur une semaine en novembre 2019 et une semaine en janvier 2021

- Une fréquentation hors scolaire de l'ordre 800 voy/JOB en hors-saison :
 - assez faible mais tout de même considérable (si rapportée au nombre d'habitants)
 - essentiellement des captifs (étudiants et personnes âgées, non véhiculés)
 - T75 Grenoble <> Bourg d'Oisans (12 AR/JOB), la plus fréquentée : ~65%
 - T73 et T76 Bourg d'Oisans <> 2 Alpes / Alpe d'Huez (5 AR/JOB) : ~15% chacune
 - T70, T71, T77 Bourg d'Oisans <> Vaujany / Venosc (3 AR/JOB) : très peu fréquentées
- Une fréquentation des services scolaires de l'ordre 800 voy/JOB également



Graphique de la répartition de la fréquentation par ligne

En saison touristique : Transalitude, sur une saison hivernale, de décembre à avril

- Environ 100 000 voyageurs / saison
- 60% d'entre eux sont à destination des 2 Alpes / Alpe d'Huez
- Principalement sur les périodes de vacances scolaires et les week-ends
- Fréquentation à destination de Vaujany, Auris, Oz bien plus faibles (4%)

2.5. Des dynamiques pour favoriser les nouvelles mobilités

- Développement du covoiturage :
 - Aménagements d'aires
 - Incitation et soutien des plateformes de mise en relation
 - Autostop organisé



- Infrastructures de recharge pour véhicules électriques



Carte des aires de Covoiturage (ITEM 2013)

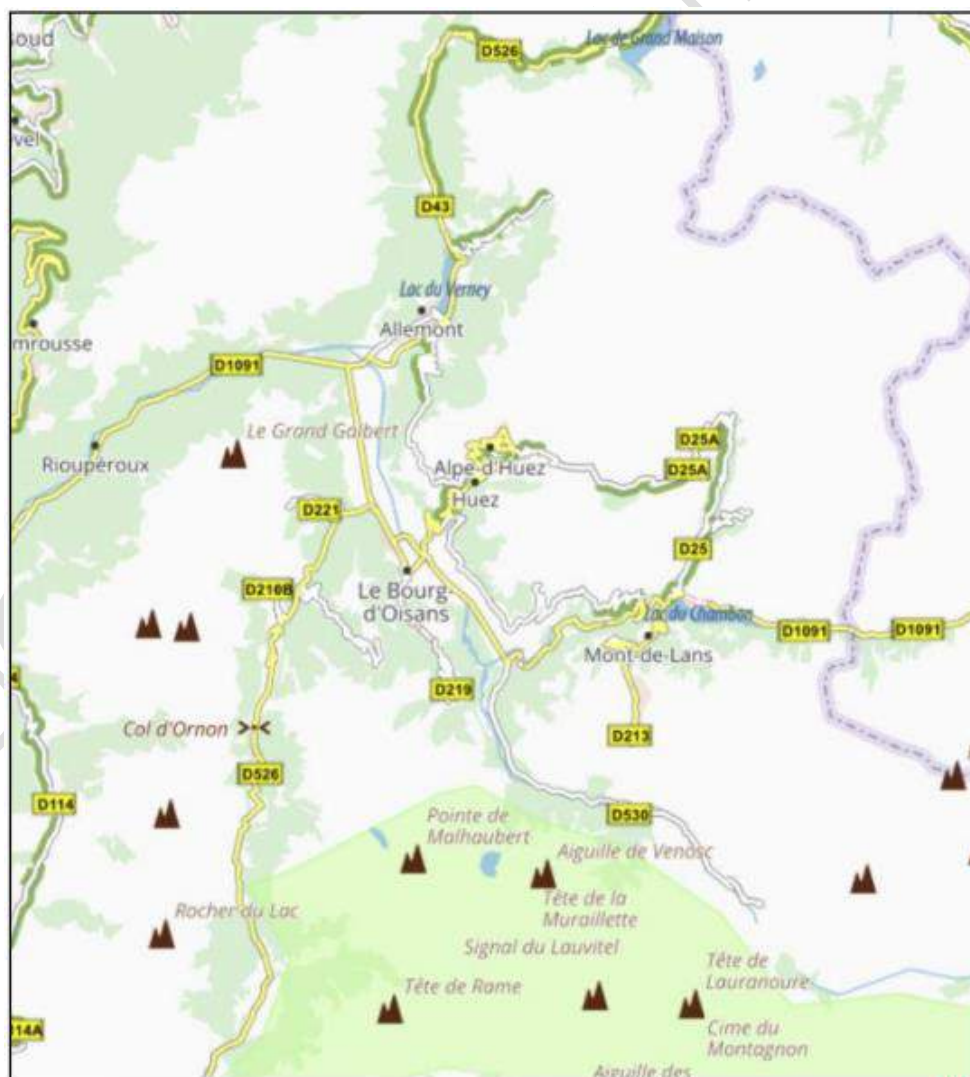


Aires de covoiturage du Clapier

3. Les infrastructures existantes au sein et depuis/vers la CCO

3.1. *Le réseau routier : infrastructure*

- La RD1091 : Grenoble <> Briançon
 - Ancienne route nationale traversante
 - Principale route qui traverse et dessert l'Oisans
 - Soumise aux aléas : enneigement, avalanches, éboulements, etc.
- Plusieurs autres RD, en étoile depuis la plaine de l'Oisans, remontent les vallées vers les communes d'altitudes et stations
 - Notamment la RD526, également traversante selon un axe Nord-Sud, de la Matheysine à la Maurienne
- Cols du Glandon et de la Croix de fer (RD526 Nord vers Maurienne) fermés l'hiver
- Cols d'Ornon (RD526 Sud vers Matheysine) et du Lautaret (RD1091 Est vers Briançon) maintenus ouverts sauf aléas

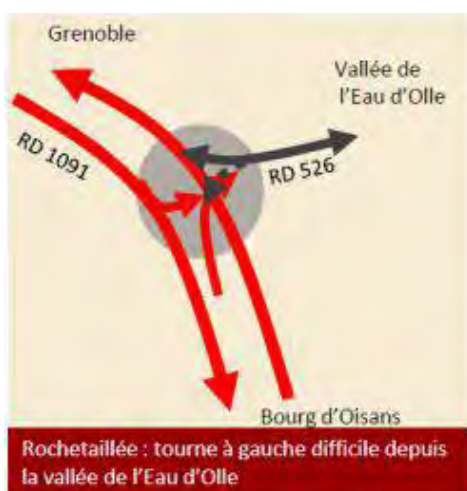


Extrait cartographique Via Michelin de la CCO

3.2. Le réseau routier : infrastructure

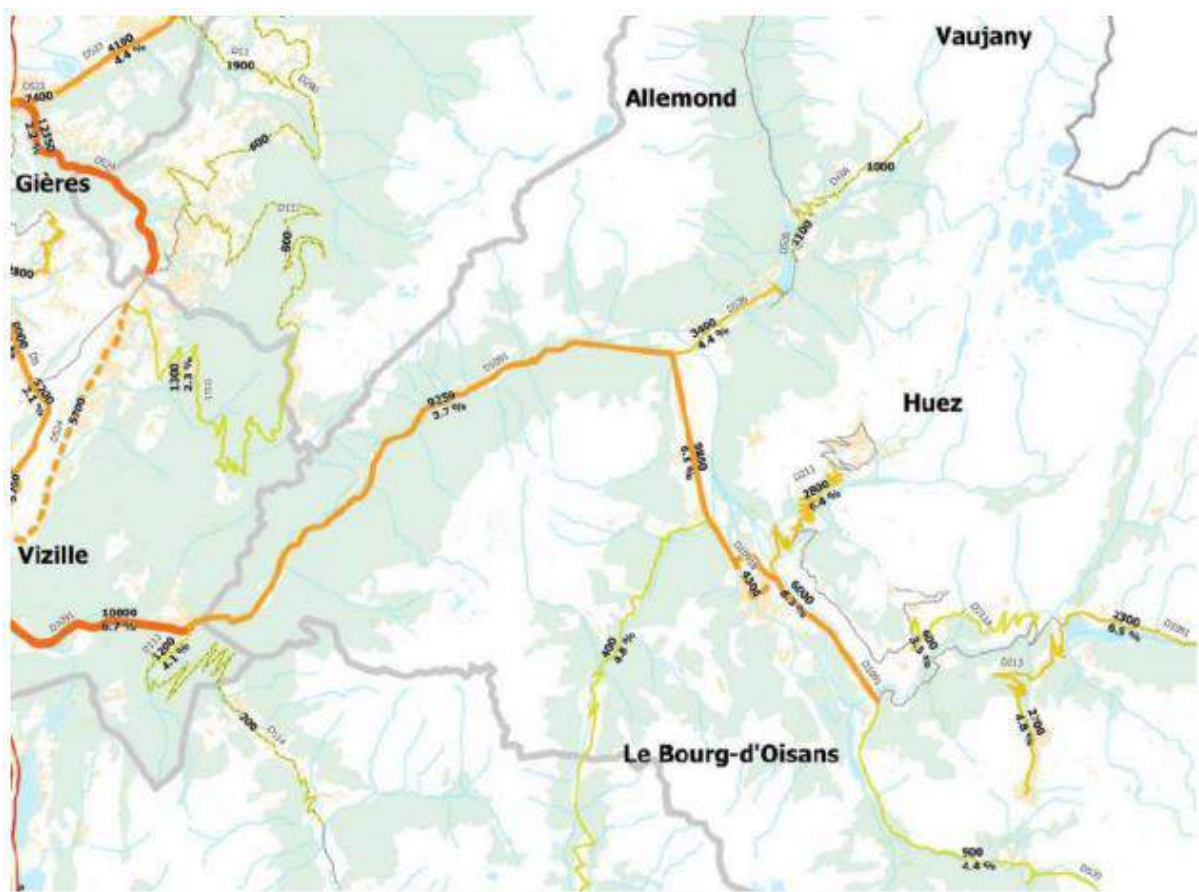
- Plusieurs projets ou travaux planifiés sur le réseau routier départemental :
 - Programme de travaux de 10 ans sur la route du col d'Ornon
 - Aménagement d'un giratoire au carrefour de Rochetaillée
 - Réhabilitation de plusieurs ouvrages le long de la RD1091

- ... mais un manque de visibilité sur ces actions planifiées par le Département



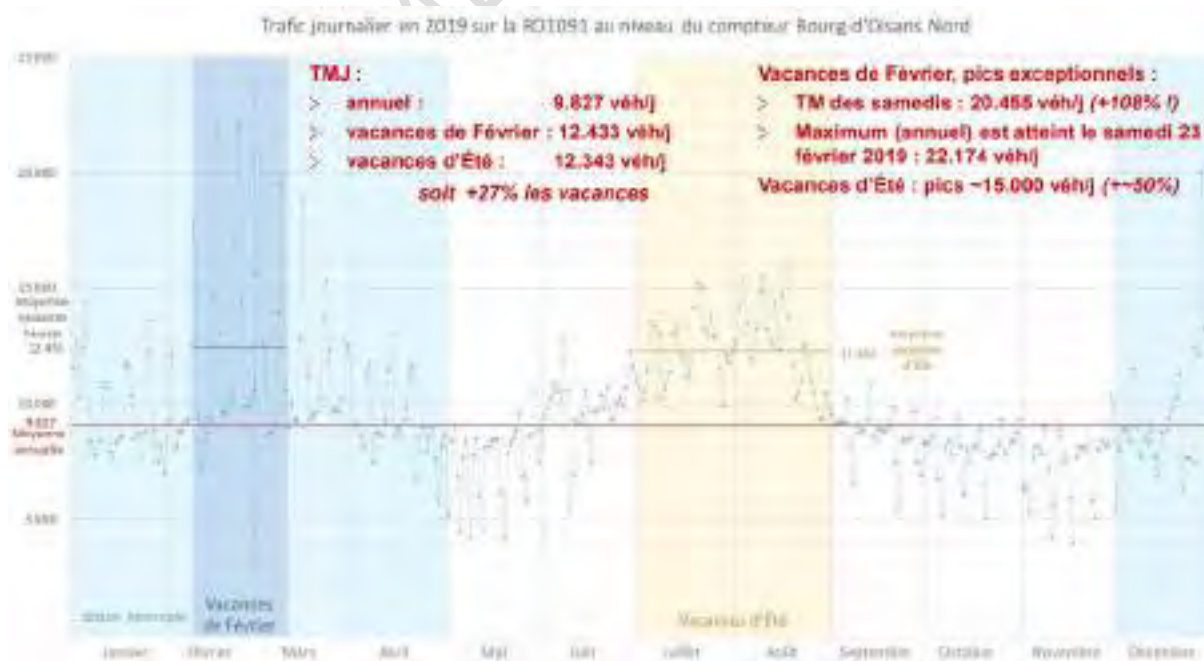
3.3. Un trafic moyen journalier sur l'année relativement faible...

- Un territoire autonome
 - qui échange également beaucoup avec la Métropole Grenobloise
 - mais quasiment pas avec les autres territoires limitrophes
- Un niveau de trafic moyen journalier (TMJ) relativement faible
- Beaucoup de déplacements dans la plaine
- Une augmentation du trafic de l'ordre de 3,5%/an ces dernières années (2015 à 2019)



Extrait de la Carte des trafics 2019 sur la CCO
Source : CD 38

3.4. Des pics de circulations en période touristique



Graphique du trafic journalier en 2019 sur la RD1091 au niveau du compteur Bourg-d'Oisans Nord
Source : CD 38

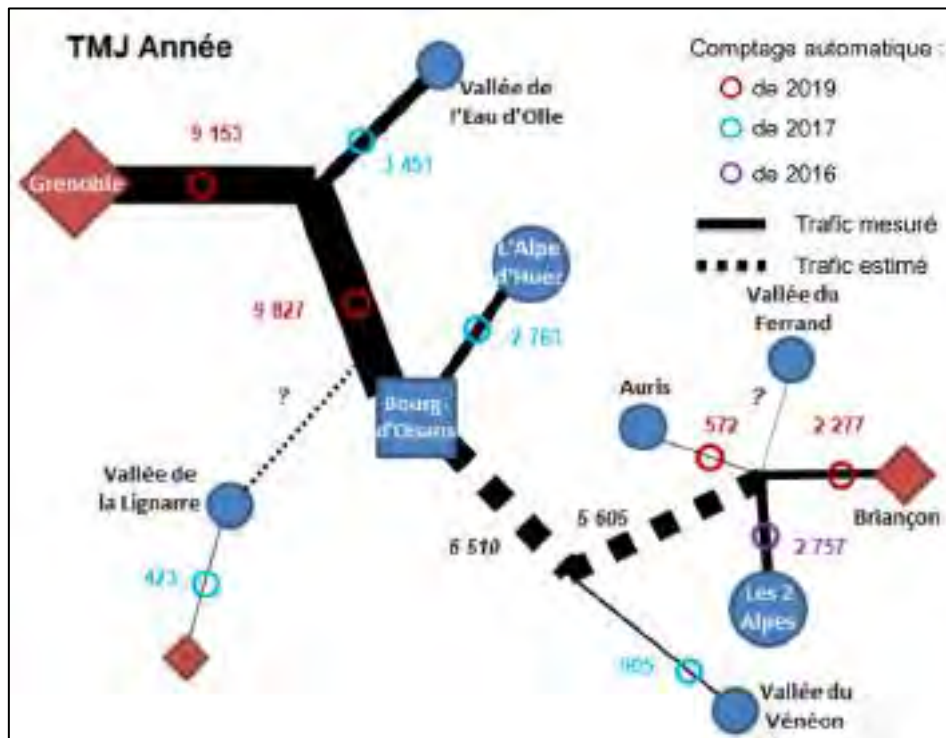
3.5. Travail d'estimation des flux de mobilité en voiture individuelle

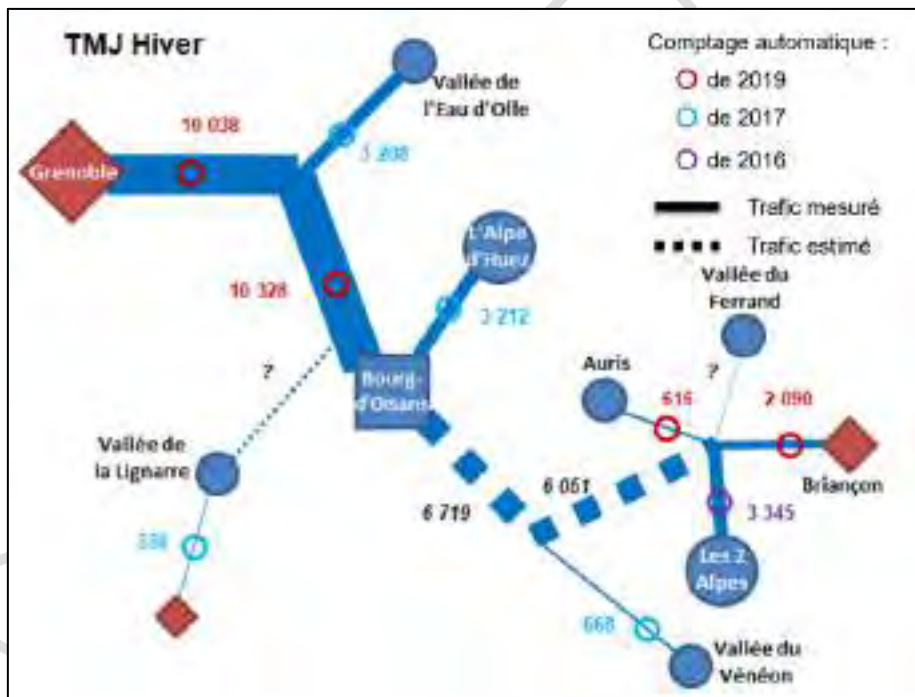
- Objectif : permettre de quantifier les trajets réalisés en véhicule individuel
 - Par grande période : Été, Hiver, Hors-saison
 - Par Origine-Destination (regroupement de communes par secteur/vallées)

- Méthode :
 - 1. Utilisation des comptages routiers
 - Connaissance du trafic mais pas de l'OD (par exemple, pour 100 véhicules comptés sur la RD213 vers les 2 Alpes, combien viennent du Bourg-d'Oisans, du Briançonnais, du Grenoblois ou d'autres vallées de l'Oisans ?)
 - 2. Compléments avec :
 - Résultats de l'EMD (sur la part des flux externes vers la Métropole, notamment)
 - Matrices domicile-travail de l'INSEE sur la période Hors-saison
 - ➔ obtention d'une matrice hors-saison
 - 3. En saison touristique, affectation des flux supplémentaires par rapport à la hors-saison « à dire d'expert », (les flux supplémentaires sont principalement considérés comme des flux touristiques à destination des grandes stations)

- En l'absence de données d'enquêtes routières sur les origines-destinations des véhicules, cette méthode reste approximative et donne un ordre de grandeur macro des échanges

3.6. Comptages routiers : compteurs permanents du Département





3.7. Travail d'estimation des flux de mobilité en voiture individuelle

- Périodes considérées :
 - Été : juillet, août
 - Hiver : décembre à avril
 - Hors-saison : mai, juin et septembre, octobre, novembre
- 12 zones considérées :

- Grenoble : tous flux d'échanges par la RD 1091 direction Grenoble
 - Livet-et-Gavet
 - Vallée Eau d'Olle : Allemond + Oz + Vaujany + Villard-Reculas
 - Vallée de la Lignarre : Ornon + Oulles + Villard-Notre-Dame + Villard-Reymond
 - Bourg d'Oisans
 - Alpe d'Huez : Huez + La Garde
 - Auris
 - Vallée du Ferrand : Mizoën + Besse + Clavans-en-Haut-Oisans
 - 2 Alpes : Le Freney-d'Oisans + les 2 Alpes (sans Vénosc)
 - Vallée du Vénéon : Saint-Christophe-en-Oisans + Vénosc
 - Briançonnais : tous flux d'échanges par la RD 1091 direction Briançon
 - Maurienne : tous flux d'échanges par la RD 526 direction Maurienne
- Données sources :
 - Trafic routier (slides précédentes)
 - Enquête Ménage-Déplacement : part modale VP et part des déplacements internes/externes
 - Flux voiture Domicile-Travail INSEE (ci-dessous)

VP	GRENOBLOIS	OISANS											TOTAL			
		Livet-et-Gavet	Vallée de l'Eau d'Olle	Vallée de la Lignarre	Bourg d'Oisans	Alpe d'Huez	Auris	Vallée du Ferrand	2 Alpes	Vallée du Vénéon	Briançonnais	Maurienne				
Grenoblois	149	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	149
Livet-et-Gavet	0	277	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	277
Vallée de l'Eau d'Olle	0	0	228	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	228
Vallée de la Lignarre	0	0	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
Bourg d'Oisans	0	0	0	0	273	238	0	0	0	0	0	0	0	0	0	511
Alpe d'Huez	0	0	0	0	0	188	0	0	0	0	0	0	0	0	0	188
Auris	0	0	0	0	0	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	11
Vallée du Ferrand	0	0	0	0	0	0	0	11	0	0	0	0	0	0	0	11
2 Alpes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	208	0	0	0	0	0	208
Vallée du Vénéon	0	0	0	0	0	0	0	0	11	0	0	0	0	0	0	11
Briançonnais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42	0	0	0	0	0	42
Maurienne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	149	277	228	11	273	238	11	11	208	11	42	0	0	0	0	1368

Tableau des flux voiture Domicile-Travail
Source : Insee

- Clé de lecture :
 - 149 personnes habitant dans le Grenoblois vont travailler en voiture à Livet-et-Gavet
 - 277 personnes habitant à Livet-et-Gavet vont travailler en voiture dans le Grenoblois

VP (TMJ hors saison)	GRENOBLE	OISANS								Total	
		Livet-et-Gaviot	Vallée de l'Eau d'Olle	Vallée de la Lignonne	Bourg d'Oisans	Alpe d'Huez	Auris	Vallée du Faramont	2 Alpes		Vallée de Vénosc
GRENOBLE											10 800
Livet-et-Gaviot	300	300									1 600
Vallée de l'Eau d'Olle	1 000		1 200								2 200
Vallée de la Lignonne	<50			100							500
Bourg d'Oisans	4 200	400	1 400	400	2 100						11 500
Alpe d'Huez	500		500		1 500	1 800					3 800
Auris	100		100		300		300				700
Vallée du Faramont	<50				<50			<50			300
2 Alpes	100		200		500			200	1 800		2 800
Vallée du Vénosc	100		200		200				300	400	1 200
SAUVOIRANNE	1 200				100				100		1 400
MAURIGNONNE-VAL GEMME											

Flux moyens journaliers en voiture en "hors-saison" (mai, juin et septembre, octobre, novembre)

- Les flux d'échange entre le Bourg d'Oisans et Grenoble sont structurants (4 000 déplacements)...
- Mais les flux internes à l'Oisans sont bien plus conséquents : près de 14 000 déplacements
 - Dont une forte part en interne aux communes ou vallées : 2 100 sur le Bourg d'Oisans, 1 800 sur l'Alpe d'Huez, 1 500 sur les 2 Alpes, 1 200 sur la vallée de l'Eau d'Olle...
 - Et des échanges plutôt marqués entre le Bourg d'Oisans et les autres communes : 1 400 déplacements entre la vallée de l'Eau d'Olle et Bourg d'Oisans, 1 500 entre le Bourg d'Oisans et l'Alpe d'Huez...

VP (TMJ hors saison)	GRENOBLE	OISANS								Total	
		Livet-et-Gaviot	Vallée de l'Eau d'Olle	Vallée de la Lignonne	Bourg d'Oisans	Alpe d'Huez	Auris	Vallée du Faramont	2 Alpes		Vallée de Vénosc
GRENOBLE											10 800
Livet-et-Gaviot	300	300									1 600
Vallée de l'Eau d'Olle	1 100		1 200								2 300
Vallée de la Lignonne	<50			100							500
Bourg d'Oisans	4 200	400	1 400	400	2 200						12 000
Alpe d'Huez	1 200		500		1 700	1 800					3 900
Auris	200		100		400		300				900
Vallée du Faramont	<50				<50			<50			300
2 Alpes	1 300		200		1 000			200	1 700		3 000
Vallée du Vénosc	100		200		200				300	400	1 200
SAUVOIRANNE	1 300				100				400		2 100
MAURIGNONNE-VAL GEMME											

Flux moyens journaliers en voiture en "hiver" (décembre à avril)

- Les flux d'échange entre Grenoble et les stations augmentent significativement :
 - Grenoble – Alpe d'Huez : 300 → 1 200 (soit x 4)
 - Grenoble – 2 Alpes : 100 → 1 300 (soit x 10)
 - Grenoble – Auris : 100 → 200 (soit x 2) Sauf vers la Vallée de l'Eau d'Olle (1 000 → 1 100), le trafic est quasi constant sur cet axe.
- Les flux d'échanges internes entre le Bourg d'Oisans et les stations sont également en hausse, dans une moindre mesure (Alpe d'Huez : 1 500 → 1 700, 2 Alpes : 500 → 1 000, Auris : 300 → 400)

- Les autres flux d'échanges internes restent les mêmes

VP (TMJ hors saison)	GRENOBLE	OISANS									Total
		Livet-et-Gaviot	Vallée de l'Eau d'Olle	Vallée de la Liguière	Bourg d'Oisans	Alpe d'Huez	Auris	Vallée du Ferrend	2 Alpes	Vallée du Vénéon	
GRENOBLE											111 000
Livet-et-Gaviot	900	300									1 200
Vallée de l'Eau d'Olle	1 200		1 300								2 500
Vallée de la Liguière	<50			100							150
Bourg d'Oisans	5 800	400	2 300	500	2 200						11 200
Alpe d'Huez	400		500		2 500	2 600					5 000
Auris	100		100		600		300				1 000
Vallée du Ferrend	100				100			400			600
2 Alpes	300		400		2 800			300	1 800		3 200
Vallée du Vénéon	200		300		1 200				200	400	2 100
BRIANÇON	2 900				300				900		4 100
MAURIENNE via Glandon	100					140					240

Flux moyens journaliers en voiture en "été" (juillet-août)

- La quasi-totalité des flux sur le territoire évoluent à la hausse
- Cette augmentation est particulièrement marquée sur les flux avec le Bourg d'Oisans (11 100 → 18 200)
- Globalement les flux internes à l'Oisans augmentent significativement : 13 700 → 20 500 déplacements
 - Cette augmentation s'observe notamment dans les flux d'échanges entre le Bourg d'Oisans et les stations et vallées / hameaux de montagne (Alpe d'Huez : 1 500 → 2 500, 2 Alpes : 500 → 2 600, Auris : 300 → 600, Vallée de l'Eau d'Olle : 1 400 → 2 300, Vallée du Vénéon : 200 → 1 200)
- Le territoire échange également davantage avec Grenoble et voit doubler le trafic de transit et d'échange avec Briançon (1 700 → 4 100)
- Le territoire échange également avec la Maurienne via le col du Glandon

VP (TMJ hors saison)	GRENOBLE	OISANS									Total
		Livet-et-Gaviot	Vallée de l'Eau d'Olle	Vallée de la Liguière	Bourg d'Oisans	Alpe d'Huez	Auris	Vallée du Ferrend	2 Alpes	Vallée du Vénéon	
GRENOBLE											1 500 000
Livet-et-Gaviot	500 000	100 000									600 000
Vallée de l'Eau d'Olle	400 000		400 000								1 100 000
Vallée de la Liguière	<50 000			<50 000							100 000
Bourg d'Oisans	1 100 000	100 000	600 000	100 000	90 000						2 800 000
Alpe d'Huez	200 000		100 000		600 000	700 000					1 500 000
Auris	<50 000		<50 000		100 000		100 000				300 000
Vallée du Ferrend	<50 000				400 000			400 000			800 000
2 Alpes	200 000		100 000		400 000			100 000	600 000		1 300 000
Vallée du Vénéon	<50 000		100 000		100 000				100 000	100 000	400 000
BRIANÇON	600 000				100 000				200 000		900 000
MAURIENNE via Glandon	1 000					8 000					9 000

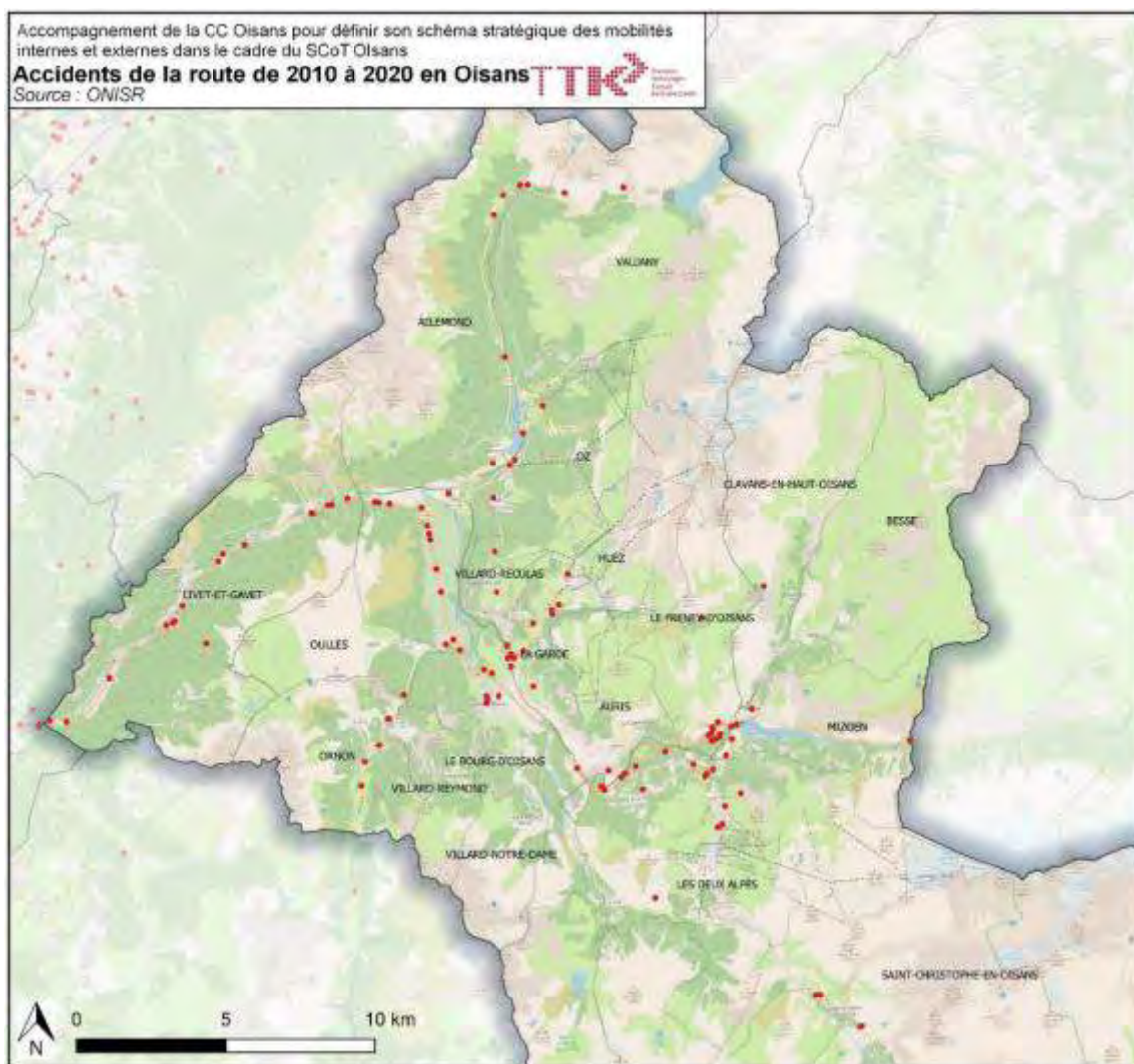
Flux totaux annuels estimatifs en voiture

- Le territoire supporte près de 10 millions de déplacements en voiture par an : 9,3 M
 - La majorité de ces flux (59%) sont internes à l'Oisans : 5,6 M

- Une part importante de ces flux (38%) se font avec Grenoble (échange 2,9 M + transit 0,6 M) : 3,5 M
- Alors que les échanges entre l'Oisans et Briançon ou la Maurienne sont très faibles (3%) : 0,2 M
- Parmi tous les flux que supportent le territoire, près de la moitié (4,6 M) ont pour origine ou destination le Bourg d'Oisans
- L'Alpe d'Huez, les 2 Alpes et la vallée de l'Eau d'Olle accueillent près de 1,7 M de déplacements par an
- Les autres vallées et hameaux sont à l'origine de moins de déplacements (0,1 à 0,6 M), pour autant, certains (ex : Livet-et-Gavet) subissent les trafics de transit évoqués plus haut

3.8. Des routes de montagnes plus accidentogènes

- La plupart des accidents de la route sont survenus sur le réseau routier départemental
- Une concentration notable le long de la RD1091
- Deux zones en particulier :
 - Les lacets RD1091 autour du Freney-d'Oisans
 - Les lacets qui montent sur le bourg de La Garde et à Huez, surtout si rapporté au trafic moyen journalier (TMJ) plus faible sur ces zones que dans la plaine
- Également :
 - le long de la route du Col d'Ornon (RD526), si rapporté au très faible trafic sur cet axe (400 veh/j)



3.9. Un réseau routier qui a un impact sur la qualité de vie

- Le réseau routier, notamment Départemental, et en particulier la RD 1091, provoque des nuisances visuelles, sonores et olfactives dans les hameaux et bourgs traversés
- Les traversées de hameaux parfois très « roulantes »...
 - sans limitation de vitesse ou limitées à 70 km/h
 - aménagées dans une ambiance très « routière »
- ...engendrent également un sentiment d'insécurité, ou a minima d'inconfort, qui décourage les riverains de se déplacer à pied et les incite ainsi à circuler davantage en voiture (cercle vicieux)
- La route engendre une coupure urbaine qui nuit à l'esprit de « village » et à la proximité et l'entraide entre riverains et dégrade ainsi la qualité de vie des habitants
- Un effet néfaste qui risque également de se ressentir à plus long terme sur l'attractivité du territoire

Le Hameau des Sables voit passer près de 10 000 véhicules par jour sur la RD 1091 (limitée à 70 km/h)

3.10. Les stationnements publics

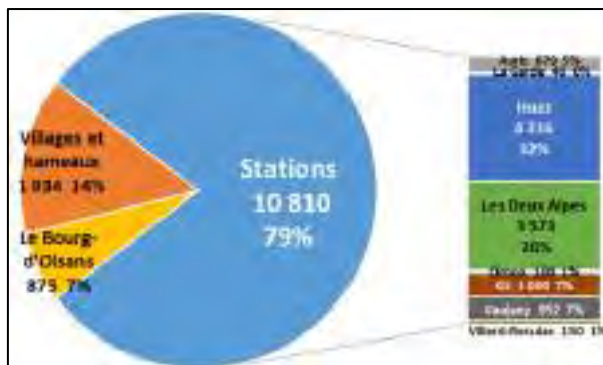
Commune	Hameau / Station	Nombre de places			Commentaire
		Gratuit	Payant	Total	
Allevard	Village & Hameaux	817	-	817	Dont 210 places en ouvrage au pied de l'Eau d'Oie Express
Audoubert	Station d'Audoubert	679	-	679	Environ 200 places en sous-terrain dans les résidences
Bass	Hameaux	-	-	-	Petit parking en entrée des hameaux
Bass		150	17	167	
Le Bourg-d'Oisans		875	-	875	Parkings en surface, certains places près des commerces en zone bleue
Clavans-en-Haut-Oisans					Données non disponibles
Le Freney-d'Oisans					Données non disponibles
La Gardette	Village, Station & Hameaux	80	-	80	Dont 40 places en station
Huez	Alpe d'Huez	3 040	1 276	4 316	Gratuit - Parkings en surface et sur voiries, certaines places près des commerces en zone bleue
Huez	Huez Village				(petit ?) parking au pied de Télévillage
Livet-et-Gaviot					Données non disponibles
Mizoën	Village	79	-	79	
Mizoën	Hameaux	90	-	90	
Les Deux Alpes	Station des 2 Alpes	3 114	343	3 458	Gratuit - Parking en surface et sur voirie, dont 130 places en zone bleue
Les Deux Alpes	Vercoq	114	-	114	Payant - 273 places en ouvrage (parking Vercoq) et 66 places sur voirie
Les Deux Alpes					Parking en surface, au pied de la Mécatine
Ornay	Village, Station & Hameaux	215	-	215	-
Oulles	Oulles & Pouillard	30	-	30	-
Oz	Station d'Oz	280	700	1 000	
Oz	Village & Hameaux	197	-	197	
Saint-Christophe-en-Oisans	La Ville	44	-	44	
Saint-Christophe-en-Oisans	La Béraud	195	-	195	Et beaucoup de stationnements non contrôlés le long de la RD 501
Saint-Christophe-en-Oisans	Autres Hameaux	115	-	115	
Vaujany		952	-	952	Dont 602 en ouvrage et 350 sur voirie
Villard-Notre-Dame		35	-	35	
Villard-Recluses		150	-	150	Dont 40 couvertes, en ouvrage
Villard-Remond					Données non disponibles

Tableau des caractéristiques des stationnements sur la CCO

3.11. La problématique de stationnement : récurrente en saison touristique

- Des capacités de stationnement publics relevés sur la CCO de l'ordre de 14.000 places, dont :
 - 79% en stations, 7% au Bourg-d'Oisans et 14% dans les villages et hameaux
 - 86 % gratuites et 14% payantes (situées essentiellement à l'Alpe d'Huez, mais également aux Deux Alpes et à Oz)
- Plusieurs projets de création ou rénovation de parkings en ouvrage / couverts à Huez et aux Deux Alpes, ou poches de stationnement + passage en stationnement payant sur voirie
- Des problématiques de stationnement :
 - Particulièrement en saison touristique hivernale en station :
 - ...où le stationnement sur voirie et en ouvrage à arrive à saturation...
 - ...tandis que certains garages des appartements servent plutôt de « remise »
 - Particulièrement notable à l'Alpe d'Huez, aux 2 Alpes et à Oz
- Également considérable en saison touristique estivale :
 - En centre-ville de Bourg-d'Oisans lors des périodes d'affluence (marchés, événements, etc.)

- Le long des routes de montagne et dans les villages et hameaux, notamment situés à proximité de pôles d'intérêt touristique et départs de randonnées... tandis qu'ils offrent souvent une faible capacité de stationnement



Graphique des capacités de stationnement de la CCO



3.12. Un réseau cyclable en devenir

- La CCO s'est engagée sur un schéma cyclable portant 3 enjeux :
 - Se positionner comme destination vélo de renommée internationale et Capitale mondiale du Vélo en montagne
 - Equiper la vallée de la Romanche et du Vénéon par un itinéraire cyclable sécurisé, avec peu de dénivelé et favorisant les sections en site propre ou sur voirie à faible niveau de trafic
 - Ouvrir la pratique du vélo aux cyclistes moins sportifs et proposer un parcours dédié aux loisirs et à la promenade en réalisant des boucles locales dans la vallée reliant les centres des villages et les points d'intérêt touristique
- 1^{ère} phase, Venosc – Allemond : réalisée
- 2nd phase, Allemond – Séchilienne : horizon 2023-2024

- Enjeu de connexion de l’Oisans à la Véloroute nationale : V64 Grenoble – Marseille



Carte des aménagements cyclables prévus dans le schéma directeur
Source : Inddigo 2015

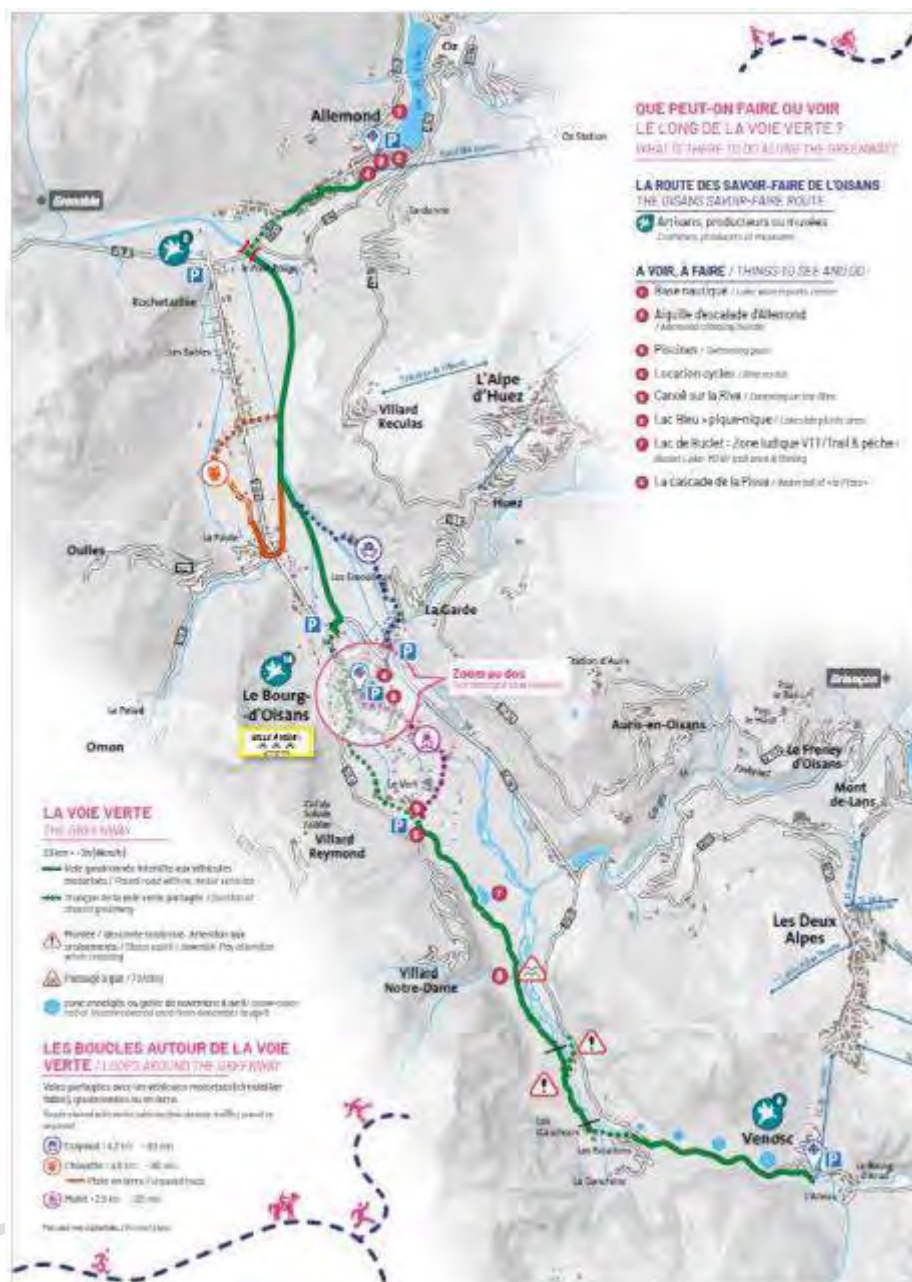


Extrait du schéma national des véloroutes

3.13. Une communication autour du vélo orientée "loisir"

- La pratique du vélo est restreinte par le relief important sur le territoire et les conditions climatiques (neige l’hiver)
- Plus efficace sur terrain plat : voie verte en vallée pour accompagner des mobilités quotidiennes vallée-vallée en vélo
- Le site internet [Bike Oisans | Toute l'info VTT et Cyclo en Oisans dans les Alpes \(bike-oisans.com\)](http://bike-oisans.com) propose plusieurs brochures touristiques (plan voie verte, VTT en Oisans, cyclo Oisans)
- Importante pratique « sportive » du vélo sur le territoire avec de nombreux cols emblématiques et notamment la mythique « montée de l’Alpe d’Huez », étape phare du Tour de France
- Carte des établissements labellisés « E-Bike Service » où recharger son VAE

- ... mais peu d'éléments sur la pratique du vélo « utilitaire »



Plan voie verte Oisans

Source : <https://www.bike-oisans.com>

3.14. Une pratique en développement

- 6 compteurs permanents vélos automatiques sur le territoire pour mesurer l'évolution de la pratique au quotidien...mais dont la fiabilité des données est relative

Sur le compteur Pont Rouge :

- une tendance annuelle à la hausse :
 - 155 vélos/j en 2021 contre 133 vélos/j en 2019
- une pratique beaucoup plus forte l'été...

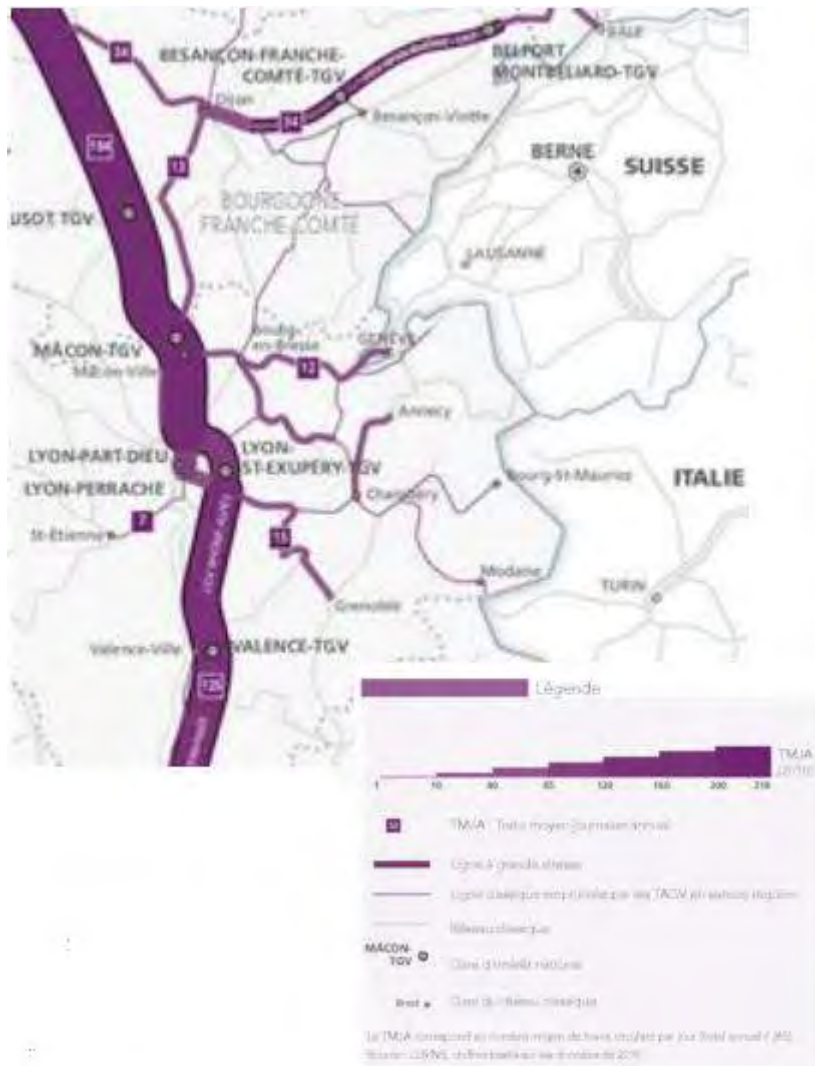
- < 100 vélos/j de mai à septembre
- ~ 400 vélos/j juillet-août
- > 10 vélos/j en décembre-janvier
- ... mais une tendance de reprise de plus en plus tôt dans l'année ◇ amorce d'une vraie pratique utilitaire ?



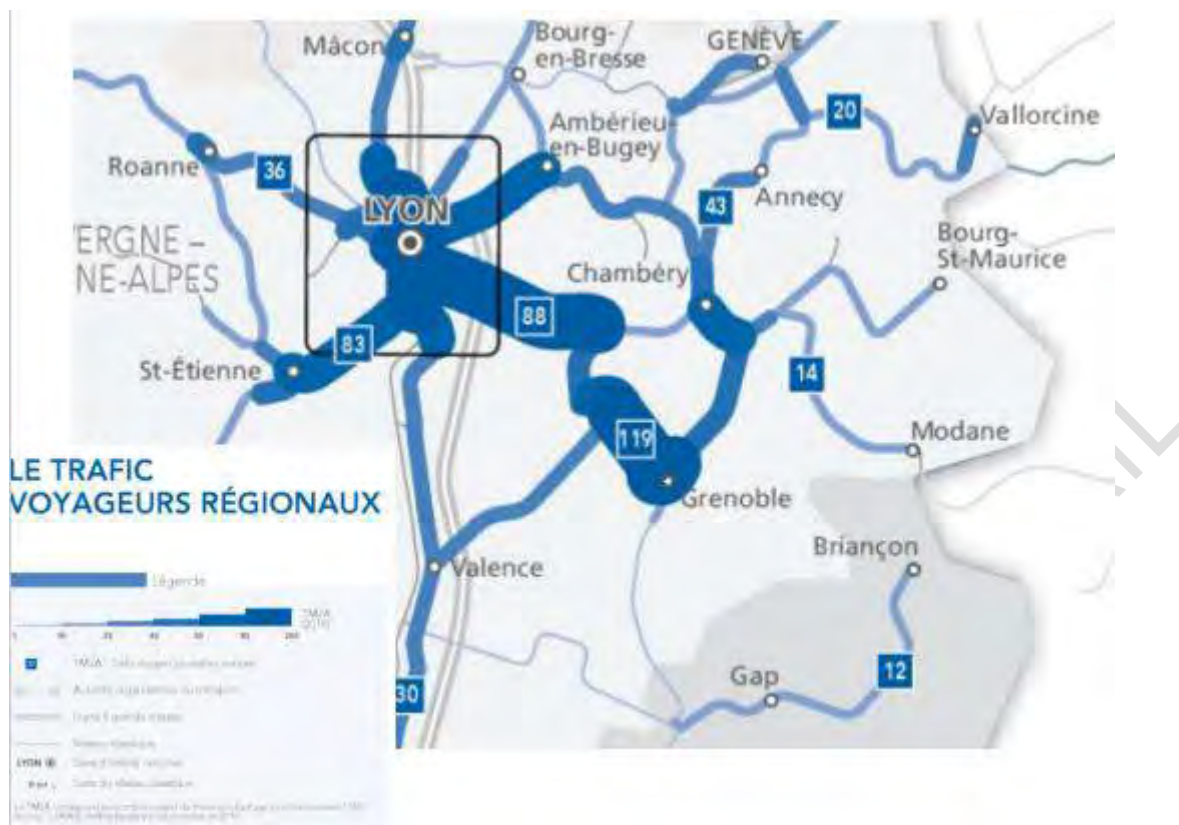
Position des six compteurs et trafic vélo moyen journalier en 2021
Source : eco-visio

3.15. Le réseau ferroviaire

- Auparavant une voie ferrée (métrique) jusqu'à Bourg d'Oisans (fermée au XXème siècle)
- Désormais :
 - Grenoble : principale gare du territoire, d'envergure nationale (TGV)
 - Deux autres gares plus locales sur la ligne Grenoble-Gap :
 - Pont-de-Claix
 - Jarrie – Vizille (au sein d'un PPRT)



- Un territoire isolé des dessertes ferroviaires
- La gare la plus proche étant Jarrie-Vizille, mais avec un niveau d'offre faible, uniquement trafic régional
- La gare de Grenoble étant mieux desservie (119 TER et 15 TGV en moyenne par jour), mais plus lointaine
- Et ce malgré un historique de ligne Vizille-Bourg d'Oisans



3.16. Des liaisons câblées dont le potentiel est sous-utilisé ?

- De nombreuses remontées mécaniques sur le territoire, dont certaines à vocation « utilitaire » :
 - Distinction entre RM à vocation « mixte : utilitaire/loisir » VS « purement loisir » -> enjeu conséquent depuis la crise sanitaire -> dérogation pour fonctionner durant les périodes de restriction
- Sur le territoire de la CCO, deux principales remontées mécaniques / ascenseurs valléens :
 - Eau d'Olle Express, inaugurée en 2020, entre Allemond et la station de ski d'Oz
 - Venosc, 1994, entre Venosc et la station des 2 Alpes
- Mais également, dans une moindre mesure (flux plus locaux) :
 - Alpe Express, inaugurée en 2018, à l'Alpe d'Huez, entre le centre station et le front de neige
 - Télécabine, 1982, à l'Alpe d'Huez également, entre le centre station et le front de neige
 - Télévillage, de 1980, entre Huez à la station de l'Alpe d'Huez ◇ bientôt remplacée par Huez Express
 - Mont-de-Lans (TS), de 1967, entre le bourg du même nom et la station des 2 Alpes

- L'ascenseur incliné à Vaujany
- Montfrais-Villette et Enversin, qui relie Vaujany respectivement aux bourgs du même nom

Ascenseur valléen : Eau d'Olle Express

- Inauguré en 2020, fonctionne pour la première fois « pleinement » cette saison
- Objectif : réduire le flux de véhicules qui engorgeaient Oz :
 - Oz : plus accessible que l'Alpe d'Huez. En voiture depuis Rochetaillée : 17 min VS 27 min
- Ascenseur valléen qui apparaît très attractif pour un usager venant de la vallée :
 - 2.845 m de longueur, 8 min pour faire le trajet VS ~15 min en voiture → gain de temps
 - 10 km de route en lacets épargnés → confort, économie d'essence, aléas en moins (neige)
 - Gratuit pour les piétons, inclus dans le forfait pour les skieurs/VTT → économie financière
 - Parking couvert gratuit de 217 places (suffisamment dimensionné ?), un potentiel de 650/700 places au total en s'appuyant sur les voiries et parkings avoisinants → simplifie la problématique du stationnement en station
 - Bâtiment voyageur avec services : vente de titres, sanitaires, casiers à ski, etc.
- Gare routière : quais de dépose et 17 places de stationnement bus
 - Équipement à valoriser dans un souci de report modal

Premiers bilans (Hiver 21-22) :

- Horaires d'ouverture, du 11 décembre au 22 avril, tous les jours de 8h30 à 18h → peu attractifs → en cours d'amélioration ?
- Une fréquentation de l'ordre de 700 montées/descentes/jour en moyenne sur le début de saison, avec des pics de l'ordre de 1.500 montées/descentes les samedis de février
- Station d'Oz toujours saturée en véhicules → l'interdiction de stationner la nuit sur le parking couvert au pied de l'ascenseur valléen n'offre donc pas aux touristes la possibilité d'y laisser leurs véhicules durant leur séjour (sur plusieurs jours). Cette mesure avait été prise afin d'éviter le stationnement à la saison (« véhicules ventouses »), notamment des locaux.
- À Oz, positionnement de la gare d'arrivée, en surplomb de la station → Adapté aux skieurs (si les pistes sont ouvertes) mais peu adapté aux piétons / déplacements utilitaires
 - Ascenseur incliné pour y remédier : travaux prévus été 2022
- Pas de desserte des Cars Région, ni des cars Transaltitude, tandis que beaucoup des transporteurs privés continuent de desservir les stations d'altitude (exemple :

Skimania) → notamment du fait d'accords commerciaux entre autocaristes et commerces des stations (restaurateurs, loueurs, etc.) → Effort de conviction

Ascenseur valléen : Venosc

- Depuis 1994, entre Venosc et les 2 Alpes
- Ascenseur valléen également attractif :
 - 8 min de trajet VS ~25 min en voiture en voiture depuis Venosc -> gain de temps pour les usagers venant du Vénéon
 - 2 Alpes depuis Bourg-D'oisans : 20 (12+8) minutes par Venosc VS ~20 min en tout voiture -> temps de parcours équivalent pour les autres usagers venant de la vallée
 - 5 km de route en lacets épargnés -> confort, économie d'essence, aléas en moins (neige)
 - Payant pour les piétons, inclus dans le forfait pour les skieurs/VTT -> positionnement tarifaire à interroger ?
 - Parking non couvert gratuit d'environ 120 places (suffisant ?)
 - Localisation de la station amont à ~500 m du front de neige et excentrée par rapport au centre de la station -> peu attractif
 - Correction du tracé envisagée (à l'étude)
 - Plage horaire : 7h – 19h30 -> correcte
 - Des supports de communication (brochures, page web) existants et clairs mais relativement confidentiels
 - Affiché sur le plan du réseau Cars Région mais sur une ligne avec un faible niveau d'offre (T77 ~ 1 ou 2AR/j)

4. Gouvernance des transports et de la mobilité

4.1. *Gouvernance des transports collectifs*



AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

4.2. *Gouvernance*

Suite à la loi LOM (2019) :

- La CCO n'a pas pris la compétence « Mobilité » pour devenir AOM locale
- La Région AURA est devenue AOM locale officiellement le 1^{er} juillet 2021
- Convention de coopération (convention « cadre ») AURA – CCO, signée en juin 2021 :
 - En tant qu'AOM, la Région est responsable de l'organisation de l'offre de transport public régulier, du transport à la demande (TAD), du transport scolaire, de la gestion des arrêts de cars, de l'intermodalité, des nouvelles mobilités, des mobilités actives, etc.
 - Transalitude ou Transport par câble non concernés par cette convention -> offres touristiques
 - Des programmes de travail listent les éventuelles pistes d'évolution de l'offre, suggérées par le territoire (nouvelle ligne transversale, TAD, etc.), et à travailler avec la Région, dont les modalités de financements seraient :
 - Transport public régulier / TAD :
 - Études : 50% Région / 50% CCO (ou Commune)
 - Exploitation, si ligne structurante régionale : 100% Région
 - Exploitation, si ligne locale/TAD : 50% / 50%

- Navettes locales touristiques ou scolaires complémentaires :
 - Statu quo : Restent à la charge des communes
 - Doivent faire l'objet d'une « Convention de délégation de compétence » : entre la Région (AOM) et la CCO et/ou une Commune (AO2)
 - Si en régie, la Région peut acquérir le matériel roulant (propre)
- Projet de PEM, P+R, aire de covoiturage, ou aménagements vélos : la Région participe (50% maximum, avec plafonds subventionnables au cas par cas)

5. Synthèse de la mobilité du territoire pour le futur SCoT

5.1. Synthèse de l'état des lieux

- Un territoire riche et complexe
 - Des mobilités internes à l'année : 32 000 déplacements réalisés quotidiennement par les 10 000 habitants du territoire
 - Une utilisation majoritaire de la voiture, mais aussi forte utilisation de la marche à pied
 - Une forte saisonnalité des flux : +30% de trafic sur les compteurs au nord du Bourg d'Oisans l'été et en février et jusqu'à +100% les samedis d'hiver
- De multiples services de mobilité et infrastructures
 - 12 lignes de transport collectif desservant le territoire (régulières, touristiques et à la demande) + 12 lignes de transport scolaires + navettes locales
 - Un service dédié à la saison hivernale : Transaltitude
 - Un réseau routier structuré autour d'un axe Est-Ouest majeur : la RD 1091
 - Des liaisons câblées dont le rôle dans la mobilité serait à renforcer
 - L'absence de toute desserte ferroviaire
- Une gouvernance des transports multiple
 - Rôle majeur de la Région dans l'organisation des services de mobilité
 - Mais le Département reste un acteur incontournable (routier, Transaltitude ?)
 - Organisation locale des mobilités

5.2. Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un territoire doté d'un patrimoine naturel exceptionnel qui attire de nombreux touristes, été comme hiver ▪ De nombreuses infrastructures routières ▪ Une culture du transport par câble ▪ Une offre en transports collectifs conséquente vers les stations et le Bourg d'Oisans ▪ Un usage des transports collectifs et de la marche à pied, déjà ancré dans les habitudes de déplacements des habitants et scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un réseau routier, qui engendre des nuisances, soumis aux aléas et à des saturations lors des pics touristiques (samedis d'hiver en particulier) ▪ Des stationnements, saturés en période touristique, et qui nuisent à la qualité urbaine (« mangeurs d'espace ») ▪ L'absence de desserte ferroviaire, et plus globalement d'une offre TC structurante « colonne vertébrale » et d'une fréquence incitative ▪ Une offre en transports collectifs peu lisible (multitude d'acteurs et de services), qui ne répond pas à tous les besoins du territoire (hameaux et villages non desservis, saisonnalité de l'offre) ▪ Un territoire vaste et peu dense : difficulté d'offrir un transport performant. En particulier, un isolement des villages & hameaux moins denses et plus excentrés : dépendance à la voiture, entretien des routes, risque de précarité énergétique
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une concentration des flux le long d'un même axe (RD1091) propice à la mise en place d'un transport de masse ▪ Les ascenseurs valléens, transports collectifs efficaces et compétitifs par rapport à la voiture, maillons potentiels d'une colonne vertébrale d'offre ▪ Fort potentiel d'apaisement au sein des bourgs et stations, voire de station sans-voiture : véritable place aux modes actifs, au bénéfice de la qualité de vie locale ▪ Forte culture vélo (sportif) pouvant servir de base au développement d'une pratique utilitaire du vélo, notamment dans les vallées où la topographie est plus clémente aux beaux jours, ou VAE ▪ Utilisation « raisonnée » de la voiture : covoiturage, autopartage, facilitée par développement outils numériques ▪ Etalement de la demande ? (ex. congés mercredi-mercredi), sous réserve mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque d'augmentation des nuisances liées à omniprésence de la voiture : localement, nuisances sonores, incidences sur la qualité de vie (en particulier en traversées de bourg et en station), accidentologie, mais aussi globalement cf. enjeux climatiques (maîtrise des émissions de GES) ▪ Un risque de faible attractivité des modes alternatifs à la voiture si facilitation de son usage (cf. projets augmentation de la capacité de stationnements / gratuité, notamment en station) ▪ Complexité de mise en place de nouveaux projets de transports de masse (financements pour investissement comme pour exploitation, procédures, faisabilité...) ▪ Pérennité de l'entretien des petites routes pour accéder aux hameaux et villages, financement du service